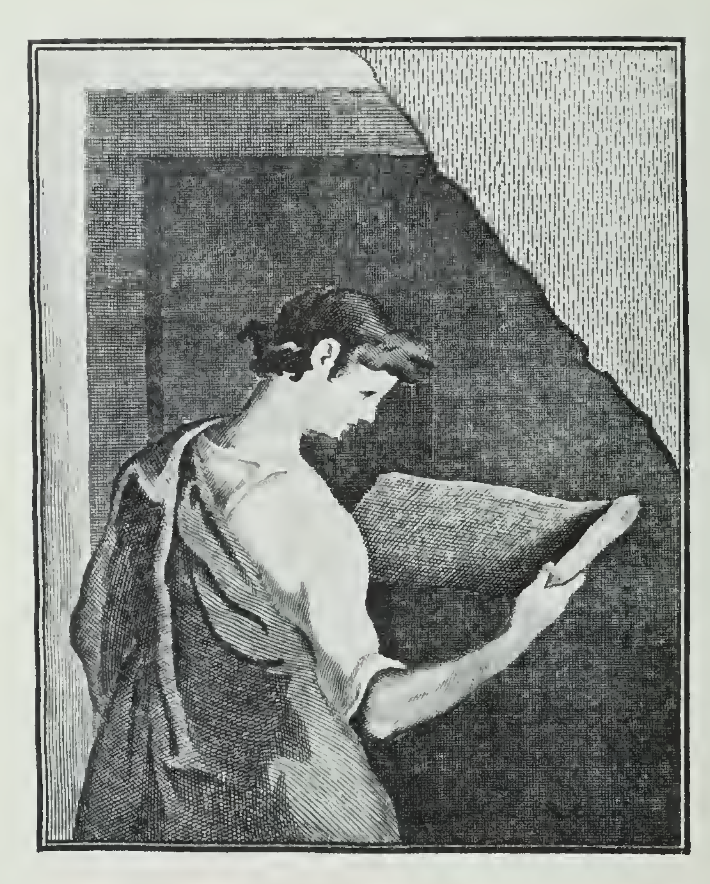




REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

(Bulletin historique de la Suisse romande)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

PAUL MAILLEFER, PROFESSEUR

AVEC LE CONCOURS DE SAVANTS ET D'HISTORIENS NATIONAUX

4e Année. — 1896.

Administration :

LAUSANNE, IMPRIMERIE VINCENT
Editeur.

1896

4me année. | No 1. | Janvier 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

On a déjà fait remarquer que pendant les années de 1792 à 1795 la Suisse fut presque le seul pays de l'Europe avec lequel la France ait entretenu sans interruption des relations diplomatiques et une correspondance officielle suivie. Dans la grande levée de boucliers contre la France, la Suisse fut le seul pays limitrophe qui ait observé une attitude pacifique. L'histoire de la Suisse dans ces années de tourmente est des plus intéressantes et pour la Suisse et pour la France. C'est pourquoi nous essayons d'en donner ici un aperçu d'après les papiers de Barthélemy, les Recès des diètes helvétiques, et enfin d'après quelques documents inédits, tels que les Acta du Conseil secret de Berne, le Manuel des délibérations dudit conseil.

I

ENVOI DE BARTHÉLEMY

La Suisse avait toujours été, depuis François Ier, la fidèle alliée de la France et s'était même trouvée parfois dans la dépendance trop directe de cette puissance. L'or français enrichissait nombre de familles suisses. Le

sang suisse avait coulé sur tous les champs de bataille où la France avait combattu. Ces bons rapports furent compromis avec la révolution française.

Les gouvernements suisses, aussi bien les gouvernements aristocratiques que les démocraties, virent d'un mauvais œil la révolution française. Ils étaient immobilisés depuis le XVIIe siècle dans des formes politiques invariables; toute innovation, tout changement apporté aux anciennes traditions, leur paraissait une monstruosité. Ils craignaient surtout pour leurs sujets, et c'étaient en particulier les cantons voisins de la France qui redoutaient le plus l'influence de la révolution.

Aussi les relations diplomatiques entre les deux pays étaient-elles moins amicales dès le début de cette grande commotion politique. Les menées révolutionnaires du club de Paris avaient ému les cantons. Fribourg avait demandé sans succès l'extradition des meneurs. Berne et Fribourg avaient adressé leurs plaintes à Louis XVI. Elles étaient restées sans réponse.

L'attachement des cantons à la France avait toujours eu un caractère personnel. C'était bien plus avec le roi lui-même qu'ils entretenaient leurs bonnes relations qu'avec l'ensemble du peuple français. Louis XVI était particulièrement populaire auprès des gouvernements helvétiques A mesure que sa situation devenait plus critique, le mécontentement des Suisses allait croissant.

De leur côté, les révolutionnaires français ne ressentaient aucune sympathie pour les gouvernements aristocratiques et oligarchiques. Les rapports entre les deux pays étant fréquents, les différences entre les tendances n'en étaient que plus sensibles. On avait jusqu'alors considéré la Suisse comme la terre classique de la liberté. Et voilà que les réfugiés politiques de Genève, de Fribourg et de Vaud dévoilaient aux révolutionnaires français une

Suisse dans laquelle régnaient tous les abus de l'ancien régime. De là, le mauvais vouloir à son égard.

Tant que la royauté ne fut pas menacée, il n'y eut pas de conflit proprement dit. Les cantons qui avaient quelque sujet de mécontentement faisaient ce que font les faibles, ils récriminaient, ils boudaient, puis l'affaire passait, et des préoccupations nouvelles venaient effacer les anciennes. Les choses restèrent sur ce pied jusqu'en 1791. Mais à partir de ce moment, la révolution précipite sa marche.

La monarchie était devenue constitutionnelle, l'assemblée législative s'emparait peu à peu des attributions de la souveraineté et ne laissait au roi qu'une autorité bien limitée. Ce changement de régime politique amenait fatalement un changement dans le personnel des ambassades. Le marquis de Vérac, ambassadeur de S. M. en Suisse, donna sa démission. Vérac était un réactionnaire avéré, très imbu des idées absolutistes et qui excitait par dessous main les oligarques suisses contre le nouveau régime. Il fut remplacé par un homme beaucoup plus pondéré, l'ambassadeur Barthélemy.

Le marquis François de Barthélemy était le neveu de l'abbé Barthélemy, auteur du *Voyage d'Anacharsis*. Il dut à la protection de Choiseul d'entrer jeune au ministère des affaires étrangères. Il avait suivi le baron de Breteuil en Suisse et en Suède et avait été secrétaire de légation à la cour de Stockholm. Il fut ensuite secrétaire d'ambassade à Londres et y remplit les fonctions de chargé d'affaires de la France, après la révocation de son ambassadeur. Ce fut lui qui notifia à la cour de Saint-James l'acceptation de la constitution de 1791 par Louis XVI [1].

[1] *Biographie universelle*. III. 182.

Dans ces circonstances critiques, ce fut une bonne fortune pour la Suisse que de donner asile à Barthélemy, personnalité remarquable et tout à fait à part en une époque de fièvre et de surexcitation, où la fougue poussait aux résolutions extrêmes, où la modération était taxée de faiblesse et de lâcheté, où les républicains comme les réactionnaires étaient aveuglés par la passion.

Barthélemy eut avant tout le mérite de savoir rester à son poste malgré les transformations successives de la constitution française. D'abord ambassadeur du roi, il agit toujours d'après les intentions de son souverain. Après le Dix août, il offrit sa démission, mais il ne se fit pas trop prier pour rester. Dès lors, il suivit de loin le mouvement révolutionnaire, évoluant avec lui, en apparence du moins. Peut-être gardait-il par devers soi ses convictions politiques, qui étaient celles d'un royaliste modéré. Mais il sut malgré cela se plier aux petites exigences jacobines. A cet égard, le ton seul de sa correspondance avec les nombreux ministres auxquels il eut affaire est bien caractéristique. Il passa sans peine du titre d'Excellence à la simple épithète de « citoyen ministre », puis au tutoiement familier. Quand on exigea de lui qu'il fît preuve de civisme, il fit preuve de civisme. Quand on fit appel à la générosité des amis de la République, il envoya un don patriotique. Nul doute qu'il n'ait sévèrement blâmé les excès révolutionnaires ; jamais il n'en laisse rien paraître. Sans approuver formellement, il a l'air de trouver que ce qui se fait en France est bien, que tout est pour le mieux. Il fut souvent entravé dans sa mission par l'impatience des commissaires envoyés de Paris, qui ignoraient les circonstances locales toutes particulières à la Suisse, qui voulaient brusquer les affaires : jamais cependant il ne manifeste la moindre impatience.

Il laisse gronder l'orage, s'efforçant de louvoyer en attendant des jours meilleurs.

Barthélemy put ainsi vivre, même pendant la Terreur, sans être trop suspect, échapper à la proscription qui frappait ceux même qu'on avait cru les plus dévoués à la République, généraux dans les armées, serviteurs de l'Etat en France et à l'étranger. Sa modération ne plut pas toujours à la faction avancée. A plus d'une reprise, il fut l'objet de vives accusations. Il fut traité de royaliste et de réactionnaire. Ses ennemis tonnèrent contre lui à la tribune même de la Convention, mais sans ébranler le crédit de l'habile ambassadeur. L'éloignement, le séjour en Suisse sauvèrent Barthélemy des foudres jacobines. Il le sentait et fut reconnaissant envers la Suisse de l'asile qu'elle lui procurait ; il apprécia une situation qui lui permettait, tout en restant aux affaires et en servant son pays, de se mettre à l'abri de la tourmente révolutionnaire.

Il connaissait la Suisse aussi bien que la France. Tout différent en cela des politiciens de la révolution, il se rendait un compte bien exact de ce qu'était notre pays à la fin de l'ancien régime, bizarre et disparate assemblage des éléments les plus divers et les plus hétéroclites. Il savait l'état des partis dans chaque canton et démêlait les mobiles politiques des Etats suisses et tout particulièrement de Berne, le plus important d'entre eux. Frisching, l'adversaire de Steiger, l'informait des luttes qui se livraient, au sein du gouvernement bernois, entre les réactionnaires et les modérés, entre le parti français et le parti autrichien, entre le parti de la paix et celui de la guerre. Il comprenait ainsi bien des choses que le ministre, à Paris, jugeait inexplicables. Il prit sagement son parti des lenteurs et des tergiversations inévitables de la politique suisse. Il ne brusque ni ne presse,

et quand le cabinet de Paris insiste trop vivement, veut qu'on agisse sans égards, l'ambassadeur a mille excuses, mille objections à faire valoir. Il discute avec le ministre, lui montre les effets désastreux d'une démarche précipitée. Ainsi il gagne du temps ; la colère et la passion se calment, le danger est écarté. Quand il doit agir, il y met tant de formes et de ménagements qu'il adoucit le choc et empêche le conflit de dégénérer en guerre ouverte.

Dans sa constante préoccupation d'éviter les complications diplomatiques, il rédigeait ses rapports au ministre avec la plus grande prudence, présentant toujours les faits de la manière la moins défavorable à la Suisse, assurant son gouvernement des bonnes intentions des Confédérés, réfutant les suppositions et les imputations de commissaires moins circonspects et plus bilieux. D'autres agents le contredisent ; il ne se lasse pas d'argumenter, de réfuter. Il fut en un mot le véritable avocat des Suisses auprès du gouvernement de la France.

Avocat des cantons auprès du ministère, il fut aussi l'avocat de la France auprès du Corps helvétique. Il avait su gagner la confiance de la plupart des Etats confédérés. Il jouissait d'une très grande considération personnelle, et plusieurs hommes politiques suisses avaient pour lui une véritable affection. Sa conduite contrastait étrangement avec le ton hautain, les manières superbes et les façons cassantes de l'ambassadeur d'Autriche, M. de Buol, qui se rendait antipathique même aux partisans de l'empereur et de la Coalition. Cela profita grandement à la France, et souvent la Suisse recula devant des mesures extrêmes par considération pour Barthélemy.

Ce fut donc un choix heureux que celui de l'ambassadeur Barthélemy. Louis XVI, du reste, savait ce que la royauté française devait aux troupes suisses, et il comprenait que la garde suisse était le plus solide soutien

de la royauté menacée. Les instructions données au représentant de la France étaient empreintes de sentiments de conciliation. « Le roi, disaient-elles, a fait choix du sieur Barthélemy pour cette ambassade importante, et Sa Majesté lui a prescrit de se rendre le plus tôt possible à Soleure pour travailler sur-le-champ et sans relâche à changer notre manière d'être actuelle avec nos plus anciens alliés et à la rétablir sur le pied le plus convenable pour l'avantage des deux nations. » Barthélemy devait rassurer les Suisses au sujet du sort de leurs régiments, promettre un renouvellement prochain des capitulations militaires. Après avoir bien constaté que les changements politiques survenus en France et les progrès des idées révolutionnaires, les menées du club des Patriotes et celles des clubs étaient les causes du légitime ressentiment des Suisses; les *instructions* continuent : « Le sieur Barthélemy s'attachera à ramener soit les gouvernements helvétiques, soit les individus, à des opinions plus justes sur l'état de la France. Il fera sentir que rien dans la Constitution ne fait un devoir à ceux qui y sont dévoués, de travailler à amener les autres nations au système politique qui nous gouverne, qu'on y trouve même des choses faites pour rassurer les étrangers sur notre politique[1]. »

Barthélemy arriva en Suisse, « selon l'usage, incognito à Soleure, le 30 janvier ». Il fut bientôt aux prises avec des difficultés sans cesse renaissantes. A mesure qu'il en avait écarté une, il en surgissait une autre, et plus il s'efforçait de rétablir la bonne entente entre les gouvernements, plus la politique révolutionnaire semblait prendre à tâche de compromettre les relations diplomatiques.

[1] *Papiers de Barthélemy*, I, 1-8.

II

LES SOLDATS DU RÉGIMENT DE CHATEAUVIEUX

Le premier conflit eut lieu au sujet des soldats suisses du régiment de Châteauvieux. Une émeute avait éclaté en 1790 à Nancy où le régiment tenait garnison. Les soldats avaient pillé la caisse du régiment, avaient insulté leurs officiers, avaient parcouru les rues ivres en proférant des menaces. Les cantons suisses avaient manifesté leur courroux. Un des coupables fut roué, vingt-deux pendus, et quarante et un condamnés aux galères [1].

Mais, en matière de délit politique, les coupables de la veille sont souvent les héros du lendemain. A mesure que l'esprit révolutionnaire progressait, on considérait avec bienveillance les auteurs de troubles séditieux. Le 14 septembre 1791, l'Assemblée nationale amnistiait les condamnés pour cause de troubles révolutionnaires. On considéra les galériens de 1790 comme des martyrs de la liberté, et l'Assemblée leur fit grâce. D'après le droit strict, les cantons seuls dont les rebelles étaient ressortissants avaient à statuer sur leur sort. Les capitulations faisaient des régiments comme une portion de la Suisse transportée à l'étranger. Les régiments avaient leur organisation judiciaire et leur code particulier auquel personne ne devait toucher, et s'il y avait un droit de grâce à exercer, c'était aux cantons souverains qu'il appartenait. Les galères françaises recevaient les condamnés simplement en dépôt. L'amnistie ne pouvait donc être prononcée par le gouvernement français. Mais l'Assemblée nationale s'inquiétait peu de la tradition, des

[1] Voir *le Pays de Vaud de* 1789 *à* 1792, p. 21-22.

formes et du droit. Les galériens furent compris dans l'amnistie.

D'après la constitution française, le roi pouvait opposer son veto à cette décision de l'Assemblée. Il l'aurait fait volontiers pour ne pas éveiller les susceptibilités de ses alliés ; mais d'autre part, il n'était déjà plus le maître de la situation, et il ne pouvait, à cette heure grave, soulever un conflit pour une affaire assez minime, en somme. Il imagina un moyen terme. Les cantons feraient grâce aux galériens ; le roi n'aurait rien à sanctionner ; les intentions de l'Assemblée seraient respectées et la dignité des cantons souverains sauvegardée. Ces faits se passaient au moment où le nouvel ambassadeur arrivait en Suisse. Les lenteurs ds son installation, le manque d'empressement de la part des cantons firent échouer cette combinaison. Le roi eut la main forcée et dut sanctionner le décret de l'Assemblée [1].

Cette mesure, bien qu'expliquée et commentée par le cabinet de Paris, fit, cela va sans dire, la plus mauvaise impression en Suisse. « J'ai profité, dit l'ambassadeur, pour faire quelques insinuations relatives à la malheureuse affaire de Châteauvieux... Mes tentatives ont été infructueuses. On m'a répondu que l'honneur de la nation helvétique était compromis dans cette affaire. »[2] La Suisse tenait trop au maintien de la jurisprudence mililaire telle que l'avaient consacrée les capitulations pour se contenter de bonnes paroles.

Ce fut bien pis encore quand on apprit, en Suisse, qu'une fête se préparait à Paris en l'honneur des forçats libérés. Barthélemy écrit à son ministre ? « Si la fête qu'on préparait à Paris a eu lieu, soyez assuré que nous allons réveiller bien des douleurs et nuire à nos propres

[1] *Papiers de Barthélemy,* I, 16. — [2] *Ibid.*, I, 20.

intérêts [1]. » Et plus loin : « La fête préparée en l'honneur des soldats de Châteauvieux a fait un mal horrible [2]. »

Mais ces avertissements venaient de trop loin pour être entendus à Paris. La fête eut lieu quand même. La population et les clubs accueillirent avec enthousiasme les galériens libérés. Ceux-ci demandèrent à présenter leurs hommages à l'Assemblée nationale (9 avril 1792). La majorité et surtout les auditeurs des tribunes leur étaient favorables. Le député Gouvion, dont le frère avait succombé dans la révolte de Nancy, voulut en vain s'opposer à leur admission. Son discours fut couvert par les protestations de ses collègues et par les huées de la tribune [3].

Couthon au contraire exalta en eux les victimes du patriotisme. Ils furent enfin admis aux honneurs de la séance. Collot d'Herbois, qui avait pris la défense de ces soldats et avait répandu une note justifiant leur conduite, harangua l'Assemblée et fit leur apologie. « Dans tous les départements qu'ils ont traversés, disait-il, ils ont trouvé le plus vif intérêt pour leur *patriotisme* et, j'ose le dire, pour leur *innocence*. Ils ont recueilli sur toute leur route des tributs qui doivent leur être bien précieux. Ce sont les *bénédictions* sincères, vives et prolongées du peuple français pour tous les décrets que vous avez rendus ; car la sanction du peuple sur vos décrets n'a jamais été retardée. »

Les cantons protestèrent, individuellement d'abord ; puis le Directoire de Zurich remit à Barthélemy une protestation collective au nom du Corps helvétique [4]. Barthélemy, après l'avoir transmise à son ministre, écrit

[1] Barthélemy à Dumouriez, 14 avril 1792. *Papiers* I, 82. — [2] Barthélemy à Dumouriez, 30 mars 1792. *Papiers* I, 63. — [3] « Je demande, avait dit Gouvion, si je puis voir tranquillement les assassins de mon frère. » — « Eh bien, Monsieur, sortez, lui cria-t-on. » *Moniteur*, 10 avril 1792. — [4] *Papiers*, I, 136.

aux Suisses que « de fortes agitations inséparables d'une grande révolution ont impérieusement amené des circonstances pénibles pour les deux Nations, mais qu'il y a lieu d'espérer qu'elles auront désormais tout sujet de les oublier[1] ». C'était bien vague, et ces promesses constituaient une médiocre satisfaction pour les cantons offensés.

III

LE RÉGIMENT D'ERNST

Au moment où Barthélemy employait toute sa diplomatie pour calmer les cantons, les événements semblaient conjurer contre lui et rendre sa tâche impossible. Une nouvelle affaire plus grave vint indisposer le plus puissant des Etats suisses, celui où le parti anti-révolutionnaire avait les plus zélés adhérents. Ce fut l'affaire du régiment bernois d'Ernst.

Ce régiment avait quelque peu fait parler de lui à l'époque des troubles du Pays de Vaud. Les officiers vaudois, mécontents de se voir préférer les bourgeois de la capitale, auxquels les capitulations réservaient le plus grand nombre de places et les meilleures, avaient adressé à LL. EE. une humble requête, les priant de modifier cet état de choses[2]. Le gouvernement avait vu d'un très mauvais œil cette démarche ; il y avait reconnu un symptôme de l'esprit révolutionnaire. Bien à tort, car à partir de ce moment, le régiment d'Ernst, en garnison à Marseille, s'était distingué entre tous par sa belle tenue, par son attachement à la royauté et par son aversion pour les idées nouvelles. Il mérita à plusieurs reprises, pour ce fait, les éloges du souverain[3]. Un rapport envoyé

[1] Ibid. I, 137. — [2] Le *Pays de Vaud de* 1789-1792, p. 47 et suivantes. — [3] *Manuel* du C. S., 21 août 1791.

à LL. EE. en mai 1791 signalait déjà la satisfaction que causait au roi la belle conduite du régiment. Le gouvernement français attribuait à l'attitude énergique des soldats d'Ernst le maintien de l'ordre et de la tranquillité à Marseille.

Mais cette attitude hostile à la révolution, qui attirait au régiment l'estime du roi, lui valait la haine du peuple de Marseille. La cité du Midi s'agitait au souffle de la révolution : la présence d'un régiment royaliste dans ses murs lui était intolérable. Ce sentiment d'animadversion était d'autant plus vif que les officiers ne cachaient nullement leurs sentiments et avaient plutôt une attitude provoquante. « Ils se sont rendus odieux, écrivait Dumouriez, en affichant des sentiments anti-révolutionnaires. » A plusieurs reprises, on faillit en venir aux mains. En juin 1791, le régiment fut l'objet de menaces violentes [1]. Les affaires allaient de mal en pis, et en fin de compte, soit que les officiers, craignant pour leurs soldats la contagion d'indiscipline, en aient fait la demande, soit que le gouverneur, comte de Caraman, ait cédé à la pression jacobine, le régiment fut transféré à Aix.

Il se trouvait encore trop près au gré de la populace de Marseille et de la garde nationale. On résolut, dans les milieux révolutionnaires, d'attaquer le régiment. Et dans la nuit du 25 au 26 février 1792, une troupe de deux mille gardes nationaux quittait Marseille, se dirigeant vers Aix. Ils y arrivaient le 26 au matin. Le général de Barbantane était de connivence avec les Marseillais ou tout au moins sympathique au mouvement. Le commandant du régiment, M. d'Olivier, octogénaire infirme, était incapable de prendre des mesures énergiques. La responsabilité du commandement incombait ainsi au major de

[1] *Manuel* du C. S., 23 octobre 1791.

Watteville ; mais, paralysé par ses deux supérieurs, il ne put agir avec l'énergie nécessaire [1]. Après avoir ordonné de doubler les postes et de faire résistance, Barbantane laissa entrer les Marseillais dans la ville. A chaque instant, de nouveaux renforts leur arrivaient et ils se trouvèrent dans la soirée au nombre de dix mille. Les assaillants amenaient du canon et le braquaient sur la troupe suisse. Watteville demanda qu'on les fît retirer, sinon ils marcheraient contre eux. Le général restait dans l'expectative et finit par dire « qu'il n'y avait rien à faire avec ces gens-là ». A la fin, grâce à l'intervention de la municipalité, le régiment se retira dans ses casernes, abandonnant la ville aux Marseillais, qui furent logés chez les bourgeois. Les Suisses avaient emporté leurs drapeaux sans être inquiétés.

Vers quatre heures du soir, le général demanda un bataillon du régiment, se mit à sa tête et pénétra dans la ville. Aussitôt les Marseillais battent partout la générale. Le maire et les officiers municipaux arrivent et crient d'arrêter : « Aussitôt, dit Watteville, le bataillon fit halte : la municipalité nous apprit que, si nous avions marché encore un instant, nous nous trouvions engagés dans un coupe gorge complet. » On s'arrête, on négocie ; enfin les Suisses rentrent à la caserne, après avoir retiré leurs postes, dont quelques-uns avaient été désarmés par les Marseillais.

Pendant la nuit, alors que les Suisses restent dans l'inaction, les Marseillais rassemblent leurs hommes ; le lendemain matin (27 février) les casernes sont cernées et les canons braqués sur la troupe. Les Marseillais somment les Suisses de partir ; en attendant, ils demandent

[1] Relation de ce qui s'est passé à Aix concernant le régiment suisse d'Ernst le 26 et le 27 février 1792, par M. de Watteville. *Papiers* I, 44-48.

qu'on leur envoie quelques sergents, caporaux et soldats. Ceux-ci revinrent bientôt en disant qu'on leur avait fait des propositions *étonnantes*. On les avait sans doute engagés à abandonner leurs officiers et à faire cause commune avec les Marseillais. Ils refusèrent.

Cependant, au dehors des casernes, la foule s'impatiente. Elle avait désiré le départ des Suisses, armés ou non. Maintenant elle veut que le régiment soit désarmé, et devant l'hésitation des Suisses, elle s'apprête à donner l'assaut. Les Suisses attendent les ordres de Barbantane. Celui-ci répond qu'il leur laisse « le soin de prendre le parti qui leur conviendrait ».

L'issue d'une lutte ne pouvait être douteuse; de Watteville prit le parti de céder. Il rassembla les officiers et leur tint ce discours : « Comme subordonné, j'aurais désiré, comme vous, de périr à la tête de ce brave régiment, mais comme chef et maître de son sort, j'en suis responsable aux Cantons et ne puis vouloir faire périr sans utilité neuf cents de leurs sujets. Le régiment est en France pour défendre le royaume et non pour détruire des citoyens français, ils nous demandent nos armes, je vous ordonne donc, et que personne sous peine de désobéissance ne réponde un mot, je vous ordonne, dis-je, de dire aux soldats que moi je leur ordonne et en ma seule responsabilité de poser les armes lorsque l'ordre en sera donné [1]. »

Les soldats répondirent qu'ils obéiraient en tout et que leur vie était à la disposition de leur commandant. Les armes et gibernes furent déposées contre le mur de la caserne, et vers une heure la troupe sortit, emportant ses drapeaux, « sans aucune insulte, accompagnée, dit Watteville, de plusieurs de leurs chefs, qui se mirent pour notre sûreté à notre tête et qui ne nous quittèrent que lorsque nous

[1] Ibid.

eûmes dépassé leur poste de quelques cents pas ». Le régiment désarmé se dirigea sur Roquevaire, le Beausset et Ollioules près Toulon, où il arriva le 28, à six heures du soir.

L'intention de l'autorité militaire était d'armer de nouveau le régiment et de le faire rentrer à Toulon [1]. Mais les corps administratifs du département étaient sous l'influence directe des clubs, et ceux-ci ameutaient l'opinion contre les Suisses et demandaient à grands cris leur départ. Leurs armes ne leur furent pas rendues. Plusieurs officiers et soldats furent encore outragés à Toulon. De Watteville ne voulant plus rester responsable de la sûreté du régiment, demanda « une route qui conduisît les troupes par le fort de l'Ecluse en Suisse » et le régiment repartit pour Lorgues, dans la direction de Draguignan [2].

A l'arrivée de cette nouvelle, un cri d'indignation retentit dans toute la Suisse. Berne surtout était doublement affecté et par l'outrage fait à son régiment et par les conclusions que l'on pouvait tirer de ces faits sur l'état des esprits en France. Si la populace, contre la volonté du roi et des autorités, osait se livrer à des actes pareils, c'est que la révolution triomphait réellement. Or Berne était attaché à la France, surtout par esprit d'égoïsme. Berne voulait avoir pour allié un gouvernement fort et respecté, qui sût réprimer les menées des sociétés secrètes, l'agitation des clubs, les soulèvements populaires ; un gouvernement assez puissant pour se faire craindre au-dedans et pour protéger ses alliés au dehors. Devant la faiblesse de Louis XVI, on se demandait sérieusement si l'on ne recourrait pas à un autre protecteur.

[1] *Papiers,* I. 50. — [2] *Papiers,* I, 53.

Dans ces conditions, LL. EE. songèrent à rappeler leur régiment. C'était une grave détermination. On allait se mettre sur les bras neuf cents hommes qu'il faudrait nourrir, solder, loger. On brisait ou l'on compromettait la carrière militaire des officiers. Mais l'orgueil offensé parlait haut. Les Bernois pensaient aussi que s'ils faisaient mine de rappeler leur régiment, le cabinet de Paris insisterait pour garder les soldats suisses, en termes flatteurs pour l'amour-propre de LL. EE. Il serait beau de faire voir à toute l'Europe combien le roi tenait à vivre en bons termes avec les Bernois. Il y avait là une revanche à prendre, un effet moral à obtenir.

Et si, contrairement à toute attente, la France laissait partir les Suisses, il restait encore l'alternative d'offrir ces soldats à une autre puissance. Enfin, si, au pis aller, le régiment restait à la charge de Berne, le trésor était riche, on pouvait sans se ruiner entretenir cette petite armée permanente. Le canton y gagnerait en considération ; cette troupe pouvait servir à comprimer les sujets rebelles ou à garder la frontière en cas de guerre. Toutes ces raisons bien pesées, le régiment reçut l'ordre de regagner ses foyers.

Le rappel du régiment fit sensation en France, mais pas autant que Berne ne le supposait ; le roi désirait le garder à tout prix, mais ses ministres ne voulurent pas s'abaisser à des négociations humiliantes. L'ambassadeur fit auprès de LL. EE. des démarches pour les faire revenir de leur décision. Il finit par trouver que Berne se montrait par trop opiniâtre. « Cet Etat, écrit-il à Dumouriez, fait aussi trop le renchéri, et je ne puis m'empêcher de regretter que nous le mettions dans le cas de se donner de l'importance par la peine que nous avons l'air de nous faire de lui renvoyer son régiment. Puisqu'il le redemande, rendons-le lui avec indifférence pour l'Etat et avec beau-

coup de démonstrations de bienveillance pour le corps. Au moins nous en finirons d'une affaire dans laquelle cet Etat pourrait se complaire à manifester une grande dignité et à traiter de puissance à puissance.[1] »

Le régiment se mit en route pour la frontière suisse, en belle ordonnance, observant la discipline la plus rigoureuse et sans être inquiété par les populations. « Cette catastrophe présenta un phénomène peut-être unique, c'est que dès cet instant, ce régiment ne compta pas un seul déserteur, qu'une stricte subordination s'y maintint et que plusieurs officiers vaudois, zélés partisans des principes modernes, ne partagèrent pas moins jusqu'au terme l'infortune de leurs camarades et refusèrent obstinément, de même que divers sous-officiers, les offres brillantes d'avancement qui leur furent faites pour les en séparer. Trente hommes qui se trouvaient détachés dans les montagnes, conservèrent courageusement leurs armes et les gardèrent après avoir rejoint le régiment » [1].

Le roi, de son côté, fit son possible pour réparer l'insulte faite aux soldats. De Watteville et le colonel d'Ernst reçurent le cordon rouge. Ernst ayant démissionné, le roi donna à de Watteville le brevet de colonel. Les officiers français chargés de ramener le régiment lui témoignèrent beaucoup d'égards. M. du Muy, lieutenant général, adressa aux troupes, dans la petite ville de Romans, un discours élogieux pour les Suisses. « Les Français voient avec douleur le départ du régiment. Ils ont désapprouvé les coupables mouvements qui en sont la cause, mais ils aiment à croire que cette séparation ne sera point longue » [1].

Le gouvernement bernois fit fête à ses troupiers. De

[1] 22 mai 1792. *Papiers de B.* I. 147-148. — [2] Rovéréa. Mémoires, I, 83, 84. — [3] *Papiers de B.* I. 172.

Gingins, accompagné du bailli de Lausanne, vint recevoir le régiment à son entrée en Suisse, le 15 juin 1792. La troupe fut passée en revue, elle prêta serment de fidélité à LL. EE. et reçut la cocarde bernoise. Le régiment s'avança ensuite à petites étapes à travers le Pays de Vaud jusqu'à Morat, où il arriva le 30 juin. Il gagna ensuite Nidau. La lenteur de cette marche donne à réfléchir. Berne attendait probablement de nouvelles propositions du roi ou de l'ambassadeur. Il n'en vint point et Berne se trouva quelque peu embarrassée. Ne pouvant licencier le régiment, LL. EE. en diminuèrent l'effectif le plus possible. Toutes les demandes de congé furent accordées, les places d'officiers vacantes ne furent pas repourvues, on refusa tout engagement et réengagement. Plusieurs soldats regagnèrent ainsi leurs foyers, les uns enchantés de l'aventure, les autres à regret. Maint troupier embarrassé de sa personne se souvint des propositions autrefois faites par les Marseillais et courut reprendre du service en France. Ce qui restait du régiment ainsi réduit aux deux tiers de son effectif fut employé à garder la frontière.

Dans la suite, il fut souvent question de licencier le régiment. Mais cela souffrait des retards, des difficultés. « Je n'apprends point, écrivait Barthélemy (26 août 1792), que l'Etat de Berne persiste dans l'intention de licencier le régiment de Watteville. Il est plus apparent qu'il n'y procèdera qu'à la paix générale, ou au plus tôt dans le courant de l'hiver [1] ».

Mais ce régiment donnait fort à faire à LL. EE. Durant son séjour à la frontière, le contact avec les troupes françaises modifiait les opinions politiques des soldats dans un sens qui n'était pas pour plaire à Berne. On s'aperçut

[1] *Papiers de B.* II. 485.

avec douleur que les idées révolutionnaires faisaient des progrès dans la troupe et même parmi les officiers [1]. Le Conseil demanda le déplacement de plusieurs compagnies, qui furent disséminées à la frontière vaudoise pour empêcher la contrebande [2]. L'entretien du régiment pesait de plus en plus au trésor bernois. « Le canton de Berne, écrit Barthélemy, ressent si fortement le poids de tenir sur pied le régiment de Watteville, qu'il est impatient de le licencier. Il ne se dissimule pas que la vue de cette troupe armée déplaît au peuple ; mais les circonstances ont rendu nécessaire la conservation de ce corps [3]. » Le régiment ne fut définitivement licencié que le 26 janvier 1796.

(A suivre). Paul MAILLEFER.

ARMOIRIES COMMUNALES VAUDOISES

Le mot de patrie n'a plus de nos jours le sens étroit qu'il avait au moyen âge : l'homme cependant ne peut s'empêcher de vouer une affection spéciale aux lieux qui l'ont vu naître, à l'endroit d'où sortit sa famille. En Suisse, où la commune joue un rôle moins effacé que dans la plupart des Etats européens, le sentiment dont nous parlons s'affirme avec une vivacité toute particulière. Il explique l'attachement qui se manifeste dans nos petites cités pour les couleurs et les armoiries locales.

Si les premières ne sont plus d'un emploi aussi fréquent qu'au bon vieux temps, où l'on en revêtait le hérault, le tambour et le fifre de ville, la milice, voire le bourreau, les secondes en revanche trouvent encore de nombreuses applications : le sculpteur les reproduit sur les édifices de tout genre, le peintre sur les vitraux des églises, dans la salle où s'assemblent les autorités communales ; sous forme de cocardes, elles ornent la casquette du collégien ou celle des agents de la force publique. Enfin, dans les fêtes populaires, autour de l'écusson cantonal, se groupent les écus aux armes des communes.

[1] *Papiers de B.* III. 505. — [2] *Papiers de B* III. 515. — [3] *Papiers B.* IV, 100.

Ces armoiries cependant sont souvent peu ou mal connues en dehors de la localité à laquelle elles sont propres. Cela tient, pour une part sans doute, à l'indifférence de beaucoup de gens pour les choses du passé, mais surtout à la rareté et au prix parfois élevé des recueils héraldiques. Aussi le but de la présente étude est-il de vulgariser la connaissance exacte des armes communales du canton de Vaud.

Les recueils auxquels nous venons de faire allusion et qui sont indispensables à l'héraldiste sont les suivants :

1° *Armorial de la Bibliothèque cantonale vaudoise*, peint par de Mandrot et Bacon de Seigneux, 1855. Il a été dressé au moyen de divers armoriaux de l'époque bernoise.

2° *Armorial vaudois*, de Mandrot, 1856.

3° *Sceaux historiques du canton de Vaud*, par de Mandrot, dans les Mittheil. der antiq. Gesells. in Zürich, tome XIII, 1860.

4° *Armorial hist. du Pays de Vaud*, de Mandrot, 1880.

5° *Armorial des villes suisses*, J. Küpfer, Bâle, 1885.

6° *Cirkell der Eidtgnosschaft*, de Ryff, d'après un manuscrit de 1597, publié en 1892 à Bâle, sous le titre: « Une chronique suisse inédite du XVI[e] siècle. »

Faire la critique des ouvrages ci-dessus ne rentre pas dans le cadre de ce travail ; disons pourtant que les uns comme les autres sont incomplets ou renferment des erreurs. La plupart ne contiennent que les armoiries des villes. L'auteur de ces lignes s'est efforcé de combler les lacunes et de rectifier ce qui était erroné ; dans ce dessein, il a mis à contribution les sceaux et les documents que renferment les archives des communes. Il tient à remercier les nombreuses personnes, en particulier Messieurs les syndics et les secrétaires municipaux, qui l'ont aidé dans sa tâche en lui fournissant de nombreux et utiles renseignements.

* * *

Des 388 communes du canton de Vaud, un petit nombre seulement possèdent des armoiries ; ce sont presque exclusivement des villes et des bourgs. Il n'y a rien là qui doive étonner : l'usage de sceaux, de bannières, et par suite d'armoiries, suppose des institutions politiques et des franchises dont les communautés urbaines furent longtemps seules à jouir [1].

[1] C f. *Supplément au Dict. hist. du Canton de Vaud* de Martignier et de Crousaz, art. Communes.

Quant à la date à laquelle ces armoiries furent adoptées, il est impossible de préciser. Au dire d'héraldistes compétents, les principales villes avaient leur blason tout formé au XIIIe siècle déjà, car au commencement du XIVe siècle des villes de second et troisième ordre ont le leur [1].

On peut admettre qu'au moyen âge déjà les localités suivantes avaient des armoiries : Aigle, Aubonne, Avenches, Château-d'Œx, les Clées, Coppet, Cossonay, Cully, Grandcour, Grandson, Lausanne, Lutry, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Romainmôtier, St-Saphorin, La Sarraz, La Tour-de-Peilz, Vevey, Villeneuve, Villette, Yverdon. A cette liste on peut ajouter, mais avec moins de certitude, Cudrefin, Echallens, Pully, Rolle, Ste-Croix.

Quant aux armes de Bex et des communes du cercle de Montreux, elles nous paraissent moins anciennes.

Il est enfin des armes de création récente, ce sont celles que certaines communes se sont données dans notre siècle ou qu'on leur a attribuées. Nous ne les citons pas; cette exclusion demande à être justifiée. On ne peut en effet contester à une commune le droit de se choisir des armoiries si elle n'en a pas; bien plus, on ne saurait qu'applaudir à une pareille renaissance du blason [2]. Mais encore faudrait-il en pareil cas consulter des hommes experts en la matière au lieu de s'adresser au premier venu. Qu'est-il arrivé dans la pratique ? — L'artiste chargé de peindre les armoiries de telle ou telle commune s'est contenté fréquemment de copier dans un armorial les armes d'une famille portant le nom de la localité, mais parfois ne se rattachant à celle-ci par aucun lien historique. C'est ainsi que Granges s'est vu octroyer les armes des seigneurs de Granges en Valais, Gilly celles des sires de Gilliers ou Gilly en Savoie ; mieux que cela, l'Abbaye celles de la famille de Pont, Romanel celles de la famille de Cheseaux ! [3]. — On est même allé plus loin, on a voulu trouver l'origine de certaines armoiries — de création éminemment fantaisiste et moderne — dans les bannières des

[1] Jean Grellet, *La Formation des Armoiries d'Etat.* (Arch. héraldiques suisses, 1894, p. 230.)

[2] Toutes les communes du canton de Neuchâtel ont des armoiries depuis 1888; celles qui n'en avaient pas encore en adoptèrent à cette époque.

[3] Des armoiries de ce genre ornaient la cantine du tir cantonal à Payerne.

clans burgondes dont le souvenir se serait conservé dans les sobriquets appliqués aux gens de divers villages [1].

De pareilles armoiries n'ont pas de valeur pour l'historien ou l'héraldiste, d'autant plus qu'il leur manque presque toujours la sanction d'une adoption officielle.

*
* *

Le langage héraldique n'est pas familier à chacun; toutefois, comme il n'est guère possible de décrire des armoiries d'une manière claire, exacte et brève sans l'employer, nous nous en servirons. Il est donc nécessaire de donner la définition des termes techniques dont il sera fait usage ici.

Les **métaux** — *or* (jaune) et *argent* (blanc) — et les **couleurs** — *gueules* (rouge), *azur* (bleu), *sinople* (vert), *sable* (noir) — constituent les *émaux*. On les représente par des points ou des hachures [2] (système remontant au XVIIe siècle).

Les **partitions** sont les divisions de l'écu par des lignes verticales, horizontales ou obliques. Nous en citerons deux : le *parti*, qui se fait par un trait vertical ; le *coupé*, qui se fait par un trait horizontal ; l'un et l'autre partagent l'écu en deux moitiés égales.

Le *chef* est une **pièce** occupant le tiers supérieur de l'écu dont il est séparé par un trait horizontal, la *plaine* occupe le tiers inférieur, la *fasce* l'espace intermédiaire. S'il y a plusieurs fasces, la largeur de celles-ci est diminuée. Le *pal* occupe le tiers de l'écu verticalement ; un écu couvert de pals est dit *pallé*. La *bande* coupe l'écu en diagonale de dextre à senestre ; à ce propos, il est à remarquer que la droite de l'écu correspond à la gauche du spectateur et vice-versa. La fasce, le pal et la bande peuvent être *ondés ;* en ce cas ils représentent ordinairement des cours d'eau.

On appelle **armes parlantes** celles qui traduisent en quelque sorte pour les yeux le nom de leur possesseur.

La forme de l'écu a varié suivant les époques : il faut donc, lorsqu'on emploie les armoiries dans un but décoratif, que le style en soit conforme à celui de l'objet à décorer. Quant aux ornements extérieurs, ils n'ont rien d'obligatoire et ont souvent varié pour les mêmes armoiries. Les villes

[1] Voir articles de M. F. Chabloz dans le *Démocrate* de Payerne (supplément du dimanche), 16 décembre 1888 et divers numéros, 1889.

[2] Voir la planche qui accompagne ce travail.

donnaient volontiers à leurs armes comme *tenants* des anges, des magistrats ou des guerriers ; parfois un ange seul tient l'écu devant lui, parfois c'est un saint ou Notre-Dame. Les armes des villes relevant de l'Empire sont surmontées de l'aigle impériale à une ou deux têtes, ou bien l'écusson de la cité est placé à double sous celui de l'Empire avec des lions comme *supports*. C'était là non un indice de dépendance, mais une preuve qu'on jouissait de toutes les libertés et que l'on était débarrassé de tout lien de vasselage [1]. A notre époque, l'écu est entouré généralement de branches de laurier ou de chêne et surmonté d'une couronne murale.

Si l'écusson d'une commune et celui du canton sont accolés, celui-ci doit avoir la prééminence, c'est-à-dire se trouver à dextre (héraldiquement parlant) ; on peut aussi placer au-dessous deux écus aux armes de la commune.

* * *

La date d'origine des communes dont nous allons blasonner les armoiries est la plupart du temps incertaine ou inconnue, aussi suivrons-nous l'ordre alphabétique. Les dates accompagnant les noms des localités sont celles des chartes communales ; il faut remarquer que « plusieurs d'entre elles sont de simples confirmations de franchises précédentes, dont le texte primitif a disparu [2] ».

Aigle. 1288. *Coupé de sable et d'or à deux aigles éployées de l'un à l'autre* (or sur sable et vice-versa).

En 1231, une partie d'Aigle fut élevée au rang de bourg par Thomas I, comte de Savoie (1188-1233) ; or Thomas portait pour armes (d'après Guichenon) d'or à l'aigle de sable. Serait-ce là qu'il faut chercher l'origine du blason d'Aigle ? Ou bien sommes-nous en présence d'armes parlantes ? Cette dernière supposition ne peut être admise sans réserve, car, au moyen-âge, le nom latin d'Aigle est non pas *Aquila* mais *Allium* (allemand *Aelen*).

Aubonne. 1234. *Parti de gueules et d'or.*

Avenches. 1338. *De gueules au buste de Maure de sable* (ou *au naturel*), *posé de profil, tortillé* [3] *d'argent, vêtu*

[1] Cf. Ad. Gauthier. *Les armoiries de la Confédération et des Cantons*, p. 27.

[2] Voir le *Supplément* au *Dict. hist. du Canton de Vaud*, article *Communes*, p. 170.

[3] Garni d'un *tortil*, sorte de bandeau aux extrémités flottantes.

d'azur (*avec le collet d'or*). Depuis une vingtaine d'années ces armes ont été supplantées par un écu coupé d'azur et de gueules à la tête de Vespasien posée de profil, regardant le flanc senestre, et brochant sur le tout. L'auteur de cette substitution est feu M. Caspari, conservateur du musée d'Avenches : dans une étude sur les sceaux d'Avenches, il fait remarquer que le plus ancien porte une effigie rappelant celle de Vespasien ; ce type aurait été transformé plus tard par un graveur maladroit en une tête de Maure. Cela est fort possible, d'autant plus qu'au début du moyen âge on a fréquemment utilisé comme sceaux des intailles antiques ; mais nous ne sommes plus d'accord avec M. Caspari quand il conclut en disant : « L'armoirie de la cité n'est pas le Maure, ce devrait être une tête romaine. » — En blason il faut considérer ce qui est, non ce qui devrait être : or sur les sceaux et dans les anciens manuscrits figurent les armes telles que nous les donnons. En outre, à l'époque où naquit le blason, on ignorait fort probablement à Avenches le nom même de Vespasien, tandis que le souvenir des Sarrasins y était encore vivant.

Bex. *D'azur au bélier passant et contourné*[1] *d'argent, sur une plaine de sinople, accompagné en chef d'une étoile à huit rais (rayons) d'argent.*

Chateau-d'Œx. *De gueules au château d'argent ajouré de sable, le pont-levis baissé, une tour à senestre surmontée d'une grue essorante*[2] *d'or.* Le château fait allusion au nom de la localité ; la présence de la grue s'explique par le fait que Château-d'Œx formait une des châtellenies du comté de Gruyère.

Chatelard, le (cercle de Montreux). *D'argent à trois étoiles, placées en pal* (verticalement), *de gueules, séparées par deux croissants également de gueules, accostées* (accompagnées sur les côtés) *de deux pals ondés d'azur.*

Ces deux pals représentent la Baie de Clarens et la Baie de Montreux, torrents qui limitent le territoire de la commune.

Clées, les. 1359. *De gueules à une claie* (ou *clédar*) *de sable.* Ce sont des armes parlantes. Le mot de *claie*, dans le langage romand, dit le *Dict. hist. du Canton de Vaud*, désigne une porte de bois destinée à garder un passage.

[1] Marchant vers le flanc senestre de l'écu.

[1] Prenant son essor.

COPPET. 1347; dès le XIIIe s., constitution municipale. *D'azur à une coupe d'argent.* Ce sont des armes parlantes.

CORSIER. Une des quatre paroisses de Lavaux. *D'argent au cœur de gueules, d'où sortent deux roses de gueules, tigées et feuillées de sinople, soutenu par deux mains au naturel sortant de nuées également au naturel, et accompagné en pointe d'une nuée de même.*

COSSONAY. 1398. Au XIIIe s. déjà les gens du lieu sont qualifiés bourgeois. *Parti d'azur et d'argent.*

CUDREFIN. Cité comme faisant partie des quatorze villes ou bourgs qui envoyaient des députés aux Etats de Vaud. *Parti de gueules et d'argent, à un poisson d'azur posé en fasce* (horizontalement) *et brochant sur le tout.*

CULLY. Reçut divers privilèges importants sous les évêques. *Coupé d'argent et de gueules à la grappe de raisin feuillée d'une feuille, et brochant, de l'un en l'autre.* Ces armes dérivent sans doute de celles de la paroisse de Villette dont Cully faisait partie.

ECHALLENS. 1351. *D'or à l'arbre arraché de sinople fusté* (au tronc) *de gueules.* On peut s'étonner que de Mandrot n'ait pas admis ces armes dans son armorial, puisqu'il cite ailleurs un sceau (du XVIe s., dit-il) où figure l'arbre. Sous la domination de Berne et de Fribourg, le bailliage d'Orbe-Echallens avait pour armes celles de la maison de Montfaucon-(Montbéliard) [1].

GRANDCOUR. 1294. *Pallé de 6 pièces argent et azur à la bande brochant de gueules chargée de 3 coquilles, posées en bande, d'or; le premier pal d'azur chargé en chef d'une étoile d'or à 6 rais.* Abstraction faite de l'étoile, ce sont les armes de la famille de Grandson. En récompense de la bravoure que montrèrent ses vassaux de Grandcour dans un combat, le 5 mai 1381, le sire de Grandson leur fit don d'une bannière et de certaines terres dont les revenus furent dès lors employés à des prix de tir. Chaque année, le premier samedi de mai, l'anniversaire de ce fait est célébré par une fête et un tir militaire. Il ne reste du drapeau primitif que la hampe; un second, très vieux, a été remplacé par un troisième.

GRANDSON. 1399. *D'azur à un soleil d'or figuré* (ayant les traits d'une figure humaine) *soutenu d'un croissant figuré de même.*

[1] Cf. Orbe.

On a parfois attribué par erreur à la ville les armoiries de la famille : cela vient de ce que ces dernières étaient celles du bailliage sous la domination de Berne et de Fribourg.

Lausanne. 1145 (reconn. d'Ardutius), 1368 (Plaict général). *De gueules au chef d'argent.*

Sur beaucoup de monuments (surtout à partir du XVIIIe siècle) et dans divers armoriaux, l'écu de Lausanne est *coupé* d'argent et de gueules. Lequel de ces deux blasons est le véritable ? C'est à notre avis le premier ; cette opinion a pour elle le *Commentaire du Plaict* [1], et s'appuie sur une étude attentive des sceaux et des monuments. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient de plus amples détails là-dessus à un article des *Archives héraldiques* suisses (1892, p. 71) dans lequel nous avons cherché à élucider ce problème. Ils y trouveront retracées les principales phases du long procès (1436-1517) engagé entre l'évêque de Lausanne et ses sujets à propos de l'établissement d'un héraut par ces derniers. Les bourgeois voulaient faire porter à ce héraut leurs armes surmontées d'une aigle « en signe que Lausanne est ville impériale ». Ce ne fut pas sans peine qu'ils obtinrent gain de cause. Nous donnons les armes de Lausanne sous l'écu de l'Empire [2] d'après l'*Armorial des Nobles Arquebusiers,* de 1654 [3]. Chacun des quartiers (ou *bannières*) a ses armes particulières :

La Palud, *de gueules au chef d'argent, à l'aigle à deux têtes éployée de sable brochant sur le tout.*

Bourg, *de gueules au chef d'argent, à deux clefs de sable passées en sautoir brochant sur le tout.* Bourg se terminait à la porte de St-Pierre, de là les clefs.

Le Pont, *de gueules au chef d'argent, à une arche de pont de sable brochant sur le tout.*

St-Laurent, *de gueules au chef d'argent à un gril de sable brochant sur le tout.* Le martyr dont ce quartier porte le nom fut, dit-on, attaché sur un gril.

La Cité (forma une commune distincte jusqu'en 1481, époque où elle se réunit à la « Ville inférieure »), *parti d'ar-*

[1] Mém. et Doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande. XXXVI.

[2] L'Empire porte d'or à l'aigle à deux têtes éployée de sable, becquée, membrée, nimbée ou diadémée de gueules.

[3] Cet armorial, d'une exécution soignée, se trouve aux Archives communales de Lausanne (D. 842).

gent et de gueules à deux tours crénelées jointes ensemble (par une arcade) *de l'un en l'autre.*

Lutry. 1328. Une des quatre paroisses de Lavaux. *Coupé de gueules et d'argent.* Souvent l'écu est entouré d'un cercle de roses alternativement rouges et blanches ; d'après de Mandrot [1] les roses proviendraient des armes du prieuré de Lutry.

Morges. 1328. Une des quatre « bonnes villes ». *Coupé d'argent et de gueules à deux fasces ondées de l'un à l'autre.*

Moudon. 1285. Une des quatre bonnes villes. *Parti de gueules et de sinople, à l'M gothique d'or brochant sur le tout.*

Nyon. 1293. Une des quatre bonnes villes. *Parti de gueules et d'azur, à une perchette d'argent posée en fasce et brochant sur le tout.* En 1439, les habitants de Nyon demandent à Amédée VIII, duc de Savoie, confirmation de leurs franchises, entre autres du droit pour la ville, les nobles et les bourgeois, d'avoir des sceaux particuliers (sigilla propria) [2].

Orbe. 1404. *De gueules à deux bars* (poissons) *adossés d'or.* Ce sont les armes de la maison de Montfaucon, qui posséda Orbe depuis 1168 (Amédée II, sire de Montfaucon et comte de Montbéliard, en fut investi par Frédéric Barberousse), jusqu'à la fin du XIVe s.

Oron. *De gueules au croissant figuré d'or.* Ces armes se voient sur une cloche du temple (1727) et sur la cloche de la maison d'école, ancien hôtel de ville (1733) ; elles figurent dans l'armorial de Ryff (1597) comme armes du bailliage.

Payerne. 1291. *Parti d'argent et de gueules.*

Planches, les (cercle de Montreux). *D'azur à un moûtier* (église) *au naturel, entre deux ondes d'argent mouvantes des angles du chef et aboutissant en pointe à 3 monts de sinople ; le tout accosté de 2 étoiles d'or.* Ces armoiries s'expliquent facilement ; c'est aux Planches que se trouve l'église de la paroisse ; les deux ondes représentent les deux torrents qui limitent le territoire des Planches, *commune d'entre Baie et Veraye* dans les actes ; enfin les trois mon-

[1] *Sceaux. hist. du Canton de Vaud.*

[2] M. D. R. XXVII, p. 255.

tagnes sont Jaman, Bon-Audon et Haut-Audon, dont les pâturages font la gloires des communiers [1].

Pully. 1368 (Plaict général). *Parti d'argent et de gueules, à deux grappes de raisin de l'un à l'autre, feuillées de sinople.* Il est possible que ces armes dérivent de celles du couvent de Payerne de qui dépendait le prieuré de Pully, ou de celles de l'évêché, dont les titulaires avaient obtenu de l'empereur Henri IV la suzeraineté sur le village et son territoire.

Rolle. Louis II de Savoie, baron de Vaud, commence vers 1430 à bâtir une *ville nouvelle, franche et libre,* près du château de *Ruelloz. Coupé d'or et de sinople.*

Romainmôtier. Déjà en 1387 le bourg de Romainmôtier avait une organisation municipale. *Parti d'argent et de gueules, le 1er chargé d'une clef de gueules, mise en pal, le panneton en chef; le 2me d'une épée d'argent mise en pal, la pointe vers le chef.* Ces armes, croyons-nous, étaient primitivement celles du couvent dont l'église était placée sous le vocable des saints Pierre et Paul, ce qui explique la présence de la clef et de l'épée.

Sainte-Croix. 1444. Faisait partie des quatorze villes ou bourgs envoyant des députés aux Etats de Vaud. *D'azur à la croix haussée* [2] *d'or sur trois monts de sinople.* Ce sont des armes parlantes.

Saint-Saphorin. Une des quatre paroisses de Lavaux. Dès 1430 les communes de Lavaux ont un corps de justice et un conseil général présidé par un banneret. *Coupé d'argent et de gueules, à la bande ondée de l'un en l'autre.*

Sarraz, la. 1363. *Parti de gueules et d'or à l'S d'argent brochant sur le tout.* Ces armes se voyaient, avec le millésime 1566, sur la chaire en pierre de l'église. Un sceau de 1599 présente les armes des seigneurs de La Sarraz chargées de l'S.

Tour de Peilz, la. 1378. *Parti d'argent et de gueules à deux tours accolées d'inégale hauteur de l'un à l'autre.* Telles sont les armes du cliché officiel, reproduction exacte d'un sceau en argent déposé aux archives de la commune. De Mandrot reproduit un autre sceau, plus ancien, où les deux tours, d'inégale hauteur, sont jointes par un mur;

[1] Cf. Montreux, par E. Rambert, Lebert, etc., p. 44.

[2] Croix latine (dont un des bras est plus long que les trois autres.)

c'est donc à tort qu'il donne dans son armorial des armes semblables à celles de la bannière de la Cité, à Lausanne. Ces armoiries ont été octroyées à la Tour par Amédée VI de Savoie en 1377.

Vevey. 1236 (franchises de Rod. d'Oron). *Parti d'or et d'azur.* Ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle qu'apparaissent sur l'écu les V entrelacés ; on ne voit à cet égard aucune décision de l'autorité.

Veytaux (cercle de Montreux). *D'argent à la tour au naturel, surmontée d'un chamois contourné et saillant de sable, le tout accosté de deux pals ondés d'azur aboutissant à une plaine de même.* Ces armes représentent deux torrents et le lac dans lequel ils se jettent.

Villeneuve. 1214. *D'or à l'aigle éployée d'azur.* Ces armes sont probablement une modification des armes primitives des comtes de Savoie (Cf. Aigle).

Villette. 1283. Une des quatre paroisses de Lavaux. *Coupé d'argent et de gueules à un cep arraché, les branches entrelacées de l'un en l'autre, portant trois grappes* (1 et 2) *de l'un à l'autre, feuillé de sinople.* Ce sont les armes de l'ancienne communauté de la paroisse de Villette.

Yverdon. 1343. Une des quatre bonnes villes. *D'argent à trois fasces ondées de sinople, accompagnées en chef de la lettre Y (gothique ou romaine) d'or ou de sable.* Il est préférable de faire l'Y de sable pour éviter d'avoir métal sur métal.

*
* *

Deux mots pour conclure. Existe-t-il encore des communes dont les armes devraient figurer ici au même titre que celles qui ont été citées ? C'est fort possible, car il arrive souvent que des documents importants échappent aux investigations les plus consciencieuses. Aussi l'auteur de ces lignes n'a-t-il pas la prétention de considérer ce travail comme définitif. Bien loin de redouter la critique, il accueillera avec reconnaissance toutes les observations qu'on pourra lui adresser, tous les renseignements qu'on voudra bien lui transmettre. Il lui suffit d'avoir fait faire un pas à la connaissance de nos armes communales, heureux si d'autres le suivent dans cette voie et s'il a réussi à éveiller chez ses lecteurs quelque intérêt pour une branche parfois trop délaissée des sciences historiques.

André Kohler.

LAUSANNE DE 1865 à 1894.

Les villes de la jeune Amérique surgissent au milieu de plaines autrefois désertes. L'édilité y a ses coudées franches, elle taille en plein drap et trace de larges rues, de vastes avenues, des squares immenses. Tout y est grand, régulier, moderne.

Les cités de la vieille Europe ont, en Suisse particulièrement, tout un passé, toute une histoire. Leurs annales sont écrites non seulement dans les antiques chartes, mais aussi sur les monuments ; elles sont gravées et moulées pour ainsi dire dans les vieux édifices, dans les tourelles des édifices publics, dans les pignons des maisons particulières, dans les restes des murailles écroulées, dans les cathédrales et les églises dont les flèches élancées semblent porter au ciel l'hommage et les prières d'une époque de croyance et de foi.

Mais voilà, ces villes aux souvenirs antiques et vénérables ont grandi, et les exigences de la vie moderne ne peuvent plus se contenter du cadre pittoresque mais mal commode qui suffisait aux gens d'il y a quatre ou cinq siècles.

Les enceintes fortifiées se sont trouvées trop étroites : l'agglomération urbaine a débordé de droite et de gauche. Les murailles ont fini par se trouver en pleine ville, témoins encombrants, gênant la circulation et le développement des grandes artères. Il a fallu détruire, combler, niveler. Les matériaux enlevés aux remparts ont servi à édifier des maisons neuves. Quand il reste quelque chose, ce ne sont que de rares vestiges que les amateurs de curiosités surveillent avec un soin jaloux. Ici on vous montre, au fond d'un jardin, un mur de soutènement qui n'est autre chose qu'un reste de l'ancienne enceinte contre lequel on a apporté du terrain ; là c'est dans l'intérieur même d'une maison. Certaines pierres enchâssées dans un mur portent des caractères ou des inscriptions qui rappellent une destination différente de celle d'aujourd'hui. Les vieilles rues deviennent trop étroites pour une circulation qui va croissant : on les élargit, et des façades en style moderne remplacent les pignons du vieux temps. On perce de part en part des

anciens quartiers, il faut des rues plus plates, il faut plus d'espace, d'air, de lumière. Le confort augmente, mais le pittoresque s'en va.

La lutte entre l'ingénieur moderne et l'archéologue va ainsi s'accentuant, à mesure que nos villes se développent. Celui-ci voudrait tout garder et crie au vandalisme dès qu'on touche au passé. Celui-là sacrifie tout à la ligne droite, à l'idée de faire grand ; il accuse l'autre de conservatisme et d'étroitesse d'esprit. Et comme la victoire doit rester en somme à la science, l'archéologue gémit et l'ingénieur triomphe. On n'enraie pas le progrès, et on ne sacrifie pas tout un quartier pour conserver un vieil édifice, une tourelle caduque.

Que faire alors ? Vivre de souvenir et chercher au moins à fixer sur le papier ou la toile l'aspect des lieux que l'on va bouleverser, des sites qui vont disparaître. C'est ce que M. Vuillermet a fait pour Lausanne. Ici comme ailleurs, on a démoli des tours datant du XIVe et du XVe siècle, on a abattu des pans de muraille, on a fait disparaître d'anciens bâtiments. On y a mis autrefois une certaine brusquerie, et quelques-unes des reliques disparues auraient pu être conservées. De nos jours, on est plus modéré, d'autant que la rareté des monuments anciens en fait apprécier davantage la valeur. Mais enfin le vieux Lausanne s'en va quand même par fragments ; il n'y paraît pas d'un jour à l'autre, mais au bout d'une année, au bout de dix ans, la transformation est grande. Conservons donc en gravures ce qui n'existe plus en réalité.

Dans son *Vieux Lausanne*, M. Vuillermet a fait œuvre à la fois d'artiste et d'historien. A l'aide d'estampes, de gravures, de plans et de documents, il a fait revivre toute la vieille cité du moyen-âge à notre siècle. Comme complément, M. Vuillermet nous donne aujourd'hui *Lausanne de 1865 à 1894*, et c'est en feuilletant ce gracieux album que l'on voit combien nous sommes loin d'une époque relativement récente.

Voici la *Cité vue de la Caroline* (1865) : la ligne brisée des maisons, des arbres et des jardins va de la cathédrale au château. Aujourd'hui, l'imposant bâtiment de chimie et la rue Couvaloup ont modernisé tout cela. La *Place de la Palud* (1884) a moins changé, la *Barre, partie orientale* (1889) a par contre vu disparaître la tour Saint-Maire. Le

souvenir de cette tour est conservé dans la *Barre et le moulin du Tunnel* (juin 1889). Deux planches nous en rappellent la démolition en janvier 1890.

La *Place de la Cheneau de-Bourg* avec sa fontaine et ses gens en costume de travail nous transporte au loin dans une petite ville de province. Les *Escaliers de la Caroline* disparaîtront bientôt aussi ou seront reconstruits. On a déjà réparé quelques immeubles sur leur parcours. M. Vuillermet les a poétisés. A l'heure qu'il est, ils perdent décidément trop en confort ce qu'ils gagnent en rusticité.

L'*Entrée de la rue du Pré* prise de la Porte St-Martin en 1894 nous représente un pittoresque carrefour, à gauche une très ancienne maison pourrait nous en conter long sur ce vieux quartier des *Etuves*. La *Place du Petit-Pont* et la maison Vincent, la *Rue du Flon et vieille maison* à l'angle des rues du Pré et de la Cheneau-de-Bourg (6 juin 1891), la *Place du Pont* et les anciens abattoirs (avril 1891) conservent la mémoire d'un quartier qui a gardé encore beaucoup de cachet malgré les démolitions faites ces années dernières. On n'imagine pas de croquis plus gracieux et plus sincères que la *Place du Crêt* et les *Escaliers du Marché* partie supérieure (16 octobre 1894), que la *Terrasse de la Cathédrale* et l'ancienne maison du premier ministre (1894). La *Chapelle de la Maladière* nous transporte à l'autre extrémité du territoire communal, en pleine campagne. Enfin, la *Maison Clavel de Brenles* couronne dignement le volume. Nos lecteurs en ont eu la primeur l'année passée.

Si l'œil est agréablement flatté, si l'on éprouve une grande joie d'artiste en parcourant les croquis de M. Vuillermet, ce n'est pas sans mélancolie que l'on constate combien rapidement disparaissent ces témoins du passé, combien rapidement tout se transforme. Des façades en ciment remplacent la pierre de taille ; des persiennes vertes remplacent les volets massifs ; on n'attend plus que la patine du temps donne à la pierre sa teinte spéciale, on vernit et on badigeonne. Le caractère antique de certains quartiers s'en va, sans que l'art moderne leur donne un cachet nouveau. On a trop souvent le neuf à côté de l'ancien, et la juxtaposition des deux styles n'a rien d'esthétique.



4me année. | No 2. | Février 1896.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

IV

LA GUERRE — OCCUPATION DE BALE

Les préoccupations que causèrent à la Suisse les incidents de Paris et d'Aix furent reléguées au second plan par les grands événements dont l'Europe était le théâtre. L'orage qui dès longtemps menaçait la paix générale éclata enfin. La France, prévenant une invasion imminente, avait forcé le roi à déclarer la guerre à l'Autriche (20 avril 1792) et à la Prusse. Toute la frontière française, de Bâle à la mer, se trouva menacée. Elle l'était également du côté de la Savoie et du Piémont, le roi de Sardaigne ayant pris une attitude hostile à la Révolution.

La situation de la Suisse fut, à partir de ce moment, des plus critiques. Elle avait à redouter que l'un ou l'autre des belligérants ne violassent son territoire. De plus, la lutte au sein de la Confédération des partisans de la France avec ceux de l'Autriche allait s'accentuant et provoquait un relâchement du lien fédéral déjà si fragile. En outre, l'une des puissances pouvait chercher, comme dans les guerres précédentes, à recruter sur son territoire. Enfin la nation victorieuse allait devenir prépondérante. Si

c'était l'Autriche, on redoutait l'ambition légendaire de cette ancienne ennemie des Suisses. Si c'était la France, la Révolution chercherait, par tous les moyens possibles, à faire pénétrer les nouvelles idées dans le sein des cantons.

Mais pour le moment, la France avait tout intérêt à ménager la Suisse. Une note remise à la diète extraordinaire réunie à Frauenfeld, en mai 1792, lui annonçait l'ouverture des hostilités. En même temps, l'ambassadeur invitait d'une façon pressante la Suisse à observer une attitude bienveillante pour la France.

« La Nation Française, Magnifiques Seigneurs, la plus ancienne et la plus fidèle Alliée de vos Républiques, d'accord avec son Roi, a pris les Armes pour défendre et pour assurer sa Liberté... Au milieu des combats qu'il (le Peuple français) livrera pour une si belle cause, il se réunira à Sa Majesté pour porter des regards d'intérêt et d'amitié sur une Nation voisine, recommandable dans tous les tems par sa bravoure et par son union : il ne cessera point de désirer que la paix et toutes ses félicités continuent d'être son heureux partage, tandis qu'il sera obligé de chercher lui-même à y parvenir par les malheurs de la guerre. Il comptera surtout, Magnifiques Seigneurs, sur les vœux du Louable Corps Helvétique. Car il est une grande vérité qu'on ne peut point se dissimuler, si la France devoit succomber dans son noble élan vers la liberté, s'ils étoient tels, ces malheurs de la guerre, qu'ils dussent opérer le démembrement et peut-être la ruine de la Monarchie, plus d'une des Puissances qui l'avoisinent, liant le souvenir des tems passés avec la prévoyance de l'avenir, devroit trembler pour son indépendance et pour l'intégrité de ses possessions. » [1]

[1] *Recès des diètes (Die Eidgenössischen Abschiede)* VIII. 168.

Les déclarations des puissances étaient cependant de nature à rassurer la Suisse. Elles annonçaient leur intention de respecter le territoire helvétique. Le général Custine et le ministre des affaires étrangères d'une part, le résident autrichien Greifenegg de l'autre, s'étaient prononcés dans le même sens. [1]

La diète de Frauenfeld répondit à ces déclarations en affirmant que la Confédération resterait neutre. Comme nos ancêtres, disait-elle en substance, ont toujours, en cas de guerre, observé une neutralité parfaite, pour le plus grand bien de tous, de même aujourd'hui les cantons dans leur ensemble ont l'intention de ne permettre à aucune puissance belligérante de pénétrer sur le territoire helvétique. Les cantons sont fermement résolus, en cas d'attaque, à repousser la force par la force et à s'opposer, dans la mesure de leur pouvoir, à toute violation de territoire. [2]

C'était là un noble langage, qui aurait été beaucoup mieux placé dans la bouche des Suisses s'ils avaient eu à leur disposition une armée forte et bien exercée. Tel n'était pas le cas. Cependant la Confédération fit tous les efforts compatibles avec sa situation pour tenir parole et pour faire respecter l'intégrité de son territoire.

La partie la plus sérieusement menacée comprenait les cantons de Soleure et de Bâle. Les Français occupaient le Porrentruy [3], et leurs troupes étaient échelonnées jusqu'à Huningue. Le Frickthal, par contre, était autrichien, et une armée impériale se trouvait aux portes de Bâle. Le territoire helvétique offrait ainsi une mince langue de terre entre deux armées prêtes à en venir aux mains. La tentation de franchir cet obstacle devait être très forte, d'autant plus que les moyens de résistance étaient déri-

[1] *Recès* VIII. 169. — [2] Ibid. VIII. 170. — [3] Voir plus bas : l'Evêché de Bâle.

soires. Bâle se sentant particulièrement exposé avait aussitôt demandé le secours des Confédérés.

Ses députés exposèrent la situation au sein de la diète de Frauenfeld et demandèrent l'envoi d'un contingent de troupes helvétiques. Treize cents hommes environ suffiraient pour le moment.[1] Toutes les députations se déclarèrent d'accord. Mais quand il s'agit de fixer le chiffre des contingents cantonaux, Schwytz fit quelques difficultés. « Le canton, disait-il, n'a jamais reconnu le « *defensional* », les anciennes alliances ne contiennent aucune trace de pareilles inventions (Machenschaften). L'histoire nous enseigne qu'une neutralité armée ne peut exister que quand elle est appuyée par un déploiement de troupes suffisant. Une neutralité armée qui s'appuie sur une troupe de douze ou treize cents hommes est plus nuisible qu'utile. C'est pourquoi il vaudrait mieux s'en rapporter aux puissances belligérantes. »[2] Encouragés par la résistance de Schwytz, les cantons démocratiques firent aussi quelques objections. A la fin cependant, un corps de 1375 hommes fournis par les XIII cantons, plus Bienne et St-Gall, marcha au secours des Bâlois.[3] Le Vallais, sans refuser sa participation, avait allégué son éloignement, la révolte de ses sujets dans le courant de l'année précédente, l'attitude menaçante des troupes sardes à la frontière. Il fut dispensé d'envoyer son contingent.

1 L'état-major bâlois élabora un plan complet de défense de la frontière. Il prévoyait pour ce fait une armée de 2040 hommes. Voir *Frid. Dinner*, Zur Eidgenœssischen Grenzbesetzung von 1792 bis 1795. *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte XII*. p. 97.

2 *Recès* VIII, 169, 170.

3 Les contingents respectifs étaient : Zurich 175 hommes, Berne 250, Lucerne 150, Uri 50, Schwytz 75, Unterwald 50, Zoug 50, Glaris 50, Bâle 50, Fribourg 100, Soleure 75, Schaffhouse 50, Appenzell 75, St-Gall abbé 125, St-Gall ville 25, Bienne 25. *Frid. Dinner, l. c.* p. 16.

Parmi les cantons les plus dévoués à la cause de la défense nationale, il faut citer Zurich [1] et Lucerne. Zoug s'acquitta aussi avec enthousiasme de l'obligation qui lui incombait [2]. Le zèle de certains cantons prouve que la fibre patriotique n'était pas complètement morte chez les Suisses de 1792. Les mémoires qui relatent l'expédition des Zurichois et celle des Zougois sont empreints d'un grand

[1] L'histoire de l'expédition zuricoise est racontée dans une brochure parue à Zurich en 1792 : *Description de l'expédition des troupes fédérales à Bâle et du départ du contingent zuricois.* (Reproduite par *Frid. Dinner*, l. c.— La Bibliothèque cantonale à Lausanne en possède un exemplaire.) Il ne sera pas sans intérêt pour l'histoire militaire de l'époque d'en citer les principaux épisodes : Aussitôt la décision de la diète connue, Zurich lève ses troupes On remet aux soldats des armes neuves, armes spirituelles aussi bien que temporelles ; chaque soldat reçoit en effet une bible et un livre de piété (Andachtsbuch). Le 30 mai (1792), une imposante cérémonie réunit la troupe : la prestation du serment. Dès trois heures du soir, le son des cloches rassemble une foule à l'église du Fraueninünster. « On y voyait une foule de près de six mille personnes, bien différentes les unes des autres par leur aspect, leur origine, leur rang, leur sexe, leur âge ; on y voyait à côté de la coiffure étagée avec art le simple bonnet; à côté de l'habit du citadin le sarrau du campagnard; à côté de l'uniforme militaire l'habit ecclésiastique. ... A quatre heures, la troupe entre dans l'église au son du tambour, enseignes déployées. Les soldats tout équipés prennent place aux premiers rangs. Toute l'assistance, tête découverte, salue les fils et les gardiens de la patrie. Les officiers prennent place vis-à-vis de la chaire. Derrière eux, les artilleurs et les chasseurs. Autour des fonts baptismaux, dans un endroit un peu exhaussé, s'étaient assis les membres du conseil de guerre, en habits sénatoriaux, ainsi que le général et le colonel. Du reste, tout le sénat était présent. » Après avoir entendu un psaume, la prière et une allocution patriotique, la troupe prêta serment. Le lendemain, elle quittait Zurich ; le 3 juin, elle était à Bâle.

[2] Une brochure analogue raconte l'expédition des Zougois : A Zoug, les volontaires s'offrirent en plus grand nombre que ne l'exigeait le contingent à fournir. On renvoya les plus vieux La bénédiction du drapeau donna lieu, comme à Zurich, à une cérémonie imposante. Les troupes partirent le 15 juin, après avoir entendu la messe et bu le coup du départ. Les officiers zougois qui ne partaient pas accompagnèrent la petite troupe — 50 hommes en tout — jusqu'au pont de la Reuss. Là, les officiers régalèrent leur monde. Une demi-heure après, on se sépara, non sans avoir bu le coup de l'étrier. La troupe fut reçue à l'abbaye de Muri et arriva à Bâle le surlendemain.

enthousiasme et d'un véritable amour pour la patrie suisse. Ces sentiments, comparés à l'apathie générale de 1798, sont remarquables.

L'esprit national parut se réveiller et inspira à plusieurs poètes des hymnes guerriers que chantaient les troupes des différents cantons.[1] Les Fribourgeois entonnaient le *Chant de guerre d'un volontaire du canton de Fribourg venu au secours de Basle en juin* 1792. En voici les deux derniers couplets :

Maintenant, Basle, dans tes murs
Reçois notre troupe fidèle :
Tu n'auras point d'amis plus sûrs,
Ni de meilleure sentinelle.
Mais déjà nous l'éprouvons tous,
Chacun ici nous traite en frère...
Eh bien ! parlés... que faut-il faire ?
Nos cœurs et nos bras sont à vous.

Un jour quand la main de la paix,
Loin de nous chassant les allarmes,
Pour mieux jouir de ses bienfaits
Nous fera déposer les armes ;
Que ce cri : Vive les Baslois,
Retentisse dans nos montagnes !
Et vous aussi, dans vos campagnes,
Dittes... Vive les Fribourgeois !

Chaque détachement était commandé par les officiers de son canton. Quant au commandement en chef, il avait fallu tenir compte des diverses susceptibilités à ménager. La diète avait décidé que Zurich fournirait le commandant en chef, Berne le lieutenant-général et Lucerne le major-général.[2]

[1] Voir *Frid. Dinner*, l. c. p. 24-26, p. 102-112. — [2] *Recès* VIII, p. 170.

En même temps qu'elle envoyait des troupes, la diète déléguait à Bâle des représentants. Ils avaient pour mission d'assister de leurs conseils les magistrats de Bâle, de veiller à ce que la neutralité du territoire bâlois fût respectée, de s'adresser à cet effet aux généraux et commandants des troupes étrangères dès qu'elles s'approcheraient de la frontière, de pourvoir à ce que l'on observât une attitude impartiale vis-à-vis de chacune des puissances, cela dans le but d'écarter tout soupçon et tout malentendu. [1]

Les deux premiers représentants fédéraux furent Hirzel de Zurich et Balthasar de Lucerne. A cette députation devaient succéder les délégués de Berne et Uri, puis Schwytz et Fribourg, Unterwald et Soleure, Zug et St-Gall (abbé), Glaris et St-Gall (ville), Bâle et Bienne, Schaffhouse et Appenzell.

Les représentants restaient en fonctions pendant neuf semaines. Leurs successeurs arrivaient au bout de la huitième semaine et se mettaient aussitôt au courant de leur mission. [2]

Les premiers représentants arrivèrent à Bâle au commencement de mai. Ils y furent reçus en grande pompe et avec un cérémonial très compliqué. Ils furent accueillis en entrant dans le canton par une députation du Conseil et par les baillis. A leur arrivée en ville, ils envoyèrent au bourgmestre régnant leurs lettres patentes. Après les visites d'usage aux quatre premiers magistrats, ils furent reçus en séance solennelle par le Conseil secret, qui se rendit en cortège à la demeure des délégués. Les huissiers aux couleurs bâloises marchaient devant. Venaient ensuite, dans le carrosse du gouvernement, noir et or, les quatre premiers magistrats. Suivait une seconde

[1] *Recès* VIII, p. 171. — [2] *Recès* VIII, p. 176.

voiture, dans laquelle étaient les neuf autres membres du Conseil secret, le chancelier de la ville et le greffier du Conseil. Tous avaient l'uniforme de gala et l'épée au côté.

Les représentants, accompagnés de leurs secrétaires et de toute leur suite, les reçurent à la porte de leur hôtel. Dans la salle d'audience, on forma le cercle. Les représentants avaient à leur droite le bourgmestre et le grand tribun régnants, et quelques conseillers secrets. Les autres premiers magistrats et conseillers secrets étaient à leur gauche. Vis-à-vis, le chancelier de la ville et le greffier du Conseil secret. Le chancelier fit le discours de bienvenue, et le premier représentant répondit. On s'embrassa ensuite et on se serra la main. Le même jour, un joyeux banquet termina la cérémonie. Le même cérémonial fut adopté pour le départ des délégués. — Au milieu d'une grande conflagration politique, placé entre deux armées prêtes à en venir aux mains, menacé à chaque instant de voir son territoire envahi par l'une ou par l'autre, un petit Etat d'une trentaine de mille âmes organise des cérémonies dans lesquelles on prononce de pompeux discours et l'on observe une étiquette aussi rigoureuse qu'à la cour du Grand Roi. C'était dans les mœurs du temps ; le souci de la forme et de l'étiquette, le besoin de titres et d'appellations superbes n'est pas un des traits les moins caractéristiques des mœurs suisses à cette époque. — Pierre Ochs, l' historien de Bâle, auquel nous avons emprunté la description de la cérémonie, ajoute : « Les représentants avec leurs secrétaires et leur suite ainsi que leurs invités furent complètement défrayés, ce qui a été pour notre pays une charge assez forte. »

Les représentants siégeaient avec le Conseil secret toutes les fois qu'il était question d'affaires concernant la neutralité et la défense des frontières. Quand il s'agissait

de mesures militaires, les officiers supérieurs de l'état-major siégeaient aussi, avec voix consultative.

Les contingents militaires arrivèrent à Bâle dans le courant de juin. Ils y furent reçus avec le même enthousiasme qui avait accueilli les délégués. La chanson patriotique composée en leur honneur contient quelques beaux accents :

« O vous, frères confédérés, soyez les bienvenus au milieu de nous ; confiants, nous vous tendons la main, à vous, fils de ceux qu'a unis le lien de la liberté première. — Pour nous vous avez quitté maisons, biens et champs : devant la guerre menaçante, votre sentiment de pitié confraternelle vous a donné le signal du départ. — Oh non, Tell n'est pas mort. il revit dans ses neveux ; il allume leur courage dans le danger, et leur dit de marcher fidèles comme lui dans la voie des héros. — Nous partageons avec vous nourriture et boisson, tant que vous voudrez rester. Il n'en est aucun de nous qui, — nous vous le jurons par le Seigneur Dieu — n'apporterait volontiers la dernière brebis de son troupeau ; — Et quand vous retrouverez dans le sein des vôtres le bonheur dont vous êtes privés — oh ! pensez que vous avez laissé dans nos cœurs un monument d'airain. »

Elle devait présenter un singulier aspect, cette petite troupe suisse, de moins de 1500 hommes, formée de seize contingents divers ! Ils différaient entre eux par l'uniforme, par l'armement et l'équipement, par l'instruction militaire des soldats, par la langue et par la religion. *Presque tous les contingents*, dit une notice [1], portaient la tunique *bleue*, cependant les chasseurs la portaient verte, l'infanterie zuricoise grise, les gens de l'Entlebuch brune et courte, l'infanterie lucernoise rouge, les Unterwaldiens

[1] *Frid. Dinner*, l. c. 27.

et les Fribourgeois noire ou bleue. Les cols et parements étaient aussi *presque tous rouges*, à l'exception de ceux des Zuricois (bleus), des Lucernois et Uranais (jaunes), des Fribourgeois (noirs). Les pantalons étaient bleus, verts, blancs ou noirs, sans compter ceux des Fribourgeois, qui étaient rouges. Les gilets étaient bleus, verts ou jaunes, et ainsi de suite. Même bigarrure dans la solde, le commandement, les détails du service.

La troupe fut répartie dans les différents postes ; quelques travaux de fortifications furent entrepris : on remit en état la redoute de St-Jacques, près de la Birse. On établit sur les hauteurs des postes d'observation gardés chacun par quatre hommes. Un drapeau blanc les signalait pendant le jour, un bidon de poix brûlante pendant la nuit. On convint des différents signaux d'alarme : un coup de fusil comme avertissement, deux coups lorsque le feu éclatera, quatre coups en cas d'attaque.

Quelques illusions que les Suisses pussent encore avoir sur leur puissance et leur valeur militaire, ils n'avaient cependant pas la prétention de s'opposer, avec un contingent aussi faible, au passage d'une armée. La troupe d'occupation avait pour but d'observer les mouvements des corps ennemis et de signaler leur approche. En cas de violation de territoire par une armée ennemie, le contingent pouvait, uni à la milice du pays, retarder assez la marche des envahisseurs pour permettre à l'autre armée de prendre les mesures nécessaires à sa défense.

Le séjour des troupes helvétiques rassura les Bâlois : dans la diète ordinaire de Frauenfeld, en juin 1792, ils remercièrent chaleureusement leurs confédérés du prompt secours qu'ils leur avaient accordé.[1] La diète en prit note avec satisfaction : « Dans le corps arrivé heureusement à

[1] *Recès* VIII, p 175.

Bâle, lui dit-on, la meilleure entente règne entre officiers et soldats. Toutes les mesures nécessaires ont été prises, soit en ville, soit dans la campagne, afin de fournir aux troupes les vivres et le logement, afin de satisfaire à leurs autres besoins, au soin des malades, au culte pour les deux religions. Les troupes sont divisées en deux bataillons ; l'un occupe la ville, l'autre la campagne ; ils alternent chaque quinzaine. Les chefs de l'état-major s'assemblent tous les lundis pour délibérer sur les affaires militaires ou autres... Dans la ville, la bourgeoisie a pourvu à ce que les postes de nuit fussent doublés, et toutes les mesures de police ont été prises avec le plus grand soin.

En revanche, les députations des divers Etats confédérés déclarèrent en diète que leurs commettants avaient été également touchés de la façon généreuse et fraternelle dont leurs soldats avaient été accueillis à Bâle ; elles se réjouissent d'avoir pour leur part contribué à rassurer l'Etat de Bâle. Ensuite on s'adresse des remerciements réciproques sur la manière dont les contingents ont été accueillis dans les cantons qu'ils ont traversés. Dernier vestige de la solidarité helvétique, avant la chute de l'ancien régime !

On avait pourvu, par l'occupation de Bâle, au strict nécessaire, et l'on s'en tint à ce minimum de mesures préventives. Il ne vint à l'idée de personne de procéder à une réorganisation politique de la Suisse. Quant aux vices de l'organisation militaire, que tous les hommes de bon sens déploraient, les Confédérés ne surent y remédier. La Société militaire suisse avait attiré l'attention de la diète sur les réformes les plus urgentes. La diète remercia la Société militaire de son zèle et... l'engagea à persévérer dans ses efforts. On en resta là.

La petite troupe suisse et les délégués de la Confédé-

ration eurent pendant leur séjour à Bâle une mission difficile à remplir. Des conflits surgirent à chaque instant avec les troupes et les généraux autrichiens et surtout avec les Français. La suite de notre récit nous ramènera sur ce sujet.

(A suivre). Paul MAILLEFER.

UN ÉPISODE DES GUERRES DU PREMIER EMPIRE

LES PRISONNIERS DE « LA CASTILLE ». — RÉCIT D'UN SUISSE [1].

A la suite des campagnes désastreuses de 1808 à 1810, en Espagne, un grand nombre de soldats français tombèrent entre les mains des ennemis. Ce fut particulièrement à la suite de la capitulation de Baylen que le nombre des prisonniers fut considérable. Afin de les garder plus facilement et de prévenir toute tentative d'évasion, les Espagnols les reléguèrent sur les pontons qui se trouvaient dans le canal de l'île de Léon. On entassa ainsi dix mille prisonniers sur onze vaisseaux. Les officiers, au nombre de plus de mille, furent séparés de leurs soldats et relégués sur le vaisseau *La Castille.*

Les vaisseaux étaient dans la baie de Cadix, à une lieue environ du rivage, et séparés les uns des autres par une distance de deux ou trois portées de fusil. Chaque vaisseau était gardé par deux canonnières portant chacune une quarantaine de soldats. A bord se trouvaient quinze à vingt hommes sous la direction d'un sergent, chargés de la garde des prisonniers et de la police du vaisseau.

[1] *Relation du séjour des prisonniers de guerre français et suisses sur le ponton « la Castille » dans la baie de Cadix, et de leur évasion, le* 15 *mai* 1810. Par L. Chapuis, de Lausanne, chirurgien-major.

En outre, des vaisseaux de guerre anglais, espagnols et portugais croisaient dans la baie.

Le gouvernement espagnol payait aux officiers une solde équivalant à 42 sols de France. Ils avaient à se nourrir avec cette somme. Un marchand espagnol qui avait acheté le monopole de la fourniture des vivres se rendait deux fois par semaine sur *La Castille*. Il s'arrangeait de façon à rançonner les prisonniers, de sorte qu'il emportait chaque semaine la presque totalité de leur prêt.

La situation des prisonniers à bord des pontons était des plus misérables. Ils souffraient de la faim, de la soif, d'une chaleur suffocante. La maladie faisait des vides dans leurs rangs. Il en mourait une quarantaine par jour, que l'on jetait immédiatement à la mer, si bien qu'à chaque marée on voyait flotter des cadavres autour des pontons.

A la fin, quelques officiers intrépides résolurent de mettre fin coûte que coûte à une pareille existence. Ils conçurent le projet d'enlever la chaloupe qui apportait l'eau à bord. Une quarantaine d'officiers prirent part à cette conjuration, parmi eux plusieurs Suisses : *Gantin* de Lausanne, Müller de Berne et Landholt de Zurich.

Le projet fut exécuté avec une audace et une promptitude qui firent l'admiration des ennemis eux-mêmes. Un jour que le vent du sud-est était favorable, la chaloupe paraît. Dès qu'elle est amarrée, que les marins espagnols sont montés à bord du ponton et que les barriques sont déchargées, quarante-cinq des conjurés sautent dans la chaloupe avec la rapidité de l'éclair. Ils coupent la corde qui la rattache au vaisseau. Par malheur, les écoutes de la voile avaient été détachées par les Espagnols. On eut beaucoup de peine à la hisser. Ce fut un aspirant de marine qui se chargea, au péril de sa vie, de cette

opération difficile. Ce contre-temps retarde la manœuvre. Cependant la chaloupe est déjà à vingt mètres du bord quand la garde espagnole crie aux armes. Elle fait feu sur les fugitifs sans les toucher toutefois. Mais l'alarme est donnée dans la rade. La chaloupe doit essuyer le feu de plusieurs vaisseaux auprès desquels elle passe. La rapidité de sa marche empêchait les ennemis de bien viser. Elle ne fut pas atteinte.

Pendant ce temps, une chaloupe anglaise armée d'un canon et montée par une vingtaine d'hommes se met à la poursuite des fugitifs. Une première décharge tue un des fuyards, une seconde coupe la corde qui retenait la voile. Celle-ci flotte au vent comme un drapeau. La chaloupe reste immobile. Une dizaine d'officiers parviennent, après d'inouïs efforts, à s'en rendre maîtres de nouveau. Mais la chaloupe anglaise a gagné de vitesse. Elle est déjà à portée de la voix. Le commandant anglais somme les fugitifs de se rendre. On lui répond en criant : « Vive l'empereur ! »

Les Français avaient heureusement plusieurs excellents marins à leur bord. Une habile manœuvre les sauva. Ils distancent les Anglais et après trois quarts d'heure d'une poursuite mouvementée, ils arrivent sous le fort Sainte-Catherine, occupé par les Français. Ils n'attendent pas que la chaloupe soit au rivage. Ils sautent à l'eau et se rendent au fort. On les accueillit comme le méritait leur courage.

Plusieurs officiers qui étaient du complot restèrent à bord faute d'avoir sauté à temps dans la chaloupe. Un des fugitifs, voyant que l'on faisait feu sur la chaloupe, perdit courage, sauta à la mer, et regagna le ponton à la nage. Il y fut accueilli par les huées de ses compagnons de captivité !

La position des prisonniers qui restaient fut naturelle-

ment aggravée par la suite de cette équipée. Il fut défendu, sous peine de mort, de paraître sur les ponts pendant que l'on déchargeait l'eau. La chaloupe fut évaluée à 21,000 francs, que l'on fit payer aux officiers restants.

Dans le courant de mars 1810, une tempête qui dura plusieurs jours vint mettre en danger les prisonniers qui se trouvaient sur les pontons. Cette tempête dévasta pendant cinq jours consécutifs les côtes occidentales de l'Espagne. Il semblait à chaque instant que la carcasse de *La Castille* dût s'ouvrir. Personne ne pouvait se tenir debout. Il était impossible de faire du feu à la cuisine et par conséquent de rien cuire.

Pour comble de malheur, aucun vaisseau ne pouvant tenir la mer, l'eau douce et les provisions menaçaient de manquer. La ration d'eau fut réduite de moitié. La perspective d'en être privé semblait augmenter la soif et pendant la nuit du second jour plusieurs prisonniers percèrent les tonneaux pour augmenter leur provision. Deux barriques furent ainsi vidées et beaucoup d'eau perdue. La ration dut être réduite à deux verres pour 24 heures. On dut diminuer également la ration de biscuit, Les signaux de détresse restaient inutiles. Les Espagnols ne pouvaient mettre aucune chaloupe à la mer.

Pendant la nuit du troisième au quatrième jour, on dut travailler incessamment aux pompes pour ne pas être englouti. Les vivres manquant tout à fait, plusieurs malheureux périrent d'inanition. Le cinquième jour, le vent diminua de violence. L'on constata l'étendue des dégâts. Plusieurs des vaisseaux séjournant dans la rade étaient échoués sur le rivage.

Au soir du cinquième jour, on vit un canot anglais se détacher du rivage et faire voile vers le ponton. Les prisonniers auxquels il restait assez de force pour marcher s'assemblèrent sur le pont et suivirent avec anxiété la

marche du canot. Il était chargé d'eau et de provisions de bouche. C'était l'amiral anglais Pelew, commandant l'escadre, qui envoyait ce secours aux malheureux. Ces vivres sortaient de ses propres magasins. Les chefs durent prendre des mesures sévères pour empêcher les affamés de défoncer les barriques et de se ruer sur la nourriture. Une distribution d'eau, de vin et de biscuit fut faite, mais elle fut fatale à quelques-uns qui en usèrent immodérément.

Une pareille situation, les maux de tout genre auxquels on était exposé, le désir bien légitime de rejoindre l'armée française et de s'illustrer sous ses drapeaux, provoquaient de nombreuses tentatives d'évasion. Quelques prisonniers eurent assez d'or pour tenter la cupidité de marins espagnols qui les transportèrent sur la côte d'Afrique. Ils débarquèrent près de Tanger ; mais ils y furent bientôt assaillis par des naturels qui les massacrèrent impitoyablement. D'autres purent gagner à la nage des vaisseaux neutres qui les accueillirent. D'autres furent surpris et tués par les rondes espagnoles.

L'amiral espagnol essaya de prévenir les tentatives de ce genre en affichant sur le ponton qu'en cas d'évasion il ferait pendre autant de prisonniers parmi ceux qui restaient qu'il y en aurait de fugitifs. Cet acte despotique ne fit que redoubler le zèle des prisonniers à chercher la liberté. Les Français avaient obtenu quelques succès et s'étaient rapprochés de la côte orientale de la baie de Cadix. Quelques officiers conçurent le projet de rompre les amarres qui retenaient le ponton *La Castille*, et de le faire échouer sur la côte.

Comme il fallait user de prudence pour ne pas éveiller la vigilance des gardiens, quelques officiers de marine furent chargés d'étudier le projet. On discuta pour savoir : 1° si l'on chercherait à s'échapper ; 2° s'il était possible

de scier ou couper les câbles ; 3° si la marée serait assez forte pour éloigner promptement le ponton ; 4° si l'on pourrait trouver moyen de le diriger ; 5° si la nuit pourrait favoriser cette fuite.

On résolut d'employer l'eau forte pour ronger les câbles, qui seraient ensuite rompus à coups de scie et de hache. Les marées augmentant vers la nouvelle lune on ne douta pas qu'elles ne fussent assez fortes à un moment donné pour porter les vaisseaux à la côte. Les hamacs serviraient de voiles et il y avait à fond de cale assez de bois pour faire une vergue. Enfin on pensa que la nuit serait assez obscure pour dérober la vue du ponton aux canonnières qui surveillaient.

Le projet paraissant exécutable, douze tailleurs furent occupés à fond de cale à coudre des hamacs pour en faire une voile. Quelques hommes placés en sentinelles veillaient à ce que les Espagnols n'eussent vent de rien. Des charpentiers de marine confectionnaient péniblement une vergue au moyen de deux mauvaises haches. Tout cela s'exécutait sans bruit et dans le plus grand secret.

Une trahison faillit compromettre toute l'affaire. Un lâche écrivit à l'amiral une lettre anonyme, lui dévoilant le projet. Il la fit remettre par son domestique au sergent espagnol. Celui-ci devait ouvrir la lettre avant de la transmettre. Ne sachant pas le français, il appelle un officier de ses amis et demande la traduction. L'officier, qui était du complot, s'étonne et pâlit. Mais il donne le change au sergent. « On vous accuse, lui dit-il, de favoriser l'évasion de prisonniers français. Laissez-moi la lettre, je découvrirai le coupable. » Le sergent y consent, jurant de se venger sur l'auteur de la dénonciation.

Les officiers français cherchent à découvrir le traître. La lettre était sans signature et on n'en reconnaissait pas l'écriture. Il fallut chercher celui qui l'avait remise

au sergent. Pour cela, on fit la revue des hommes, et le sergent reconnut un soldat, domestique du sieur Dumolard, major, lequel soldat fut conduit aussitôt dans une soute à fond de cale.

On n'osait pas encore soupçonner Dumolard, qui plus que tout autre avait tonné contre le traître. Le domestique disait qu'il avait trouvé la lettre sur le pont. Il fallut l'intimidation pour lui arracher un aveu. Trois juges ou soi-disant tels descendent un soir dans la prison, accompagnés d'un tailleur. Celui-ci prend la mesure de la taille du prisonnier et se retire, le laissant livré à ses réflexions. Deux heures plus tard, les juges rentrent avec un grand sac et une masse de fer. On lit à l'accusé une sentence, par laquelle il est condamné à être enfermé dans un sac et jeté à la mer. Le pauvre diable fond en larmes, et promet de dire la vérité si on lui laisse la vie sauve. Il dénonce alors Dumolard, qui lui a donné la lettre et lui a commandé de la porter au sergent espagnol.

Les officiers se réunissent. Dumolard est démasqué. Il essaie de rejeter la faute sur sa femme. Les officiers sont indignés de son infamie. Quelques-uns veulent qu'on l'étrangle sur-le-champ. Les prières de sa femme et de son fils firent qu'on l'épargna. Il fut gardé à vue dans sa chambre, et on chercha surtout à l'empêcher de communiquer avec qui que ce fût. On apaisa aussi le sergent, qui voulait l'envoyer devant une commission militaire à Cadix.

Ces allées et venues donnèrent à penser au gardien. Il s'était aperçu de la disparition des hamacs. Un commissaire fut mandé pour procéder à la visite du ponton. Les conjurés furent informés à temps, et on put découdre la voile. Le commissaire vint, fouilla et s'en retourna sans avoir rien découvert.

Ces travers inquiétaient les conspirateurs. Quelques-uns et des plus résolus, dirent qu'il fallait renoncer au projet. Et en effet, pendant quelques jours, il n'en fut plus question. Mais une soixantaine d'intrépides résolurent de sauver leurs camarades malgré eux. Ils étaient persuadés que quand l'affaire serait en cours d'exécution, tout le monde finirait par y donner la main.

Le 15 mai (1810), le vent était au S.-O., la marée devait être haute et monter de six heures à minuit. Les conjurés tiennent un conseil secret. Le lieutenant de vaisseau Moreau, homme fort expérimenté, les encouragea. «Messieurs, dit-il, jamais il ne s'est présenté une occasion aussi belle d'exécuter notre projet, tout paraît concourir à le faire réussir, je juge qu'on peut facilement l'exécuter, et si nous ne le faisons pas, nous méritons tous de mourir dans les fers.» D'autres officiers, dont un nommé Papon, de Genève, appuient ce discours et on résoud de tenter l'aventure le soir même. Il fut convenu qu'on couperait les câbles, et qu'aussitôt après on demanderait à l'officier supérieur en grade de prendre le commandement, cela afin d'éviter tout désordre.

La journée se passa tranquillement. Personne, sauf les conjurés, ne se doutait de ce qui allait arriver. Le soir vers six heures et demie, l'enseigne Dumouthier et quelques officiers de marine descendirent dans la batterie de trente-six, vers la proue, où étaient fixés les câbles. Ils les arrosèrent d'eau forte pour en rendre la section plus facile. Puis, avant de les couper tout à fait, on chercha à s'emparer des hommes de la garde, afin de rendre toute indiscrétion et tout signal d'alarme impossibles.

A cet effet, quelques-uns des conjurés se placèrent comme par hasard sur les échelons de l'escalier conduisant à la batterie. Ceci fait, on vint dire au sergent qu'une querelle s'y était élevée et qu'il devait envoyer quelques

soldats pour l'apaiser. Le sergent, qui jouait aux cartes, y envoie un caporal avec six hommes. Ceux-ci sont à peine descendus dans la batterie qu'ils sont saisis, bâillonnés transportés à fond de cale. Ceci fait, on vient avertir le sergent : « Venez vite avez tout votre monde, quelques officiers veulent couper les câbles. » Le sergent s'y rend en maugréant ; il subit le même sort.

Restait une sentinelle placée sur la dunette, en vue des canonnières qui surveillaient le ponton. Un seul cri, un coup de fusil, et tout était compromis. S'en emparer était chose assez difficile. On y réussit cependant. Quatorze officiers s'armèrent chacun d'un fusil, se glissèrent sous la dunette et, à un signal donné, se présentent subitement à la sentinelle, la couchant en joue, et la menaçant de faire feu si elle ne se rend aussitôt sans dire mot. L'effet fut foudroyant. La sentinelle se rendit, on la descendit à fond de cale, on la déshabilla et un soldat français qui connaissait l'espagnol s'affubla de sa défroque et monta la garde à sa place, répondant au qui-vive des chaloupes. La nuit venait et l'obscurité favorisait la supercherie. Tout cela avait été exécuté si promptement que bon nombre de prisonniers n'en avaient pas eu connaissance.

Il fallut dix minutes pour couper les amarres. Aussitôt le vaisseau fit un mouvement brusque. Il ne fut plus possible de tenir le complot caché et tous les captifs en furent informés. Les uns accueillirent la nouvelle avec joie, d'autres en maugréant ; plusieurs craignaient un échec suivi des vengeances de l'amiral.

Le ponton commence à se mouvoir. Les canonnières donnent aussitôt l'alarme par une décharge générale. Les vaisseaux anglais font des signaux. Le vaisseau amiral tire du canon. Toute la rade s'illumine. L'affaire est éventée. Les canonnières dirigent sur le ponton un feu

qui ne fut pas trop meurtrier. Cependant le lieutenant de vaisseau Moreau, l'âme de la conjuration, est partagé en deux par un boulet. Une grande confusion règne à bord.

C'est alors que, vers huit heures, quatre officiers supérieurs prirent le commandement du ponton et organisèrent la défense contre une tentative éventuelle d'abordage. Les hommes furent répartis en quatre groupes, chargés, les uns de défendre les divers points du navire, les autres de construire un radeau. Peu à peu, le calme se rétablit ; les ordres sont donnés et reçus avec régularité ; la discipline militaire reprend le dessus et on attend les événements de pied ferme.

Vers les neuf heures, le ponton n'avait pas encore parcouru un quart de lieue et plusieurs chaloupes ennemies lancées à sa poursuite faisaient force rames pour l'atteindre. Pour faciliter la défense et surprendre les ennemis, les fugitifs entassent sur le pont un grand nombre de boulets qu'on avait trouvés à fond de cale, puis font silence complet, attendant l'abordage pour faire une belle résistance. Ce silence et l'obscurité trompèrent les assaillants. Deux des chaloupes avaient déjà rejoint le ponton, s'y étaient amarrées. Un officier anglais et quelques soldats grimpaient déjà à l'abordage lorsqu'une grêle de boulets en tue et blesse un grand nombre ; les chaloupes sont percées et coulent à pic. A l'aide des fusils pris aux gardiens, on fait feu sur les autres chaloupes et celles-ci finissent par s'éloigner. Cette victoire rassura les prisonniers contre les dangers d'un abordage.

Cependant, le ponton n'avançait qu'avec lenteur. Vers les dix heures, il faillit aborder une bombarde anglaise. A dix heures trois quarts, le vent tournait au N.-O., poussant le ponton sous les canons du fort Puntal, qui pouvait foudroyer les fugitifs. Ils désespéraient déjà de

leur salut ; mais le ciel s'obscursit subitement, un torrent de pluie déroba le vaisseau aux yeux du commandant du fort. Le vent redevint favorable et les fugitifs virent leur espoir renaître.

On approchait cependant de la côte. Il fallait s'y rendre et prévenir les Français qui occupaient le fort du Trocadero et Porto Real de l'approche des fugitifs et des dangers imminents auxquels ils étaient exposés si on ne venait pas à leur secours. A cet effet, le major Foras avait travaillé secrètement à fond de cale à la construction d'un petit canot que l'on mit à la mer. Elle était assez mauvaise, cependant trois hommes partirent et cherchèrent à gagner le camp des Français. Quelques nageurs de la *Société nautique* reçurent aussi la mission de gagner la côte et de hâter l'arrivée des secours. Cette Société nautique avait été organisée sur le ponton pendant la captivité. Elle était due à l'initiative d'un Lausannois nommé Chapuis, chirurgien-major. Elle avait pour but d'apprendre à nager à ceux qui ne le savaient pas, et de perfectionner les autres dans l'art de la natation. C'était en même temps une société de sauvetage.

A minuit, le ponton échoua sur un banc de sable, à une demi-lieue du rivage et du fort du Trocadero, occupé, avons-nous dit, par les troupes françaises. On n'avait aucune chaloupe à mettre à la mer. La nuit avançait, et si l'on n'était secouru avant le matin, c'en était fait de l'expédition. Chacun s'arrangeait de son mieux pour se jeter à la mer en cas de danger et gagner la côte à l'aide de planches ou d'épaves.

A trois heures, on était encore sans nouvelles de la côte. A quatre heures, l'angoisse des fugitifs a augmenté. Ils craignent que leurs messagers n'aient péri en route. On en délègue deux nouveaux, en la personne de MM. Chapuis et Guerry, tous deux de Lausanne.

Ces deux hommes n'hésitèrent pas, bien que le jour qui commençait à poindre et la marée descendante rendissent leur entreprise plus périlleuse. Au bout de trois quarts d'heure de grands efforts, ils abordèrent, coururent au fort, puis à Porto Real pour réclamer des secours immédiats.

On avait travaillé depuis le départ à la construction d'un grand radeau, en liant ensemble des planches qu'on avait trouvées à fond de cale. Il était destiné à sauver les vieillards, les femmes et les enfants. A cinq heures, on put le mettre à la mer; mais tout le monde veut en profiter. On se bouscule. Le radeau enfonce dans l'eau et n'avance qu'avec peine. Quelques nageurs et d'autres fugitifs, hissés sur des épaves, cherchent à gagner le rivage.

Le danger était grand, car avec le point du jour les Espagnols purent diriger leur tir avec plus de certitude. Une dizaine de chaloupes canonnières, ainsi que l'artillerie du fort Puntal, foudroyaient le ponton. Les coups portaient juste. Le ponton, par bonheur, était vieux et les boulets ne causaient pas trop de ravages. Cependant il restait encore cinq cents personnes sur le ponton. Un incendie qui éclata rendit leur situation plus critique encore.

A sept heures enfin, plusieurs pièces de canon, conduites par des artilleurs français, arrivent sur la côte et ouvrent aussitôt leur feu contre les chaloupes espagnoles. Celles-ci ralentirent le leur et s'éloignèrent quelque peu. Le Trocadero répondait au fort Puntal et lui démontait plusieurs pièces. Vers dix heures, on vit arriver sur des chars deux canots français, qui n'avaient pu arriver par eau, les Anglais occupant le passage. Le débarquement fut alors plus rapide, mais non point sans danger. Les obus et les boulets anglais balayaient maintenant le

rivage. A onze heures, il y avait encore deux cents personnes sur le ponton. A trois heures, le débarquement fut complètement achevé. Le ponton brûlait depuis un quart d'heure quand la dernière personne en sortit.

Les fugitifs furent dirigés sur Porto Real, où ils arrivaient les uns demi-nus, les autres complètement affamés et exténués de fatigue. La garnison partagea avec eux vivres et vêtements. Ils furent embarqués sur le *Guadalquivir*. Le 21 mai, ils arrivaient à Séville, où les attendait un accueil chaleureux de la part de leurs frères d'armes.

Un autre ponton, nommé l'*Argonaute*, exécuta quelques jours après un projet de fuite analogue. Moins heureux, ceux qui le montaient restèrent trente-six heures sous le feu de l'ennemi. Quatre cents seulement s'échappèrent. Un nommé Nicolerat, de Bex, se signala dans cette seconde entreprise par son courage et son sang-froid.

R. T.

UNE CHRONIQUE DE CHATEAU-D'ŒX

Un ami de Château-d'Œx, aujourd'hui pasteur dans la plaine, a bien voulu nous confier sa vieille Bible de famille. C'est un vénérable volume in-folio, édition de 1657, imprimé à Genève, chez Pierre Chouët. Une reliure de bois, garnie de gros clous de cuivre, le protège contre les morsures du temps : c'est le symbole d'une piété solide et de bon aloi. Un ancêtre de notre ami, vivant en 1747, a relevé, sur la feuille de garde, une chronique de Château-d'Œx, que lui et ses descendants ont continué jusqu'en 1778. Nous la livrons sans modifications ; elle présente un intérêt qui n'échappera pas à nos lecteurs.

H. Thélin, pasteur.

J'ai relevé ceci par curiosité, en 1747 :

1503. Ceux de Château-d'Œx, subjects du Comte de Gruyères, ayant différents pour les pâturages avec ceux d'Ormonts, subjects des Bernois, se mirent en campagne avec 300 hommes, encore que le différent fut en décision, et

coururent sus à ceux d'Ormonts, desquels il y en eut 6 de tués et quelques-uns de blessés. Les Bernois, informés de cela par leur gouverneur d'Aigle, voulaient, avec 2000 hommes, venger la querelle de leurs subjects, mais le tout fut spacifié (*sic*) par les députés de Bâle et de Valais et de Fribourg, sous certaines amendes auxquelles furent condamnés ceux de Château-d'Œx, et cela en l'an 1503.

Mémoires de nos Pères.

L'année 1554, ce vendredy avant le saint Martin, à 10 h. du soir, arrive que Michel Comte de Gruyères abandonne la Comté pour la quantité de ses dettes, lesquelles les deux principautés Berne et Fribourg payèrent en partie à ceux de Bâle, en partie à d'autres, en vertu de laquelle satisfaction la Comté leur fut dévolue et adjugée et par iceux régie et gouvernée jusqu'à l'année suivante (1555) auquel échut après division la dite Comté à LL. EE. de Berne, savoir le balliage de Gessenay, Château-d'Œx, Rougemont et Rossinières, qui (*ils*) firent chasser les prêtres et moines, croix abattirent, et le peuple prêta serment de fidélité, instants noble Hans Jacob de Wattewille, envoyé pour cet effet suivant.

1. Sur le commencement de l'année 1556, il fut question d'envoyer un Seigneur baillif pour régir les 4 communes. Mais des Deux Cents personne n'osait entreprendre le gouvernement du balliage causant (*à cause*) non tant l'infidélité du peuple que principalement l'idole populaire [1]. Sur la fin, Hans Rodolphe de Graffenried fut envoyé, qui ayant régi et gouverné le peuple en douceur et patience, fut rappelé à Berne pour la pesanteur de son corps.

Suivent les Baillifs :

2. Noble Albert d'Erlach fut bailli 5 années.

3. Julien Sturler fut 6 années.

4. Noble Hans d'Erlach. Sous sa préfecture la ville de Gessenay en l'an 1567 fut brûlée. Après, le Château de Rougemont fut bâti par le même Seigneur Bailli en la place du Cloître aux Moines.

5. Monsr Anthoyne de Grafferied fut 6 années ; sous lequel en 1579 avient la peste grande ; puis le 2 mars grand tremblement de terre.

En l'an 1572, une étoile nouvelle, soit comète. Le 1er jour

[1] Le catholicisme.

de l'an 1584, inflammations et rougeurs nocturnes. En l'an 1584 Yvorne périt un mercredy. La famine grande l'année 1584.

6. Mons. Hans Wisse fut baillif 4 années. Il rebastit le temple de Rougemont.

7. Monsieur Nicolas Zehnder fut baillif 6 années. Le 20 juin 1590 apparut le pimeride ([1]), en présage des maux arrivés à Gex, Thonon et Ternis (?) l'an 1591.

8. Mons. Vincent Holter fut baillif 6 ans. L'an 1595 la comète grande en forme de fouets.

9. Peter Risauld fut 6 années. Advint l'Escalade de Genève en 1602.

10. Anthoyne de Graffenried a été 6 années. L'année 1608 l'année fertile ; le pot de vin à un sol.

11. Hans Rodolphe de Wattewille 6 années. L'année 1612, grande peste dont moururent au Balliage 1500 personnes. L'année 1617 se fit l'alliance de nos seigneurs avec le duc de Savoie. L'année 1618, la maladie piedmontale fut apportée par les soldats tant bernois qu'étrangers de retour de la guerre de Piedmont entre le duc de Savoie et le roy d'Espagne.

12. Hans Wisse fut 6 ans ballif. Le 15 octobre (1620) la grande comète en forme de pertuisanne avec une grande étoile sur la pointe arrivée en Bohême, Palatinat et au Pays des Grisons, puis le 9 juillet 1620 massacre de fidèles. Le colonel, de même que cinq capitaines et quatre haïjer (*sic*) occis aux Grisons.

13. Mons. Hans Dubuis, 6 années.

14. Nicklaus Lombach, 1629. 6 ans.

15. Johannes François de Wattewille en 1635. — 6 ans.

16-17. Johannès Tribollet a été baillif en 1640 ; n'ayant régi que deux ans et à sa place fut établi Samuel Tribollet son frère, qui fut cause de la rébeillon des Paysans arrivée en 1653, du temps de la rebellion de l'Argau.

18. Jacques Bouhers. — 6 ans. — 1644.

19. Gabriel Wysse, capitaine. 6 ans.

20. Christian Willadin. — 6 ans.

21. Manuel Hermann, — 6 ans.

22. Daniel Yenner. 6 ans.

23. Albert Frisching. 6 ans.

[1] Pyramide (?).

24. Béat Fischer. 6 ans.

25. Charles Wistemberg. 6 ans.

L'année 1664 le village de Château-d'Œx fut incendié jusqu'à 3 ou 4 maisons.

Le 28 octobre dite année, la Rochelle fut vendue au Roy Louys. En l'année 1680, une comète en présage des maux arrivés en France pour la Religion.

26. Rodolphe Zehnder. 6 ans.

27. Jean Anthoine Tribolet, 6 ans.

28. Johannès Fischer. 6 ans, durant laquelle préfecture le calendrier julian a été réformé en 1701.

29. Gabriel Fehler. 5 ans.

30. Théobald de Watteville a été bailli 7 ans.

31. Brandolph de Graffried. 2 ans.

32. Jean Rodolphe Effinger, 7 ans.

33. Abram Manuel est entré au balliage en 1725. En l'an 1730, en allant rendre son compte à Berne, et descendant à Herlenbach, fut trouvé mort dans son lit d'un coup de pistolet. Il était un peu mélancolique. — En 1728, le 7 de janvier, le jubilé a été festoyé, qui est l'accomplissement de la 100e année que nous sommes entré en la religion chrestienne et réformée et sous la domination de LL. EE. de Berne, de quoi il y a déjà deux cents ans passés dès lors.

34. Monsieur Staiger a été bailli pour la dernière année de M. Manuel.

35. Gabriel de Gingins. 6 ans.

36. Jean Rodolphe Feler a été 6 ans. 1737.

37. Jean Rodolphe Winner est entré au Balliage en 1743.

38. Sigismond Wagnerer est entré au Balliage en 1749.

Le premier avril 1741, la veille de Pâques, à 1 h. de l'après-midi, le village de Château-d'Œx fut incendié jusqu'à 3 ou 4 maisons. Il y avait 51 demeurages, tant grands que petits. La perte a été taxée par des prudents hommes à 140000 florins sans les meubles et bagages de maisons. LL. EE. ont permis de faire une collecte qui s'est montée à 20000 florins, qui a été partagée en 4 classes, les plus pauvres la 5e partie, jusqu'à la 8e les plus riches. De plus, LL. EE. ont donné à tous les ménages 6 écus d'argent et chacun 10 quarterons d'épautre, d'abord après l'incendie, pour les consoler en leurs nécessités.

Le 15 février 1743, la compagnie électionnaire de Château-d'Œx est partie pour le service de LL. EE., nos Souverains

Seigneurs, ayant été en garnison à Lutry, pour les sujets de Don Philippe, fils du Roy d'Espagne.

39. Jean Rodolphe Fischer est entré au Balliage en 1755.

Le Loüable canton d'Ury ayant demandé secours à LL. EE. nos souverains Seigneurs pour ranger leurs sujets rebelles de la Vallée de la Lévine, il est parti 800 hommes en tout. Ils ont fait partir 48 hommes de Château-d'Œx et de tout le balliage. Ils ont pris deux « piquets » (?) et ils sont partis. Ils sont partis le 19 mai et ils sont revenus le 5 juin, ayant été par le pays de Vallais jusqu'à 8 lieues des dites vallées. Cela en 1755.

LL. EE. nos souverains Seigneurs ont fait célébrer un jeune extraordinaire qui a été célébré le 19 février 1756, à cause des tremblements de terre arrivés en divers lieux. Mons. le ministre a pris pour texte le 13e chapitre de Jérémie, v 23 : « Le Maure changera-t-il sa peau et le léopard ses taches? Pourriez-vous faire quelque bien, vous qui n'êtes appris qu'à mal faire ? »

40. Abram Groubay est entré au Balliage en 1762.

41. Sigismond Albert Staiger est entré au balliage en 1768, septembre.

L'année 1770 a été très remarquable par les tremblements de terre et la quantité de neige ; on en a mesuré jusqu'à 50 pieds dans des endroits. Les vaches n'ont pu aller dans les montagnes qu'en juillet et août, y ayant encore beaucoup de neige aux unes.

42. Albert de Wattewille est entré au balliage l'année 1774. Mort et enseveli le 28 décembre 1778.

L'année 1778 a été très remarquable par la quantité de pluie sur l'automne, qui a emporté tous les ponts et chemins et causé de grands dommages.

UN SIGNALEMENT

Le Lieutenant Ballival Substitué d'Yverdon.

A vous Monsieur le Ministre de Bercher, Salut.

Vous publierez Dimanche prochain en Chaire la translation ci-dessous, que vous remettrez ensuite à des personnes d'office de votre Paroisse, pour prendre copie des signalements, afin d'en faire usage. Donné ce 23 août 1757.

Le Lieutenant d'Avoyer et Conseil de la Ville de Berne, notre salutation prémise, Noble, Cher et féal Ballif.

Sur ce que Jean et Daniel Corthési des Granges de Dompierre, deux voleurs décriés et armés de fusils, rodent sans cesse comme chasseurs dans ces Quartiers là, mettant les personnes en épouvante et en danger par leurs menaces et en les attaquant réellement, — comme aussi en pertes par leurs vols de bétail et autres larcins ; nous nous sommes vus obligés de prendre des précautions contre ces perturbateurs pour le maintien de la sûreté publique ; c'est pourquoi nous vous ordonnons de faire publier en Chaire qu'à l'égard de Jean Corthési dont le signalement est ci-dessous, il est déclaré qu'on peut le tuer impunément, étant ordonné de faire toutes les recherches pour le découvrir, et en ce cas de le saisir, reduire en Détention et nous en donner avis ; Et s'il vient à s'y opposer à main armée de le tuer ; Déclarant qu'à celuy qui livrera en vie ce mauvais drole, nous lui ferons donner une Récompense de cinquante Ecublancs, et à celuy qui le tuera étant en deffense avec des armes, vingt cinq Ecublancs.

Concernant ce garnement de Daniel Corthési, vous ferez aussi publier la même chose en Chaire ; Ensorte que s'il se trouvait avec son frère et qu'il voulut se deffendre avec des armes, il sera procédé de la même manière contre luy ; Et afin qu'il puisse aussi être découvert, nous ordonnons à notre Ballif de Moudon d'en prendre le signalement et de vous l'envoyer. Dieu avec vous. Donné ce 4 Aoust 1757.

Signalement.

Jean Corthési de Dompierre riére Moudon, Canton de Berne, âgé d'environ 26 à 28 ans, haut de 5 pieds et 5 pouces, bien pris de taille, bonne jambe, visage et la bouche large, un peu pale, peu de barbe, petits yeux gris, grosses lèvres, le nez camard, cheveux bruns lissés coupés en rond, quelques fois en cadenette, porte ordinairement une veste bleüe ou brune, un *Geppelin* rouge et culottes de peau, ayant toujours avec luy un fusil et un chien de chasse rouge, et lors qu'il parle à quelqu'un il ne le fixe pas, jettant toujours ses regards de çà ou de là ; outre qu'il rend par l'extrémité de la Bouche, de la Salive et de l'Ecume.

Pièrre Daniel Corthési son frère, âgé d'environ 30 ans, taille d'environ 5 pieds ; visage un peu rougeatre autour des joües, un gros nez un peu camard ; ayant deux verrües du

côté gauche et une autre au menton, avec de grands poils lors qu'il n'est pas rasé fraichement, les épaules et la taille larges, les jambes minces, baissant la tête en marchant ; cheveux courts un peu frisés tirant sur le blond et assés clairs ; fixant aussi ses regards de côté quand il parle.

Communiqué par M. Genton. pasteur, à Berchier.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

— Avec l'hiver les **fouilles ont recommencé à Avenches.** L'Association Pro Aventico fait continuer les travaux en Selley, aux ruines du Théâtre. Dans un couloir, à 5 m. de profondeur, on a trouvé une crémaillère en fer ; un fil d'or assez long, mais très mince ; une grande perle en verre côtelé ; une applique en bronze représentant un Amour ailé ; enfin un doigt en bronze, probablement l'index, grandeur naturelle.

Dès que ce couloir sera terminé, les ouvriers attaqueront la partie du théâtre où se trouvait la scène. Non encore fouillée, les trouvailles y seront, si non abondantes, du moins très intéressantes.

Divers particuliers fouillent aussi çà et là, sans avoir, jusqu'à maintenant, trouvé quelque chose de réelle valeur.

— Sans être à proprement parler une œuvre historique, le **Livre de lecture à l'usage des écoles primaires** de MM. *L. Dupraz* et *E. Bonjour* mérite une mention dans notre revue. Les qualités pédagogiques de cet ouvrage si neuf, si vivant, si original ont été reconnues par tous les hommes d'école. Une très large part y est faite à l'histoire de la Suisse. Une suite de récits et des tableaux fort bien choisis mènent le lecteur des lacustres à la guerre de 1870, lui faisant parcourir ainsi les pages les plus glorieuses de nos annales. Du côté poésie, quelques-uns de nos plus beaux hymnes nationaux — l'*Helvétie* de Juste Olivier, *le Canton de Vaud* de Curtat, *Liauba* de Rambert — font aussi vibrer la fibre patriotique. Qualité de plus pour un ouvrage qui, à tant d'autres points de vue, est composé de main de maître.

— Il semblait que tout avait été dit ou à peu près sur l'histoire du **major Davel.** Cependant la figure de notre héros national a séduit un érudit allemand, M. Arthur Levinson, qui

a entrepris de faire connaître en Allemagne la figure du martyr de la liberté vaudoise. M. Levinson s'est adressé aux meilleures sources et son résumé est aussi fidèle et aussi minutieux que possible. C'est aujourd'hui ce qu'il y a de plus complet sur l'histoire de Davel.

— Notre infatigable collaborateur M. F. Reichlen vient d'éditer à Fribourg, un savant opuscule sur les **Sépultures celtiques.** Les tombes celtiques ou celto-romaines sont ou bien apparentes ou bien enfouies dans le sol. Les premiers tombeaux furent les *tumuli*, ou tertres, formés de pierres et de terre entassées sur la dépouille mortelle du défunt. Très exigus pour les simples mortels, ils prennent parfois, pour les chefs, des proportions de monticules et de collines. On en rencontre quelques-uns en Suisse, dans les cantons de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle, près du lac de Bienne. Les populations celtiques de ces contrées brûlaient leurs morts et ensevelissaient leurs cendres dans une urne. On l'entourait d'offrandes de nature et de richesse diverses, suivant le sexe ou le rang du mort : armes pour les hommes, objets de chasse, – bracelets, agrafes, boucles d'oreilles pour les femmes. Outre les tumuli à ustion on rencontre aussi des tombeaux à inhumations (Trullikon-Zurich).

Les tombes non apparentes se trouvent ordinairement isolées ou par groupes peu nombreux. Elles sont à inhumation. Quelquefois on déposait simplement le corps dans la fosse. Ailleurs on l'entourait de dalles brutes, sans mortier ni ciment. Certains tombeaux enfin contiennent des cercueils murés et voûtés.

Plusieurs planches fort bien réussies accompagnent l'ouvrage de M. Reichlen.

Vie de Thomas Platter, *suivie d'extraits des Mémoires de Félix Platter.* Traduits de l'allemand par *Ed. Fick.* Seconde édition avec notes, index et préface de M. le professeur A. Bernus. Lausanne, Georges Bridel et Ce, éditeurs.

Il ne suffit pas pour connaître une époque de pouvoir disserter sur les grands noms qui l'illustrèrent ou les événements qui la remplirent. Cette connaissance, à elle seule, est superficielle, elle ne sera complète que si nous descendons dans la rue, pénétrons dans l'échoppe de l'artisan, nous asseyons sur les bancs de l'école, prenons place au foyer domestique et nous rendons compte ainsi des doléances, des vœux, des espoirs de toute une classe.

Rien de plus charmant, de plus naïf, de plus propre à vous initier à la vie du XVIe siècle que ces souvenirs de Thomas Platter. Nous le voyons d'abord, dans ce Valais qu'il quitte bientôt, petit berger à la vie aventureuse ; il accompagne en Allemagne son cousin Paulus, volant en toute candeur oies et canards pour satisfaire la gourmandise brutale de ce dernier et finissant par se soustraire par la fuite à la tutelle de cet étudiant perpétuel. Il rentre dans le Valais. L'accueil qu'il reçoit de sa mère lui apprend qu'il doit se suffire à lui-même. « Est-ce le diable qui t'amène céans ? » lui demande la terrible femme. De retour à Zurich il apprend le latin, le grec et l'hébreu, se fait cordier, devient sous-maître à Bâle, puis domestique d'un docteur à Porrentruy, échappe à la peste à laquelle succombe son maître, revient à Bâle où il est successivement maître au Pædagogium, imprimeur et directeur de l'Ecole de la Cathédrale.

Que de pages, les unes touchantes, les autres comiques, comme les mésaventures de la statue de St-Jean. Qui ne suivra avec une anxieuse sympathie Félix Platter lorsqu'il tombe près de Mézières dans une auberge, repaire de bandits et arrive exténué à Lausanne. A citer aussi l'étrange façon dont il se procurait à Montpellier les cadavres dont il avait besoin pour la dissection.

Le XVIe siècle se trahit par le système d'éducation un peu rude que l'on employait. Le pauvre Félix Platter sortit un jour de l'école de son père tout balafré. Il est vrai que ce fut la dernière fois : « Grande fut la frayeur de ma mère qui fit une bonne algarade à son mari, lequel fut aussi grondé par mon futur beau-père qui m'appliqua des onguents. » Auparavant l'enfant avait été plus d'une fois fustigé et abîmé de coups de pieds.

En voilà assez. Qui veut passer quelques heures délicieuses et se donner l'illusion de vivre au XVIe siècle, spécialement dans le monde des escholiers, n'a qu'à prendre le volume. Il ne le fermera pas sans s'être cru de bonne foi le contemporain de Myconius, de Rabelais et de cet excellent Thomas Platter qui est certainement une des figures les plus captivantes que nous connaissions.

Les nombreuses notes qui accompagnent le récit font le plus grand honneur à la science si sûre de M. le professeur Bernus.

4me année. N° 3. Mars 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

JEAN-JACQUES CART ET MAURICE GLAYRE

UN ÉPISODE DE LA VIE DE MAURICE GLAYRE

On sait que J.-J. Cart fut, à la fin du siècle passé, un des partisans les plus fougueux de l'indépendance vaudoise. Avocat de profession, il fit de bonne heure opposition au gouvernement de LL. EE. et, à la suite des fêtes par lesquelles on célébra en 1791, à Lausanne, à Rolle et ailleurs, l'anniversaire de la prise de la Bastille, il se vit obligé de quitter son pays. Il se retira en France, puis en Amérique, et ne rentra en Suisse que lorsqu'il apprit, au printemps de 1798, que le Pays de Vaud était libre. Quoique peu satisfait de la nouvelle constitution et de l'esprit général qui animait l'autorité et le peuple, il participa pendant quelque temps au gouvernement helvétique comme membre du Sénat. Il ne cessa de faire partie de cette assemblée qu'à la suite du coup d'Etat du 7 août 1800. Il se retira à Morges où il continua à s'occuper, autant que cela lui fut possible, des affaires publiques de la Suisse et spécialement de son canton.

Peu mesuré dans son langage, J.-J. Cart ne le fut pas davantage dans les nombreuses brochures politiques qu'il publia à cette époque sur divers sujets d'actualité et dont la principale est certainement celle qui a pour titre *De la*

Suisse avant la révolution et pendant la révolution. Ces écrits sont à peu près les seules sources dans lesquelles il soit possible de puiser des renseignements sur sa vie et sur ses opinions. Il n'a en effet laissé — à ma connaissance du moins — aucune collection de lettres ou papiers politiques quelconques. C'est pourquoi il m'a paru intéressant de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue historique* une missive qu'il adressa le 24 janvier 1802 à son compatriote Maurice Glayre, ancien collègue de La Harpe au Directoire helvétique, son successeur dans la Commission exécutive, et maintenant vice-président de la Diète cantonale vaudoise. Plus qu'une longue dissertation, elle pourra contribuer à faire mieux connaître les idées et le caractère de cet homme politique. J'y joindrai la réponse de son correspondant, réponse habile et pleine de malice,

On sait qu'à la date du 24 janvier 1802, la Suisse avait pour premier magistrat Aloïs Reding, le représentant le plus autorisé de l'opinion fédéraliste qui était contraire à la manière de voir de Maurice Glayre et de J.-J. Cart. Le parti de l'ancienne Suisse espérait tout aussi de la présence au pouvoir du héros de Rothenthurm.

L'instant était surtout critique pour le Canton du Léman — que l'on commençait alors à appeler le Canton de Vaud. — Tous les hommes de la révolution dans ce pays, depuis les plus modérés comme Maurice Glayre, jusqu'aux plus exaltés, comme La Harpe et J.-J. Cart, avaient voulu l'indépendance pour le Pays de Vaud et l'unité pour la Suisse.

Et maintenant Aloïs Reding, la personnification de l'ancienne Confédération et du fédéralisme, venait de rentrer triomphalement à Berne à la suite d'un voyage à Paris, où il avait été très bien reçu par le Premier Consul. C'est au son de toutes les cloches de la cathédrale et au

milieu des félicitations et des acclamations de la foule qu'il rentrait dans la capitale de la Suisse. Le parti aristocratique relevait la tête ; des pétitions circulaient dans les communes vaudoises et se couvraient de plus de 17,000 signatures pour demander la réunion du Canton de Vaud à celui de Berne, [1] les magistrats patriotes étaient destitués et, dans plusieurs districts, les tribunaux subissaient le même sort.

Dans ce moment de crise aiguë, où les plus grands intérêts du Canton du Léman étaient menacés [2], Maurice Glayre se décida à élever la voix pour les sauvegarder par les moyens légaux, pendant que d'autres, plus exaltés et plus fougueux, organisaient déjà dans l'ombre, pour arriver au même but, un mouvement révolutionnaire et anarchique dont le premier signal fut donné, dans la nuit du 19 au 20 février, par l'incendie des titres féodaux renfermés au Château de La Sarraz.

Quatre jours avant le retour de Reding, il adressa au Sénat helvétique, en qualité de vice-président de la Diète vaudoise, une lettre qui l'honore et dont j'indiquerai quelques passages, puisqu'elle fut le prétexte de la missive de J.-J. Cart et qu'elle constitue du reste un document important pour servir à l'histoire du Canton de Vaud.

« Citoyens Sénateurs,

» Les papiers publics annoncent sous la date du 4 du courant que douze députés des districts du Canton de Vaud, au nom de plusieurs milliers de citoyens de ce Canton, demandent sa réunion à celui de Berne, et que

[1] Il y aurait, il est vrai, beaucoup à dire sur la manière dont ces signatures furent recueillies.

[2] Je reviendrai quelque jour, j'espère, avec plus de détails sur les intrigues de cette époque peu connue, où s'élaborait, dans des conciliabules de tout genre, la destinée de la patrie vaudoise. Pour le moment, je ne parle que d'un incident.

leur adresse, accueillie par le Sénat, est renvoyée au Comité de Constitution.

» Le soussigné, vice-président de la Diète cantonale, a l'honneur de vous présenter les observations suivantes :

» La Constitution publiée le 29 mai 1801 [1] a été solennellement acceptée par les pouvoirs provisoires, législatif et exécutif. Ils ont soigné et régularisé sa mise en activité. Ils l'ont protégée depuis en s'opposant à tout ce qui tendait à lui porter atteinte. La loi du 28 octobre n'a pas eu d'autre motif pour écarter la Diète helvétique [2]. Vous existez vous-mêmes, Citoyens Sénateurs, sous la garantie de cette même Constitution.

» Ses bases sont la démocratie représentative exercée au centre et dans les cantons.

» Le peuple du Léman, appelé par elle à nommer des mandataires avec mission expresse de déclarer sa volonté sur la Constitution centrale et sur la Constitution cantonale, y a procédé par les formes voulues. L'observation pleine et entière de ces formes a donné aux élus du peuple le caractère de la plus haute légalité.

» Réunis en Diète, ces mandataires ont à l'unanimité voté l'acceptation de la Constitution helvétique du 29 mai 1801.

» J'en mets les preuves sous vos yeux par l'extrait du Protocole de la Diète cantonale et par les Instructions données aux représentants du Canton de Vaud à la Diète helvétique.

[1] C'est la Constitution dite de la Malmaison, à la rédaction de laquelle Glayre avait pris une part essentielle.

[2] On sait que le 27 octobre 1801, la Diète helvétique, voulant modifier la constitution de la Malmaison dans le sens unitaire, fut dissoute par un nouveau coup d'Etat qui, le lendemain, amena au pouvoir Aloïs Reding.

» L'isolement du Canton de Vaud de tout autre canton fait non seulement partie mais la *base* de la susdite Constitution. Cet isolement a reçu sa dernière sanction par la présence des représentants de ce canton à la Diète helvétique.

» Emettre aujourd'hui un vœu contraire est le fait caractérisé d'une faction insurgée contre l'autorité légitime et le protéger serait entrer en complicité de la violation des principes constitutionnels.

» Vous ne pouvez, Citoyens Sénateurs, autoriser une autre manière de constater la volonté du peuple vaudois que celle qu'il a suivie en la faisant déclarer par ses représentants, sans vous proclamer en révolution. Si vous conniviez à quelque autre, vous vous montreriez infidèles au mandat que vous avez reçu et vous mettriez en doute la légitimité des pouvoirs que vous exercez au nom de la Constitution sous la garantie de laquelle le peuple vaudois a exercé les siens. Si elle doit être respectée dans l'autorité qu'elle vous donne, elle doit l'être aussi lorsqu'elle protège les droits du peuple déposés dans les mains de ses représentants.

» L'abandon de ces principes aurait des conséquences que vous pouvez pressentir.

» Déjà l'opinion publique, celle que l'intrigue n'a pu atteindre, se prononce. Les amis de la Constitution se reposaient du maintien de leurs plus chers intérêts sur les travaux et les décrets de la Diète cantonale. Ils attendaient dans le calme que vous vinssiez au secours de la loi violée par les signatures opposées à ces Décrets ; s'ils voient accueillir sans marques de réprobation des signataires qui se disent les députés des districts du Canton de Vaud, ils pourraient douter de votre impartialité ; leur confiance en vous, Citoyens Sénateurs, pourrait s'affaiblir; ils auraient le droit de voir dans vos mesures pour

empêcher la réunion de la Diète cantonale l'intention de laisser le champ libre à la faction qui veut usurper des droits et bientôt ils se croiraient justifiés s'ils abandonnaient la marche légale pour en suivre une autre de la nature de celle que vous n'auriez pas réprimée. Les résultats de cet ordre de choses seraient la matière d'une grande responsabilité.

» Comme vice-président de la Diète du Canton de Vaud, j'ai vocation pour vous rappeler ses droits, vous dénoncer les faits qui y portent atteinte et vous en demander le maintien. C'est l'objet de cette adresse respectueuse. »

En même temps que Glayre adressait au Sénat cette lettre pleine de dignité et de fermeté, il en communiquait des copies à un certain nombre de personnes influentes et même à Verninac, ambassadeur de France en Suisse. Elle remplit de joie les amis de l'indépendance vaudoise, diminua leurs craintes et valut à son auteur les remerciements et les félicitations des patriotes.

« Je vous remercie de l'adresse que vous avez envoyée à Berne, lui écrivit le même jour Jules Muret. Je la trouve excellente, forte de choses et de style. Si quelque chose peut faire effet, ce doit être cette adresse. J'espère, au reste, que nos destinées ne dépendront jamais de quelques hommes qui, sans autorité légitime, disposeraient de nous. »

Un patriote d'Aubonne, Marc-Louis Vionnet, membre de la Diète vaudoise, écrivait de son côté à Glayre le 25 janvier :

« Je ne doute pas que tous les bons citoyens de notre pays n'aient applaudi ou n'applaudissent avec reconnaissance à ce que vous avez fait dans cette occasion. Mais en attendant que les membres de la Diète cantonale puissent ensemble vous en témoigner leur satisfaction,

permettez que je vous en témoigne individuellement sous ce rapport et sous celui de citoyen, mes remerciements sincères et mon adhésion la plus complète (tant pour moi que pour le citoyen et sous-préfet Vionnet, notre collègue). Cette adresse est vraiment ce que j'ai vu en ce genre de mieux dit et de mieux fait depuis notre révolution. »

Qu'on me permette encore de citer quelques lignes d'une lettre de Louis Lambert d'Yverdon qui, le 14 avril 1803, devait être élu membre du premier Conseil d'Etat que le canton de Vaud ait possédé.

« La cause de notre Canton sera gagnée puisqu'elle a publiquement pour défenseur un homme qui, par sa réputation et ses vertus, vaut plus que les 21,000 autres. Vous mettez par là le sceau à tout ce que vous avez fait pour votre pays. J'ai admiré la force de votre protestation ; vos arguments irrésistibles sont présentés avec beaucoup d'énergie et ont fait généralement parmi nos amis une grande sensation de plaisir en redonnant dans les cœurs de grandes espérances. On m'a chargé de vous offrir notre hommage de reconnaissance. Un autre homme se trouverait acquitté envers son pays de tout ce que vous avez déjà fait pour lui, mais, au nom de Dieu, ne pensez pas ainsi. Il faut encore monter la machine du gouvernement et puis il faudra la mettre en œuvre, et pour tout cela nous n'avons d'ouvrier que vous, Monsieur. Tous les autres sont apprentis ; un peu de théorie sans pratique ; quelques principes et point de sentiments des convenances. Il vous reste à vous mettre au timon des affaires ; votre cœur, votre âme est dans le fort de son âge [1] ; votre santé peut encore aller et nous prierons Dieu pour elle. Ceux que vous voudrez qui vous soutiennent vous appuieront de

1 Maurice Glayre avait alors 58 ans, mais sa santé était très mauvaise.

tout leur pouvoir. En un mot, il ne vous reste, disions-nous, qu'à prendre la place d'un de nos landammanns. Pendant que vous y serez : confiance plénière ; sans vous : résistance, résistance [1]. »

Maurice Glayre reçut de Berne l'assurance que le canton de Vaud ne serait pas inquiété dans son existence. « Le sort de notre Canton est irrévocablement décidé, lui écrivait le sénateur de Saussure [2]. Son existence politique est reconnue. Il faut donc arrêter ces tristes et indécentes signatures et ensevelir dans le plus profond oubli tout ce qui s'est passé. »

Mais ce qui dut surtout rassurer Glayre et ses amis, ce fut la lettre par laquelle l'ambassadeur de France Verninac lui accusa réception de l'adresse envoyée au Sénat.

« Je regrette beaucoup, lui disait-il, que les circonstances ne m'aient point encore mis à même de faire votre connaissance. L'occasion s'en présentera bientôt, j'espère. Quant à ce qui fait le sujet de cette lettre, je crois pouvoir vous assurer que le Canton de Vaud restera séparé de Berne [3]. »

Venons-en maintenant à la lettre de J.-J. Cart. Elle nous montrera quel était dans ce débat l'esprit qui animait l'aile gauche du parti patriote, ce que pensaient ceux qui, comme Claude Mandrot, Duchat de Cossonay,

[1] Lettre du 21 janvier 1802. Plusieurs des hommes qui avaient joué un rôle important dans l'émancipation du Pays de Vaud s'étaient momentanément retirés des affaires. On sait que La Harpe vivait dans la retraite près de Paris. Henri Monod avait quitté aussi le canton et ne rentra de Paris que lorsqu'il fut appelé, au commencement d'août 1802, à devenir Préfet national. D'autres se laissaient aller au découragement ou cherchaient à revenir aux affaires par les moyens démagogiques qui amenèrent la guerre des *Burla-Papey*. Les patriotes qui ne voulaient sauver leur pays que par les moyens légaux tournaient ainsi facilement leurs regards du côté de Maurice Glayre.

[2] Lettre du 24 janvier 1802.

[3] Lettre du 25 nivôse an X. (15 janvier 1802.)

Potterat d'Orny, allaient fomenter la révolte armée des paysans vaudois contre les détenteurs de titres féodaux.

« Morges, 24 janvier 1802.

» Citoyen,

» Vos principes politiques ne sont pas les miens ; ils sont une suite de vos observations, peut-être encore plus de vos habitudes en Pologne et en Russie[1].

» Mes principes politiques sont une suite de mes observations, peut-être encore plus de mes habitudes à Genève, en Angleterre et dans la Nouvelle-Angleterre, qu'après vingt-trois ans d'absence, j'ai revue indépendante et formant les Etats-Unis.

» Helvétius l'a dit, et je le sens profondément, les hommes sont ce que leur éducation, c'est-à-dire leurs habitudes, les font être. Il est donc impossible que vous et moi nous considérions jamais les hommes sous le même aspect ; nous les avons vus dans des situations trop opposées. Vous avez passé une grande partie de votre vie avec des nobles et des esclaves J'ai passé une grande partie de ma vie avec des hommes libres.

» Les résultats de votre politique m'effrayent ; je l'ai dit tout haut, je le dis encore.

» Une fois pourtant nous sommes d'accord. Votre lettre au Sénat m'a fait le plus grand plaisir et, bon gré mal gré, il faut que je vous le manifeste. Tous les bons citoyens vous en doivent de la reconnaissance. Agréez l'hommage de la mienne ; je ne peux vous être suspect.

» Mais je considère toujours le bout du compte et ne le considère qu'avec effroi. Vous semblez vouloir une

1 On sait que Maurice Glayre avait été pendant 23 ans secrétaire, puis conseiller intime et chef du cabinet de Stanislas Poniatowski, roi de Pologne, et l'avait représenté comme agent diplomatique à Pétersbourg, à Vienne, à Berlin et à Paris.

aristocratie vaudoise ou quelconque, c'est-à-dire un mal mille fois pire que celui dont la révolution semblait devoir nous guérir.

» J'avais pris la plume ; j'ai fait un ouvrage contre la Réunion et je le laissais là. Maintenant je le continue en lui ajoutant une seconde partie. J'y démontrerai les dangers qui menacent notre pays si jamais il est asservi à une nouvelle aristocratie ou à des éléments qui y conduisent.

» Un Conseil souverain créé contre-révolutionnairement et qui se perpétuera en nommant lui-même aux places vacantes dans son sein est préparatoire aux plus grands maux [1].

» Si ce Conseil est essentiellement composé de bourgeois des ci-devant capitales ou d'oligarques des petits cantons, ce sera pire encore.

» Tant que le peuple ne nommera pas aux principales magistratures, il n'y aura parmi nous ni esprit public, ni amour de la patrie, ni confiance dans les gouvernants, ni stabilité dans le gouvernement ; j'entends par peuple les propriétaires et les bons propriétaires.

» Les habitants des Petits-Cantons et du Haut-Valais nommaient leurs magistrats ; ils étaient libres ; eux seuls

[1] Ensuite du voyage de Reding à Paris et des conseils de Bonaparte — ses conseils étaient considérés comme des ordres — le Sénat venait de s'adjoindre six nouveaux membres du parti militaire, parmi lesquels se trouvait M. Glayre. C'est ainsi que, selon J.-J. Cart, il semblait vouloir se perpétuer, bien qu'en réalité il fût une autorité tout à fait provisoire destinée à être transformée d'après les principes de la constitution de la Malmaison. J.-J. Cart ignorait encore que Glayre avait refusé de faire partie du Sénat et du Petit Conseil. D'après la constitution de la Malmaison rédigée sur ce point uniquement par Glayre et acceptée par P.-A. Stapfer et Bonaparte, le Pays de Vaud devait nommer 7 députés à la Diète helvétique Celle-ci formée de 77 membres nommait le Sénat. L'opinion de Glayre différait ainsi beaucoup de celle que lui attribuait J.-J. Cart.

en Suisse avaient une patrie ; eux seuls ont opposé leurs armes aux armes de la France.

» Les habitants des cantons aristocratiques, tristes sujets de tristes maîtres, n'avaient point de patrie ; ils ont favorisé et provoqué les armes de la France.

» Que l'on nous ramène à un état de choses approchant de l'ancien état de choses, il produira nécessairement les mêmes résultats. Le peuple se livrera à tous les mouvements extérieurs ; la consistance du gouvernement sera faible et chancelante. Les Suisses, sous un régime pareil, n'auraient jamais une volonté nationale, ni la force que cette volonté comporte. Déjà si avilis, ils tomberont de plus en plus dans l'avilissement.

» Je vous invite, citoyen, à y réfléchir sérieusement et à agréer mes sincères obéissances.

» Jean-Jacq^e^ CART. »

Voici la réponse de Maurice Glayre :

« Lausanne, le 6 février 1802.

» Citoyen,

» J'ai reçu à Berne votre lettre du 24 janvier.

» Je dois vous tenir grand compte de tout ce qu'il a pu vous en coûter pour m'écrire ces mots : « Une fois au » moins nous sommes d'accord. » Vous me dites, il est vrai, bien des injures avant d'arriver à ce résultat. J'entre dans votre pensée ; j'eusse été trop vain sans ce correctif ; d'ailleurs cette formule vous est commune avec les grands maîtres ; elle assaisonne l'éloge et donne au satirique son caractère.

» Quant à mon aristocratie vaudoise, je vous affligerais trop en vous ôtant le plaisir d'y croire ; ce n'est pas ainsi que je veux répondre à une attention.

» J'ai vécu longtemps dans un pays de serfs, mais je n'en ai jamais eu en propre. Vous avez vécu en pays de

liberté, et vous avez eu des esclaves [1]. Serait-ce dans l'exercice du patronat que se serait épuré votre amour pour la liberté ? Helvétius en douterait peut-être. Mais moi, je veux croire que, possesseur d'un fonds riche en idées libérales, beaucoup ont pu souvent se perdre sans l'épuiser. Cette opinion a, sur la vôtre, le mérite d'être plus généreuse.

» Lisez tout ceci comme des plaisanteries insignifiantes en réponse à un persiflage apprécié à sa juste valeur et soyez persuadé, citoyen, de ma considération très distinguée.

Me GLAYRE.

Il me reste à dire quelle fut l'issue de cette lutte entre les patriotes et les réunisseurs et quel rôle était réservé à Maurice Glayre.

On sut bientôt vaguement que Bonaparte avait répondu à Reding que le canton de Vaud devait rester libre. « Ceci est mon sang, avait-il dit, et le soleil rebroussera du couchant au levant plutôt que Vaud ne retourne sous la patte de l'ours. » Le Premier Consul ayant parlé, il ne restait qu'à obéir. Les patriotes n'eurent cependant pas tous connaissance immédiatement de cet état de choses et beaucoup continuèrent à craindre les intrigues du parti rétrograde, d'autant plus que la politique du gouvernement français à l'égard de la Suisse était sujette à des variations assez brusques.

Bonaparte avait demandé aussi que le Sénat helvétique

[1] On lit dans la brochure que publia J.-J. Cart, en 1799, sous le titre *De la constitution helvétique,* les lignes suivantes à la page 41 : « Et moi qui l'aime tant, la liberté, l'égalité, moi qui, pour en avoir été l'apôtre, fus la victime de mon apostolat ; obligé de fuir la tyrannie, l'avouerai-je ? je devins tyran ; j'eus des esclaves ; le doux nom de maître tinta à mon oreille et retentit dans mon cœur. Homme, ton plus redoutable ennemi, c'est l'homme. » N'est-ce pas là l'histoire de bien des hommes et de bien des peuples ?

fût augmenté d'un certain nombre de membres pris dans le parti unitaire. Chacun pensa à Glayre pour le canton du Léman.

« Vous serez très décidément appelé à occuper une place dans le Petit Conseil et cela sous peu de jours, lui écrivait le sénateur Pellis. ..... Si vous ne voulez pas accepter vous le direz ici, mais venez, il le faut absolument. J'ai commission de vous représenter de la manière la plus forte le danger d'un refus..... J'ai passé hier toute la soirée chez Verninac. Il insiste étonnamment sur votre arrivée.....

» P.-S. Ne refusez pas, commencez par venir ici...»

Le 23 janvier, en effet, Glayre fut nommé membre du Sénat helvétique et le Petit Conseil l'invita le même jour d'une manière très pressante à accepter cet emploi, qui ne devait être, du reste, que très provisoire, puisqu'il était destiné à faire partie aussitôt du Pouvoir exécutif.

« C'est un point arrêté que vous entrerez au Petit Conseil, lui écrivait Pellis le 24 janvier. *Nous comptons* que vous ne tarderez pas à vous rendre ici... Le citoyen Verninac vous attend et désire vous parler. »

« Hier, le Sénat vous a appelé dans son sein et vous a placé dans le Petit Conseil, lui mandait de son côté le Sénateur de Saussure. Les sacrifices que vous avez déjà faits à la patrie, le besoin qu'elle a de vous dans la circonstance la plus délicate et la plus intéressante font espérer à ses amis que vous ne repousserez point l'invitation qui vous est adressée. Le sort de la Suisse va se décider. Si le Gouvernement sait unir à une décente fermeté la sagesse, la modération, la prudente circonspection que les circonstances commandent, il sera reconnu, la Constitution définitivement arrêtée et la République sortira pour toujours de cette tutelle humiliante et ruineuse sous laquelle elle gémit...

» Le Premier Consul repousse tous les exagérés, quelle que soit la couleur qu'ils portent ou qu'ils affectent. Il ne veut ni aristocrates héréditaires, ni jacobins, ni orateurs populaires. Il demande une Constitution représentative combinée de telle manière que l'influence du peuple et de l'intrigue qui l'égare si facilement ne puisse pas être dangereuse. Pour obtenir ce but, il veut qu'il compose un vaste tableau d'éligibles modifié par des opérations simples, mais que le choix, comme le gouvernement, soit confié à un petit nombre de personnes faites sous tous les rapports pour l'administration. Il désire que l'on donne une grande faveur à la propriété foncière, comme la seule garantie solide de l'attachement à la patrie et au bon ordre. Il veut enfin que l'on n'abandonne point la création première du gouvernement à des chances incertaines, aux faveurs des partis, aux menées de l'intrigue, aux préventions de toute espèce, mais qu'il soit mis tout de suite entre les mains d'hommes capables. Il espère qu'une fois établi sur cette base, il se perpétuera d'après les mêmes principes.

» Vous voyez par ce court exposé combien il importe que les gens de bien ne refusent pas les places qui leur sont présentées. Le faire sans des raisons décisives serait, à mes yeux, trahir la patrie.

» Venez donc le plus tôt possible ; tous les instants sont précieux et décisifs... Venez nous aider de vos lumières et de vos conseils... »

D'autres personnes encore dans le canton de Vaud engagèrent Maurice Glayre à ne pas refuser à son pays ce nouveau sacrifice important. De Lausanne, d'Yverdon, d'Aubonne, de Vevey, de Morges, lui vinrent aussitôt dans ce sens des sollicitations d'autant plus pressantes qu'on savait sa santé suffisamment chancelante pour le

porter à refuser et que l'on connaissait son désir de se consacrer dorénavant à sa famille.

« Venez ici, lui écrivait-on de Berne, votre présence est indispensable ; vous devez cela à votre patrie et à votre canton en particulier. Je vous atteste sur mon honneur que ce serait un grand malheur si vous refusiez de Lausanne. Venez voir par vous-même l'état des choses et alors vous prendrez votre résolution de la manière que vous jugerez convenable ; mais venez, il est essentiel et indispensable que vous soyez ici et que vous voyiez de près nos affaires. »

Sollicité d'une manière si pressante, Maurice Glayre pouvait certainement être indécis.

D'autre part, certains indices lui permettaient de supposer que sa situation à Berne serait très difficile ; que le poste qu'il aurait à y occuper serait avant tout un poste de combat contre l'ancien régime et le fédéralisme intransigeant. Cette situation ne pouvait convenir à la faiblesse de sa santé.

Il savait aussi quelle valeur il fallait attacher aux bonnes paroles de Bonaparte. Il avait eu l'occasion, dans le cours de la mission diplomatique qu'il avait remplie en 1800-1801 auprès du Premier Consul, de connaître les vues de la France. Il savait que ce pays voulait maintenir la Suisse dans le provisoire afin de la tenir mieux sous sa dépendance. Il avait vu les représentants diplomatiques du Premier Consul soutenir tous les coups d'Etat qui s'étaient succédé depuis le commencement de 1800. Quelles garanties le nouveau Petit Conseil, composé d'adversaires politiques irréconciliables, avait-il contre le renouvellement de scènes de ce genre ? Aucune[1]. Et,

[1] On sait que, le 17 avril déjà, le Petit Conseil fut victime d'un nouveau coup d'Etat, organisé par Ruttimann contre Aloïs Reding et soutenu par Verninac.

d'autre part, serait-il possible de gouverner paisiblement le pays aux côtés d'Aloïs Reding, qui n'avait pu admettre qu'à contre-cœur et uniquement parce que c'était la volonté de Bonaparte, l'arrivée au pouvoir de nouveaux magistrats du parti unitaire ?

Tout cela n'était-il pas un calcul machiavélique de la France pour maintenir le désordre en Suisse ? Glayre se demandait tout cela ou plutôt il était déjà presque convaincu du peu de chances qu'avait ce nouveau gouvernement de pouvoir arriver à la stabilité.

« On me mande de Berne, lui écrivait Vionnet, d'Aubonne, que l'on est impatient de voir comment Ruttimann, Schmidt et Rengger, vos nouveaux collègues, se conduiront dans la conjoncture présente, le premier surtout, qui a vomi peste et rage, tant de vive voix que par écrit, contre le Sénat auquel on l'associe. »

D'autre part, Louis Lambert, d'Yverdon, lui écrivait ces lignes significatives : « Pillichody [1] a dit dans une maison d'ici que vous seriez appelé à l'emploi de Landammann, que vous accepteriez, que vous seriez à couteau tiré avec Reding, que vous succomberiez et que le Pays de Vaud serait abandonné aux Français... »

Le mécontentement des Suisses allemands à l'égard des Vaudois datait du commencement de la République helvétique. Ce n'est pas ici le moment de l'expliquer. Maurice Glayre était un des rares magistrats du Canton du Léman auquel les confédérés allemands aient toujours

[1] Pillichody, seigneur de Bavois, fut dès le commencement de la révolution vaudoise, son plus acharné et persévérant adversaire. On le retrouve dans toutes les entreprises qui furent tentées à cette époque pour restaurer l'ancien régime et replacer le Canton du Léman sous la domination bernoise. Son château de Bavois fut dévasté en 1802 par les Burla-Papey. On sait que dans l'automne de la même année il voulut tendre la main aux fédéralistes en s'emparant d'Orbe, entreprise qui échoua en partie.

montré de la confiance. Il était plus que tout autre capable de maintenir l'union des deux parties de la Suisse. C'est pourquoi, à Berne, tous les hommes d'Etat, véritablement patriotes, insistaient tellement pour qu'il acceptât la situation qui lui était offerte.

Maurice Glayre se rendit cependant à Berne. Il parla aux divers personnages qui occupaient alors le devant de la scène politique, de même qu'à Verninac, et il se décida enfin à refuser définitivement la magistrature élevée qu'on lui proposait, mais qui ne convenait ni à ses idées, ni à son amour de la paix, ni surtout au repos que l'état de sa santé exigeait.

« J'ai senti tout le prix des motifs qui ont déterminé ce choix, écrivit-il au Sénat, et mon acceptation eût été le premier hommage que j'aurais offert à vos bontés ; mais j'ai mesuré la tâche qui m'était imposée ; elle n'est point en rapport avec les moyens que ma santé, essentiellement altérée depuis trois ans, a pu me conserver. Deux fois déjà mes forces ont trahi mon zèle pour la chose publique. Il y aurait trop d'imprudence à m'exposer à une troisième erreur.

» Je n'accepterai donc point la place de membre du Sénat, mais je conserverai la reconnaissance due à la bienveillance qui m'y avait appelé. »

Glayre n'aurait pas pu, du reste, modifier la marche du Gouvernement helvétique. Celui-ci était trop dans la dépendance de la France pour pouvoir faire quelque chose par lui-même. Jouet des intrigues du dedans et du dehors, il était destiné à disparaître à la première difficulté importante qu'il rencontrerait sur sa route.

Eug. MOTTAZ.

LES PASTEURS DE LA CLASSE DE MORGES APRÈS WILMERGEN

Depuis que la pensée d'élever un monument à la mémoire du Major Davel a pris corps dans notre pays, tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte à notre héros national présente quelque intérêt. C'est ainsi, en particulier, que l'attention s'est de nouveau portée sur la seconde guerre de Wilmergen, sur la victoire que les troupes protestantes de Berne et Zurich — mais surtout de Berne — ont remportée sur les troupes catholiques à Wilmergen même ; sur la part importante prise par Davel à cette campagne et aux négociations qui ont suivi la victoire. Dans la lettre dont nous reproduisons plus bas le texte, il n'est sans doute pas question de Davel ; cependant, il nous a paru qu'elle pouvait servir à faire connaître les sentiments que le succès des armes bernoises avait excités parmi ceux des concitoyens de Davel le mieux placés pour exprimer l'opinion générale. En exaltant le triomphe de Leurs Excellences, les pasteurs de la Classe de Morges rendaient indirectement hommage aux nombreux Vaudois qui avaient vaillamment combattu à Wilmergen et contribué en grande partie à assurer la victoire à des Maîtres qui ne prodiguaient pas leurs faveurs aux sujets du pays romand. Voici cette lettre :

« Illustres, Hauts, Puissans et Souverains Seigneurs.

» La glorieuse victoire que vous venez de remporter tout fraîchement sur vos ennemis touche d'une manière si vive et si agréable les Pasteurs de votre Classe de Morges, qu'il n'est pas possible de retenir dans leurs cœurs les mouvements de leur joie sans les faire connaître à Vos Excellences. Ils m'ont donné ordre de vous écrire

pour vous demander avec tout le respect qui vous est dû la liberté de vous en féliciter.

» Nous le faisons donc, Souverains Seigneurs, sous votre bon vouloir, avec toute la soumission, l'ardeur et le zèle et la ténacité dont nous sommes capables.

» Nous remercions Dieu, l'Eternel des armées, du plus profond de notre cœur, de ce qu'il a béni et bénit encore d'une manière visible et éclatante vos justes armes, que lui, qui est le punisseur des parjures, vous ait vengés si hautement de la plus noire et de la plus odieuse perfidie dont on ait jamais vu d'exemple dans le corps helvétique et qui ait tourné à la honte et à la confusion de vos infidèles adversaires leurs propres attentats.

» Nous continuons, comme au temps de Moïse et d'Aaron, à lever nos mains et nos cœurs au ciel pour en implorer le secours et la bénédiction, pendant que vos illustres Josué et vos généreux Gédéon et vos courageux soldats combattent. Nous demandons au Seigneur qu'il veuille dissiper entièrement les machinations de vos ennemis et les mettre en état de ne plus rien entreprendre contre vos personnes et votre florissant Etat, nos Eglises et notre chère Patrie pour la conservation de laquelle nous sommes prêts de verser notre sang jusqu'à la dernière goutte, si tant est que nous y fussions appelés, aussi bien que nos troupeaux à qui nous inspirons les mêmes sentiments. C'est en ces dispositions très sincères et très ardentes que nous nous trouvons et dont nous prenons la liberté d'en assurer Vos Excellences, auxquelles nous sommes, avec un très profond respect et une entière fidélité,

» Illustres, Hauts, Puissans et Souverains Seigneurs,

» Vos très humbles et obéissans et fidèles sujets les Doyen, Jurés et Pasteurs et au nom de tous,

» BULARD, actuaire.

» Aubonne, le 2e Août 1712.»

A cette lettre si profondément humble, Leurs Excellences répondirent avec une brièveté qui témoignait qu'elles étaient habituées à ce style si soumis :

« L'Advoyer et Conseil de la Ville de Berne, nos salutations prémises.

» Par la lettre que vous nous avez envoyée, nous y avons vu avec plaisir les vœux et les souhaits que vous faites, desquels nous vous témoignons par cette présente notre bénigne reconnaissance, en n'attribuant rien à la force ni à nos armes, mais le tout à la puissante main de Dieu, que nous prions instamment de nous préserver et garantir à l'avenir, nous comblant de ses bénédictions et de ses grâces et à la protection duquel nous vous recommandons.

» Donné, ce 5e Août 1712.

» CHANCELLERIE DE BERNE. »

La Classe fut sans doute satisfaite de cette réponse, car, peu de temps après, elle ne manqua pas d'écrire de nouveau à LL. EE. pour les féliciter de la paix qu'Elles avaient « accordée à Leurs Ennemis ».

Chose curieuse ! le registre de la Classe ne contient pas un mot relatif à la tentative de Davel. Etait-ce par prudence, par crainte, que les pasteurs s'étaient abstenus d'exprimer leurs sentiments ? Etait-ce par sympathie pour le malheureux major ? On peut hésiter à répondre.

J. CART.

LE CHATEAU DE MARTIGNY

I

Le touriste qui visite la pittoresque vallée du Rhône aperçoit à l'entrée de la plaine de Martigny, sur le roc escarpé qui s'avance à la base du Mont-Ravoire, les ruines imposantes d'une construction féodale. Dominant une massive enceinte de remparts démantelés, une forte tour se dresse encore altière, menaçante. A ses pieds, la Dranse roule ses flots pressés et enserre contre la roche les toits brunis du bourg de La Bâtiaz.

Ces vieux murs sont les débris d'un château fort qui appartenait aux princes-évêques de Sion et qui fut probablement bâti dans les premières années du XIII[e] siècle. Quelques écrivains ont cru qu'il avait été construit par le comte Pierre de Savoie. C'est une erreur ; ce dernier ne fit que le réparer.

Les évêques avaient placé là cette forteresse, comme une colossale sentinelle, pour protéger les frontières de leur comté, que marquait, à quelque distance, le cours du Trient.

Cette importante position, commandant et la plaine du Rhône et la voie du Mont-Joux, leur avait-elle été indiquée par quelques restes de l'art romain ? Peut-être. Car il est probable qu'après la bataille d'Octodure, qui assura aux Romains la possession de la Vallée Pennine, ce point stratégique n'échappa point au regard du conquérant ; il dut le fortifier pour défendre et contenir en même temps la contrée nouvellement occupée.

Il est peu vraisemblable que les indigènes, les Véragres, aient songé à élever sur cette roche quelque ouvrage de défense. Dans ses *Commentaires*, Jules César parle de

la prise de plusieurs forts, qui existaient sur le territoire des Nantuates, mais il n'en mentionne aucun sur celui d'Octodure, dont il donne une complète description. Il semble que si un *castellum* quelconque s'y fût trouvé, il en eût certainement parlé, car nul écrivain militaire mieux que lui ne décrivit une topographie plus exacte et plus détaillée de lieux occupés par des armées belligérantes.

Le château de Martigny — qui formait l'une des principales places fortes du comté épiscopal — était placé sous le commandement d'un châtelain, officier électif et vassal de l'évêque, lequel, en temps de paix, avait sous ses ordres un nombre déterminé et relativement restreint d'hommes d'armes.

Le premier châtelain qui nous soit connu et qui paraît en 1233, est Amédée de Rarogne, dont la famille a laissé un nom célèbre dans l'histoire du Valais.

On ignore si, aux premiers siècles, ces officiers participaient à l'exercice de la justice. Les lettres de nomination délivrées à François de Compey ne paraissent lui conférer que des attributions militaires et administratives. Il est vrai qu'à cette époque il y avait une parfaite confusion de pouvoirs. Voici cette charte :

« Nous Aymon [1], évêque, nommons notre neveu François de Compey, chevalier, homme lige de l'Eglise de Sion, châtelain du château de Martigny et recteur de notre juridiction et de tous les biens que nous possédons dans le vidomnat de Martigny, ainsi que de la terre de Montreux, pour une année, aux gages de 50 livres. Il doit placer dans le château 9 clients [2] et 3 guetteurs. 1333, 13 janvier. »

[1] Aymon III de la Tour.

[2] Sergents d'armes.

Remarquons qu'à l'origine on trouve dans le gouvernement épiscopal quelques officiers généraux désignés sous le titre de *rector*, dont les attributions, dit M. Gremaud, nous sont inconnues. Cet auteur estime que ces attributions devaient être analogues à celles du bailli. En effet, le mot latin *rector* désigne plutôt un administrateur qu'un juge.

Si, à cette époque, les châtelains de Martigny possédaient les pouvoirs judiciaires dont ils ont eu plus tard l'exercice, ils ont dû nécessairement laisser une partie de la juridiction aux vidomnes et remplir l'office qui, dans plusieurs localités, était confié aux majors. Ces derniers avaient ordinairement l'omnimode juridiction pendant dix mois de l'année, tandis que les vidomnes ne siégeaient, en général, qu'aux mois de mai et d'octobre.

Au nombre des châtelains épiscopaux dont les noms nous sont parvenus, citons encore Rodolphe, métral de la cour épiscopale (1281), Nanthelme d'Ayent, donzel (1315), Nicod Tavelli, chevalier (1350). L'office de châtelain était souvent tenu par un lieutenant : Jean, métral de Versoya, vice-châtelain de Martigny, assiste comme témoin dans l'acte de délimitation des pâturages entre Martigny et Bovernier (1346).

De 1384 à 1475, les comtes de Savoie, maîtres du Bas-Valais, placèrent dans leur château de Martigny des officiers de leur choix.

II

La maison de Savoie avait dans le Valais de nombreuses possessions, au milieu desquelles la châtellenie de Martigny se trouvait entièrement enclavée. Par sa situation, ce domaine de l'Eglise de Sion devait nécessairement tenter la convoitise des comtes. Car si Saint-Maurice, dans le Chablais, leur livrait la clef de la vallée

du Rhône, le fort de Martigny commandait le cours supérieur du fleuve et l'entrée des vallées de la Dranse.

Aussi ces dynastes surent-ils habilement profiter des luttes intestines qui éclatèrent si souvent en Valais, pour imposer leur intervention et dicter leur volonté, jusqu'au jour où, vaincus sous les murs de Sion, ils durent définitivement abandonner le Bas-Valais.

Ce fut dans la guerre qui eut lieu entre le comte Pierre de Savoie et l'évêque Henri Ier de Rarogne, que Martigny vit, pour la première fois, flotter sur son fort les couleurs savoisiennes. En 1259, le comte investit le château, qui lui demanda un siège en règle. Les mangoneaux — grosses poutres suspendues dont l'extrémité armée d'une fronde de cuir jetait d'énormes pierres — étaient en mouvement pour ébranler les murailles. En même temps, les mineurs, protégés sous des abris recouverts de cuirs crus, sapaient les murs assis sur le roc. Enfin, en janvier 1260, un pan de mur tomba et fit brèche ; le château fut pris et le vainqueur put se porter sur Sion, en enlevant sur sa route un autre château épiscopal à Ardon.

L'évêque, contraint de demander la paix, se soumit au payement de tous les frais de guerre ; à titre de garantie, il dut remettre en hypothèque au comte le château de Martigny, ainsi que ceux du Crest et de Chamoson, le 2 juillet 1260. Le 5 septembre suivant, il se vit forcé de lui céder ses seigneuries et ses châteaux situés au-dessous de la Morge de Conthey, tandis que le comte lui abandonnait en retour les fiefs qu'il possédait au-dessus de cette rivière.

C'est après cet échange que Pierre de Savoie répara peut-être le château de Martigny, œuvre qui en tout cas demeura inachevée ; car, huit ans plus tard, le 14 novembre 1268, le successeur de Pierre, par un nouveau traité, rétablit Henri Ier de Rarogne dans ses possessions, — et

le 7 mars 1281 le chapitre de Sion accordait à l'évêque Pierre d'Oron, pour six ans, la perception des premiers fruits des bénéfices vacants pour l'aider à reconstruire le fort de Martigny « membre honorable et de défense de l'Eglise de Sion ».

Le châtelain Rodolphe fut chargé de la direction de ces travaux, dont le prix fut fixé à 2400 livres mauriçoises, somme qui représente aujourd'hui une centaine de mille francs environ.

Le château fut ainsi complètement relevé.

Le 10 juillet 1327, l'évêque Aymon III de la Tour contracta une alliance avec Henri, dauphin, baron de Montauban, Guigues VIII, dauphin de Viennois, et Hugues, dauphin, seigneur de Faucigny, dans le but de pourvoir à la défense du Valais et du Faucigny.

Par ce traité, conclu spécialement en vue du comte de Savoie, les princes dauphins s'engageaient à entretenir à leurs frais, dans le fort de Martigny, et cela en temps de guerre, 10 clients armés de l'épée, du bouclier, de la lance et de la cervellière de fer, et à fournir 50 hommes d'armes bien équipés, à la solde de 10 florins par mois. L'évêque pouvait nommer un commandant du château, choisi parmi les vassaux du baron de Faucigny.

Cependant, il ne paraît pas que cet état de choses ait donné lieu à une prise d'armes, car les documents sont muets à ce sujet.

L'évêque Edouard de Savoie avait racheté du comte Amédée VI, son parent, les biens de la famille de la Tour, dont le représentant, le sire Antoine de la Tour-Châtillon, le meurtrier de l'évêque Guichard Tavelli, avait dû, après son crime, s'enfuir du Valais. En garantie du prix d'acquisition, s'élevant à 46,000 florins d'or, il remit les châteaux de la Soie, de Montorge et de Martigny au comte de Savoie, qui désigna les frères Aymon et Philippe

de Poypone et Mermet Rongeti, notaire, comme châtelains de ces places (9 juillet 1376).

Cette convention mécontenta les Valaisans et attira à Edouard leur disgrâce. En effet, en livrant à l'ennemi héréditaire les principales forteresses de la vallée, l'évêque ne prenait guère en mains les intérêts de ses administrés.

Aussi, à peine la mort eût-elle fait descendre dans la tombe Amédée VI, dont la présence avait seule pu maintenir Edouard sur le siège épiscopal, que les patriotes coururent aux armes, chassèrent leur prince-évêque, s'emparèrent des possessions que la Savoie avait dans le Bas-Valais et pénétrèrent même dans le Chablais.

Amédée VII, célèbre dans les tournois sous le nom de comte Rouge, irrité de l'outrage infligé à un membre de sa maison, réunit une armée et vint camper devant Sion. La ville, malgré une valeureuse résistance, fut enlevée, mise à sac, incendiée. Le 21 août 1384, les Valaisans durent souscrire à un traité qui abandonnait au vainqueur tout le territoire bas-valaisan, jusqu'à la Morge de Conthey.

A Martigny, les châtelains épiscopaux firent ainsi place aux châtelains savoisiens. L'un de ces derniers, Mermet de Vendoures, paraît comme juge dans une sentence arbitrale portée entre Pierre, covidomne de Martigny, et les syndics de ce lieu, sentence condamnant le covidomne à participer aux frais et aux dépenses occasionnés par les travaux publics (1407).

Le châtelain représentait à Martigny l'autorité des princes de Savoie. Amédée VIII, en confirmant aux hommes de cette châtellenie les usages et coutumes dont ils avaient joui sous la domination des évêques de Sion, lui donne l'ordre de protéger et de défendre les habitants dans l'exercice de ces privilèges (7 avril 1407).

Mais la fortune a ses retours et ses surprises. Le 13 novembre 1475, l'armée savoisienne était à son tour battue et mise en fuite sous les remparts de Sion. La plaine bas-valaisanne et ses places fortes furent reconquises. Le château de Martigny ne put résister au choc du vainqueur, il fut pillé, brûlé et en partie ruiné.

L'évêque Jodoc de Silinen (1482-1496), qui marqua son épiscopat par d'importants travaux d'utilité publique, restaura et releva le fort.

Celui-ci devait cependant être encore le théâtre d'un dernier et dramatique épisode

Dans les premières années du XVIme siècle, Georges Supersaxo, à la tête de nombreux partisans, s'était révolté contre l'évêque de Sion, le célèbre cardinal Mathieu Schiner. La plaine du Rhône devint la proie de la guerre civile. Les insurgés portèrent le fer et le feu dans les manoirs épiscopaux. Le château de Martigny ne tarda pas à être attaqué. Mais il ne fut emporté qu'après une longue et terrible résistance.

Le vainqueur, furieux des pertes que lui avait fait subir la vaillante garnison, se livra sur elle à une horrible tuerie ; le sang coula, ce fut pitié... Sur le roc rougi rebondissaient les corps des hommes d'armes qu'on précipitait sans relâche dans les flots de la Dranse. La nuit, une nuit sans étoiles, vint mettre fin à cette sinistre besogne. Dans la grande cour du château, à la lueur des torches, la soldatesque fêtait dans l'orgie sa sanglante victoire.

C'était le 15 janvier 1518.

Quelques mois après, les partisans achevèrent la ruine du fort en le livrant aux flammes.

Les communes du Bas-Valais durent payer, pour les frais de ce siège, la somme de 12,200 florins.

La Tour de la Bâtiaz — c'est le nom que l'on donne

actuellement à cet ancien château fort — a seule résisté aux ravages du feu et des autans. On peut encore aujourd'hui, à l'aide d'un escalier conservé dans son épaisse muraille, en atteindre le sommet d'où le regard, surpris et charmé, se repose sur un de ces admirables panoramas que présente la sereine et majestueuse beauté des Alpes valaisannes [1].

H. GAY DU BORGEAL.

LA TABATIÈRE DU GÉNÉRAL DE LA HARPE

M. H. Mayor, appelé à préparer, pour l'Exposition nationale de Genève, une *Notice historique sur les Ecoles normales vaudoises,* nous transmet cet extrait des archives de l'Ecole :

Le 30 mars 1838, Monsieur le Président du Comité « communique la nouvelle de la mort de Monsieur le » général de la Harpe et demande s'il ne conviendrait » pas que le Comité témoignât sa reconnaissance à un » bienfaiteur aussi chaud et aussi zélé de l'Ecole Normale. » On décide que le Comité se rendra, avec MM. les » Instituteurs, au convoi du général de la Harpe, et qu'on » invitera aussi les élèves à le suivre. »

De temps en temps, l'Ecole recevait, en faveur des élèves les plus pauvres ou pour achat de livres, des dons de personnes généreuses, de Monsieur Perdonnet, de la Classe de Lausanne, du général de la Harpe.

Le 24 septembre, « M. le Président rappelle que Monsieur le général de la Harpe a légué à l'Ecole Normale » une tabatière en or garnie de diamants, et un étui en » or, pour être vendus au profit de cette Ecole.

[1] *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, publiés par M. Gremaud dans les *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande ;* tomes XXIX-XXXVIII de la publication. — B. Rameau, *Le Vallais historique.* — Cibrario, *Historia di Savoia.*

» Les exécuteurs testamentaires ont fait estimer la » tabatière par M. Both, à Genève, qui l'a estimée francs » de France 3480.

» M. S..., à Paris, l'a estimée, prix de marchand, francs » de France 4978,75.

» Elle avait coûté à l'Etat, lorsqu'il la donna à Mon- » sieur de la Harpe, fr. 6478,71.

» On consultera le Département de l'Intérieur sur ce » qu'il y aurait de plus avantageux ; le Comité pense » qu'il faudra vendre la tabatière au prix du marchand. »

Le 15 novembre, Madame veuve de la Harpe veut bien racheter la tabatière et l'étui pour 5000 francs de France. Monsieur le Président l'en remerciera. On proposera au Département de l'Intérieur de capitaliser la somme en bonnes créances hypothécaires, et d'employer les intérêts conformément aux intentions présumées du général : Achat de livres, objets d'enseignement, secours aux régents ou aux élèves des deux Ecoles. Ratifié par le Conseil d'Etat.

ADRESSE DES INFORTUNÉS HABITANTS DE THIERRENS
AU GÉNÉRAL MÉNARD

Les habitans de Thièrens, en vous présentant leurs hommages et leurs vœux, vienent implorer la grace de leurs Concitoyens, qui ont eu le malheur d'etre de garde la nuit du 17 au 18 du Courant, et de tuer deux de vos braves Hussards. Ils ne veulent recourir qu'à votre générosité, à cette vertu qui distingua toujours les Héros François. Sils parloient à votre Justice ils diroient, et ils le diroient avec verité : Que dans le milieu de la nuit précédente, des gens en armes s'étant présentés à Thièrens, et ayant menacé de revenir en plus grand nombre, la Communeauté avoit établi une garde pour sa propre sureté. Ils diroient encore, que lorsque ce malheur est arrivé, les hussards étant en avant la

Patrouille cria *qui va là*, il fut demandé par l'un des hussards, *Pour qui êtes vous ?* La Patrouille répondit, *pour garder notre Village, et pour notre Patrie*, sur quoi l'un des hussards vint sur elle le sabre à la main, il la poursuivit, le plus jeune de cette Patrouille recut un coup de sabre par derriere sur son fusil, il se retourna, en recut un second qui lui emporta une partie de la jouë et du nez, alors il lacha son coup de fusil, qui tua le hussard. La garde ayant joint la Patrouille ce coup de fusil fut suivi de quelques autres, qui a quelques pas de lui, tuèrent l'autre hussard, et blesserent un Dragon. Ce fut donc uniquement cette première blessure grave faite à un des gens de Thièrens qui occasiona le coup de fusil et le facheux accident que nous regrettons tous amèrement.

Dès que la garde de ce malheureux village connut son erreur, et que ce n'etoit pas à des perturbateurs du repos public qu'elle avoit à faire, elle témoigna avec larmes la douleur qu'elle en ressentoit, et le raport des Dragons lui aura sans doute rendu justice à ce sujet.

Mais généreux Citoyen General, les habitans de Thièrens n'insistent point sur ces circonstances, ils ne plaident point la cause de leurs frères, de leurs Pères, de leurs Enfans, qui se sont rendus eux même volontairement en Prison à l'exception de celui qui a été blessé, et qui est trop dangereusement blessé pour avoir pu être transporté, et à l'exception d'un autre encore qui s'est expatrié.

Les habitans de Thièrens ne sollicitent que votre clémence et votre generosité Citoyen General en faveur d'un village entier contenant 160 Enfans, il seroit plongé dans le deuil et la désolation, et bientôt dans la misère; il est déja dans la douleur la plus profonde de n'avoir pas accueilli avec les sentiments qu'ils vous doivent, les personnes de votre suite dont ils ignoroient, la Patrie, la qualité et la vocation de porter des paroles de paix.

Si vous leur rendés leurs Concitoyens, vous changerés leurs larmes de douleur en larmes de reconnoissance, et cet acte de générosité sera un monument perpétuel, elevé de plus à votre Gloire, Citoyen General, et à celle d'une nation chérie parmi nous à tant de Titres.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La **Société suisse d'héraldique,** d'après l'article premier de ses statuts, a pour but de créer un lien entre les personnes qui s'intéressent à l'étude des questions de blason, de généalogie et de sphragistique, et de faciliter entre elles l'échange des idées. La meilleure preuve que cette association répond à un réel besoin, c'est le nombre croissant de ses membres : pour 1896 seulement, il faut enregistrer quatorze adhésions nouvelles.

Un mot de l'activité déployée dans l'année écoulée. En 1894, la Société décida de continuer la publication des *Archives héraldiques*, fondées par le regretté Maurice Tripet ; la rédaction fut confiée à un comité composé de MM. J. Grellet, J. de Pury, Max Diacon, J. Colin, à Neuchâtel. Grâce au dévouement du susdit comité, le journal a suivi une marche progressive tant au point de vue du texte qu'au point de vue des reproductions de monuments héraldiques, sceaux, vitraux, ex-libris, etc. Parmi les travaux parus dans le cours de 1895, mentionnons, pour ne citer que ceux d'une portée générale, les suivants : *La vitalité de l'art héraldique*, *Les hachures héraldiques*, *Généalogies et chroniques de famille*, par J. Grellet ; *Die Kriegsallertümer der Schweizer. Heraldik*, par E.-A. Stückelberg ; *Le drapeau des Cent-Suisses*, par L. Bron. Sous forme de supplément général, M. Adolphe Gauthier a fait hommage à la Société de son *Armorial des villes et des bourgs de la Suisse*.

La Société a de plus offert à ses membres la *Bibliographie héraldique et généalogique de la Suisse* (Fascicule V[a] de la Bibliog. nat. suisse), élaborée par J. Grellet et M. Tripet.

L'assemblée générale a eu lieu les 23 et 24 décembre à Bâle : l'endroit était bien choisi pour une réunion de ce genre, car la vieille cité est riche en trésors héraldiques et l'art du blason y est représenté sous ses aspects les plus divers. Après une visite prolongée au Musée historique, séance officielle au Schützenhaus dont les remarquables vitraux armoriés (quelques-uns de la meilleure époque) font l'admiration de chacun. M. Stückelberg fait une communication

sur la riche moisson de notes historiques et généalogiques laissée par M. Georges Wyss ; M. Gull, sur le codex Haggenberg, grand armorial du XIVe siècle, à la bibliothèque abbatiale de Saint-Gall ; M. Kohler, sur les sceaux de la ville de Grandson ; M. Sieber, sur les armes de Bâle ; M. Colin, sur les armes de Berthier, prince de Neuchâtel. Enfin M. Ganz fait circuler une nombreuse collection de photographies prises par lui-même, des principaux monuments héraldiques de la Suisse.

Le lendemain, la Société se réunissait dès 9 heures du matin à la Bibliothèque de l'Université, où le bibliothécaire en chef, M. Bernouilli, avait eu l'amabilité de mettre à la disposition des visiteurs nombre d'ouvrages rares, manuscrits ou imprimés, du plus haut intérêt. Le reste de la journée se passe à visiter la ville et particulièrement les églises qui offrent à l'héraldiste un vaste champ d'études.

A. K.

— M. Mignot, éditeur, vient de faire paraître le premier fascicule de l'**Histoire de la nation suisse** par M. B. van Muyden, président de la Société d'histoire de la Suisse romande. Nous saluons avec plaisir l'entreprise de M. van Muyden. Les histoires suisses, en langue française, ne sont pas très nombreuses. L'histoire de Jean de Müller est un peu longue à lire, chacun ne peut pas la posséder dans sa bibliothèque ; Vuillemin est probablement épuisé ; Daguet s'adresse plus spécialement aux savants. Le besoin d'une histoire suisse, s'adressant au public, sans rien perdre de son caractère scientifique — quelque chose comme l'ouvrage allemand de Dändliker — se faisait vivement sentir. La publication de M. van Muyden comblera une lacune dans notre littérature nationale. Nous nous réservons d'en parler plus longuement quand les deux volumes auront paru.

— Un ambassadeur de la **république de Venise**, s'entretenant avec un des premiers magistrats du canton de Berne, lui dit avec malice : « Mais qu'est-ce que c'est que votre *aboyer de Berne ?* — Votre excellence, répondit le magistrat, c'est à peu près la même chose que votre *dogue* de Venise. »



4me année. | No 4. | Avril 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

V

LE DIX AOUT ET LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE. — RENVOI DES RÉGIMENTS. — LA QUESTION DE LA NEUTRALITÉ.

On croit aisément ce qu'on désire. Une fois les mesures prises pour sauvegarder la neutralité de Bâle, les Suisses se flattèrent d'avoir écarté tout danger de leurs frontières. La Diète ordinaire se réunit à Frauenfeld le 2 juillet 1792 et sa physionomie fut assez calme ; on se félicita réciproquement de la tranquillité relative dont on jouissait. La France assurait la Suisse de ses bonnes intentions, et, du côté de l'Autriche, l'horizon n'était pas trop menaçant. On se sépara le 27 juillet, au moment même où, en France, se préparait la catastrophe du 10 août.

Nous avons déjà retracé ici même [1] les événements du dix août. Nous avons montré la situation anormale des régiments depuis le début de la Révolution et nous avons assisté au prélude de la sombre tragédie du dix août. Nous avons donné également les deux versions du récit de cette tragique journée. L'une est inspirée par le

[1] Voir *Revue historique vaudoise,* 1894, p. 236. Voir aussi plus haut : *Le régiment d'Ernst.*

cabinet des affaires étrangères, à Paris : on y rejette la responsabilité du sinistre sur les Suisses eux-mêmes, qui auraient tiré les premiers sur une foule pacifique. L'autre est contenue dans une déclaration des Confédérés, beaucoup moins prolixe, mais grave et digne : « Le dix août, la Garde suisse a été la malheureuse victime de l'accomplissement de son devoir militaire et de son courage héroïque. En ce jour, des bandes innombrables et furieuses assaillirent les Tuileries, où cette garde, obéissant à son devoir et aux ordres précis du pouvoir constitutionnel, défendit héroïquement le château et paya de sa vie son dévouement. »

L'opinion des Confédérés ne varie pas sur ce sujet, et plus les agents français cherchent à *éclairer* les Suisses sur la nature des événements, plus ceux-ci persistent dans leur opinion. Barthélemy le dit franchement au ministre : « J'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, Monsieur, je dois le répéter. Jamais la Nation françoise et la Nation helvétique ne s'accorderont dans le jugement à porter sur la conduite que ce corps a tenue. Nous estimons en France que les soldats qui la composoient sont des traîtres, en Suisse on leur décerne avec enthousiasme tous les honneurs du dévouement le plus généreux. Le danger pour moi de chercher à changer cette opinion dans une circonstance aussi critique est facile à apercevoir [1]. » Et plus tard : « En vous mandant que les officiers et soldats suisses morts dans la journée du dix août sont des traîtres à nos yeux, des victimes de leur devoir et de leur obéissance aux yeux de leurs concitoyens, je n'ai point eu l'idée de faire parler les cantons d'après mes pensées : j'ai recueilli cette opinion dans tout ce qu'on m'avoit écrit, dans les conversations que j'avois eues ici [2]. »

[1] *Papiers de B* I. 283. — [2] *Papiers de B.* I. 303.

La nouvelle du massacre des Gardes, de la suspension du roi arrivèrent en Suisse vers le 15 août. Un cri de douleur et d'indignation retentit d'une extrémité à l'autre du pays. L'exaspération fut à son comble quand on apprit coup sur coup les massacres de septembre et le licenciement de toutes les troupes suisses au service de la France.

La situation de la Suisse avait changé complètement ; la neutralité avait été décrétée en mai, alors que la France était considérée comme une puissance amie, que son roi était un allié. En présence des faits nouveaux, la France devenait une ennemie. La Suisse avait à venger le sang de ses fils. Elle avait ensuite à se prémunir contre le danger dont la Révolution triomphante et agressive menaçait l'Europe soumise à l'ancien régime.

La neutralité de la Suisse était donc remise en question par les deux puissances belligérantes et par une forte majorité en Suisse.

Du côté de la France, on ne fit pas de démarches officielles pour entraîner la Suisse dans une guerre contre la Coalition. Mais les révolutionnaires français espéraient qu'on pourrait provoquer en Suisse un soulèvement des sujets, un changement de régime. Alors la Suisse régénérée deviendrait l'alliée naturelle de la France. C'était là l'idée qu'avait soutenue le club des Patriotes suisses. Les événements avaient trompé leur attente. Mais après le dix août, quelques patriotes français reprirent cette idée de révolutionner la Suisse et d'en faire une alliée de la France républicaine. Leur plan est nettement exposé par Dumouriez dans une lettre qu'il adressait du camp de Valenciennes au ministre Lebrun [1]. Il fallait, d'après lui, s'attacher l'affection des cantons amis de la France ou simplement neutres, surtout Zurich et les petits cantons,

[1] 24 août 1792. *Papiers de B.* I. 252.

traiter avec rigueur ceux dont on n'avait rien à attendre (Fribourg, Soleure), puis ramener ceux qui pouvaient l'être, ainsi Berne, Lucerne, Schaffhouse. « Surtout, dit-il, caressez les Grisons, parce qu'un jour ils donneront l'entrée de la Valteline sur le Milanais, si la guerre continue, ou ils fermeront à l'empereur cette porte de l'Italie... D'ailleurs établissez un plan révolutionnaire lié entre les sujets de Berne et les Allobroges, entre les sujets de l'évêque de Bâle et les Alsaciens, entre les Gruériens *(sic)* et les indomptables habitants du Jura ; que ce plan soit méthodique et simple ; que ces différents peuples limitrophes, pour acquérir leur liberté, s'amalgament avec les gardes nationales de l'Ain, du Jura et du Haut-Rhin. Etablissez des régiments grisons sur le pied françois et donnez-leur la même paye et les mêmes droits de citoyen. Choisissez un homme fort, bien révolutionnaire, d'une éloquence simple et mâle, d'une grande activité, pour être le principal agent de ce plan sous votre direction. »

Le plan de Dumouriez est celui d'un théoricien qui connaissait mal le peuple suisse ; mais il ne manquait pas en France de gens de cette espèce. Cependant les hommes du parti révolutionnaire durent bientôt se convaincre de l'impossibilité d'exécuter — pour le moment du moins — ce projet grandiose, et les exigences de la France se bornèrent en définitive à réclamer de la Suisse une stricte neutralité, la reconnaissance de l'ambassadeur, la surveillance des émigrés et d'autres choses de moindre importance. Il y avait là, du reste, matière suffisante à discussion et à difficultés.

La Suisse était sollicitée en sens contraire par la Coalition et par ses amis. La position stratégique de la Suisse, bien plus que l'appui effectif de son contingent, tentait les ennemis de la France. Au début des hostilités,

l'Autriche avait fait savoir officieusement aux partisans de la guerre qu'elle verrait avec joie les Cantons prendre parti contre la France. On n'était pas allé plus loin. La déclaration de la Diète de Frauenfeld, en mai 1792, dont nous avons déjà parlé, ne laissait subsister aucun doute ; et en juillet, bien que la réponse officielle de l'Autriche ne fût pas encore arrivée, le résident Greifenegg annonçait à la Diète que la décision de l'Empereur serait évidemment favorable[1]. Cependant, l'Autriche ne désarmait pas complètement. Elle n'abandonnait pas l'espoir de voir un jour les Suisses poussés dans ses bras par la force même des choses. Lorsque apparut le manifeste de Brunswick, Greifenegg en fit répandre un grand nombre d'exemplaires en Suisse. En date du premier août, il en envoie dix-huit exemplaires au Corps helvétique, afin que ce Louable corps « ayant pesé dans sa sagesse cet objet, qui est de la plus haute importance pour les régiments suisses qui sont au service de la France, puisse juger provisoirement dans sa pénétration profonde de l'emploi qu'il croira devoir en faire[2] ». C'était une invitation indirecte ; le Corps helvétique projetait de répondre en exposant « les motifs qui le font persévérer dans sa résolution d'observer la neutralité[3] », lorsque le brusque dénouement du dix août vint fournir à l'Autriche et à ses partisans un argument presque irrésistible.

D'un côté, l'Autriche fit travailler les cantons aristocratiques pour obtenir un appui énergique. D'autre part, elle cherchait à agir sur la Diète. La lettre officielle, sans proposer ouvertement à la Suisse une alliance offensive, est très habilement conçue et montre clairement aux Confédérés le parti qu'ils ont à prendre.

[1] *Recès, VIII,* 174. — [2] *Papiers de B.* I. 246. — [3] *Ibid,* I. 246.

« L'Autriche, disait-elle, a reconnu tacitement la neutralité de la Confédération, telle qu'elle a été déclarée dans l'acte du 11 juin. Et, bien que la France ait attaqué injustement, bien que la cause de l'Autriche soit celle de tous les Etats bien organisés, nous avons trouvé votre déclaration de neutralité tout à fait appropriée aux circonstances, *parce que, dans ce moment, il n'y avait pas, à la frontière française, d'armée sous la protection de laquelle vous eussiez pu agir.* Mais, tandis que nos troupes observaient une stricte neutralité, la France violait le territoire helvétique, occupait l'évêché de Bâle et les passages qui y conduisent, poussait le peuple à la révolte et chassait du pays le Prince-Evêque, *votre allié.* Tout l'empire, chaque Etat en particulier, *et nous spécialement,* sommes tenus de porter secours au Prince-Evêque, de protéger ses Etats. Mais aujourd'hui que les circonstances ont complètement changé à tous égards, que les désordres civils et religieux ont atteint leur plus haut degré... que la vie et la liberté du Roi Très Chrétien, votre ancien et fidèle allié, sont exposées plus que jamais, que votre Etat même serait en droit de venger l'outrage fait aux régiments en France et de protéger les autres par des mesures promptes et vigoureuses, nous laissons amicalement et bienveillamment à votre Sagesse seule le soin de voir, après mûre réflexion, *si la totalité des Etats du Louable Corps helvétique estiment qu'il est dans l'intérêt futur et bien entendu de l'Etat de persister dans votre décision antérieure, et si cette manière de faire est compatible avec le maintien de votre propre constitution — qui repose sur d'antiques et respectables alliances — et avec la gloire et l'honneur de la Nation suisse.* Pour le cas cependant où vous maintiendriez une résolution prise dans d'autres circonstances, nous vous déclarons franchement que nous aussi nous devrions tenir fermement

à l'observation scrupuleuse d'une stricte neutralité et ne permettre sur aucun point une connivence contraire à nos intérêts ; et, par cette reconnaissance, *nous ne pourrions, en aucun cas, nous limiter dans l'accomplissement des devoirs qui nous lient à l'ensemble de l'empire et à chaque membre de celui-ci en particulier* [1] ».

La note autrichienne contenait, on le voit, entourée de toutes les circonlocutions diplomatiques, une invitation non déguisée à rompre avec la France. Elle laissait sous-entendre, en cas de refus, que les exigences à la frontière allaient se multiplier, que l'Autriche faisait toutes ses réserves, relativement au passage sur le territoire suisse, si elle jugeait nécessaire de le traverser pour secourir l'Evêque de Bâle, membre de l'Empire.

A ces instances de l'Autriche venaient s'ajouter celles d'autres puissances. La Suisse était en ce moment un des points de mire de la diplomatie européenne. L'attitude qu'elle prendrait pouvait influer sur la marche des événements. L'Angleterre, qui suivait, comme toujours, avec beaucoup d'intérêt les affaires du continent, envoyait à Berne Lord Robert Fitz Gerald. Au dire de Barthélemy, la vanité bernoise ne dut pas être médiocrement flattée de la nomination de cet homme d'Etat en qualité de ministre plénipotentiaire à Berne. « L'Angleterre, dit-il, n'est pas dans l'habitude de confier cette mission à des personnes d'une grande considération ; je ne sais quel motif peut la déterminer aujourd'hui à en charger un homme aussi distingué par sa naissance que l'est Lord Robert Fitz Gerald [2] ». La raison, nous venons de la voir. Il fallait pour le moment un homme sûr et avisé. Sa mission, du reste, ne s'étendait pas à Berne seulement, mais à l'ensemble du Corps helvétique et à Genève. Nous le retrouverons dans la suite de ce récit.

[1] *Recès*, VIII, 189. — [2] *Papiers de B.* I. 158.

La Prusse n'avait pas, à proprement parler, d'ambassadeur en Suisse. M. de Marval, ministre du roi à Neuchâtel, lui en tenait lieu. Ce fougueux ennemi de la Révolution intriguait fortement à Neuchâtel et à Berne en faveur de la guerre. — Le nonce du Pape, qui résidait à Lucerne et qui avait une grande influence sur les petits cantons, était, pour des motifs religieux, sympathique à la Coalition.—Enfin l'Espagne jugeait à propos d'envoyer un ambassadeur en la personne de Don José Caamano, « un petit Espagnol fait au tour, disait l'avoyer Pfyffer, d'une physionomie très agréable et d'un abord gracieux et prévenant [1]». On craignait ses intrigues, mais sa principale mission était de recruter en Suisse des régiments pour le service de son pays.

Si les diplomates étrangers observaient quelque retenue, dans la forme du moins, d'autres y mettaient moins de modération. C'étaient les émigrés, dont quelques-uns avaient des attaches personnelles avec les personnages influents de différents cantons, dont plusieurs résidaient en Suisse même. Deux lettres furent remises au bourgmestre de Zurich par un envoyé du cardinal de Rohan. Elles étaient datées de Coblenz et leur contenu correspond assez exactement à la note autrichienne. « Il y est dit, écrit Barthélemy, qu'on étoit assuré combien la situation présente du Roi et de la France peine les Cantons et combien ils désapprouvoient la nouvelle Constitution. On y applaudit à leur sagesse de ne s'être pas déclarés sur un parti à prendre avant que d'autres grandes Puissances se fussent manifestées, mais que maintenant que le roi de Hongrie s'est mis en campagne, que le roi de Prusse va le suivre [2], que l'on connoît les dispositions favorables de l'impératrice de Russie, que le

[1] *Papiers de B.* I. 74. — [2] La lettre datait du commencement de juin.

roi de Sardaigne se prépare et que le roi d'Espagne fait marcher ses troupes vers les frontières, on est très persuadé que les Cantons suivront ces exemples, ce qui ne pourroit que leur être fort avantageux [1]».

Parmi les hommes qui conseillaient la guerre, il faut citer l'historien suisse Jean de Müller, alors secrétaire de l'archevêque de Mayence, qui devait, quelques mois plus tard, entrer au service de l'Autriche. Dans une lettre, particulière il est vrai, — elle est adressée à son frère — mais écrite dans le but d'influencer les hommes politiques de son canton, notre grand historien national expose la situation avec cette clarté de vue, cette connaissance des hommes et des choses qu'on lui connaît. La passion fait cependant dévier la justesse de son jugement et il conclut en faveur de la guerre. Sa lettre vaut la peine d'être citée [2].

« Pour porter un jugement sur la situation de la Suisse, je dois dire auparavant quelques mots de la situation générale. L'Autriche et la Prusse agissent avec lenteur, mais cela n'a rien d'étonnant. Nous n'avons pas fourni plus de 2000 hommes et Dieu sait qu'il a fallu à peu près trois grandes semaines pour les mobiliser. Pour ma part, il m'a fallu presque une semaine pour rassembler quelques centaines de chevaux. Pense qu'il faut agir à coup sûr, car une tentative manquée aurait des suites horriblement funestes... Rappelle-toi les grandes campagnes des temps passés : dans les années les plus actives on compte quatre grandes batailles, et nous n'en sommes qu'à la cinquième semaine depuis l'expédition de Coblence. Nous croyons trop facilement qu'autrefois tout allait vite, parce que nous parcourons l'histoire rapidement. En outre, il manque à peu près la moitié des troupes qui

[1] *Papiers de B.* I. 180.

[2] K. Henking. *Aus Johannes von Müller's handschriftlichem Nachlasse. Jahrb für Schw. Geschichte.* IX. 178.

doivent agir — et sur lesquelles on ne compte pourtant pas. Tout bien pesé, néanmoins — et à vues humaines — je crois encore à la victoire des Puissances. Mais pour en être plus sûr, il me manque un élément important. C'est la mesure de l'enthousiasme des Français (j'entends le vrai et non celui qu'on obtient par la peur) pour une constitution — non pas libre, (car celle-là personne ne veut ni ne peut la leur enlever) — mais pour une constitution comme la leur, une monarchie sans tête ou une république sans un centre, sans religion, sans mœurs, un système de liberté absolue pour 25 millions d'hommes passionnés. S'ils ont pour cette constitution un enthousiasme égal à celui des anciens Arabes pour le Coran, je dis non pas qu'ils maintiendront leurs positions, mais qu'ils apporteront cet évangile à toute l'Europe. Si, par contre, il y en a beaucoup parmi eux qui ne sont jacobins que par crainte des voleurs, s'il y a parmi eux beaucoup d'hommes tranquilles et raisonnables qui se contenteraient d'être libres à la manière des anciens Bretons, alors les jacobins seront vaincus. La France et l'Europe rentreront dans l'ordre, la tranquillité.

» La Suisse a été profondément offensée. Il importe peu de savoir si la Garde des Tuileries a tiré la première ou après la première décharge des autres. La dernière des nations ne pouvait être traitée avec plus de désinvolture. On n'a pas même envoyé un courrier en Suisse, pour donner quelques explications [1].

» La constitution française subsistera telle qu'elle est ou non. Si elle est renversée et que les Suisses n'aient pas bougé, se soient laissé faire, quel mépris ne s'attireront-ils pas de la part de tous les peuples. Ce sera une honte d'être appelé Suisse. Si cette constitution subsiste, nous

[1] Nous avons vu plus haut que cette affirmation n'est pas tout à fait exacte.

avons avant trois ans la guerre civile en Suisse pour le renversement des aristocraties, non pas seulement du Patriciat, mais aussi de celles où des communautés bourgeoises règnent sur le pays. Et ce sera non seulement la chute des gouvernements, mais encore la ruine de tous les capitalistes et d'une partie des propriétaires fonciers. Ce sera en même temps la perte de la tranquillité à laquelle nous sommes depuis longtemps accoutumés. — La guerre que font les Puissances sera heureuse ou non. Dans le premier cas, il sera infiniment profitable d'y avoir participé ; nous recouvrerons tous nos privilèges commerciaux et les meilleurs capitaux. Au cas contraire, il ne peut guère nous arriver quelque chose de plus grave que si nous étions restés tranquilles. Notre état politique et nos fortunes en souffriront probablement ; elles en souffriraient également, comme je l'ai dit plus haut, si nous n'agissons pas. Il ne nous reste donc d'autre alternative qu'à nous faire aussi jacobins, ou à faire cause commune avec les Puissances. Nous forcerons difficilement nos grands Etats à devenir jacobins ; l'issue de l'aventure serait plus que douteuse et grosse de conséquences ; les Puissances pourraient armer promptement et remporter contre nous de faciles succès, et alors... ; ainsi j'avoue, sans vouloir en donner ici la preuve, que je crois impossible le maintien chez nous d'une telle constitution, bien moins encore en France. Elle est en contradiction avec l'expérience de tous les peuples et de tous les temps, avec tout ce qu'on a observé jusqu'ici, avec la nature humaine.

» Il ne nous resterait donc plus qu'à prendre part à la guerre. Mais la neutralité ne nous conviendrait-elle pas mieux ? En effet, mais n'est pas neutre qui veut ; est neutre celui auquel de plus puissants permettent de l'être. Les Français nous le permettront-ils ? Je crois que

non ; ils nous le permettront tout au plus si nous les laissons faire de nous ce qu'ils veulent. Pouvons-nous supporter un pareil état de choses et rester Suisses ? N'est-ce pas pour une nation l'anéantissement politique que de perdre l'estime de tous ? A la vérité, il ne serait pas judicieux de commencer la guerre, tant que nos troupes qui sont encore dans le pays du désordre ne sont pas en sûreté ; autant vaudrait alors les mener à la tuerie. Mais elles arrivent : l'ennemi, frappé de folie, nous les renvoie.

» Mon opinion serait celle-ci : 1° Exiger d'abord des Français qu'ils nous rendent nos régiments sains et saufs à la frontière. 2° En attendant leur arrivée, préparer tout dans le pays pour être en état de faire cause commune avec les grandes Puissances — cela sous prétexte de défense nationale. 3° Quand il sera temps, entrer en campagne et faire respecter aux Français — libres ou non — le nom suisse. Il y a là un autre avantage encore : ces préparatifs exigeront quelques mois, les Puissances verront notre bonne volonté et pendant ce temps nous jugerons du succès de leurs armes et nous règlerons notre conduite en conséquence.

» D'ici là, il faut, à la vérité, gouverner d'une façon populaire et, d'un autre côté, employer tous les moyens pour persuader à la Nation qu'elle est une nation. Et certes elle est une nation. *Est patrius vigor roburque fortunatum avorum !* ».

Ainsi parlait Jean de Muller et beaucoup pensaient comme lui. Car, tandis que les Puissances coalisées exerçaient sur la Suisse une pression énergique, un fort parti dans le sein de la Confédération cherchait à entraîner le Corps helvétique dans le même sens. Fribourg et Soleure, sous l'influence des émigrés, montraient ouvertement leurs sentiments hostiles au nouvel ordre de choses. Mais

à la tête du parti anti-français était, comme on sait, l'aristocratie bernoise et, en particulier, l'avoyer Nicolas-Frédéric de Steiger. Cet homme énergique tenait vigoureusement tête dans son pays au trésorier Frisching, chef du parti de la paix, ami de la France. Le conseil souverain de la république de Berne était partagé et c'était tantôt le parti français, tantôt le parti autrichien qui l'emportait au sein du Deux-Cents. De là, des oscillations dans la politique bernoise. Le parti de la guerre, très résolu, fit à plusieurs reprises de sérieux efforts pour entraîner le canton dans un conflit avec la France.

Il essaya d'abord de provoquer une rupture à propos d'une affaire qui ne concernait pas du tout les Bernois. En occupant le territoire de l'Evêché de Bâle[1], les Français étaient arrivés au passage bien connu de Pierre-Perthuis, conduisant dans l'Erguel ou val de St-Imier. La garde militaire de ce passage incombait à la république de Bienne. Ce qui n'empêcha pas Berne d'y envoyer aussitôt deux à trois cents soldats. Les généraux français s'irritent et menacent. On allait en venir aux mains, quand la république de Bienne, plus sage que sa puissante alliée, conclut avec les commissaires français une convention stipulant le retrait des troupes bernoises et l'occupation en commun du passage par les troupes de Bienne et les soldats français [2] (27 août). Le coup était manqué. Les Bernois ne dissimulèrent pas leur mauvaise humeur. Ils accusèrent la ville de Bienne auprès de leurs confédérés : celle-ci réussit à se justifier et la chose en resta là[3].

Mais le parti Steiger espérait néanmoins profiter de l'effervescence causée en Suisse par les nouvelles venues de France pour entraîner la Diète à des mesures hostiles.

[1] Voir plus bas, *Neutralité de l'Evêché de Bâle.* — [2] *Recès,* VIII, 187 — [3] *Ibid*, VIII, 188.

Les instructions données à ses députés étaient catégoriques. Ceux-ci devaient faire à la Diète les propositions suivantes : 1° Cesser toute communication avec l'ambassadeur de France et lui insinuer qu'on verra avec plaisir que lui, les secrétaires d'ambassade et tous ses gens ne tardent pas à quitter le territoire helvétique : 2° requérir les Français d'évacuer complètement et promptement le Porrentruy, sans quoi l'on donnerait passage aux troupes autrichiennes ; 3° ordonner un armement général pour garantir le territoire helvétique [1]. C'est du moins ce qui résulte d'une lettre adressée par Marval au roi de Prusse, lettre trouvée dans les papiers du comte de Provence. L'authenticité de cette missive fut contestée par le ministre de Prusse. Mais il n'y a aucune raison de la croire fausse. Son contenu correspond exactement aux sentiments du parti de la guerre, alors triomphant. Marval ajoutait, ce qui était rigoureusement exact : « Plusieurs Bernois voudroient que l'on ne tergiversât plus, et qu'au lieu de donner simplement passage aux troupes autrichiennes, on annonçât dès à présent à V. M. et à S. M. I. que les Suisses sont prêts à se joindre à elles, moyennant qu'elles concourent aussi à la défense de la Suisse. »

C'est au milieu de ces préoccupations, de cette agitation, de ces sollicitations multiples que s'ouvrit, le 3 septembre, la Diète d'Aarau. La Suisse entière en attendait les décisions avec anxiété.

Il est difficile de ressaisir la physionomie de cette assemblée d'après le compte rendu officiel des séances. La sécheresse voulue d'un procès-verbal ne donne pas d'indications à ce sujet. Cependant, on ne peut pas douter que l'assemblée n'ait été orageuse et que plusieurs

[1] *Papiers de B.* I. 302.

orateurs ne se soient prononcés avec violence contre la nation française et contre les révolutionnaires. Quelques échos en arrivèrent aux oreilles de Barthélemy. Mais en fin de compte, malgré la pression exercée de toutes parts, la majorité de la Diète se prononça — non sans une certaine mélancolie, car il y avait dans cette décision un aveu de faiblesse — pour la neutralité. Il fut décidé de répondre à l'invitation de l'empereur que les circonstances où se trouvait la Suisse l'empêchaient absolument de prendre part à une guerre européenne [1].

La décision de la Diète d'Aarau causa une certaine surprise ; quelques-uns même l'ont blâmée. Et cependant la Suisse ne pouvait prendre d'autre décision. Les confédérés ignoraient, il est vrai, les profonds dissentiments entre la Prusse et l'Autriche, qui paralysaient la Coalition. Ils ne pouvaient prévoir que les succès des Puissances en septembre seraient éphémères : le canon de Valmy tonnait au moment même où les délégués à la Diète se séparaient. Mais bien d'autres raisons commandaient de garder une attitude pacifique. La neutralité était un état passif, la guerre demandait l'action ; or la Suisse se trouvait dans l'impossibilité d'agir. « Elle est une *Nation* », avait dit Jean de Müller : sur ce point, le patriotisme avait trompé la sagacité de l'historien. La Suisse n'était plus une nation, au sens propre du mot. Ce n'était plus que la juxtaposition de plusieurs Etats, quelquefois amis, souvent ennemis les uns des autres. Les cantons catholiques formaient une confédération hostile aux cantons protestants. Ils n'avaient jamais pardonné Willmergen, et dans leurs Diètes séparées ils agitaient encore l'affaire de la Restitution, *das Restitutionsgeschäft,* qui creusait un fossé infranchissable entre les deux confessions religieuses. Au

[1] *Recès,* VIII, 189.

sein de la confédération catholique, il y avait encore des divisions. Les démocraties jalousaient les villes. Parmi les protestants, Berne ne marchait pas d'accord avec Zurich ; et entre ces deux villes et Bâle il existait des divergences. On l'a dit avec raison, le seul lien effectif qui ait empêché la Confédération de se dissoudre complètement étaient les bailliages communs. Il fallait bien se voir de temps en temps pour en régler l'administration ! C'était tout. Et si parfois une étincelle de l'ancien feu sacré, de l'ancienne solidarité confédérale se réveillait, c'était une lueur passagère qui s'éteignait bientôt.

Ce fantôme de nation avait un fantôme d'armée. Nous avons vu la composition du contingent qui occupait Bâle ! Et pourtant l'existence de ce contingent, tout faible qu'il fût, pesait lourdement à plusieurs cantons suisses, particulièrement aux cantons de la Suisse primitive. Cette troupe aurait été insuffisante à défendre la Suisse en cas d'une agression étrangère. Que serait-elle devenue lors d'une guerre offensive ?

« Pour faire la guerre il faut, disait un homme d'Etat, de l'argent, puis de l'argent et encore de l'argent. » C'est ce qui manquait le plus aux Etats suisses. Berne avait un trésor, mais c'était là une exception. Les Suisses du moyen âge avaient fait quelques guerres offensives. Mais leurs expéditions ne furent jamais lointaines et le butin pris sur l'ennemi indemnisait des frais de la guerre. Tout a changé ; une guerre en 1792 c'est la ruine financière et à bref délai de la plupart des Etats de la vieille Confédération.

Outre l'opposition entre les gouvernements, il y avait l'opposition entre les cantons et leurs sujets. Ces derniers supportaient, un peu partout, avec la plus grande soumission, le joug de leurs souverains. Cependant, ceux-ci ne se sentaient pas exempts de tout reproche ;

armer le peuple, c'était peut-être provoquer un mouvement insurrectionnel. L'expédition, au lieu d'être dirigée contre la France, aurait pu commencer par les villes aristocratiques.

Et puis, en somme, bien que l'Autriche témoignât pour le moment à la Suisse une sympathie intéressée, une alliance offensive avec cette puissance constituait un changement complet dans l'orientation de la politique suisse. Depuis cinq siècles, l'Autriche était l'ennemie héréditaire dont on avait toujours redouté l'ambition. La France avait été, au contraire, depuis trois siècles l'allié traditionnel. Et quels que fussent les griefs du moment, on ne rompt pas soudain avec une tradition aussi vieille, avec des mœurs politiques aussi profondément enracinées.

Des considérations d'ordre économique devaient, tout autant que les considérations politiques, peser sur la décision prise par le Corps helvétique. L'alliance avec la France avait orienté de ce côté le commerce suisse. Aussi les négociants de Bâle et de Zurich particulièrement étaient payés en assignats. Des capitaux énormes pour l'étendue du pays étaient, en outre, engagés en France, qu'une guerre eût compromis.

La position géographique de la Suisse l'a toujours rendue tributaire de l'étranger pour les denrées de première nécessité. Le canton de Berne lui-même, canton agricole, ne produisait pas toujours assez de blé pour sa propre consommation, encore moins ses confédérés. Il fallait s'approvisionner au dehors. La France faisait souvent l'appoint et quand elle ne pouvait suffire, elle accordait libre passage aux blés que les Cantons faisaient venir du Palatinat par l'Alsace ou des marchés de la Méditerranée par Marseille. Une rupture aurait compromis cette ressource. Il est vrai qu'elle le fut quand même dans la suite, grâce à la guerre. On dut songer à s'approvisionner en

Souabe, ce qui souffrait parfois des difficultés. Berne dut négocier à ce sujet avec le cabinet de Vienne. De là, nécessité de ne pas non plus se brouiller avec l'Autriche. Prise ainsi entre deux feux, la Suisse devait nécessairement avoir une attitude vacillante et observer une politique opportuniste.

Il en était de même du sel. Berne possédait des salines, mais leurs produits ne suffisaient pas. Lucerne, Fribourg, Soleure, Zurich, Glaris et surtout les petits cantons tiraient de France des quantités considérables de sel. On l'appelait *sel d'alliance* et il était livré à un prix inférieur au sel du commerce. Une partie des pensions et des sommes versées aux cantons en vertu des capitulations militaires étaient payées avec ce sel-là. Et quand il manquait, il fallait recourir à l'Autriche. Nouvelle raison de ménager l'un et l'autre des belligérants.

On le voit, l'attitude prise par la Suisse lui était imposée par les circonstances et toute résolution autre que celle de la Diète de septembre aurait amené sa perte.

Si la Suisse avait pris part à la guerre, elle aurait été révolutionnée et envahie quelques années plus tôt ; ce ne fut donc qu'une question de temps. Mais elle l'eût été dans d'autres conditions, sous la pression des idées jacobines triomphantes. Nous aurions eu en Suisse la terreur et après elle la réaction. Peut-être aurions-nous eu le sort de Venise. Dans tous les cas, la Suisse choisit alors, sans le savoir, le moindre entre deux maux.

Ce fut, du reste, une neutralité boiteuse et précaire que celle de la Confédération pendant la guerre. Ce fut non pas cette neutralité forte telle que la nation suisse la comprend aujourd'hui, neutralité qui dépend aussi et surtout de sa propre volonté et qu'elle peut défendre, mais une neutralité telle que la définissait Jean de Müller, celle d'un peuple

qui n'est neutre qu'autant que de plus puissants le lui permettent.

De plus, la question n'était résolue que par les cantons de l'ancienne Confédération. Autour de ce centre gravitaient d'autres corps politiques dont la position vis-à-vis des belligérants n'était pas aussi nette que celle des XIII anciens cantons. C'étaient Genève d'abord, puis Neuchâtel, les divers Etats de l'Evêché de Bâle avec Bienne. Dès les débuts de la guerre, ils avaient demandé à être compris dans la neutralité helvétique, et la Diète de mai 1792, faisant droit à leurs demandes, avait demandé à l'Autriche et à la France de comprendre aussi ces territoires dans la neutralité. La question fut diversément résolue et le repos de ces petits Etats fut encore plus gravement compromis que celui de la Confédération proprement dite. Nous allons voir comment.

(A suivre). Paul MAILLEFER.

FRIBOURG EN 1798

La *Revue historique vaudoise* a publié maintes pages sur les événements qui se sont déroulés dans le canton de Vaud en particulier, vers la fin du siècle dernier. Quoique ces événements soient laissés plus ou moins dans l'ombre, nous ne savons pour quelle cause, ils n'en sont pas moins un anneau de la chaîne de nos annales. Si des ombres se promènent dans le tableau, il faut penser qu'il a fallu des efforts violents pour déraciner le vieil arbre de l'ancien régime, qui plongeait ses racines depuis des siècles et résistait tenace aux signes avant-coureurs de l'orage.

Les transformations importantes ne s'effectuent pas sans quelques secousses ; il faut souvent qu'un orage ait

passé sur la forêt pour que la sève circule librement du tronc aux branches et des branches aux feuilles.

De même que sur les forêts d'arbres, il faut aussi parfois qu'un orage passe sur les forêts d'hommes pour que l'épanouissement de la vie sociale donne toutes ses fleurs et ses fruits. Lorsque l'orage est venu le canton de Vaud a aussi connu sa date.

Nous avons pensé qu'une communication rétrospective sur ce temps passé pourrait encore intéresser les lecteurs de la *Revue*. Nous placerons le théâtre des exploits à Fribourg, qui fut agité par les partisans de la cause vaudoise, comme on l'appelait, contre le patriciat régnant, qui se mourait du reste.

Il n'est pas dans notre pensée d'écrire ici l'histoire, même sommaire, de ces événements, mais seulement d'extraire du protocole du gouvernement provisoire quelques faits qui peuvent nous intéresser et qui jettent un singulier jour sur ces temps passés.

Le 1er mars 1798, après un inoffensif bombardement et un semblant de résistance, Fribourg se rendit au général Pigeon. Une des conditions de la capitulation fut la déchéance du gouvernement patricien et son remplacement par un gouvernement provisoire pris un peu partout, dans toutes les classes et se composant d'une centaine de membres.

C'est Jean Montenach dit le Turc qui fut appelé à la présidence et Charles d'Affry à la vice-présidence. Ce gouvernement se divisa en plusieurs commissions ; c'est ainsi que nous trouvons les commissions de la guerre, de surveillance, des subsistances, de la police, des finances, etc., etc.

C'est le 4 mars, pour la première fois, que le gouvernement provisoire se réunit et sa première besogne fut de décider le choix de l'emplacement des cinq arbres de

liberté que l'on vient d'amener. Après mûres réflexions, on décide de les planter aux places déterminées par le comité provisoire.

Cette plantation sera faite avec pompe, copions-nous dans le protocole, et l'on priera le commandant français de procurer une musique française. Les arbres seront surmontés d'un chapeau en fer-blanc.

Il décide en outre la rédaction d'une lettre de remerciements au Directoire sur les ménagements qu'ont eus les troupes françaises après les prises de Fribourg et de Morat ; une seconde missive sera adressée au général Brune l'informant de la constitution du gouvernement provisoire.

Les vieilles titulatures sont abolies et l'avoyer sera désigné « citoyen avoyer ».

Les oberritter (messagers à cheval), les huissiers, les trompettes et autres gens de livrée porteront le ruban au bâton, la cocarde verte.

On propose de procurer une sépulture aux défenseurs morts et dispersés autour des remparts de la place et qui sont oubliés.

5 *mars*. Il est discuté la rédaction d'une lettre pour les villes de Payerne, Avenches et Morat, aux fins de leur faire connaître le désir qu'on a de s'unir à elles pour satisfaire au vœu du Directoire.

Le comité de surveillance se concertera avec le général français pour procurer la sûreté des routes et extirper le brigandage qui domine surtout à la campagne.

Les citoyens Gendre et Odet sont commis auprès du général Pigeon dans le but d'acheter les chevaux enlevés par les Français aux Bernois.

Le citoyen Duc a accompagné les généraux français dans les combats de Laupen et de Neuenegg ; il en fait le récit : les routes sont désertes, l'effroi est visible partout.

Les Français se sont emparés de Laupen après quelque résistance et ont tout passé au fil de l'épée. De là, il s'est rendu à Neuenegg. Sur la route, la consternation est terrible : Neuenegg a été emporté après une forte résistance. Les Bernois ont perdu mille hommes. Les batteries ont été emportées à la bayonnette après deux attaques inutiles. Les Français ont poursuivi les fuyards jusqu'aux portes de Berne et se sont repliés ensuite sur Neuenegg. Lorsque le combat était engagé, le général Pigeon a reçu une lettre du général Brune qui lui ordonnait de ne pas commencer le combat ; mais c'était trop tard. En ce moment, les Bernois se reforment et menacent d'attaquer.

Les citoyens Berlens, Bach, Hostettler et Krattinger sont chargés d'acheter douze beaux chevaux comme cadeau aux généraux Brune, Pigeon et Rampon. Quatre chevaux de selle sont destinés à Pigeon.

Le comité de surveillance est requis de pourvoir aux sépultures des nombreux Français décédés dans les hôpitaux de Fribourg ensuite du sanglant combat de Neuenegg. Le comité devra se procurer de la chaux pour être répandue sur les trépassés en évitation d'infection.

Le général français autorise la sonnerie des cloches, mais pas trop matin ni trop tard.

Le citoyen Carmintran rapporte que les membres des comités désertent les séances les uns après les autres et cependant la besogne ne manque pas. Il est décidé de rappeler militairement les fuyards.

Le citoyen Boccard expose le complet dénûment des hôpitaux de Fribourg : tout manque et les blessés sont très nombreux. Il est arrêté qu'il doit se procurer les objets nécessaires en utilisant la force militaire.

Le président députe quatre membres au général Brune, qui doit arriver dans la soirée. Ils devront lui manifester

les sentiments de reconnaissance qui animent et font battre les cœurs des membres du gouvernement, puis lui représenter l'impossibilité où l'on se trouve de satisfaire aux trop nombreuses réquisitions.

Du 6 mars. Il est donné l'ordre de faire sonner les cloches et de s'informer de la cause de leur silence. Un huissier ira s'enquérir de ce mutisme.

Il est annoncé l'assassinat d'une sentinelle française à Guin par des pillards français ainsi que le pillage de ce village. Un habitant d'Heitenried a été également assassiné devant sa maison

Il est réquisitionné toutes les bottes et souliers pour les troupes françaises.

Le citoyen Fontaine est autorisé à réquisitionner toutes les femmes ayant des connaissances en fait de pansement.

Les détenus des maisons de force et de correction ayant été mis en liberté le 2 mars, il est décidé de les faire rentrer dans leur logis respectif.

Les crimes s'accumulent; la situation devient noire, il est commis une députation au commandant de place pour châtier les malfaiteurs.

Du 7 mars. L'hôpital est dans le plus profond dénûment et les malades sont nombreux. On ne trouve aucun moyen de remédier aux pressants besoins.

Le citoyen avoyer constate que les membres du gouvernement disparaissent des séances à la queue leu leu. Deux des plus anciens officiers seront chargés de leur faire la chasse et de les faire rentrer.

Les meurtres augmentent, c'est pourquoi on augmentera les patrouilles et les campagnards pourront porter des armes.

Une escorte de soldats accompagnera les bouchers pour se procurer du bétail dans les campagnes.

Tout membre du gouvernement est sommé de remplir son devoir sous peine d'être privé du titre de citoyen.

Du 8 mars. Les citoyens Forestier et Savary sont envoyés auprès de Brune pour lui exposer la profonde détresse dans laquelle on se trouve. Inutile d'augmenter les réquisitions. Il est recommandé au général français la levée du séquestre sur les biens des Fribourgeois situés dans le canton de Vaud, entre autres sur les vignes des monastères d'Hauterive et de la Part-Dieu puisque l'on est réuni au canton de Sarine et Broye.

Le fermier de l'hôpital a été complètement volé par des militaires. Le grand sautier (le grandjuge) armé de son bâton en compagnie des autres sautiers (juges) est chargé de pratiquer des perquisitions.

L'abbé d'Hauterive expose que l'assemblée provisoire de la nation vaudoise exige que le monastère renonce à la bourgeoisie de Fribourg et que son représentant prête le serment civique dans quinze jours. Il est décidé que l'on communiquera à cette assemblée sa réunion au canton de Sarine et Broye, qu'elle veuille en conséquence lever le séquestre.

Du 9 mars. Des libelles circulent. Elles excitent le peuple à la révolte. Un paquet de ces écrits injurieux sera remis au commandant français et les bureaux postaux sont autorisés à faire illico une prompte justice en les détruisant.

Il est pris des mesures pour la subsistance des professeurs du collège. On leur prêche la patience.

Le commissaire des guerres réquisitionne 15,000 pots de vin par jour. Inutile d'y songer, on ne saurait où les découvrir ; au reste, on attend 800 cavaliers. Il est demandé des secours fraternels aux villes de Romont, Yverdon, Lausanne, Vevey et Moudon, sans grand succès.

Le citoyen président expose que Pigeon exige 500,000 livres payables dans les vingt-quatre heures. Le comité des finances siégea bien toute la nuit pour découvrir un Pactole quelconque, mais rien, rien.

Du 10 *mars*. Pigeon consent par l'ordre de Brune à atténuer le règlement immédiat de la contribution de guerre :

300,000 livres seront versées jusqu'à 4 heures du soir ;

100,000 livres dans la huitaine ;

100,000 livres dans la quinzaine.

140,000 livres seront supportées par les membres de l'ancien gouvernement qui a provoqué l'invasion.

Il est remis un acompte de 60,000 livres qui se trouvent encore dans la caisse publique.

Tous les chevaux de la ville et des paroisses environnantes ont été enlevés pour les besoins militaires ; il n'en existe plus pour le travail des champs.

Les paysans bernois du bailliage de Laupen font des incursions jusqu'à Wallenbuch et coupent les bois ; ils disent que sous le régime de liberté et d'égalité on peut se permettre bien une coupe de bois. Le commandant français est chargé de détruire cette croyance.

Du 11 *mars*. Défense est faite aux allumeurs de torches d'oublier leur échelle qui sert aux militaires pour des escalades et des vols.

Le citoyen Fontaine propose de continuer à battre monnaie : on émettra des pièces de 30 sols ou 6 piécettes. La légende sera le coin aux trois tours (armoirie de la ville de Fribourg) surmonté du chapeau ; l'inscription : *Pro Deo et Patria* ; de l'autre une croix et l'inscription : *Comunitas Friburgensis*.

Du 12 *mars*. Les citoyens Pettolaz et Maillardoz sont commis au général Pigeon pour lui communiquer

qu'il n'existe pas même une pinte de vin dans tout Fribourg.

Du 13 *mars*. Une bonne nouvelle est arrivée. Le citoyen Hotz de Lausanne amène du vin à Fribourg.

Le commandant de place exige pour la soirée une réquisition de dix chevaux. On s'ingénie pour en découvrir, mais inutilement, pas moyen d'en trouver.

Du 15 *mars*. Le citoyen Féguely propose d'enlever la pique de la porte de Romont qui supportait la tête de Nicolas Chenaux, tué en 1781 et les effigies qui se trouvent à la potence des citoyens Castella et Raccaud. Toute cette exhibition de la justice des ci-devant sera dépendue et détruite.

Il est apporté au commandant des libelles contre la France.

Des faux bons circulent ; il est décidé de les retirer et d'en confectionner avec des vignettes compliquées ; on coupera ensuite le milieu de la vignette.

Les Français ont enlevé les chevaux des citoyens Benz, Seckelmann et Winckler lors de la prise de Fribourg ; ils en demandent le prix qui leur est refusé.

Le général Pigeon se plaint de la pauvre décoration des arbres de liberté. On les renouvellera et on les embellira d'un beau chapeau, d'allégories, de couronnes de mousse.

Vevey, Lausanne et Yverdon ne veulent délivrer du vin que moyennant paiement préalable. Il en sera fait rapport au général Pigeon.

Les troupes françaises ayant été payées en piastres d'Espagne, il est décidé que cette monnaie pourrait circuler à raison de 36 baches par piastre.

Les citoyens Gachoud et Monnerat sont délégués pour aller fraterniser avec Vevey, Lausanne, Bulle, Gessenay.

L'arbre de liberté qu'on vient d'amener n'est qu'un balai, il faut le remplacer par un autre plus touffu.

17 *mars*. Les Français ont brûlé les provisions de bois des religieuses des monastères de la Visitation et de la Maigrange. Le Baumeister leur en conduira deux chars.

Il est arrêté la rédaction d'une lettre au général Brune l'informant qu'on ne peut satisfaire aux nouvelles réquisitions.

19 *mars*. Brune exige du gouvernement provisoire qu'il rende compte immédiatement de sa gestion.

21 mars. Vers les cinq heures, il est reçu un ordre du général Pigeon, il demande pas moins de 70 chevaux dans les deux fois vingt-quatre heures pour la remonte de la cavalerie du général Brune.

Impossible de satisfaire à cette demande : tous les chevaux bons et mauvais se trouvent au camp de Berne.

Le citoyen ferblantier Donnier a reçu des coups ; il a été maltraité parce qu'il avait confectionné le premier chapeau de liberté.

Les coupables seront punis.

La plantation d'un arbre de liberté est renvoyée, attendu que la pompe qu'on y mettrait et la joie qu'on témoignerait feraient attribuer ce bonheur au départ des troupes françaises de la place.

22 *mars*. Le citoyen Chevalier, Français, n'est pas satisfait du présent de deux chevaux ; il exige encore un bon de 15 louis, alléguant qu'il pouvait être utile aux Fribourgeois. On lui refuse. Il revient à la charge et enfin on cède.

23 *mars*. Le citoyen Duc propose d'écrire à tous les exilés de rentrer dans leur patrie.

Ordre est donné aux divers comités de tenir leur local

des séances dans un état un peu convenable et de n'y pas fumer.

24 *mars*. Le général de brigade Jean Pigeon, commandant la rive gauche de l'Aar, comme il aime à se désigner, peste parce qu'on ne lui a pas livré les quatre fourgons réquisitionnés.

Les citoyens Diesbach, Gottrau, Schneuwly sont chargés de la préparation d'un banquet à l'occasion de l'arrivée de Ochs de Bâle.

Il est arrêté la rédaction d'une proclamation démentant l'envoi des recrues en Angleterre.

Le citoyen Steubi a été tué par un campagnard lui criant : « Tu es aussi un de ceux de la ville, toi ! »

Le citoyen Duc informe que le général Brune arrive dans la journée. Il lui est préparé un banquet à la Grenette et des ovations.

Le citoyen Ochs ne passera pas par Fribourg. Force est donc aux initiateurs du banquet de remporter les assiettes.

Du 25 *mars*. Le général Pigeon demande un fusil double de chasse. On lui en fait cadeau d'un coûtant 5 louis.

Le même général exige trois chevaux. On les lui refuse.

Du 26 *mars*. Le général Schauenburg et l'ambassadeur Mengaud se trouvant à Berne, le citoyen Duc propose l'envoi d'une députation pour leur rendre hommage lige.

Le comité militaire est chargé de modérer le zèle du général Curton qui enrégimente dans des bataillons de volontaires de tout jeunes gens, des écoliers.

Nouvelles réquisitions par le citoyen Roulier, commissaire ordonnateur.

Le comité de surveillance ordonne l'enlèvement des girouettes et des armoiries dans la huitaine.

Du 28 *mars*. Il est reçu l'avis de l'arrivée de deux

bataillons français ; ce n'est pas deux qui arrivent, mais trois. On les loge en partie à la campagne.

Ordre est donné aux présidents de divers comités d'éliminer toutes les pipes, car l'on fume dans les séances de la manière la plus «indécente».

L'arrivée du général Lorge est attendue.

La défense de fumer dans les séances est rapportée.

Du 29 *mars*. Le général Curton informe qu'il arrive avec ses volontaires. Le comité militaire surveillera que sa troupe doit se composer de 60 volontaires, pas davantage. Le reste demeurera à la charge du général.

Le citoyen Weck réclame : il doit nourrir le général Lorge et ses officiers, ils sont très exigeants. Il est répondu au citoyen Weck de continuer sa pension le plus économiquement possible. On le paiera.

Le général Curton fait son entrée en ville avec 70 volontaires. Il est décidé de les recevoir.

30 *mars*. Le citoyen président dit que le citoyen avoyer lui a remis les sceaux du ci-devant Etat, et que n'ayant pas pu les casser, il les a fait biffer pour qu'on ne puisse en abuser.

Le 30 mars 1798 est le dernier jour du gouvernement provisoire qui, comme on vient de lire, ne prit aucune mesure violente. Si sa durée fut courte, elle n'en fut pas moins mouvementée ; il fallait satisfaire aux réquisitions incessantes et exorbitantes des généraux français alors que le pays n'était rien moins que préparé à supporter les nouvelles situations.

C'est le gouvernement central, le Directoire, qui va dès lors prendre la haute direction de la République, une et indivisible. Nous connaissons ses succès et sa durée.

Les cantons, comme Etats, n'existent plus ; ce ne sont plus que de simples préfectures.

Fribourg, mars 1896. F. REICHLEN.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Le comité du **monument Davel** a sanctionné la convention passée par son bureau, sous réserve de ratification, avec M. **Reymond**, artiste sculpteur à Paris, pour l'exécution du monument de la Cité.

M. Reymond s'engage à livrer le monument parachevé pour le 1er septembre 1898. Cette année-là sera l'anniversaire centenaire de la proclamation de l'indépendance du canton de Vaud.

Deux membres du comité ont demandé qu'il fût encore fait une démarche auprès de l'artiste pour le consulter sur la possibilité d'ériger la statue, soit sur la terrasse haute du Château, soit sur la place inférieure mais en l'éloignant du mur du château et en supprimant le bas-relief et la figure allégorique incrustée dans la façade de l'édifice. Cette opinion n'a pas prévalu.

— La **Société d'histoire de la Suisse romande** s'est réunie mardi, 10 mars, au Musée industriel de Lausanne, sous la présidence de M. B. van Muyden. Une douzaine de membres étaient présents. Il s'agissait spécialement d'une séance d'affaires. L'association *Pro Aventico* a acquis d'un particulier, au moyen d'une souscription, pour le prix de 2100 francs, le terrain qui correspond à la partie centrale du théâtre d'*Aventicum;* de son côté, la commune d'Avenches lui a fait don du terrain situé à droite et à gauche du précédent et correspondant aux pourtours du même théâtre. Mais, pour devenir propriétaire, l'association *Pro Aventico* devrait modifier du tout au tout son organisation ; elle a donc offert à la Société d'histoire de la Suisse romande de devenir la propriétaire du terrain acquis, soit du théâtre d'*Aventicum; Pro Aventico* en conservera l'usage et prend à sa charge tous frais de fouilles et d'entretien.

Après d'intéressantes explications données par MM. Eug. Secretan, Golliez, G. Favey, de Blonay, B. van Muyden, l'assemblée a décidé d'accepter l'offre de l'association *Pro Aventico*. Elle a ensuite apporté aux règlements de la Société de légères modifications tendant à rendre possible son inscription au registre du commerce. Après quoi la séance a été levée.

— Nous extrayons du rapport de la **Société pour la restauration du temple de Lutry** les renseignements suivants :

« L'aspect intérieur de notre vieille église a bien changé depuis un an ! Suivant l'avis de MM. Rahn, Burnat et Châtelain, nous avons étendu sur les murs du chœur et de la nef l'artistique décoration des voûtes. M. Ch. Schmidt, de Zurich, a déployé dans cette composition le même talent qu'il avait mis à restaurer les vieilles fresques. L'harmonie est maintenant si parfaite que toute la peinture semble être l'ouvrage d'une seule main.

» Les Réformés du XVIe siècle ont voulu rajeunir cet édifice gothique en le parant des gracieux décors de la Renaissance italienne. Nous avons suivi leur idée et complété l'œuvre de 1577, d'une façon que nos devanciers ne désavoueraient point, en faisant peindre — en caractères Renaissance, avec ornements — quelques paroles bibliques destinées à rappeler la sainteté du lieu, tout en comblant des espaces vides.

» En réparant la voûte de la chapelle de la Trinité, nous avons eu le bonheur d'y découvrir, sous un épais crépissage, de curieuses peintures du XIVe siècle (quatre anges munis de trompettes) que nous avons eu soin de restaurer, ainsi qu'une Madone peinte dans la chapelle de la Vierge et toute la décoration primitive de la cloison à colonnettes qui sépare les deux chapelles.

» Les autres voûtes latérales ne présentent plus aucune trace de peinture, nous y avons fait un décor emprunté à une chapelle de la même époque située à Cully. Nous avons refait une porte ajourée en fer au tabernacle de la chapelle saint Antoine, et des porte-lampes en fer forgé ont été fixés aux colonnes de l'église.

» La chaire a été dégagée de tout un entourage malencontreux : l'escalier lourd et disparate a été provisoirement déplacé et doit être refait, les inscriptions datées de 1577 ont été rafraîchies ; le pupitre en sapin a pu être enlevé, grâce à la générosité de M. Lavanchy-Clarke qui nous a donné, de la part de son fils Marmaduke, un magnifique lutrin gothique en chêne sculpté.

» Le chœur de l'église méritait surtout notre attention et nos soins : Nous avons fait disparaître la porte moderne, l'horrible barraque en briques rougeâtres et le portail de bois qui en gâtaient tant l'aspect extérieur. Nous avons rouvert l'ancienne porte, murée en 1540, donnant dans la

chapelle saint Claude qui lui sert d'abri. L'ogive, les chapiteaux et le tabernacle ont été ainsi remis au jour. »

— A l'exemple de l'**Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux,** la *Revue historique vaudoise* s'est décidée à faire l'essai d'une tribune publique pour l'éclaircissement de points d'histoire pouvant être utiles à ses lecteurs.

Notre canton compte un grand nombre d'érudits et de collectionneurs modestes, qui possèdent des trésors malheureusement ignorés. Il arrive souvent qu'après avoir publié un travail l'auteur en reçoive des notes nouvelles qui lui auraient été d'une grande utilité s'il en avait eu connaissance plus tôt. Combien d'heures chacun de nous n'a-t-il en outre pas perdues à la recherche de documents introuvables sur lesquels un collègue obligeant aurait pu nous renseigner ? C'est donc principalement pour éviter des pertes de temps à ceux qui travaillent que nous offrons gratuitement une page par livraison de la *Revue historique vaudoise* à l'usage exclusif de nos abonnés. Nous espérons que cette innovation sera bien accueillie, et qu'on y verra la preuve du soin que nous mettons à être agréables à nos lecteurs.

— Pendant que le **maréchal de Bassompierre** était ambassadeur en Suisse, il eut l'occasion de faire plusieurs propositions aux Diètes helvétiques, qui les renvoyaient presque toujours à un autre temps, ou les acceptaient **ad referendum**, selon l'expression diplomatique.

Ce **referendum** contrariait tellement le maréchal que, dans sa mauvaise humeur, il se promenait dans son appartement en jurant et en frappant du pied. De retour à Paris, quelques personnes ayant interrogé son valet de chambre sur le caractère des chefs de la Suisse, il leur répondit de bonne foi : Ils sont en général bons enfants ; j'ai connu des bourgmestres, des avoyers, des landammanns, des bannerets, tous fort traitables et très honnêtes ; il n'y a que ce diable de Referendum qui ne peut s'accorder avec mon maître : je ne l'ai jamais vu, celui-là ; mais il faut qu'il soit bien fier, car monsieur le maréchal ne saurait le souffrir, et s'en est plaint amèrement plus d'une fois.



4me année. | No 5. | Mai 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

VI

GENÈVE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

La Suisse, nous l'avons dit, parvint à sauvegarder sa neutralité pendant la guerre contre la première coalition. Parmi les alliés qui cherchèrent, au début des hostilités, à se mettre au bénéfice de cette neutralité, Genève était la plus intéressée. Pendant la Diète de Frauenfeld, en mai 1792, l'ancien syndic Rigaud en fit la demande au nom de la république de Genève. Les petits cantons, peu sympathiques à la cité de Calvin, firent quelques objections. Berne et Zurich plaidèrent chaleureusement en faveur de leurs combourgeois [1]. A la fin, la plupart des Etats se montrèrent disposés à accéder au désir des Genevois, et la ville du Rhône fut déclarée neutre, au même titre que Neuchâtel et l'Evêché de Bâle.

On se souvient qu'en 1782, à la suite de troubles violents, le parti aristocratique avait repris le dessus, grâce au concours des armées françaises, sardes et bernoises. Les adversaires du gouvernement, du Roveray et Clavière à leur tête, furent bannis. Ils ne cessèrent

[1] *Recès*, VIII. 172.

dès lors d'intriguer et de pousser leurs concitoyens à renverser le régime issu de l'intervention étrangère. En 1789, le peuple se souleva, construisit des barricades et força le gouvernement à modifier la constitution dans un sens plus démocratique. « Conçu dans un esprit opposé à l'esprit aristocratique de l'édit de 1782, dit Monnard[1], celui du 10 février 1789 fut adopté dans le Conseil général par 1321 suffrages contre 52. Par cette révolution, la magistrature descendit à une popularité caressante. » Mais les concessions faites ne suffirent plus et le parti révolutionnaire, sous l'empire des idées nouvelles, commença à s'agiter et à menacer l'existence du gouvernement.

Bientôt la révolution gronda aux portes même de Genève. Le roi de Sardaigne était, depuis le commencement de la guerre, manifestement hostile à la France. La France usa alors de la tactique habile qui la servit si bien. Au lieu d'attendre l'agresseur, elle porta la guerre dans ses Etats. La Savoie était déjà travaillée par les émissaires de la révolution. Un parti républicain s'y était formé. Quand il fut assez fort, il provoqua un soulèvement, décréta la déchéance du roi, appela les Français. La Savoie s'organisa en attendant l'incorporation à la France. Dans ces conditions, la conquête par les Français fut l'affaire de quelques jours et bientôt Montesquiou arrivait devant Genève.

L'approche des Français ranima les espérances du parti démocratique genevois, effraya les aristocrates. On savait bien que l'intention des révolutionnaires était de bouleverser Genève, comme ils avaient fait de la Savoie. « Il sera beau, écrivait Servan à Montesquiou, d'aller briser les fers que le despotisme a forgés à Genève. Il y a

[1] *Tableaux d'histoire de la Suisse au XVIII*e *siècle*, p. 284.

dans cette ville vingt mille bons fusils dont nous avons besoin. » — « Il faut, disait Clavière, détruire ce nid d'aristocrates. »

L'intention des révolutionnaires français était bien évidente. Alors que les assurances les plus positives étaient données aux Genevois qu'on ne ferait rien contre eux, le ministre de la guerre, influencé par Clavière, écrivait, en date du 3 octobre, une lettre au général Montesquiou, lui enjoignant d'entrer de gré ou de force à Genève. Cette place, disait-il, est nécessaire pour assurer la possession de la Savoie. Il s'y trouve 20,000 bons fusils dont nous avons besoin. « Si on vous représente que ces armes sont nécessaires pour la défense de la ville, vous les rassurerez en leur laissant 4 à 5000 hommes armés, suivant votre prudence. Vous ferez ainsi de Genève le boulevard de la France [1]. »

Le gouvernement de Genève, trop faible pour tenir tête au double danger d'une révolution intérieure et d'une invasion étrangère, demanda du secours à ses combourgeois de Berne et de Zurich. Ces deux alliés n'hésitèrent pas à la secourir.

Ce fut Berne qui montra le plus d'empressement. La décision de la Diète d'Aarau, prise au moment où les coalisés semblaient encore victorieux, avait causé un grand mécontentement à plusieurs Bernois. Le parti hostile à la France n'avait peut-être pas la majorité dans le CC., mais il était prépondérant dans le Sénat et dans le Conseil secret.

Persuadé, comme l'étaient alors les réactionnaires en Europe, que la France allait être bientôt vaincue, le parti de la guerre aurait voulu s'allier à la coalition, participer à ses victoires, puis au partage de la France qui devait

[1] A. MAZON. *Histoire de Soulavie*. I. 155.

suivre. En cas de succès, le pays de Gex et, peut-être, une partie de la Savoie pouvaient échoir à Berne. La déclaration du maintien de la neutralité mettait à néant ces projets.

Ceux des Bernois qui n'avaient pas des visées aussi ambitieuses se laissaient entraîner par des raisons d'un autre ordre. La république bernoise avait été ébranlée par les troubles de 1791. LL. EE. en frémissaient encore. Le parti révolutionnaire vaudois avait été décimé. Mais le feu de la rebellion couvait sous la cendre. Les novateurs attendaient le secours de la France. L'approche des troupes françaises pouvait ranimer les espérances des sujets. Une révolution pouvait éclater sur les bords du Léman, si l'on n'y mettait ordre.

Le roi de Sardaigne avait averti le Corps helvétique. « La France, écrivait-il, menace de miner tous les Etats en bouleversant tous les gouvernements [1] » ; et il proposait au Corps helvétique de prendre, de concert avec lui, quelques mesures protectrices, de l'aider en particulier à recouvrer la Savoie. On prêtait aussi aux Français le désir de faire du Pays de Vaud ce qu'ils avaient fait de la Savoie, de faire du Léman un lac français.

A tous les points de vue, donc, il importait aux Bernois d'écarter les Français de Genève ; et la demande des syndics de cette ville fut accueillie avec empressement. Le bailli de Lausanne avait déjà mis ses troupes de piquet. Le colonel de Muralt fut investi du commandement suprême de ce corps. Les bataillons vaudois se réunirent à Nyon, pleins de zèle et d'enthousiasme.

Rovéréa, qui participait à l'expédition, l'a racontée en termes pittoresques : « Je lis, dit-il [2], la formule du serment : soudain, les cris unanimes et redoublés retentissent : « Je le jure, nous jurons d'obéir, de marcher et

[1] *Papiers de B.* I. 389. — [2] *Mémoires*, I. 92.

» de combattre pour notre Souverain, pour notre patrie, » en vengeant la mort de nos frères. » Le souvenir du dix août n'était pas complètement effacé, le colonel, dans son allocution aux troupes, venait de le rappeler. Il n'avait pas manqué son effet. Les Vaudois, du reste, ignoraient la politique de LL. EE. Pour eux, il s'agissait de protéger, de délivrer une ville amie.

« A cet instant, continue Rovéréa, le soleil parut derrière la cîme des monts, comme pour apposer son sceau à cet acte de dévouement, digne des hauts faits de nos ancêtres. Seize barques attendaient au rivage, on s'y élance en bon ordre, elles mettent aussitôt à la voile, aux acclamations de la foule étonnée et attendrie : une brise les conduit en trois heures au port au moment où, par un hasard d'heureux augure, les cloches sonnaient pour le service religieux du matin, qui sans doute en fut un d'action de grâces de ce gage presque inespéré de salut ; car la sommation que l'on redoutait et devant laquelle on aurait indubitablement fléchi, aurait probablement eu lieu le soir même, la tête des colonnes ayant atteint Carouge ce jour-là [1]. »

Tout entier dans ces idées-là, le bon major s'étonne du peu d'enthousiasme que manifestent les Genevois. « Nos gens, auxquels on aurait dû prodiguer des témoignages de reconnaissance et d'affection, en reçurent peu ; ils furent immédiatement casernés et médiocrement pourvus du nécessaire. » C'est que la majorité du peuple genevois sentait bien que la troupe bernoise était un corps de police autant qu'un corps de secours.

Zurich était plus désintéressé dans son empressement à soutenir Genève. Les troupes s'étaient mises en marche à la première réquisition. Elles étaient pleines d'enthou-

[1] *Mémoires*, I. 93, 94.

siasme, bien que ne croyant pas à la guerre : les expéditions militaires platoniques étaient de petits incidents assez joyeux dans la monotonie de l'existence. Lorsque la troupe fut arrivée devant l'obélisque de Morat, (6 sept. 1792) le major Meyer tint à ses soldats un discours plein de feu et d'entrain, leur rappelant la valeur des vieux Suisses qui avaient triomphé, dans ce lieu même, trois siècles auparavant. Ce morceau d'éloquence mérite d'être cité, il donnera la note oratoire de l'expédition :

« Nobles, vaillants, fidèles citoyens, chers frères : Voyez ici le monument que nos pères ont fondé, voyez la force de leur bras, les signes de leur vaillance. Ils combattirent pour leur liberté et pour la nôtre ; ils combattirent pour le salut de la patrie ; ils combattirent contre un peuple qui fait aujourd'hui partie de la nation que nous serons peut-être appelés à combattre.

» Amis, nos ancêtres étaient vaillants et, je n'en doute pas, nous le serons aussi. Animés par le souvenir de leur bravoure et des bienfaits qu'elle leur a valus, montrons à la postérité que nous sommes leurs dignes descendants, que nous savons défendre avec courage notre honneur et nos biens et que la gloire acquise par nos pères ne s'éteindra jamais chez leurs fils. »

Après avoir donné l'ordre de présenter les armes, il continua : « Moi, votre major et votre chef, je jure auprès de ce monument, dont l'aspect doit vous causer à tous, comme à moi, une profonde émotion ; je jure, dis-je, ici, devant Dieu et devant les hommes, et devant ces ossements que je veux être et rester un brave Suisse, qu'aucun péril ne me fera chanceler, et que je ferai revivre dans la mesure de mes forces le souvenir et la gloire de nos loyaux ancêtres ; j'espère avec certitude, chers frères d'armes, que ce sera aussi votre sentiment. »

Après ce discours, le commandant descendit de cheval,

s'avança — tête découverte — jusqu'à l'ossuaire, y lut l'inscription commémorative, et frappa trois fois la pierre de son épée. [1]

En cas de guerre Berne pouvait, au dire de Rovéréa, disposer immédiatement de « quatorze bataillons, deux parcs d'artillerie, quelques faibles escadrons de dragons et plusieurs compagnies de chasseurs carabiniers du canton : deux bataillons zurichois qui se distinguaient par leur discipline et leur bonne tenue, et deux de Fribourg composés en majeure partie d'officiers et de soldats revenus du service de France. » [2]

Le plan de campagne était le suivant : on devait, si Genève était attaquée, se porter subitement au Pays de Gex et occuper le fort de l'Ecluse que l'on savait être mal gardé. Mais quand il s'agit d'entrer en campagne, Berne vit tout de suite qu'elle ne devait guère compter que sur elle-même, elle eut un avant-goût de la solidarité de 1798. « Le zèle s'était malheureusement déjà ralenti dans le reste de la Suisse, la plupart des gouvernements alléguant leur pénurie pour excuse de leur inertie. » [3]

L'étonnement des Français égala leur indignation.

Le projet de bouleverser Genève, d'y provoquer une révolution violente, échouait devant l'ardeur des Bernois. De plus, la présence de troupes à Genève, dans un poste avancé, et la mobilisation imminente des troupes bernoises constituaient un sérieux danger pour la France. L'aristocratie bernoise suspectait le jacobinisme français, mais celui-ci lui rendait la pareille, tous deux étant fort soup-

[1] Ce discours a été trouvé, parmi d'autres documents manuscrits à Mollis, par M. Frédéric Dinner, qui le reproduit in extenso dans le *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*. Tome XII, p. 50-51. Il fut imprimé après les événements. La Bibliothèque cantonale de Lausanne en possède un exemplaire.

[2] Rovéréa. *Mémoires,* I. 105. — [3] Ibid. 106.

çonneux de nature. Depuis la divulgation de la lettre de Marval, on ne doutait plus, au ministère des affaires étrangères, que Berne ne fût prêt à marcher avec la Coalition. Le coup de main sur Genève était manqué, mais il fallait à tout prix en faire retirer les troupes suisses.

On rassura d'abord les Suisses. « Je vois avec douleur, écrivait Montesquiou à de Muralt, [1] que votre Nation ait conçu des inquiétudes sur l'approche des troupes françoises du territoire de Genève. La France n'a fait que poursuivre ses ennemis sans cesser de respecter ses amis. Ceux qui cherchent à inspirer des méfiances que repoussent également les principes de notre liberté et ceux de notre gouvernement, ceux qui cherchent à persuader aux Genevois que la France pourroit jamais vouloir attenter à leur indépendance et à la nation helvétique qu'elle doit prendre des précautions contre nous, ceux-là sont nos ennemis... Je désire que le gouvernement de Genève, plus juste envers nous, ne mette aucune distinction entre les degrés de confiance qu'il doit à la République helvétique et ceux qu'il doit à la République françoise. »

La France agit également sur Genève. On calmait les craintes du gouvernement et en même temps on cherchait à l'intimider. Le résident de France à Genève écrivait au Conseil de cette ville : « L'introduction dans les murs de Genève d'un corps de troupes de l'Etat de Berne n'a pu paroître au Conseil exécutif suprême qu'une atteinte aux traités et à la bonne harmonie qui avoient jusqu'ici si heureusement existé entre la ville de Genève et la France..... Il déclare les magistrats fauteurs des divisions qui vont séparer deux Nations jusqu'à présent toujours amies, responsables de tous les événements qui vont suivre. [2] »

[1] 6 oct. 1792. *Papiers de B.*, I. 322, 323. — [2] *Papiers de B.* I. 318.

Les Genevois étaient très perplexes. Le parti gouvernemental de cette ville ne voulait rien céder, maintenir l'occupation bernoise, au risque de provoquer la guerre. Rovéréa appelle ce parti « une minorité courageuse, dirigée par le syndic Naville, qui s'obstinait hardiment à maintenir de vive force l'existence chancelante de leur frêle république. [1] » La majorité ne demandait qu'une garantie de la neutralité de Genève, l'assurance que les Français n'y entreraient pas, et l'éloignement des troupes suisses, soutien du régime oligarchique, et comme telles, tout aussi détestées que les Français.

Les négociations entamées entre le général français, les Genevois et les Bernois pour obtenir le retrait des troupes de part et d'autre furent longues et laborieuses. Les partis extrêmes, à Berne aussi bien qu'à Paris, cherchaient à brusquer les choses. Ici le Conseil exécutif provisoire, dans sa séance du 19 octobre, décrétait que « dans le cas où les troupes suisses actuellement en garnison à Genève n'évacueraient pas incessamment cette ville et son territoire, le général Montesquiou demeure autorisé à déclarer la guerre à l'Etat de Berne et à se porter en conséquence sur son territoire. [2] »

La modération de Montesquiou, l'esprit conciliant de Barthélemy évitèrent le conflit. Et pendant ce temps, il s'opérait à Berne un revirement en faveur de la paix.

Un rien suffisait alors pour déplacer la majorité dans les conseils bernois; l'opinion des indécis alternait à chaque instant entre les résolutions extrêmes et faisait pencher la balance tantôt du côté des ultras, tantôt du côté des modérés. Le langage énergique du Conseil exécutif provisoire donna à réfléchir aux fougueux partisans de la guerre. La fortune avait souri aux armes fran-

[1] Rovéréa. *Mémoires*. I. 107. — [2] *Papiers de B.* I. 364.

çaises. La Coalition repoussée n'était qu'un faible appui. La position de Berne devenait critique. Le poste d'occupation de Genève était trop avancé et très exposé. On comprit le danger que courait en cas de guerre ce corps isolé. De plus, la frontière du Pays de Vaud était sérieusement menacée. La perspective d'un soulèvement possible chez les sujets donnait le frisson à LL. EE. En songeant au danger que l'on courait, on comprenait que le gouvernement s'était emballé trop vite et l'on blâmait Steiger et de Watteville d'avoir entraîné l'Etat dans une mauvaise affaire.

Le parti modéré regagnait ainsi du terrain. « La vente des biens de M. de la Harpe a été renvoyée à une époque indéterminée, et l'on ne doute guère que l'évasion de MM. Müller et Rosset, prisonniers au château d'Arbourg, ait été favorisée sous main par le gouvernement bernois [1]. »

Les patriciens craignaient aussi pour le moral de leurs troupes. Comme on n'était pas encore sur le pied de guerre, des rapports parfois amicaux s'établissaient entre Français et Suisses. LL. EE. avaient pleine confiance en leurs soldats, mais redoutaient néanmoins la contagion de l'exemple. Les farouches révolutionnaires, qu'on représentait aux sujets comme des tigres altérés de sang, étaient en somme d'assez braves gens ; ils pouvaient faire des prosélytes. Dans une missive adressée au gouvernement de Genève [2], il est demandé expressément qu'on empêche tout contact entre soldats suisses et soldats français. Mais la surveillance était difficile. Il valait mieux à tous les points de vue rappeler les troupes.

Toutes ces considérations amenèrent un accommodement. Il ne restait plus qu'à ménager l'amour-propre de LL. EE. Les Conseils de Genève demandèrent à Berne et

[1] *Papiers de B.* I, 369. — [2] M. du C. S. 1 nov. 92.

à Zurich de retirer leurs troupes. Comme c'était à la réquisition de Genève qu'elles avaient été envoyées, on les éloignait à la demande de cet Etat; ainsi les Confédérés n'avaient pas l'air de céder à la sommation française. Un accord intervint le 20 octobre 1798. Le général français consentait à faire retirer ses troupes à dix lieues de Genève, et les cantons s'engageaient à rappeler les leurs. Le traité fut ratifié à Berne et à Zurich dès le 27 octobre.

Si la nouvelle de la paix fut bien accueillie par le parti modéré en Suisse, les émigrés et la Coalition en furent fort irrités : « Les aristocrates françois, furieux de ce que l'Etat de Berne n'a pas entraîné la Suisse dans la guerre contre la France, se déchaînent ouvertement contre lui et cherchent tous les moyens possibles de lui nuire. » [1]. Les ardents révolutionnaires furent tout aussi peu satisfaits de cette solution pacifique : « Les révolutionnaires genevois, suisses, « et de tous les coins de la terre » intriguent pour empêcher la ratification de la convention conclue avec Genève.» La ratification du traité subit en effet toutes sortes de retards et de longueurs. La Convention nationale finit par reconnaître la neutralité de Genève, à la condition que les troupes suisses se retirassent. La France renonçait en même temps au traité de 1782, qui prévoyait, en cas de troubles, l'occupation de Genève par les puissances garantes, et la faculté de faire passer ses troupes par Genève en temps de guerre. Genève devait se contenter de cette garantie : « Cette renonciation, disait le ministre, qui assure à Genève, en ce qui nous concerne, le libre et entier exercice de ses droits politiques, doit nécessairement lever tout soupçon, bannir toute crainte sur toutes les intentions de la République française. »

[1] *Papiers de Barthélemy*, I. 425.

Genève se contenta en effet de cette assurance. Les cantons amis rappelèrent leurs troupes ; elles furent embarquées le 30 novembre.

Montesquiou fut accusé de trahison et décrété de prise de corps. Les Bernois et les Genevois, qui lui avaient quelque reconnaissance pour la façon courtoise avec laquelle il avait mené les négociations, s'employèrent à le sauver. « Chargé, dit Rovéréa [1], de porter à Montesquiou cet avis et de lui offrir un asile, je fus devancé par un agent genevois, l'avocat d'Yvernois, qui l'amena secrètement à Genève, d'où on le fit immédiatement passer incognito au Pays de Vaud, n'emportant que sa cassette. »

Privé du secours effectif de Berne, le parti aristocratique genevois ne devait pas tarder à succomber. En décembre 1792, éclatait une révolution d'abord peu dangereuse qui avait pour but l'établissement d'un régime tout à fait démocratique ; le 28 décembre, l'ancien gouvernement était renversé ; une assemblée de citoyens conférait l'autorité exécutive à deux comités provisoires, — le comité de sûreté et le comité d'administration [2] — et le pouvoir législatif à une Assemblée nationale de cent vingt membres.

Genève aurait pu jouir de quelque tranquillité, car la France sembla d'abord renoncer à tout projet d'annexion. Le général Kellermann, qui remplaça Montesquiou, cantonna, il est vrai, des troupes assez près du territoire genevois, mais il avait reçu de son gouvernement l'injonction expresse de ne pénétrer à Genève que dans le cas où des troupes étrangères voudraient y pénétrer [3]. La France se défendit toujours envers la Suisse d'avoir eu des visées ambitieuses sur Genève. « Je suis, écrivait

[1] *Mémoires*, I. 108. — [2] *Monnard. Tableaux*. 228. — [3] *Papiers de Barthélemy*. II. 8.

Lebrun, ministre des affaires étrangères, expressément autorisé à rassurer les Cantons sur l'inquiétude que quelques-uns d'eux ont laissé entrevoir au sujet du projet que l'on nous supposoit de vouloir réunir la république de Genève à la France. Ce projet n'existe pas. Il y a plus : Genève demanderoit sa réunion qu'elle ne seroit pas acceptée »[1]. Mais, ajoutait le ministre, la France ne souffrira jamais qu'on fasse de Genève un quatorzième canton. Lebrun insiste encore sur le même sujet dans les instructions données au citoyen Crépy, allant en mission à Genève. Voici la teneur de celles-ci : « Une partie des habitants paraissoit il y a quelque temps disposée à demander la réunion de ce petit Etat à la France. Loin de chercher à fortifier cette disposition, il faut s'attacher par des voies indirectes à l'affoiblir. On paroît ici généralement convaincu que cette réunion ne convient à nos intérêts sous aucun rapport. Elle auroit surtout l'inconvénient de présenter aux Suisses un sujet continuel d'inquiétudes et d'alarmes et l'on est déterminé à éviter désormais tout ce qui pourroit leur porter ombrage.[2] »

Pour le malheur de Genève, le résident français Châteauneuf y fut remplacé en juin 1793, par Soulavie, un prêtre défroqué, qui prit à tâche de troubler Genève, d'y faire régner les troubles et les excès révolutionnaires. En même temps, la politique de la France devenait agressive, à mesure que le parti jacobin gagnait du terrain à Paris.

La France n'avait pas renoncé complètement à Genève, mais Soulavie devait agir prudemment. Les instructions[3] données à ce représentant contiennent ce passage : « On

[1] *Papiers de B.*, II. 231. — [2] *Papiers de B.*, II. 244. — [3] A. Mazon. *Histoire de Soulavie*. I. 159.

cherchera sans doute à pressentir (le peuple genevois) sur le projet de réunir Genève à la République française. Ce projet, qui n'était d'abord que celui d'un petit nombre d'individus, paraît avoir acquis de nouveaux partisans. Mais, d'après l'immense majorité de citoyens qui se sont prononcés sur le système d'indépendance, il est difficile de penser que celui de la réunion puisse jamais prévaloir. »

Soulavie paraît avoir obéi et dépassé la note en bouleversant Genève pour amener la réunion à la France. On l'a accusé aussi d'être un de ces révolutionnaires vendus à la réaction et cherchant à force de scandales à faire haïr la République et à la rendre odieuse aux honnêtes gens.

Il trouva, à Genève, une faction toute prête à seconder ses projets. Les clubs révolutionnaires, ceux de la Grille, des Sans-Culottes, des Marseillais, le Grand-Club, exerçaient une activité tapageuse, imitant les clubs de Paris. La révolution dégénéra. On commença par exiger des citoyens le serment civique. Ensuite, on célébra une fête solennelle à la mémoire de J.-J. Rousseau. L'agitation continua, et, en 1794, Genève eut aussi sa période de Terreur. La république ruinée par les troubles des dernières années, se débattait dans des embarras économiques et financiers de toute sorte. Quelques misérables eurent alors l'idée de forcer par la terreur les riches à combler le déficit du trésor. Dans la nuit du 18 au 19 juillet 1794, les sans-culottes armés, inspirés par les clubs, arrêtèrent quelques centaines de personnes réputées aristocrates (tout créancier l'était, dit Monnard [1]). » Un tribunal révolutionnaire fut institué, onze accusés furent fusillés.

[1] Monnard, l. c., 292.

Mais l'excès du désordre ramena l'ordre. La Suisse, indignée des événements de Genève, reprocha vivement au gouvernement français sa manière d'agir. La conduite de Soulavie excitait la réprobation même au ministère français. La chute de Robespierre calma les terroristes de Genève comme ceux de Paris. Soulavie fut enfin rappelé. Son successeur Adet fut accueilli avec des transports de joie. Les passions se calmèrent. La réunion à la France fut ainsi renvoyée de quelques années.

(A suivre). Paul MAILLEFER.

FRIBOURG EN 1798

(Deuxième et dernier article.)

C'est par une proclamation du 30 avril 1798 que le Directoire exécutif de la République une et indivisible annonça d'Aarau sa constitution, et, partant, une profonde transformation s'opéra dans le gouvernement de la Suisse.

La République, une et indivisible en France, devait aussi être une et indivisible en Suisse. Il fallait que la copie reçût le cachet du modèle. Les faits et gestes de cette pâle imitation ne laisseront pour matériaux à l'histoire qu'un champ bouleversé par les luttes et les réquisitions incessantes.

Dans l'organisation de la République helvétique et unitaire, nous trouvons au haut le Sénat, où siégeaient quatre sénateurs de chaque canton, et le Grand Conseil, composé de huit députés ou représentants du peuple, pareillement de chaque canton.

Un Directoire, composé de cinq membres, gérait le pouvoir exécutif central, et le Tribunal suprême, qui comprenait un juge par canton, exerçait le pouvoir judiciaire.

Les trois premières autorités cantonales étaient le préfet national, la Chambre administrative, espèce de conseil de préfecture chargé de l'exécution des lois et de l'administration intérieure, et enfin le tribunal de canton. Plus bas sont les sous-préfets. Les tribunaux inférieurs représentent l'administration dans les districts, et les agents nationaux sont à la tête des municipalités.

Notre deuxième article a été glané dans le protocole de la Chambre administrative. Cette Chambre se composait des citoyens suivants :

Jean-Jacques Herrenschwand, de Morat, président,

Laurent Chaney, d'Estavayer,

Jacques Wicky, de Fribourg,

Constantin Blanc, de Charmey,

Laurent Kolly, de Praroman,

Le citoyen Frédéric Chaillet, de Morat, secrétaire général.

Ils ne furent jamais violents et persécuteurs, mais ils n'étaient pas libres ; ils recevaient les ordres des ministres de la République unitaire et devaient, par-dessus tout, déférer aux volontés toutes puissantes des chefs militaires français, dominateurs absolus du pays.

1er avril. Les citoyens d'Affry, Fegely et Lanther sont commis auprès du général Schauenburg aux fins d'obtenir un adoucissement aux réquisitions qui pleuvent, mais leur mission reste sans succès.

On s'occupe des menées de ce général, qui consistent à détacher l'ancien bailliage de Morat du reste du canton de Fribourg.

Rouhière, commissaire français, présente une nouvelle

liste des réquisitions. Elle est renvoyée aux membres de l'ancien gouvernement pour y faire droit.

Michel, commandant de place, réquisitionne 300 couvertures, 300 draps de lit, 56 gamelles.

Lecarlier, à son tour, dépose une liste des réquisitions. On invite les comités de Morat, de Payerne, d'Avenches, à y pourvoir.

2 avril. On écrit aux administrateurs du Léman, de Soleure et de Lucerne, qu'on désire fraterniser avec eux.

4 avril. La Chambre administrative arrête de s'adresser directement au Directoire français pour mettre un terme aux exigences de ses agents et commissaires dans le canton de Fribourg.

Berne refuse des secours à Fribourg. On lui rappellera que ce dernier canton a dû nourrir jusqu'à 9000 soldats qui campaient près de la ville de Berne.

Le couvent des Ursulines a été incendié par les Français. On s'adressera au général Lorge, le priant de prendre des mesures de sûreté.

7 avril. Ce général réclame le désarmement de toutes les communes.

Réquisition de 400 gerbes de paille. On n'en découvre pas une : tout a été enlevé.

11 avril. Il est pris des mesures prophylactiques : les rives de la Singine, depuis Laupen à Neuenegg, sont infectées par les nombreux cadavres des combattants des journées de mars.

Berne est invité à pourvoir à la sépulture des morts abandonnés sur son territoire.

12 avril. Le grand canton de Berne suscite à son profit un démembrement de territoire de son voisin de Fribourg. On proteste. Berne est suffisamment riche en pays sans dépouiller son voisin, au milieu de ses malheurs.

Nouvelles réquisitions de draps de lit et de numéraire.

14 avril. Nouveaux ordres des généraux Schauenburg et Lorge relatifs au désarmement de la campagne.

16 avril. Les habitants sont requis de faire des prêts aux imposés des agents français, sous l'hypothèque de leurs biens et la responsabilité personnelle des contribuables ; les personnes des deux sexes ayant appartenu au patriciat d'ancienne et fraîche date participeront pour une grande part à l'imposition française.

Aucune réclamation ne sera admise sans le versement préalable des 2/5 de la contribution.

18 avril. Les biens des Trappistes de la Valsainte devront être classés au nombre des biens nationaux.

23 avril. On délibère encore sur le sort des cadavres qui restent sans sépulture sur les rives de la Singine et rendent ces rives inhabitables. Il sera pris des mesures pour que leur inhumation ait lieu le plus promptement possible.

Il est décidé que tous les contribuables sont requis de dénoncer leur créance dans le délai fatal de 15 jours, sous peine de prescription.

24 avril. Il est envoyé une députation à Aarau pour complimenter le Directoire helvétique et lui exposer la pénible situation dans laquelle on se trouve.

Les frères Duc ne parviennent pas à négocier les effets sur la Saxe ; ils sont autorisés à s'adresser aux banquiers de Francfort.

26 avril. Les citoyens Bosset et Fornerod sont blâmés de leurs agissements tendant à incorporer le district d'Avenches au canton du Léman.

28 avril. Le chef de bataillon Bussigny réclame la solde pour lui et ses soldats. Il est renvoyé au Directoire.

30 avril. Les contributions ne rentrent pas au gré des agents français ; le citoyen Chevalier, commissaire des guerres, fait irruption dans la salle des séances de la Chambre administrative, vers les 7 heures du soir, et somme les administrateurs de s'exécuter. Ceux-ci prennent peur et remettent au citoyen Chevalier tous les papiers de valeur qu'on peut posséder. Le séquestre est mis sur l'argent qui dépose. On se borne à protester et c'est tout.

1er mai. Avec le retour des beaux jours, les événements se succèdent plus noirs que jamais : les réquisitions , les contributions se suivent. On commence par en avoir assez avec l'armée libératrice.

La ville de Payerne se plaint amèrement aussi des sacrifices qu'elle a faits et elle est à bout de ressources.

5 mai. Louis Barras, de Broc, apporte la peau d'un loup-cervier qu'il a abattu. Il lui est alloué un louis.

Il est pris des mesures pour éclairer les rues, lorsque la nuit est trop noire.

9 mai. Arrêté les termes d'un mémoire destiné au citoyen Mengaud, chargé d'affaires, énumérant les griefs qu'on a à faire valoir sur la conduite du général Pigeon, sur les menaces d'incendie proférées par les soldats du Rhin, sur le pillage des arsenaux, sur l'incendie du couvent des Ursulines.

22 mai. Le citoyen Auderset, de Courtepin, se plaint que les soldats français lui ont enlevé 5 chars de vin. La Chambre l'exonère du paiement de l'ohmgeld.

23 mai. Le citoyen Sybourg, de Payerne, dénonce le sac de sa maison et réclame une indemnité.

Il lui est répondu qu'il y aurait trop à payer si l'on voulait se mettre sur le pied d'indemniser les citoyens.

29 mai. Il est reçu le compte des aubergistes Frossard et Bühler au sujet de la pension et du liquide procurés au

général Bonaparte et à ses dragons lors de leur passage à Payerne. Ces aubergistes devront s'adresser au Directoire pour ce règlement.

30 mai. La Chambre prescrit l'emploi de la langue française, au lieu de l'allemand, qui revient à la mode.

8 juin. On remercie le général Schauenburg qui a bien voulu retarder les charrois des boulets jusqu'après les moissons.

On adresse au comité de Payerne la lettre du ministère des finances au sujet des réclamations pour prix des chevaux fournis lors du passage du général Bonaparte et de son escorte.

Le monastère d'Hauterive est imposé pour 50,000 livres.

16 juin. Le procureur d'Hauterive demande l'autorisation de vendre les immeubles possédés dans le canton du Léman pour payer la contribution imposée à son couvent.

25 juin. Sur une sommation de Rapinat, la Chambre décide d'exposer en vente tous les biens du couvent d'Hauterive, où qu'ils se trouvent, si la contribution ne se paie pas immédiatement.

28 juin. On prie le général Lorge de ne pas diriger sur Fribourg les deux escadrons du 7e régiment de houssards, car on ne pourrait les nourrir et les loger.

Les comptes déposés par les hôteliers de Payerne, soit de la Maison-de-Ville et de la Croix-Blanche, ensuite de l'hébergement du général Bonaparte et de son escorte, s'élèvent à 1624 livres. On les réduit à 869 livres.

Les mois de juillet, d'août et septembre s'écoulent avec la même série de réquisitions françaises. Nous ne fatiguerons pas le lecteur par leur nomenclature.

1er octobre. Il est donné lecture d'une lettre du général

Lorge, qui défend la chasse sans sa permission. On lui conteste le droit qu'il s'arroge.

17 octobre. Il est décidé d'effacer l'armoirie du canton sur les bornes. On y substituera les deux lettres R. H. (République helvétique) et canton de Fribourg.

19 octobre. Les frères Hirt réclament le paiement du char à bagage du général Lorge. C'est à ce général à le payer.

31 octobre. Rouhière exige un acompte de 100.000 livres sur la contribution de deux millions imposée au canton de Fribourg.

Le prix de la viande est fixé comme suit :

Le bœuf,	8	batz	6	cruches.
Le veau,	7	»		
Le mouton,	8	»	6	»
Le bouc,	6	»		

12 décembre. La Chambre arrête des mesures militaires contre les contribuables qui ne peuvent se décider à payer leur taxe.

14 décembre. Le préfet national met à la disposition de la Chambre administrative une garde de 100 hommes pour forcer les contribuables à s'exécuter.

15 décembre. Arrivée de la 36e demi-brigade française et du dépôt de la 37e demi-brigade, ainsi que des ateliers y annexés.

25 décembre. Rollet, économe de l'hôpital militaire, demande une place pour le nouveau cimetière, l'ancien est comblé. On lui indique le pré de l'hôpital.

31 décembre. Il est arrêté de commencer une enquête sur les événements de 1781. (Le soulèvement de Chenaux). On cite à la barre des administrateurs les grands sautiers et greffiers encore existants et qui ont participé au jugement des insurgés. Ils ne se souviennent plus de cette vieille histoire.

Charles-Ferdinand Bovard, ci-devant roi Hérode pour figurer au jeu des Rois, expose par écrit la perte de sa royauté.

La Chambre lui alloue un secours d'un louis pour son règne éphémère et lui abandonne les vêtements des prophètes pour vêtir ses enfants.

Les membres du tribunal de Fribourg réclament leur traitement. Impossible de les satisfaire.

On accuse réception à Rapinat de son arrêté au sujet de l'expulsion complète des émigrés français.

Le châtelain Badoud, de Romont, est autorisé à se payer de son traitement par des coupes de sapins.

La ville de Gruyère se plaint de l'encombrement des troupes ; le château est transformé en hôpital. On ne peut rien faire pour cette ville.

En terminant, nous dirons que l'année suivante, soit 1799, fut aussi dure que sa devancière.

Aux réquisitions et impositions, aux lourdes charges d'entretien de l'armée française, vinrent se mêler les insurrections qui éclatèrent dans la partie allemande du canton de Fribourg.

Fribourg, avril 1896.

F. REICHLEN.

NOTE DE LA MAIN DE P.-A. STAPFER [1]

relative à l'écrit de Charles Pictet de Rochemont : DE LA SUISSE DANS L'INTÉRÊT DE L'EUROPE [2] (1821)

Page 14. — Je doute fort que la formation d'un gouvernement central eût pour motif principal le succès d'un

[1] Pièces retrouvées par M. E. P., de Genève, parmi d'anciens papiers de famille. — [2] Voir sur cet écrit la biographie de Pictet de Rochemont, (page 415 et suivantes).

plan de campagne. Buonaparte, qui avait dans l'origine suggéré l'invasion de la Suisse, ne voulait pas l'unité : il ne voulait que doubler partout le nombre des familles régnantes, pour balancer les ennemis de la France révolutionnaire par ses amis.

On eut, en 1798, un moment l'idée d'établir *trois* républiques en Suisse. Le général Brune avait proposé la chose, et ce fut le colonel Laharpe qui la fit manquer. Le calcul n'eût d'ailleurs pas été sûr. Si l'unité de gouvernement facilitait l'influence française dans le cas où la majorité de ses membres était disposée à s'y prêter, cette majorité pouvait se modifier par un changement de personnes ou de sentiments, — ce qui arriva effectivement en 1800. Mais, déjà dans l'été de 1799, avant la bataille de Zurich, les vexations des généraux français avaient donné lieu à des motions très violentes dans le Directoire helvétique, — et Masséna dénonça le colonel Laharpe à son gouvernement comme un ennemi qui entravait toutes ses mesures.

Plus tard, Buonaparte dit, en 1803, franchement à la commission des Dix nommée par la Consulta Helvétique rassemblée à Paris, « qu'une république fédérative rendrait les décisions plus lentes et empêcherait les résolutions irréfléchies ». Nul doute qu'un Directoire composé d'hommes tels qu'Aloys Reding n'eût fait cause commune contre la France toutes les fois que les succès des puissances belligérantes auraient paru se balancer.

L'établissement du gouvernement unitaire fut en partie amené par le désir de donner aux Français l'idée d'apporter à leur propre constitution de l'an III des modifications favorables à l'autorité Directoriale (par exemple, la dépendance de la Trésorerie du pouvoir exécutif), et aussi par une singerie à laquelle on fait trop d'honneur de prêter de grandes vues !

Page 24. — Ces réflexions — d'une parfaite justesse — se sont, je n'en doute pas, présentées à l'esprit de Buonaparte, lorsqu'il renonça à l'occupation indéfinie de la Suisse. Assurément, s'il avait voulu la garder, aucune puissance n'aurait pu, en 1802 ou 1803, l'en empêcher. Lorsqu'après la paix de Lunéville, il annonça le désir de réunir le Vallais à la France, — désir qu'il exprimait aussi fortement que possible en déclarant que *le Vallais, pays étranger à la Suisse, lui était nécessaire (à lui, B.), pour la défense de la Cisalpine*, — je me hâtai, sans même avoir demandé des instructions au gouvernement, dont je devais présumer l'assentiment et auquel il fallait laisser, dans sa position dépendante du Premier Consul, la ressource de me désavouer sans mentir, — je me hâtai, dis-je, de communiquer les projets de Buonaparte au plénipotentiaire autrichien de Lunéville, le comte L. de Cobentzel, qui était encore à Paris pour les arrangements complémentaires du traité, et lui fis sentir l'importance du démembrement dont nous étions menacés. Il me répondit franchement : « Vous prêchez un converti : nous sentons bien tout cela, mais nous ne pouvons recommencer la guerre pour le Vallais. » A la même époque, le marquis de Lucchesini me disait : « Vous serez ce que la France voudra. »

Qu'est-ce donc qui a empêché Buonaparte, — qui, certes, aimait assez le jeu de la grande guerre et en prévoyait les nouvelles chances comme résultats nécessaires de sa position, — de conserver, en gardant la Suisse, les avantages stratégiques qu'elle lui offrait ? Indubitablement, la conviction où il était qu'il serait obligé de tenir garnison coûteuse, nombreuse, impossible à employer ailleurs, au milieu de peuplades pauvres et indépendantes, qui ne s'accoutumeraient jamais à un

pareil joug. Il aurait été le premier à désavouer le système du général Sébastiani.

Je me permettrai de citer encore un mot de Buonaparte.

En 1801, il m'avait, dans le cours d'une consultation sur le rétablissement de la neutralité suisse, dit, au sujet des dépendances de l'Evêché de Bâle, alliées des cantons : « Je vous promets de vous rendre tout ce qui n'a pas été réuni *par une loi*. Ces petits districts me sont très indifférents, mais vous sentez bien que je ne puis retrancher du territoire français des portions qui y ont été incorporées par une mesure de l'autorité législative et souveraine. » Cette promesse avait été la suite d'une observation que je lui avais faite sur l'impossibilité que l'Europe nous reconnût en état de garder la forteresse, dont la neutralité nous était confiée dans l'intérêt de toutes les puissances, et particulièrement de la France, si cette dernière conservait un pied dans l'intérieur de cette forteresse. Il dit : « C'est juste, remettez là-dessus une note à M. de Talleyrand. » — Dans cette note — que j'adressai au ministre des affaires étrangères — je fournis la preuve que le district de Porrentrui, *seul*, avait été compris dans le décret de la Convention, unique loi rendue sur la réunion de l'Evêché de Bâle, — et que le Münsterthal, l'Ergüel, Bienne, etc., n'avaient été réunis à la France qu'*administrativement*. Mais le ministre ne répondit pas à cette note, et j'appris d'une manière authentique que la direction des Douanes avait opposé le plus de difficultés à l'objet d'une négociation à laquelle Buonaparte lui-même n'attachait que peu d'intérêt.

EXTRAITS DES MANUAUX ET DU CORPS-DE-VILLE

Archives communales.

1342. — Echange par lequel le Reverend Jean, Evêque de Lausanne, remet à la Communauté dudit Lausanne un morcel de son pré situé près de Lausanne sous la Porte de Condemine (porte d'Ouchy) et au dessous du couvent des frères mineurs.

1368. — Ceux de Lausanne allant à *chevaugie* (chevauchée) ceux de Pully sont tenus de garder la Porte de St Pierre de toutes leurs forces. (Plaid général de Pully.)

D'après le Plaid général de Lausanne du 3 mai 1368 chacun en la ville de Lausanne est tenu d'entretenir en bon état et a ses frais le pavé devant toute la longueur de sa maison et jusqu'au milieu de la rue. Il était défendu de tenir du fumier dans les rues sous peine de bamp de 3 sols.

1400. — Confession, soit déclaration de Sérénissime Prince Amédée Duc de Savoye, en faveur de la ville de Lausanne, d'avoir reçû d'Elle 150 Ecus d'or par Elle libéralement fournis pour la solde et service de six Lances, pendant deux mois, sans y être tenue, sans aussi que cette Gratiosité puisse lui en porter aucun prejudice, ni tirer a conséquence.

1405. — Albergement passé par la Communanté de Lausanne a Jacquet Cagnyz et Estienne de Ballaigues, d'une pièce de terre ou planche située Es Costes de Montbenon, près la *Porte neuve de Montbenon* jouxte le Terreaux fait Es dites Costes d'orient etc.

1405. — Pous subvenir aux dépenses necessitées par les acquisitions des emplacements pour y elever différents bâtiments d'utilité publique, la grande Cour séculière de nov 1405 décida :

art. 18° Que par subhastations et au plus offrant soient aliénés des paturâges communs et autres choses moins utiles a la Communaute pour des prix en provenant payer lesdites maisons et chesaux.

19° Que qui a maison sur le Puits de la Palud soit contraint d'acheter la rue publique devant sa maison et de même qui aura une maison sur le puits du Degré-du-Marché, pour de l'argent en provenant faire les paiements susdits.

Plus la ville de Lausanne avait vendu le droit commun à tous d'aller, revenir et entrer à volonté et impunément dans certains Promenoirs communs situés dans ladite ville depuis le chemin tendant de la Palud, vers le Couvent de la Magdeleine jusqu'à la maison d'Estienne d'Yverdun exclusivement a Girard Daux, a Antoinette d'Antoine de Billens, a Francois Racinay etc.

Et de même certains Promenoir dans le chemin soit Rue de la Mercerie, depuis un certain chesal qui fut de feu Mermet Richard orfèvre, jusqu'à la maison de Guichard de Ville aussi orfèvre inclusivement audit Guichard de Ville, a Antoine Jouttens, a Francois d'Aubonne, a A, Crissier, a Pierre Choux, a Pierre et à Francois de Combremont.

Corps-de-Ville.

1405. — Reconnaissance passée en faveur de la Communauté de la Cite supérieure de Lausanne par Mermet Corsales citoyen habitant en la dite Cité, d'une piece de terre par lui en jardin réduite, située devant et hors de la *Porte de Cunay* soit *de la Barre;* jouxte le chemin public tendant de ladite Cite soit de ladite Porte vers les jardins de la Tiolière, d'occident. Autre chemin tendant de ladite Porte vers les vaulx de la part dessous etc sous la cense directs de 8 den. Lausannois.

1407. — Différends entre Henri Seigneur de Menthon, et le Recteur et Syndics de la communaute de la ville supérieure de Lausanne a propos de réparations a exécuter au mur des fortifications derrière la maison dudit Seigneur située jouxte la Porte de Couvaloup de la part dessous; maison de messire Jean Bailloud chanoine de Lausanne de la part dessus.

1419. — Habitations et privilèges concèdes par le Reverend Seigneur Guillaume de Challant a nombre de Juifs tant rière la ville de Lausanne que autres lieux des états dudit seigneur Evêque.

(Les juifs payaient 12 sols de droit annuel pour raison de son habitation. Les étrangers étaient aussi astreints a un droit variable de 4 à 12 sols.)

Corps-de-Ville.

1425. — Confession faite par les Recteurs et Syndics, tant de la Cité que de la Ville inférieure de devoir a Maître Georges Thibaud fondeur de Cloches en Métail, la somme

de 178 écus d'or, pour reste du prix non payé d'une cloche par lui faite posée et expediée auxdits Recteurs de Cité et Ville inférieure de Lausanne pour l'Horloge qui devait être mis au Clocher de l'Eglise Cathedrale de Lausanne.

1426. — Ordonnances de la grande Cour Séculière.

Un impôt sera levé pour subvenir aux pressantes nécessités suivantes :

1° Pour les fortifications de la ville.

2° Pour refaire le Pont, tombant en ruines.

3° Pour réparer les chemins.

4° Pour réparation des pavés en ville.

5° Pour faire un grand horloge (a la cathedrale) a l'usage de la ville et des villages de son ressort.

6° Pour faire une boucherie au Pont dans le chesal de Jean de la Rive, hors de laquelle boucherie on ne pourra en dite ville vendre de la viande.

1436. — Albergement passé par la ville inférieure de Lausanne a Rolet Baillif maçon habitant a Lausanne, d'une place commune située près la Porte sous le couvent de la Magdeleine, jouxte le chemin public tendant de la Palud vers la Barre, du levant ; le ruisseau de Bellevaux, du couchant, les murs de ville dessous etc sur la cense directe de 6 sols B. Lausannois.

1° Que ledit albergataire sera tenu de faire a ses frais a chaux et a sable un bon mur depuis ledit chemin public jusqu'au dit ruisseau de la hauteur d'une toise et de l'épaisseur de 2 pieds d'homme, du côté du mur de ville : Et laisser libre entre ledit mur de ville et ledit mur a faire par ledit albergataire un chemin large de 9 pieds d'homme Que dans le cas de guerre, et non autres ledit albergataire sera tenu abandonner a ladite ville, ladite place albergée pour nécessité et fortification de la ville etc.

1444. — Une revendeuse, est recherchée pour avoir acheté avant dix heures sonnées.

En 1450 Girard de Nant ayant fait derrière sa maison une postelle de bois sortante sur la place commune derriere de ladite hâle de la Palud et la Communauté s'en plaignant il déclare au Conseil qu'on peut l'enlever. (Sans égard pour les réclamations formulées plus haut on voit que Jean Trolliet fit 2 ans plus tard une autre postelle a la même place, de bois également et plus grande que la précédente, recherché

par la ville a ce sujet, il se soumet mais demande prudemment un an pour chercher et produire ses titres).

1453. — Bamp de 3 sols a qui ne nettoiera la rue devant sa maison, le samedi, il est defendu de pousser les immondices sur le terrain de son voisin.

(Le marché se tenait le samedi a l'exception des jours de grande fête, il avait alors lieu le vendredi).

1461. — Le Chapitre demande au Conseil du bois de chêne et autres pour monter la grosse cloche au clocher de la grande église.

1481. — Benoît de Montferand Evêque de Lausanne fait défense de porter dans Lausanne, armes comme épées bâtons etc et d'aller de nuit sans chandelle depuis les 8 heures en sus par le cimetière de St Laurent sous le bamp de 60 sols.

1491. — Acte de l'élection faite par les chanoines de l'église-cathedrale de Lausanne de Reverend Francois de Colombier, chanoine dudit Lausanne pour successeur de feu Reverend Benoît de Montferrand au siège episcopal de Lausanne. (Ce choix ne fut pas ratifié, le Saint-Siége nomma Aymon de Montfalçon).

1492. — Lettre du Reverend Seigneur Aymond de Montfalçon évêque de Lausanne a l'Empereur Frederic pour le prier de l'excuser sur ce qu'il ne va pas lui rendre ses devoirs, disant que les sujets de son église ont souffert de grandes calamités par la guerre ; ce qui lui ôte les moyens d'en faire la dépense. Et cependant lui fait reconnaissance de ses devoirs qu'il lui rendra dès qu'il pourra.

CHARLES VUILLERMET.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Généalogies et chroniques de famille [1], par Jean Grellet, président de la Société suisse d'héraldique. — Quiconque a eu l'occasion de faire des recherches dans un domaine de la science qu'il n'avait pas encore exploré s'est rendu compte du temps que l'on peut perdre faute d'une méthode éprouvée, d'un guide expérimenté. Aussi la brochure publiée par

[1] Neuchâtel, Soc. neuchâteloise d'imprimerie, 1895.

l'infatigable président de la Société suisse d'héraldique sera-t-elle bien accueillie de tous les chercheurs.

« La curiosité que l'on éprouve à l'égard des générations passées est inhérente à la nature humaine »... L'histoire d'un pays en retraçant ses origines, ses crises, ses progrès, explique le développement de ses institutions et fait comprendre son état actuel. Il n'en est pas autrement des individus qui sont les unités dont se compose la patrie... Toutes les manifestations de la vie d'autrefois sont attachantes, aussi est-il absurde de dire qu'une famille qui n'a pas de parchemins ne saurait donner matière à une chronique intéressante... Les questions d'atavisme méritent au plus haut degré d'attirer l'attention du moraliste, et moralistes nous le sommes tous un peu... Des recherches sur le passé d'une famille nous semblent donc pleinement se justifier en dehors de toute question de vanité. Si, du reste, elle voulait se mettre de la partie, elle éprouverait de rudes déconvenues, car il n'est famille qui n'ait eu ses brebis galeuses dont il faut bien faire mention ; une chronique de famille n'aura de valeur que si elle est absolument sincère et ne farde aucunement la vérité..... Nous pourrions encore relever les services que le généalogiste rend à l'historien en rectifiant les dates, rétablissant des faits et surtout en sauvant de la destruction certains documents. »

Ces quelques citations suffisent à indiquer à quel point de vue s'est placé M. Grellet et comment il prouve la légitimité de recherches que d'aucuns qualifient de futiles et où d'autres ne voient que la manifestation de prétentions aristocratiques ; quant à entrer dans des détails sur la méthode proposée, nous ne saurions le faire : ce serait marcher sur les brisées de l'auteur, tandis qu'en abrégeant nous courrions le risque d'être obscur. Disons seulement quel est le plan suivi. Après avoir énuméré les principales *sources* à consulter, M. Grellet indique la manière de s'en servir, c'est ce qu'il appelle la *mise en œuvre ;* de là il passe à la manière de rédiger les *chroniques* et de dresser les *tableaux et arbres généalogiques* ainsi que les *tableaux de quartiers*.

A. K.

— Le comité pour la **restauration de la tour de l'Ale (l'Halle)**, à Lausanne, vient enfin d'obtenir gain de cause. Le Conseil communal a décidé, à une forte majorité, l'acquisition d'immeubles dont la démolition dégagera la tour. A cette

occasion, le comité publie une ravissante petite brochure contenant plusieurs planches dues au crayon de MM. Ch[s] Vuillermet et Th. van Muyden. Elles sont accompagnées de notes descriptives de M. A. Næf et d'une notice historique par M. A. de Molin. Nous extrayons de ce charmant opuscule une de ses pages intéressantes.

« Avant d'aborder la description et l'examen de la Tour de l'Ale, il sera bon peut-être de rappeler rapidement sa position et son importance relative dans l'ensemble des fortifications de Lausanne au Moyen-Age.

» Toute la science, la stratégie et l'architecture militaires du Moyen-Age ne furent qu'un legs des Romains. Les règles générales de cette science se conservèrent sans modifications essentielles jusqu'à la révolution complète que devait leur faire subir l'emploi régulier des armes à feu. Cette révolution a lieu pendant le cours du XV[e] siècle, plus ou moins tôt, et accompagnée de tâtonnements plus ou moins longs, suivant les contrées. La conséquence la plus importante de l'état de choses primitif fut que les moyens d'attaque et de défense, les engins et les armes, restant à peu près semblables pendant des siècles, il en fut de même des dispositions et des formes générales de l'architecture militaire.

» Les défenses des villes, des forteresses et des châteaux consistaient en une ou plusieurs enceintes, presque toujours protégées par un fossé, naturel ou artificiel, et d'ordinaire renforcées de tours, de distance en distance. A l'intérieur se trouvait un point particulièrement fortifié, citadelle, château ou donjon, commandant l'ensemble et, si possible, absolument indépendant. Les tours, semi-circulaires ou rectangulaires, suivant les époques et les contrées, avaient pour mission essentielle de combiner une défense latérale avec la défense de front et de protéger ainsi les courtines intermédiaires ; suivant une règle, donnée déjà par Vitruve, elles devaient en effet être assez rapprochées l'une de l'autre pour pouvoir croiser leurs feux.

» La tour, au Moyen-Age, est un exemple frappant de la lutte individuelle, corps à corps, telle qu'elle se pratiquait à cette époque ; tout en faisant partie d'un ensemble, elle doit pouvoir se transformer en fort d'arrêt isolé et nécessiter un petit siège en règle.

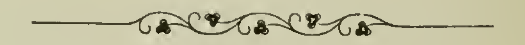
» Inutile de dire que les précautions prises dans la disposition des tours ordinaires sont encore plus soigneusement

observées pour les tours d'angle ; elles sont plus fortes, plus élevées ou plus massives. Enfin les points particulièrement faibles, ceux qui devaient former l'objectif immédiat de l'assaillant, sont renforcés d'ouvrages avancés ; cette remarque nous amène à la Tour de l'Ale.

» Cette tour se trouvait absolument en dehors de l'enceinte de la ville de Lausanne, du côté occidental. Le plan de Buttet, levé au XVIIe siècle et publié par M. Ch. Vuillermet, nous montre sa position à l'angle nord-ouest des fortifications du faubourg de St-Laurent. Les remparts, en partie masqués par les maisons d'habitation, se distinguent encore facilement ; ils viennent s'adosser à la Tour circulaire, tout contre les pieds droits de sa porte, placée à ce qu'il semble à plusieurs mètres au-dessus du niveau extérieur. A cette époque, les anciens fossés n'existent déjà plus ; ils ont été remplacés par des jardins et des espaces vagues, qui en ont conservé la direction générale.

» La Tour fut-elle de tout temps reliée aux remparts du faubourg ? — Je ne saurais le dire encore, mais ce qui semble très probable, c'est que, le cas échéant, elle devait pouvoir se transformer en un fort d'arrêt isolé, destiné à protéger l'accès occidental de la ville et la porte de St-Laurent. Dans sa charmante description de l'enceinte du vieux Lausanne, M. Th. van Muyden a non seulement partagé mon opinion, mais a ajouté que du côté oriental de la ville, la Tour de Martheray remplissait le même office et dans les mêmes conditions ; c'étaient des forts détachés aux points critiques. La disposition défavorable du terrain, à l'ouest et à l'est de la ville, avait nécessité en ces endroits une augmentation de défense ; de ces postes d'observation élevés, il était possible d'échanger des signaux avec les autres tours de l'enceinte et de combiner la défense en cas de siège. »

— Nous signalons à nos lecteurs la publication d'un ouvrage de M. E.-D. Turrian, peintre, sur les **temples nationaux du canton de Vaud.** Cette publication réunira, sous forme de dessins à la plume, tous les temples nationaux du canton, c'est-à-dire plus de 270 églises et chapelles, dessinées d'après nature.



4me année. | N° 6. | Juin 1896.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LA MARINE BERNOISE SUR LE LÉMAN

DIE BERNISCHE MARINE AUF DEM GENFERSEE[1]

Depuis que Berne, pour la protection de la ville de Genève, toujours menacée par le duc de Savoie, devait presque chaque année envoyer des troupes ; depuis aussi que le « nouveau pays », comme on appelait Vaud, se trouvait constamment exposé à une attaque soudaine, l'idée avait surgi plusieurs fois d'entretenir quelques grandes embarcations armées, pour faciliter et accélérer le transport des soldats, des munitions et des vivres, comme aussi pour couvrir les places fortes. Au commencement de 1583, alors que les Cantons catholiques faisaient flèche de tout bois pour isoler l'hérétique Genève et la livrer au duc, et déclaraient ouvertement ne vouloir, au grand jamais, comprendre Vaud dans le territoire fédéral, l'idée passa dans les faits ; on décida de faire construire, à Genève ou ailleurs, deux grands bateaux de guerre[2].

[1] M. Haller, auteur de ce mémoire, a bien voulu nous expliquer certains termes obscurs des documents officiels. Nous l'en remercions ici. H. M.

[2] *Kriegsschiffe :* Nous n'osons traduire par vaisseaux, terme trop pompeux pour cette marine helvétique et lacustre qui fait les délices des journalistes français à court de copie, bien que la plupart ignorent sa très réelle existence.

Au cours du mois de mars de la même année, un contrat fut passé avec un armateur pour la fabrication de deux galiotes, contrat par lequel le gouvernement bernois s'engageait à fournir lui-même les matériaux nécessaires. Le bois de service, plus de 400 chênes, 30 peupliers pour faire des défenses, autant de noyers pour les poupes, pour les saillies latérales et pour le gouvernail, se trouva dans la contrée de Nyon. Mais on n'avait aucune idée précise du coût total de bâtiments tels qu'on les désirait, et il est bien compréhensible qu'une dépense aussi extraordinaire ait un peu préoccupé le gouvernement ; il recommande chaudement au bailli de Nyon, qui avait à surveiller la construction, d'être aussi regardant que possible, de prescrire l'économie à l'inspecteur délégué aux chantiers de Genève et de veiller à ce que les ouvriers travaillent avec zèle et application, et ne gâchent pas trop inutilement les matériaux ; comme les clous et autres pièces en fer se fabriquaient à Vallorbes, la lettre du gouvernement charge aussi le bailli de Nyon d'envoyer les modèles au bailli de Romainmôtier. Tous les soins possibles furent mis à la construction ; rien ne fut négligé pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise. Le Conseil ayant appris, par exemple, qu'il y avait en prison à Genève un condamné du nom de Baptiste Chappone, versé dans l'art des constructions navales, on chercha aussitôt à obtenir sa libération afin qu'il pût aussi s'employer à la fabrication des galiotes. Le travail avança lentement, sous la surveillance du délégué spécial, Marquart Zehnder : bientôt le gouvernement s'aperçut avec effroi que les frais dépasseraient de beaucoup les devis, et des voix, toujours plus nombreuses, demandèrent la suspension des travaux. Le premier mai, la chose fut discutée en Conseil. Il fut établi que le coût d'une galiote, sans l'artillerie, s'élevait, chiffres ronds, à 3000 couronnes au soleil, *Sonnenkronen.*

Après discussion longue et minutieuse, où les sorties ne manquèrent pas contre une entreprise aussi aléatoire, les pères de la patrie décidèrent cependant: « Puisque le bois » est déjà coupé et travaillé, et que tous les préparatifs » nécessaires sont ordonnés, il serait plus ridicule et plus » outrageant qu'utile d'abandonner l'œuvre ; on continuera » donc et l'on risquera la dépense. »

Le travail suivit son cours jusqu'au commencement de l'hiver, où il dut être interrompu ; les embarcations commencées et le matériel furent mis en sûreté, sous toit. En mai 1585, l'une des galiotes était finie, l'autre se trouvait en plein travail ; mais déjà Mes Gracieux Seigneurs en avaient assez, sans doute à cause des frais. Un beau jour, le bailli de Morges reçut la mission d'offrir aux Genevois ce bâtiment inachevé, et les Welsches, toujours galants, acceptèrent le présent avec reconnaissance.

A partir de ce moment, les renseignements n'abondent pas. En 1616, la barque bernoise se trouvait dans le port de Genève, sous la garde du capitaine Jakobs ; elle était encore utilisable ; à son mât flottait le pavillon rectangulaire avec l'ours ; en décembre 1650, le haut gouvernement se souvint de nouveau qu'il devait y avoir à Genève une grande barque ayant appartenu aux Gracieux Seigneurs. « Mais comme elle est peut-être hors d'usage, » et qu'on n'arrive pas à savoir ce que la ferraille est » devenue, on prendra des informations. »

A la fin de 1614, le duc de Savoie renouvelant ses prétentions sur Vaud et faisant mine de les soutenir par les armes, on proposa en Conseil la construction de deux nouvelles frégates ; mais on ne put, alors, s'y résoudre. Ce ne fut qu'au printemps de 1656, après la bataille de Willmergen, alors que la France prenait une attitude menaçante vis-à-vis de l'Etat de Berne, des autres villes évangéliques et surtout de Genève, alors que le duc de

Savoie se disposait à prêter un appui effectif aux Cantons catholiques, — ce fut dans ces circonstances que Mes Gracieux Seigneurs songèrent de nouveau sérieusement à lancer sur le Léman quelques bâtiments. Le banneret Wagner reçut mission d'acheter en toute hâte deux grandes barques, de les faire transformer en galères par le capitaine Jakobs, déjà nommé, et de placer à la proue deux ours sculptés. Ces barques furent employées au transport des troupes de renfort, puis conduites à Vevey, où on les désarma. Tout l'équipement fut déposé à Chillon, mais bientôt on ne s'en occupa guère.

Au bout de trois ans, le goût pour la marine se réveilla dans le cœur des pères de la patrie ; les deux bâtiments mis à la retraite furent tirés de leur sommeil et inspectés ; mais comme ils furent reconnus impropres à de nouveaux services, le Conseil décida de faire construire quatre grandes barques neuves. Fin décembre 1659, ordre fut donné de couper le bois nécessaire, et la construction confiée de nouveau au vieux Jakobs ; les nouveaux bâtiments devaient être construits sur le modèle de ceux de Zurich. En novembre 1666, à Morges, le travail était assez avancé pour qu'on pût procéder à l'armement. La flotille se composait de deux grandes galères, d'une brigantine, d'une chaloupe ou petite brigantine, et d'un petit esquif. La plus grande galère mesurait cent pieds de long, sa proue était décorée de deux ours magnifiques ; son armement consistait en pièces de $^{5}/_{4}$ et de $^{3}/_{4}$ de livre. La seconde galère, moins grande, était pourvue de six canons et de douze arquebuses doubles. Toutes les pièces avaient été livrées par les fondeurs Abraham Zehnder et Hans Gerber. Le plus grand bâtiment comptait 32 rames, le second 14, les deux suivants 10 ; ils avaient coûté en tout 38,000 livres ; pour leur construction, on avait aussi utilisé le fer de la vieille galère de Genève.

Fin novembre 1667, le banneret Frisching et l'ingénieur de la ville de Genève, Ivoy, commis à cet effet, procédèrent à l'inspection. Ils relevèrent, malheureusement, de gros défauts de construction : Le plancher des deux galères était trop haut ; le gouvernail, les blindages pour la protection des soldats et des rameurs, manqués et insuffisants. A la suite de ce rapport, les mines s'allongèrent, et l'on se vit dans la nécessité de faire aussitôt réparer les beaux bateaux à peine finis. Ivoy fut chargé de les reconstruire complètement, et tout d'abord d'achever la petite brigantine, pour qu'elle servît de modèle. En mars 1668, elle était transformée, à la satisfaction de tous. On reconstruisit aussi la petite galère, *le Petit Ours*, et enfin la brigantine. La première fut armée de 8 pièces d'artillerie et de 12 arquebuses doubles ; sa rénovation n'avait pas coûté moins de 8914 florins.

Au milieu d'avril, course d'essai, avec 36 rameurs, autant de mousquetaires de Genève, volontaires, 4 maîtres-canonniers, 3 mousses (*Bootgesellen*), M. Ivoy lui-même et son domestique, en tout 88 personnes. En janvier de l'année suivante, le Conseil se fit adresser par le dit sieur Maximilien Ivoy, désormais commis de Leurs Excellences de Berne, un rapport écrit et précis sur tous les bateaux, rapport que nous donnons ici textuellement :

« 1. *Le* grand ours a été laissé, comme *elle* a été construite par les Allemands en l'an 1666, elle a une longueur de 84 pieds de roy, et de largeur dans le milieu jusqu'aux deux bords 17 pieds de roy, garnie de Ballustrade à l'entour des deux Plattesformes de la Poupe et en Proye, dans lesquelles se doibt loger le canon, 16 bancs de rameurs, au milieu un mat, 5 à 6 marches pour monter sur la plateforme, les deux tentes pour les platesformes sont peintes en huile rouge et jaune ondée, 32 rames de sapin, peints en huile rouge.

» 2. Le petit ours a été réformé par ordre de Leurs Excellences par le Sieur Ivoye en l'an 1668 ; longueur 63 pieds de roy et large au milieu entre les bords 14 pieds. Bois de chesne.

» A la proue une Platteforme pour loger 4 pièces de canons, 10 bancs de chesne pour les rameurs. Dans la chambre du capitaine, dans laquelle on descend par un degré de 4 marches, il y a 4 fenêtres, une cheminée de fer blanc, trois voiles, 5 ancres, 22 rames de sapin, peintes en rouge avec une flamme jaune.

» Il y a sur le bout de la proue un ours de la grandeur du naturel, en sa patte droite une masse d'arme et l'autre un écusson, dans lequel les armes de leurs Excellences. Derrière la poupe sont les armes de l. E., environn*ées* d'un trophée, relev*és* en bosse, au côté et au dessus 4 petits ours. Dessus l'écusson est le fanal ou lanterne ; trois banderoles pour le Grand Pavillon, le Pavillon sur le mat et les armes de l. E. au milieu.

» 3. le brigantin, apelé « la Bernoise », a été fait avec changement : longueur 45, largeur 9 $^1/_2$ pieds ; une Plateforme sur le devant pour loger 2 pièces de canon, 7 bancs pour les rames. Une chambre en forme de coffre, fermant à clef et une table de sapin au milieu de la chambre. Sur la poupe une plateforme et dessous les platesformes les magasins ; un mat, 14 rames.

» 4. « La fortune », petit brigantin, a été réformé par le Sieur Ivoy pour servir de modelle à réformer les autres vaisseaux ; une plateforme sur le devant pour une petite pièce de canon, 5 bancs de rames, 6 colonnes pour la tente, petite plateforme sur la poupe, 2 voiles appelées Basans, un faux fond de sapin tout au long du bateau ; une flamme d'environ une aulne de longueur, toute orangée, blanc et bleu.

» Suivent les canons sur les 4 vaisseaux.

» 4 pièces de canons de fontes, portant le calibre 1 1/2 liv. de boulets, longues de 6 pieds, formées et travaillées à huit ans (pans ?), nommées « les jeux de cartes », fabriquées au l'an 1529, marquées des armes de L. E.; — deux sur le grand ours, 3 (?) sur le petit ours.

» 10 autres pièces de canons de fonte, ayant le calibre 4 liv. de boules, longues de 3 1/2 pieds. Elles ont chacune leur couvercle, 6 ont été fabriquées en 1639, et les autres 4, marqués avec les ancres, en 1662. Nr. 1 « le soleil » : 35 liv. (350 ?), Nr. 2 « la lune » : pèse 350 liv., Nr. 3 « le héléphant » : 343 liv., Nr. 4 « Un homme avec enseigne, avec les armes de l. E.» : 350 liv., Nr. 5 « Un ange » : 350 liv., Nr. 6 « la mort » : 357 liv., Nr. 7 « Un ancre », Nr. 8 « un ancre », Nr. 9 « un ancre ». Nr. 10 « un ancre ». Six sur le grand ours, 4 sur le petit ours.

» 3 pièces de canon de fonte, fabriquées à Genève en 1668, calibre 4 liv. de boules, longueur 2 1/2, tous les trois marqués de deux ancres, qui se croisent et un écusson des armes de l. E. Nr. 1 : 250 liv., Nr. 2 : 241 liv., Nr. 3 : 251 liv., 2 sur le petit ours, 1 sur la Bernoise.»

Pour sa surveillance et pour avoir fourni le modèle des embarcations remises à neuf, Ivoy reçut une « douceur » de cent thalers ; on le chargea en même temps de reconstruire le *Grand Ours*, et de fabriquer encore deux chaloupes. Mais, pour des motifs inconnus, la transformation du *Grand Ours* paraît avoir été de nouveau différée. Entre temps, Ivoy dut aider à inspecter minutieusement les châteaux de Chillon et de Morges et à élaborer des plans pour les renforcer. En juillet 1670, comme on ne savait que faire des grands bateaux, on les loua à deux charpentiers, Georges Riedkehler, à Morges, et David Mermillod, de Genève, jusqu'en 1672. L'apparition subite, devant Morges, de deux grands bateaux savoyards et la nouvelle que le duc fortifiait en toute

hâte son port de Bellerive, engagèrent Mes Gracieux Seigneurs à vouer de nouveau un peu plus d'attention à leur marine. Le bailli de Morges reçut pour instructions, si les bateaux savoyards revenaient, de les engager amicalement à s'éloigner, et si cela ne servait de rien, de prendre le patron par la tête, de vider son bateau et de renvoyer les autres par le chemin qu'ils avaient pris pour venir.

La démonstration savoyarde et l'armement précipité de nouveaux bâtiments, qui ne pouvaient menacer que Genève et Vaud, éveillèrent de vives inquiétudes, Vaud étant un pays ouvert, sans refuges (ports fortifiés).

Pour ces motifs, graves et importants, et considérant que non seulement les habitants et sujets de ce pays, mais aussi un assez grand nombre de bourgeois (de Berne) sont en danger extrême d'être totalement ruinés, eux et leurs familles, par une attaque si redoutable ; comme, d'autre part, le bruit se répand déjà que les personnes les plus aisées du pays cherchent à mettre en sûreté leurs objets les plus précieux, etc., etc., le Conseil décida d'armer de nouveau les bateaux, puis de chercher secrètement à attirer de Hollande, du Languedoc et du Dauphiné (*Delphinat* ; LL. EE. entendaient sans doute la *Provence*), des personnes connaissant la marine et l'eau, afin de pouvoir éventuellement détruire les bateaux du duc dans le port de Bellerive ou ailleurs, et construire enfin quelque part un port sûr. Malheureusement, on eut l'ennui d'apprendre que, précisément à cette heure critique, Ivoy songeait à rentrer dans sa patrie, la Hollande. On réussit, il est vrai, à l'engager à rester encore quelque temps ; néanmoins Leurs Excellences durent se hâter de lui chercher un remplaçant capable ; elles réussirent à le trouver et à le gagner en la personne de Jean Geoffroy, sieur du Torrent, de Toulon. Comme son voyage à Berne

le faisait passer par Lausanne, le bailli du lieu reçut la recommandation expresse de lui préparer une excellente réception et de l'inviter à sa table.

Le Conseil attendait avec une certaine inquiétude la rencontre des deux hommes ; car Mes Gracieux Seigneurs pouvaient à bon droit supposer qu'Ivoy regarderait d'un œil louche et comme un rival le nouveau venu, qu'on avait appelé sans le consulter. Ivoy fut donc mis au courant de l'arrivée de Geoffroy, mais on lui assura que cela ne changeait rien à sa situation personnelle, puisque Torrent avait été chargé exclusivement d'instruire les matelots ; s'il devait, peut-être, assister Ivoy, ce ne serait qu'occasionnellement. Le Conseil ne négligeait rien pour retenir encore provisoirement le Hollandais, homme utile, et pour tirer jusqu'à la fin le plus grand profit possible de sa présence. Il reçut, entre autres, la mission de dresser un plan exact, à grande échelle, des deux Ours, de leur aménagement intérieur et extérieur, puis d'étudier la profondeur du lac, la direction des vents et des brises.

Fin juin, Geoffroy arriva à Berne. Il fut nommé, pour un an, professeur d'art nautique *(der Schiffercikunde)*, avec un traitement de 2400 livres tournois, en temps de guerre comme en temps de paix ; en échange de quoi il dut promettre, entre autres choses, « d'instruire avec une » application et fidélité entière dans l'art de navigation » et ses dépendances tous les gens qui lui seront mis en » mains pour ce faict-là par ordre de L. E., et de les rendre » autant sçavants qu'il se pourra dans cette profession ou » science. »

Pendant ce temps, les Savoyards s'étaient comportés avec une insolence crcissante ; ils avaient capturé des embarcations genevoises, les avaient traînées à Bellerive, puis relâchées avec force railleries. A diverses reprises,

des barques savoyardes s'étaient montrées sur les côtes vaudoises, pour procéder à des sondages. Mais (ceux qui les commandaient) ne furent pas « pris par la tête » ; au contraire, le gouvernement, en présence de ces provocations, chercha à éviter tout ce qui aurait pu conduire à un conflit ouvert : On se borna, purement et simplement, à voguer contre les Savoyards, avec de petites barques, pour les gêner dans leur travail. Néanmoins, du Torrent reçut la mission de soumettre tous les bâtiments à un examen minutieux et de chercher de bons ports, puis, « avec toute l'application et soin possibles mettre en état » de s'en servir les vaisseaux », mais tout spécialement de reconstruire enfin le Grand Ours, aussi vite que possible ; Geoffroy fut nommé capitaine de vaisseau sur le lac de Genève. Jusqu'au milieu d'août, du Torrent, comme il signait toujours, paraît avoir travaillé à achever la transformation, d'ailleurs superficielle, du Grand Ours ; car, du 18 août au 31 décembre 1672, les deux capitaines, qui vivaient donc en bons termes, entreprirent diverses courses, mais ils avaient ordre de ne pas franchir la frontière, de ne pas voguer trop près de la côte savoyarde, de ne pas armer les bâtiments, d'emporter tout au plus, pour être prêts à tout, quinze à vingt fusils, mais de les tenir cachés et de ne pas tirer sur le lac.

A partir du 18 août, Ivoy fit un voyage circulaire de trois jours avec son collègue, pour lui montrer le lac, les ports et les places de débarquement ; le 25, sur l'ordre du haut commandant Wyss, le port de Rolle fut inspecté avec soin ; du 3 au 13 septembre, les places d'Yverdon, Morges, Chillon et St-Maurice, furent visitées. Le 16, Ivoy, en compagnie du haut commandant Wyss, se rendit à Chillon et Villeneuve, pour dresser les plans d'un port fortifié. Dans ces quatre expéditions, l'air du lac semble avoir ouvert largement l'appétit des hauts person-

nages et de leurs subordonnés. On but 99 quarterons de vin, soit rouge soit blanc. On engloutit 160 livres de pain, 4 chapons, 2 dindons, 3 moutons, 16 livres de bœuf, 2 langues salées, 2 jambons d'ensemble 16 livres, 2 fromages d'ensemble 55 livres, 2 livres de beurre et... 6 oranges ! On n'abusa pas du tabac, dont une demi-livre seulement passa en fumée. On ne brûla que 5 chandelles, ce qui indique une certaine peur de la lumière, et la consommation de seulement 4 tasses de « venaison » fait supposer que le sommeil fut bon [1].

(A suivre) B. HALLER. Traduit par H. MAYOR.

PAYERNE, AVENCHES ET LE CANTON DE VAUD

Les lignes qui suivent sont une modeste contribution à l'histoire de la formation territoriale du Canton de Vaud actuel. Il m'a paru intéressant de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue historique vaudoise* quelques pièces qui montrent le désir que manifestèrent toujours les populations et les autorités des districts de Payerne et d'Avenches de faire partie définitivement de ce Pays de Vaud, aux destinées duquel elles avaient été attachées pendant plus de deux siècles et demi de domination bernoise, et dont un autre ordre de choses avait voulu les détacher tout à fait.

On sait que la Constitution donnée à la Suisse par le Directoire français, après la prise et l'occupation de Berne par les armées de Brune et de Schauenbourg en 1798, divisait notre pays en dix-neuf cantons, dont les limites différaient essentiellement de celles qui avaient

[1] Suivant communication de M. Haller, on appelait *venaison* un liquide pour faire dormir.

existé sous l'ancien régime. Le Pays de Vaud bernois constitua le Canton du Léman. Payerne et Avenches en furent cependant détachés et réunis à Fribourg, qui prit le nom de Canton de Sarine et Broie.

Les populations de ces deux districts, quoique sincèrement attachées au nouvel ordre de choses qui leur avait donné plus de liberté et d'égalité, regrettèrent cependant toujours d'avoir été séparées du Pays de Vaud, avec lequel elles étaient liées non seulement par leurs anciennes relations et la similitude de langue, mais encore et surtout par les opinions religieuses. Ce fut donc avec le plus grand plaisir qu'elles apprirent, au printemps 1801, que la nouvelle Constitution helvétique, connue dans l'histoire de notre pays sous le nom de Constitution de la Malmaison, allait les rattacher de nouveau au Canton du Léman. Le principal auteur de ce nouvel acte constitutionnel, Maurice Glayre, avait en effet indiqué comme quinzième canton : le Pays de Vaud *dans ses anciennes limites*.

Les autorités de Payerne manifestèrent aussitôt leur satisfaction par la lettre suivante adressée à la Chambre administrative du Canton du Léman :

Payerne, le 28 mai 1801.

Citoyens administrateurs.

Nous avons, depuis quelques jours, l'espoir de nous voir réunis à notre ancienne patrie, le Pays de Vaud. Dans des circonstances aussi réjouissantes pour nous, permettez que nous vous adressions ces lignes fraternelles pour vous assurer de notre attachement et de la joie que nous éprouverons à recevoir de vous l'assurance que vous nous seconderez dans nos vœux, lesquels vous nous

obligeriez de bien vouloir les faire connaître aux différentes villes de votre canton.

Agréez, etc.

Signé : GRIVAZ, président.
PERRIN, greffier.

Quelques jours plus tard, les autorités communales d'Avenches adressèrent à leur tour les lignes suivantes au citoyen Polier, préfet national du Canton du Léman :

Avenches, 9 juin 1801.

Citoyen préfet,

Il n'y a que peu de jours que nous avons appris par la lecture de la nouvelle Constitution que nous serions réunis au Canton de Vaud. Cette nouvelle a fait chez nous la plus agréable sensation. Organes des sentiments de tous nos concitoyens, nous venons, citoyen préfet, comme premier fonctionnaire dudit canton, vous en témoigner notre sensibilité et notre plus vive satisfaction. Veuillez les agréer comme l'heureux présage des sentiments de frères qui se réuniront avec l'espoir flatteur de coopérer au bien de la chose publique, ainsi qu'au bonheur et à la prospérité de chaque individu en particulier.

Agréez, etc.

Signé : RENAUD, président.
ROSSET, secrétaire.
BLANC, président de la Régie [1].
L^{s} ROSSET, régisseur-secrétaire.

[1] On sait qu'à l'époque de la République helvétique chaque commune avait une autorité municipale pour l'ensemble de la population et une Chambre de régie qui s'occupait de la gestion des biens appartenant aux bourgeois.

Le lendemain, la ville d'Avenches adressa une autre missive au citoyen de Trey, sous-préfet de Payerne, pour assurer à cette dernière ville qu'on était absolument en conformité d'idée avec elle.

« Nous avons appris, disait cette lettre, que des médisants publiaient à Payerne que la Municipalité d'Avenches avait fait des démarches tendantes à ce que le district d'Avenches restât uni au canton de Fribourg. Quoique nous méprisions ces bruits, ainsi que leurs auteurs, il nous importe de faire connaître le contraire. Notre cité, anciennement, faisait déjà partie du Pays de Vaud et nous avons à cœur, par préférence, de faire partie du Canton de Vaud, dont on nous a, mal à propos, distraits. Nous nous félicitons de ce changement que nous donne la nouvelle Constitution et nous ferons nos efforts pour vivre en frères et en bonne intelligence avec tous les citoyens qui composeront le Canton de Vaud, particulièrement avec nos voisins du district de Payerne, de même que généralement avec tous les individus qui composent la nation helvétique.

»... Obligez-nous, citoyen sous-préfet, en détruisant les bruits autant imaginaires que mal fondés, que des malveillants ont cherché à répandre contre la Municipalité de cette commune, et veuillez agréer, etc.»

Payerne et Avenches redevinrent ainsi, et en conséquence de la Constitution de la Malmaison, des villes vaudoises. Elles furent représentées pendant cette même année 1801 à la Diète cantonale par les citoyens Cornaz et Jomini et il semblait que cette solution dût être définitive. Il n'en était rien cependant. On sait que les coups d'Etat se succédaient avec une rapidité étonnante à cette époque. Au moment où l'on espérait enfin voir la Suisse entrer dans une ère d'apaisement et où il semblait que la Constitution de la Malmaison fût à la veille d'être mise

à exécution, on apprit que le parti fédéraliste venait d'arriver au pouvoir par la révolution du 26 octobre 1801. Le nouveau gouvernement, dont Aloïs Reding était le chef, chercha à modifier cet acte constitutionnel dans un sens fédéraliste et aristocratique. Le Canton de Vaud se vit menacé d'une réunion à celui de Berne. Le Premier consul Bonaparte s'y opposa formellement. Le parti réactionnaire chercha alors, tout en maintenant les nouveaux cantons, à les amoindrir au profit des anciens. Morat et Schwarzenbourg devaient en conséquence être réunis à celui de Berne, au risque de mécontenter Fribourg. Dans la séance du 28 janvier 1802 du Sénat helvétique, les deux députés de ce dernier canton s'élevèrent contre cette disposition et demandèrent formellement que, dans le cas où une modification serait apportée aux frontières de leur Etat, Morat et Avenches lui fussent en tout cas réunis ou conservés. Cette proposition fut renvoyée à la commission qui s'occupait de l'élaboration d'une constitution définitive pour la Suisse.

Aussitôt que ces faits furent venus à la connaissance du public par le *Nouvelliste vaudois*, les autorités communales et les populations du district d'Avenches envoyèrent aux autorités vaudoises et helvétiques des adresses contenant leurs protestations et leurs vœux. Quoique le district de Payerne n'eût pas été nommé dans les réclamations des sénateurs fribourgeois, il se sentit cependant menacé ; il appuya et fit siennes les pétitions du district voisin, fournissant ainsi la preuve des relations de bon voisinage qui existaient entre les localités de la vallée inférieure de la Broie.

Maurice Glayre, alors vice-président de la Diète vaudoise, s'occupa activement de cette question importante. Il servit quelquefois d'intermédiaire entre les régions intéressées et le gouvernement helvétique et il rédigea

des formulaires de pétitions qu'il fit distribuer aux communes pour leur indiquer les points sur lesquels elles devaient surtout insister dans leurs réclamations. Ses efforts ne furent cependant pas nécessaires pour que les villes et villages déclarassent hautement leurs vœux. L'agitation avait été si spontanée et si grande qu'un certain nombre d'autorités locales avaient déjà envoyé leurs pétitions à Berne ou à Lausanne lorsque les directions de Maurice Glayre arrivèrent. Le 4 février, le sous-préfet de Payerne put lui adresser la lettre dont je détache les passages suivants :

« J'ai l'honneur de vous transmettre des copies vidimées que m'a remises le greffier municipal de ce lieu, lesquelles expriment les vœux des communes d'Avenches et Payerne sur notre réunion à notre ancienne patrie [1]. J'avais communiqué dans le temps à la Municipalité la lettre que j'avais reçue de celle d'Avenches, pour détruire les bruits qu'on avait répandus qu'elle désirait rester unie au canton de Fribourg, et comme ils ont requis la publicité de leurs sentiments, je crois que cette copie peut bien accompagner celle qui exprime le vœu de ce lieu.

» Si vous les croyez utiles à la cause qui s'agite actuellement dans le Sénat sur la demande de réunion à Berne de Morat et de Schwarzenbourg, et des protestes qui s'en sont suivies de s'en récupérer sur le Canton de Vaud, je vous prie d'en faire l'usage que vous trouverez convenable. Je ne vous dissimulerai point que quoique Payerne ne soit point compris dans les protestes, nous ne soyons englobés dans le sort qu'on voudrait faire subir à Avenches.

» Un député d'ici qui se rend à Berne pour nos affaires

[1] Je n'ai pas retrouvé la lettre de la commune de Payerne dont il est fait mention à cet endroit.

avec le village de Corcelles [1], aurait pu se charger de présenter ces lettres qui expriment nos vœux ; mais notre confiance dans celui qui est revêtu, comme vice-président de la Diète cantonale, des intérêts du Canton, nous prescrit impérieusement de lui abandonner avec sécurité le soin de représenter nos droits. »

Voici maintenant la requête de la commune d'Avenches dont il est fait mention dans la lettre du sous-préfet de Trey :

« Les papiers publics, dans le compte qu'ils ont rendu de la séance du Sénat du 28 janvier, ont fait connaître la motion de deux de ses membres tendante à rattacher Avenches au Canton de Fribourg...

» La Municipalité d'Avenches a l'honneur de vous représenter :

» 1. Que le but de cette motion est essentiellement contraire aux vœux des membres de la commune : la religion, les mœurs, les habitudes, tous les liens les attachent de préférence et invariablement à leurs frères du Pays de Vaud.

» 2. Que la Constitution du 29 mai 1801 leur a garanti le plein et entier effet de ces convenances. Cette Constitution a voulu, titre premier, que le Canton de Vaud fût rétabli *dans ses anciennes limites*. Avenches en avait fait de tout temps partie. Il n'en a été détaché que par la loi du 17 juin 1798 et c'est cette loi que la Constitution a abrogée. Peut-être le Canton de Vaud a-t-il donné un exemple de modération qui aurait dû être imité. Il eût pu se croire en droit de rapporter l'expression *dans ses*

[1] Payerne et Corcelles ne constituaient au commencement de 1802 qu'une seule commune. C'est à cette époque que la séparation eut lieu. Le député à Berne dont il est question dans la lettre du sous-préfet de Payerne était sans doute chargé de négocier la division de cette commune en deux parties.

anciennes limites à l'époque de la conquête et réclamer au nom de la Constitution une bonne partie du canton de Fribourg. Il ne l'a pas fait, et pour prix de son désintéressement, on fait des motions pour indemniser celui-ci à ses dépens.

» 3. Le Conseil législatif provisoire a déclaré l'intention de la Constitution du 29 mai. Chargé de la mettre en activité, il a décrété qu'Avenches envoyerait ses députés à la Diète cantonale de Vaud. Ces députés y ont en effet pris séance. Ils ont voté l'acceptation de la Constitution helvétique et concouru aux travaux qui ont organisé le Canton.

» La Municipalité d'Avenches attend de votre sagesse, citoyens Sénateurs, que vous ne donnerez point de suite à une motion combattue

» par les vœux de la commune,

» par la volonté de la Constitution,

» par la possession actuelle et l'exercice des droits de citoyens vaudois que la loi et la Constitution ont garanti au peuple d'Avenches.

» Elle vous offre l'hommage de son dévouement et de sa considération respectueuse. »

On voit que la commune d'Avenches parlait au gouvernement avec force et fermeté. Il en fut de même des autres localités des régions le plus directement intéressées dans cette affaire. Voici, par exemple, quelques passages de la pétition des autorités de Missy, au district de Payerne :

« ... La Municipalité de Missy s'est assemblée et a convenu de consulter l'assemblée générale de cette commune pour aviser aux représentations qu'elle aurait à faire sur cet objet. Cette dernière ayant pris la chose en considération et l'ayant envisagée sous le rapport des conséquences irrévocables qu'elle entraîne, a d'abord émis

son vœu par acclamation et à la plus parfaite unanimité de rester indissolublement unie au Canton de Vaud et a ensuite chargé la Municipalité de vous le transmettre, fondé sur les raisons suivantes :

» 1. Que la Constitution, approuvée du premier magistrat de la République française, l'a ainsi réglé, et que dès là cette règle doit être strictement et ponctuellement maintenue, sans quoi on ouvrirait la porte à toutes sortes de confusions, de troubles, de réclamations interminables et peut-être d'accidents fâcheux.

» 2. Que la Constitution ne doit pas seulement être respectée comme Constitution, mais en outre et surtout par la sagesse de son dispositif. Or, il serait impolitique d'agrandir encore le plus grand de tous les cantons ; il serait de plus très injuste pour opérer cet agrandissement mal entendu, de priver Fribourg de deux bailliages médiats qui sont la part de son ancienne propriété, et ce serait enfin un nouveau chaînon d'injustice et d'inconvenance de dédommager Fribourg aux dépens du Pays de Vaud.

» 3. Que c'est un principe universellement reconnu que pour consolider les plaies de l'Etat, pour éviter de nouveaux froissements, pour attacher l'universalité des citoyens à la chose commune, on doit avoir égard aux localités, aux habitudes anciennes des individus, aux rapports religieux qui les lient ; c'est conséquemment à cela qu'on a remis les anciens cantons dans les mêmes limites que devant.

» La commune de Missy espère donc que les mêmes motifs seront pris en considération vis-à-vis des districts d'Avenches et de Payerne, attachés du fond du cœur à leurs anciens frères et ne pouvant se résoudre d'envisager seulement la perspective, la menace d'en être séparée.

Elle saisit aussi cette occasion pour vous offrir l'assurance de son profond respect et dévouement.

» Signé : Alex. THÉVOZ, président municipal.
» Daniel DELACOUR, greffier municipal.»

Voici encore la requête de la commune de Grandcour, au district de Payerne.

« Grandcour, le 16 février 1802.

» Citoyens Landamman et Sénateurs,

» La Municipalité de Grandcour... vous prie de considérer :

» 1. Que la religion, les mœurs, les habitudes, le langage et les anciennes relations les lient de préférence avec leurs concitoyens du Pays de Vaud, dont ils ne peuvent être séparés sans un très grand préjudice.

» 2. Que la Constitution... du 29 mai 1801 leur garantit l'entier effet de ses convenances et le vœu que le Canton de Vaud soit rétabli dans ses anciennes limites et par conséquent que ces districts, dont Grandcour fait partie, n'en soient pas détachés ; qu'au contraire, ils y soient réunis comme en étant jadis ; c'est là le vœu bien prononcé de la Municipalité et de tous les citoyens qu'elle représente et au nom desquels elle réclame, vous priant d'ailleurs de considérer :

» 1. Que le Conseil législatif a décrété, en conséquence de la Constitution prédite, que ces deux districts envoyeraient des députés à la Diète cantonale de Vaud.

» 2. Que ces députés y ont pris séance, ont voté l'acceptation de la Constitution helvétique et ont concouru aux travaux qui ont organisé le Canton de Vaud.

» La Municipalité de Grandcour attend de votre sagesse, citoyens Sénateurs, que vous ne donnerez point de suite à une motion qui est combattue,

» 1. Non seulement par les vœux de cette Municipalité mais encore de ceux de tous les citoyens de la commune qu'elle représente ici,

» 2. Par la volonté de la Constitution,

» 3. Et enfin par la possession et l'exercice actuel des droits des citoyens vaudois garantis au peuple de Grandcour et généralement à ceux des deux districts d'Avenches et Payerne, tant par la loi que par la Constitution dont ils demandent l'exécution.

» La Municipalité de Grandcour vous offre l'hommage, etc.

» Signé : J.-J. MARMIER, président.
» F. MAYOR, agent.
» RUCHAT, secrétaire.»

La pétition de la commune de Payerne était beaucoup plus courte. La voici encore :

« Payerne, le 9 février 1802.

» Citoyens Landamman et Sénateurs.

» La commune de Payerne vous prie instamment d'avoir la bonté d'accélérer l'exécution complète de la Constitution du mois de mai 1801, présentée à la sanction du Premier consul de la République française et par lui approuvée, à teneur de laquelle cette commune est réunie au Canton de Vaud ou du Léman.

» Il serait inutile de détailler ici les raisons nombreuses et majeures qui sollicitent de toutes parts l'exécution demandée et sans retards ultérieurs.

» Ces motifs ne peuvent échapper à votre sagacité et pénétration.

» L'on se bornera à observer, citoyens Sénateurs, que nous exprimons ici non seulement notre vœu le plus

ardent, mais essentiellement celui de tous les habitants de la commune, sans exception d'aucun.

» Salut et respect.

» Signé : GRIVAZ, vice-président municipal.
» PERRIN, greffier.
» Sam. RAPIN, vice-président de la Regie.
» MESTRAL, secrétaire de la Régie. »

La lettre suivante du sous-préfet de Payerne à Maurice Glayre donne enfin des renseignements sur les démarches de ce dernier et sur l'esprit public dans la vallé inférieure de la Broie:

« Payerne, 14 février 1802.

» Citoyen,

» J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous date du 8 et du 10 courant [1]; les démarches dont elles me parlent n'ont pas été nécessaires ; les habitants d'Avenches, qui sont réellement attachés au Canton de Vaud, alarmés par les réclamations des deux sénateurs fribourgeois avaient (pour ainsi dire) obligé leurs autorités locales à prononcer leurs vœux dans une adresse qu'un membre de la Municipalité et un de la Régie sont allés porter directement déjà le lundi 8 courant.

» Les autorités de Payerne n'ont, de même, pas voulu rester tranquilles spectatrices de ces démarches ; elles avaient aussi adressé le 9 du courant une adresse au Sénat pour lui témoigner leur vœu ardent à cet égard.

» L'excellente réflexion de donner à ces sortes d'actes toute la publicité possible m'a décidé d'aviser nos conci-

[1] Je n'ai pas pu trouver ces lettres de Maurice Glayre, qui voulait sans doute chercher à ranimer le zèle des populations pour le maintien de leur union au Canton de Vaud

toyens d'Avenches à faire insérer leur adresse dans les papiers publics puisqu'il n'était plus possible de suivre la marche que vous me traciez. Je ne doute pas qu'ils suivent cet avis à moins que leur adresse ne contienne quelque réclamation particulière (telle que celle de rester district) comme j'ai lieu de le soupçonner.[1]

» On dit que les communes réunies du Vully, au district d'Avenches, ont aussi présenté une adresse pour être ou du Canton de Berne ou du Canton de Vaud, mais qu'elles ne veulent pas rester dans celui de Fribourg.

» J'aurais bien désiré que votre formule d'adresse fût parvenue plus vite ; elle aurait été bien utile soit à Avenches, soit à celui-ci, car je doute qu'on ait su mettre en avant les vrais motifs ; cependant les fruits qui en pourront résulter ne seront pas perdus ; elle servira de modèle à d'autres communes. »

L'unanimité de la population ne semble pas avoir été toujours aussi complète que pourrait le faire supposer le texte des adresses des communes, de celle de Payerne en particulier. On aura peut-être remarqué que la pétition de cette localité ne fut signée ni par le président de la Municipalité, ni par celui de la Chambre de Régie. L'abstention du second est expliquée par la déclaration suivante qu'on trouve dans le *Nouvelliste Vaudois* du 23 février 1802 :

« Dans le N° 14 du *Journal Helvétique*, sous date du 16 courant, quelques membres de la Municipalité et Régie de Payerne, font faire un tour de force à leurs concitoyens en affirmant à la fin de leur pétition adressée aux citoyens Landamman et Sénateurs : *Que c'est le vœu de tous les habitants de la Commune, sans exception d'aucun d'être réunis au canton Léman* : ces citoyens se trompent ; il

[1] On a vu par l'Adresse d'Avenches que les soupçons du sous-préfet de Payerne n'étaient pas fondés.

leur arrive quelquefois de parler au nom de tous, lorsqu'ils ne peuvent parler que pour eux seuls et de prendre ainsi leur opinion particulière pour celle du public. Nos signatures suffiront pour démentir cette singulière assertion ; s'il en fallait davantage, citoyen rédacteur, nous nous chargeons de les fournir. »

Signés : R. MESTRAL, président de la Régie ;
J. TAVEL, B. RAPIN, juges.

Si, d'autre part, à une extrémité du Canton du Léman, les populations désiraient le maintien de leur union avec le Pays de Vaud, il n'en était pas de même dans le Pays d'Enhaut. Le Sénat helvétique prit en effet connaissance le 13 février de « pétitions réitérées » des députés des communes de Château-d'Œx et de Rougemont demandant leur réunion au canton de Berne.

(A suivre). Eug. MOTTAZ.

RELATION CONTEMPORAINE PEU CONNUE DE LA CONSPIRATION DE DAVEL

A la fin de l'année même où échoua la tentative généreuse, mais insuffisamment mûrie, du major Davel, pour affranchir le Pays de Vaud de la domination de LL. EE., il parut dans l'almanach de Bâle, intitulé « Le Messager boiteux pour 1724 », un récit circonstancié et intéressant de son entreprise avortée, de son procès et de sa mort. Cette relation contemporaine nous a été obligeamment communiquée par M. l'abbé Gremaud, de Fribourg. Elle concorde dans ses principaux traits avec les autres relations dignes de foi, mais elle contient, en outre, maints détails qui lui sont propres et qui ont une réelle valeur. C'est là la raison qui nous engage à la mettre de nouveau sous presse, aujourd'hui que la rareté de la publication,

dans laquelle elle a paru, la menace d'un complet oubli. Le moment nous semble d'autant mieux choisi pour son rappel que l'attention du public et les recherches des historiens sont dirigées maintenant plus que jamais sur cet événement tragique, qui contribua à préparer de loin l'indépendance de notre patrie.

Nous conservons tels quels le style et l'orthographe de la pièce ci-dessous.

La conspiration qu'on a découverte dans le Pays de Vaux tendait à soustraire cette province de la domination du canton de Berne ; mais ce n'a été qu'un feu de paille. Elle a échoué dans l'arrêt du Major Davel, qui seul avoit formé et conduit toute cette entreprise, et encore plus dans la mort, que son attentat lui a procurée.

Voici le détail de cette affaire : Le 31 mars 1723, vers les deux heures après midi, 500 hommes armés, de la milice du Païs de Vaux, entrèrent dans la ville de Lausanne, étant conduits par le Major Davel, qui étoit accompagné de trois officiers. Les troupes se rendirent d'abord sur la place, devant la grande Eglise, où le Major Davel les fit ranger en bataille.

Dès que les Magistrats eurent été informés de l'entrée imprévue et subite de ces gens, ils envoyèrent un des Barons[1], avec le Major de Crousaz, tant pour demander aux officiers de ces troupes quels étaient leurs ordres, que pour régler avec eux les quartiers pour les soldats. Ils parlèrent d'abord aux 3 officiers subalternes, qui répondirent unanimément que le Major Davel, qui les commandoit, les y avoit conduits, mais qu'ils ignoroient à quel dessein : surquoy ils s'adressèrent au Major Davel, qui leur dit, qu'il se rendroit à l'instant à l'Hôtel de ville, et qu'il y communiqueroit au Conseil ce qu'il avoit à dire. Le Conseil s'étant assemblé, le Major Davel s'y rendit accompagné de deux de ses officiers, nommés Clavel et Crouzas. Après qu'on lui eût permis d'entrer en Conseil, il leur dit qu'il avoit des choses d'importance à leur proposer, et qu'il le feroit dans une conférence privée avec quelques uns d'entr'eux. Surquoy on nomma 4 Députés, qui se retirèrent avec le Major et ses deux officiers dans une Chambre, où il leur dit, qu'il avoit formé le dessein d'exciter tout le Païs de Vaux à la révolte, et à secouer le joug du gouvernement de Berne : qu'il ne doutoit pas que la ville

[1] Doit être *bannerets*.

de Lausanne, qui avoit de grands sujets de plaintes contre ce gouvernement, ne joignit ses Troupes à celles qu'il avoit amenées, et qu'elles ne marchassent ensemble vers le Pont de Gumenac, pour y faire tête aux troupes que les Régens de Berne pourroient envoyer contr'eux; pendant que la Milice laissée dans le Païs se saisiroit des Châteaux, des Bureaux de Douane, et autres endroits : qu'il étoit entièrement persuadé qu'ils seroient secourus par divers Etats voisins, etc.

Les Députés, qui furent fort surpris de sa proposition, le prièrent de la communiquer lui même au Conseil en corps, lui faisant espérer qu'il l'approuveroit, et qu'il se joindroit à lui. Il y consentit; retourna au Conseil avec eux, proposa son projet, et lut un Manifeste, qu'il avoit dressé pour être publié, dans lequel il faisoit mention des raisons qui devoient engager à un soulèvement général. Le Conseil fit semblant d'approuver sa proposition, et le pria de leur permettre d'agiter l'affaire entr'eux en particulier. Surquoy le Major Davel se retira dans l'autre Chambre avec ses deux officiers et deux Membres du Conseil. Dès qu'on eût délibéré en particulier et considéré qu'il étoit à propos de feindre, à cause qu'on n'étoit pas en état de faire tête à tant de gens armés, on fit rentrer le major Davel et on lui dit que l'on approuvoit son projet, mais que l'exécution requérant tout le secret et toute la prudence possibles, on avoit envoyé quatre députés, sçavoir Mrs Milot, Devincy, de Bottens et Seigneux pour concerter avec lui toutes choses le même jour, et que ces députés avoient plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeroient convenable. Cependant le conseil avoit dépêché secrètement M. de Sévery à Berne, pour informer Leurs Excellences de la situation des affaires. On donna en même tems ordre au Major de Crouzas d'avertir la milice du ressort de Lausanne de paroître sous les armes le lendemain de grand matin, sous prétexte d'une Revue.

On communiqua ce dernier ordre au Major Davel, qui crut que c'étoit dans le dessein de joindre cette milice à la sienne. Il se retira ensuite avec ses deux officiers et les quatre députés, tant pour conférer ensemble que pour dresser les billets pour le logement de ses officiers et soldats, qui furent séparés et dispersés dans divers quartiers de la ville.

En même temps, les magistrats firent mettre une bonne garde à chaque porte de la ville. Les députés offrirent de mener le Major Davel et ses deux officiers séparément ches trois d'entr'eux, ce qu'ils acceptèrent. Lorsque le Conseil eût été informé que le Major Davel et ses deux officiers s'étoient couchés, il se rassembla et ne se sépara qu'à deux heures du matin, après avoir pris les mesures

nécessaires pour s'assurer sans bruit de la personne de Mr Davel ; mais on ne jugea pas à propos de renfermer ses deux officiers à cause qu'il paroissoit, par le rapport des députés, qu'ils n'avoient rien sçû du dessein jusqu'à l'ouverture qui leur en fut faite à Lausanne. Le Major Crouzas ayant assuré le Conseil que 2000 hommes de leur milice se trouveroient à la pointe du jour devant les portes de la ville pour s'opposer à ceux qui se présenteroient pour faire résistance, on donna ordre au capitaine de la ville de se saisir du Major Davel, au premier signal du Major Crouzas.

A 5 heures du matin Mr Crouzas et deux des députés se rendirent dans la Chambre de Mr Davel, et le trouvèrent levé. Il entra en conversation avec eux et leur demanda à quelle heure on feroit la revue. Il écrivit au major Tacheron à Moudon de le venir trouver avec ses gens et donna avis à Fribourg de ce qu'il avoit fait à Lausanne. Enfin étant prêt à sortir, dans le dessein de monter à cheval pour se mettre en tête de ses gens, qu'il supposoit avoir été assemblés, quoiqu'ils ne le fussent pas, le major Crouzas fit un signal au capitaine de la ville, qui entra dans la chambre, s'assura de Mr Davel et le conduisit secrètement à la citadelle où on lui mit des fers aux mains et aux pieds.

Les officiers ne furent pas mis en prison, mais on leur défendit de sortir de la ville et ils furent observés de près.

A l'égard des 500 hommes, qui avoient été assemblés et menés à Lausanne sous prétexte d'une révolte générale, sans avoir aucune connoissance de son dessein, ils furent renvoyés chez eux, où ils se retirèrent sans causer le moindre désordre. Le même jour, quelques détachements de la milice de Lausanne furent envoyés dans le voisinage tant pour prévenir tous les désordres que l'on pourroit causer que pour arrêter certaines personnes soupçonnées d'être complices du major Davel. On se saisit du major Tacheron à Moudon et d'une autre personne à Lavaux. Le 2 avril M. de Watteville, officier, commandant et trésorier de la ville de Berne, arriva à Lausanne, accompagné de 15 membres du Conseil des Deux-Cens, avec ordre d'examiner soigneusement cette affaire et d'assûrer le peuple de cette capitale et du Païs de Vaux, de la protection de leurs Excellences de Berne, et de leur intention à prévenir et à détourner tous sujets de plainte, en réformant tous les abus qui pourroient se trouver dans le gouvernement de ce païs. Le 3, le Conseil de Lausanne reçut une très obligeante lettre de la Régence de Berne, d'où il arriva un messager le même jour, avec de nouveaux ordres à Mr de Watteville et aux 15 membres ses associés, pour aller en corps au Conseil de Lausanne et le remercier de la manière la plus

forte et dans les termes les plus obligeants, de son fidèle attachement à ses souverains etc.

Le Major Davel a été examiné plusieurs fois et a même reçu la question, mais il fût d'une fermeté et d'un sang-froid, qui étonnent. Il soutint que ce n'étoit aucun sujet de mécontentement qu'il ait eu en son particulier, mais le seul amour de sa Patrie, dont il vouloit rendre le sort plus doux, qui l'a porté à cette hardie entreprise ; qu'il n'avoit pas de complice, parceque sa conscience ne lui permettoit pas de faire courir à personne le risque qu'il vouloit bien courir lui même et qu'il s'étoit flatté de trouver peu de gens opposés à son projet, qu'il avoit formé depuis quelques années, etc. La sentence que le Conseil de Lausanne avoit rendue contre lui portait que sa main droite seroit coupée, la tête tranchée et son corps ensuite écartelé ; mais le Grand Conseil de Berne a adouci cette sentence et l'a condamné à être seulement décapité et avoir la tête clouée sur un poteau. Le 28 d'avril ce Major fût exécuté de cette manière à 4 heures après midi ; il a conservé son esprit de censeur et d'héroïsme jusqu'à la fin. La veille de son exécution quelques ministres lui annoncèrent qu'il étoit condamné à mort ; sur quoy il les pria de vouloir le laisser seul un moment pour se recueillir. Le lendemain matin on lui lût la sentence de mort, qu'il reçut avec beaucoup de courage. Comme le lieu où il devoit être exécuté est à trois quarts de lieue de Lausanne, on lui offrit un cheval, mais il voulut aller à pié et fut accompagné de 4 ministres, qu'il avoit choisi, et 50 soldats, la bayonnette au bout du fusil. En passant par les rues de Lausanne, il levoit à tous moments la tête pour saluer le monde, qui étoit en grand nombre aux fenêtres des maisons et dont la plupart fondoient en larmes, de même que tout le peuple qui étoit en foule sur le chemin et qui ne cessoit de le regretter et de prier Dieu pour lui. Quand il fut arrivé au lieu du supplice, l'un des ministres, suivant la coutume, fit un discours dans lequel il fit l'éloge du patient, dont il représenta la vie comme un exemple de vertu, sans lui reprocher d'autre crime que celui de s'être oublié jusqu' à vouloir se soulever contre ses souverains. On lui demanda s'il ne vouloit pas demander pardon à Dieu et à Leurs Excellences : mais il persista à dire, qu'il croyoit avoir agi justement et que si c'étoit à recommencer il en feroit encore autant ; que la mort ne lui faisoit aucune peine ; qu'au contraire il s'estimoit heureux de perdre la vie pour le service de sa patrie. Il censura ensuite les ministres et Mrs de la Justice sur les vices qui ne régnent que trop dans ce Païs là et remercia le peuple des regrets qu'il témoignoit publiquement pour lui. Après quoy il voulut s'étendre sur le sujet

de son entreprise et réciter sans doute son manifeste, mais on lui imposa silence et on lui demanda s'il avoit quelque chose à dire en particulier à ses juges. Ayant répondu que non, l'Exécuteur voulut le déshabiller ; mais il le fit lui même. Il était fort proprement vêtu, n'y ayant que sa barbe qui le défigurât un peu.

Dès qu'il eût le bonnet l'Exécuteur lui enleva très habilement la tête, qui fût d'abord attachée à un poteau au pié du quel son corps fut enterré. Le lendemain la tête ne se retrouva plus ; il y a apparence que le corps aussi aura été enlevé.

Voilà la fin du major Davel, qui méritoit par son grand courage un tout autre sort, s'il ne se fut pas soulevé contre ses souverains. Les 3 capitaines qui avoient par son ordre amenés leurs troupes à Lausanne ont été relâchés après son exécution et l'on a publié un mandement dans toutes les églises, pour défendre de faire aucun reproche à ces troupes sous des peines très sévères.

Le 29 avril le Grand Conseil de Berne délibèra sur la manière de recompenser les habitants de Lausanne, qui ont été fidèles à l'Etat, et l'on convint, après quelques discours pour et contre qu'on donneroit deux mille écus en espèces au controlleur de Crouzas, outre la pension qu'avoit le major Davel. Quelques autres particuliers ont été récompensés à proportion et il n'est pas jusqu'aux moindres chancellistes qui n'ayent reçu des marques de la générosité de Leurs Excellences.

A. DE MONTET.

EXTRAITS DES MANUAUX ET DU CORPS-DE-VILLE

Archives communales.

1421. — Albergement passé par la Communauté de Lausanne a Humbert Ruvilliod, d'une place commune derrière *la Hâle de la Fromagerie* de Lausanne, tendant du carré de la maison dudit Humbert droit au mur des hoirs de Marmier Pateraux, et jusqu'à la place qui est derrière la maison des Hoirs de Nicolet bourgeois Clerc dudit Lausanne, etc.

1435. — Albergement passé par la Communauté de Lausanne, à Jean d'Yverdun, de six pieds de largeur d'une Place appartenant à ladite Communauté, *située sous la Magdeleine* de Lausanne, Jouxte le curtel dudit Jean, de Bize, le Reste de ladite Place de Vent ; Le chemin public tendant

dès la Porte de Lausanne sous ladite Maison de la Magdeleine vers la Barre, Dessus ; et le Flon de Bellevaux dessous. etc.

Le Present albergement fait audit Jean d'Yverdun en consideration et récompense des grands et bons services par lui rendus à la ville de Lausanne qui l'avait envoyé en Ambassade a Soleure et a Basle, pour rendre les Réponses dedite ville de Lausanne aux Propositions a Elle faite par les Ambassadeurs de l'Empereur et du Concile de Basle au sujet de la Reception de Révérend Seigneur *Louis de la Palud* — pour Evèque de Lausanne et de sa mise en possession dudit Evèché et de ses Revenus.

1436. — Testimoniales concédées par l'Ambassadeur de l'Empereur Sigismond au Concile de Basle, a Urbain Gimel et Jean d'Yverdun, Ambassadeurs de la Communauté et ville inférieure de Lausanne envoyez audit Concile pour faire les excuses dedite ville de ce qu'elle n'a pu ni dû se conformer aux exhortations et mandements a elle émanés du Concile et de l'Empereur de favoriser et recevoir Reverend Seigneur Louis de la Palud nommé par ledit Concile a l'évèché de Lausanne contre Reverend seigneur Jean de Prangins élu par le Chapitre de Lausanne qui de tout temps a eu le droit d'election qui l'a reçû et mis en possession dudit évêché, et lequel seigneur Jean de Prangins a prêté les serments accoutumés, tant a ladite ville de Lausanne que etc. ; et que enfin ladite ville n'a jamais eu droit d'élire ni de chasser les evêques de Lausanne.

1439. — Albergement fait par la Communauté de Lausanne à Girard Magnin dit Bussenchat, d'une maison située au Fauxbourg de Marterey, pres la Porte dudit Lieu, Jouxte la Muraille ou Bastiment de la Hâle dudit Martheray, d'une part : La maison soit Grange de Nicod Ennat et de Clémence sa veuve, de l'autre part ; Les Fosses de ladite Hâle derriere ; Et le Chemin public devant. Sous la Cense redimable de 24 sols et autre Cense directe de 2 sols.

1440. — Testimoniales concédées a la ville de Lausanne, par Reverend seigneur Georges de Saluces evèque dudit Lausanne, que proclamations faites de son ordre et du consentement des trois états dedite ville de Lausanne. Que dès la date du présent jusqu'à la St. André suivant et sous le bamp de 60 sols, nul d'aucun lieu pestiféré entrât dans ladite ville dans laquelle étaient actuellement : Le Pape Felix V., La

Reine de Sicile, Yolande fille de Charles roi de France, Louis duc de Savoye et la duchesse son épouse, Amedée, prince de Piémont et Philippe Comte de Genevois ; ne pourront préjudicier aux franchises et libertés de la ville de Lausanne.

1457. — Par son testament Marguerite femme de Pierre Chautel, lègue 20 sols a Theobald, son domestique, a condition que pendant un an il récitera les sept psaumes de la pénitence pour le repos de son âme.

1481. — Protestes de la ville de Lausanne contre publication faite de la part de l'Evèque sans le consentement des Trois Ordres de la ville, de defense faite par ledit evèque d'aller a la guerre sans son consentement, sous peine de son indignation et de confiscation de biens. Lesdites Oppositions et protestes fondées sur ce que telle publication et defense avaient été faites contre les libertés et franchises et contre le contenu du Plaid general.

1481. — Opposition et protestation contre crie et defense faite par ordre du Rev. seigneur Benoit de Montferrand evèque de Lausanne de porter etc. lesquelles cries et defenses faites avaient été faites sans le consentement de la Communauté contre les libertes et franchises du Plaid general.

1483. — Statut de la grande Cour Séculière de Lausanne, par lequel et pour remédier aux désordres, est défendu à tous généralement de porter dans la ville épées, hallebardes, piques, lances, pertuisanes, stilets et autres glaives offensifs plus long que *Pugione* sous peine de 10 sols applicables $^1/_2$ au Seigneur évèque et l'autre moitié à la ville. Plus bamp de 3 sols contre l'hôtelier qui n'avertira ses hôtes de ladite défense.

Les citoyens et bourgeois dedite ville, exempt du bamp (valable pour une année).

Lettre émanée du Ser^me Prince Sigismond Empereur à la ville de Lausanne, tendante à ce que ladite ville seconde les ambassadeurs qu'il envoie au duc de Savoie à leur passage à Lausanne, pour contraindre les juifs habitant en et rière Lausanne de payer à sa majesté le Don que pour son heureux avènement à la couronne impériale, les juifs, tant de l'Empire que de l'Italie lui avaient déjà payé quant à eux ; ledit don lui étant dû par vertu de l'ancienne et irréfragable coutume établie que pour ce, lesdits juifs sont dits et appelez les *serviteurs de la chambre impériale.*

Ch. VUILLERMET.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Le littérateur Jean-François La Harpe, auteur bien connu du *Lycée*, et de plusieurs œuvres moins réputées, était issu de la famille de La Harpe, du Pays de Vaud.

Sa naissance a donné lieu à de nombreux commentaires, et ses ennemis répandirent partout une légende d'après laquelle La Harpe aurait été un enfant trouvé. Sainte-Beuve, dans ses *Causeries du Lundi* (tome V), a fait justice de ces calomnies, et donne des détails sur son origine : il dit avoir vu l'acte de naissance contesté. Cet acte est encore inédit : les registres primitifs ont été brûlés pendant la Commune, mais il en existe une copie authentique à la Bibliothèque Nationale, à Paris, Cabinet des Titres, Collection Rochebellière, ancien état civil de Paris, nouvelles acquisitions françaises 5 L. n° 3619. En voici la teneur :

« Du 21 novembre 1739 je soussigné prestre ai baptizé
» Jean-François né d'hier du mariage de Jean-François de
» la Harpe, ancien capitaine d'artillerie, et de Marie-Louise
» de Vienne, demeurants rue St-Victor de cette paroisse [1].
» Le parrain François Charles, loueur de carrosses, demeu-
» rant rue du Battoir, Paroisse St-Médard, la maraine
» Françoise Flizet, fille majeure, demeurante cloistre et
» paroisse St-Benoist, qui ont signé avec le père [2].

» (Signé) Jean-François de la Harpe.
» Charles, Flizet et Visdelon, prêtre. »

Chercheurs et curieux. — Nous soumettons à nos lecteurs érudits les deux questions suivantes qui nous sont posées :

1° On attribue à Béranger la chanson : *France, reprends ton shako*. Les éditions que nous avons consultées ne contiennent pas ce poème. Est-il bien de Béranger ? Et, si oui, où le trouver ?

2° *Jean-Jacques Rousseau* trouva un jour qu'un garçon coiffeur avait beaucoup d'esprit. Quand et dans quelles circonstances ?

[1] St-Nicolas-du-Chardonnet.

[2] Communiqué par M. E. de la Harpe.



4me année. N° 7. Juillet 1896.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LA MARINE BERNOISE SUR LE LÉMAN

(Suite et fin).

Déjà en novembre 1669, comme nous l'avons dit, Ivoy avait été chargé de construire encore deux chaloupes. Diverses circonstances avaient retardé cette construction, mais le 6 août 1672, l'ordre fut répété ; à cet effet, Ivoy dut se rendre sans délai à Genève, où l'atteignit l'injonction de prendre des informations sur un certain charpentier hollandais, fixé à Yverdon, et de lui demander ses conditions, en vue de l'employer. Fin septembre, nous le trouvons déjà à Genève, à la disposition d'Ivoy, avec un salaire journalier de 15 batz, et alors commença la construction des deux chaloupes. Un peu plus tard cependant, pour un motif quelconque, Ivoy paraît avoir pris son congé définitif. En octobre, il se plaint encore que les hêtres pour les rames ne soient pas arrivés, mais en février de l'année suivante, il est déjà parti pour la Hollande. Les deux chaloupes étaient terminées. La puissance navale bernoise ascendait maintenant à sept bâtiments ; elle se composait du *Grand Ours*, du *Petit Ours*, de la *Bernoise*, de la *Fortune*, du petit esquif, qui nous sont déjà connus, et, en outre, de la chaloupe le *Postillon*, longue de 24 pieds, et de la grande chaloupe *Cheval marin*, longue de 40, large de 7 pieds. En remplacement d'Ivoy, Du Torrent fut chargé de l'inspection de ces bateaux, et comme on l'avait appelé spécialement

pour enseigner l'art nautique, on songea alors sérieusement à prendre les dispositions nécessaires pour fonder, à Morges, une Ecole de navigation *(Schiff- und Ruderschule).*

Berne aurait dû être très fière de son beau titre de « puissance navale ». Mais la chose avait deux faces : La marine avait déjà englouti des sommes fort importantes, sans avoir rendu de bien grands services ; la caisse de l'Etat ne supportait qu'avec peine ce gonflement de l'ours, elle avait dejà atteint un niveau aussi bas que naguère le trop fameux réservoir d'eau sur le mont de Köniz. En conséquence, si le contrat avec Du Torrent fut renouvelé à l'échéance, ce ne fut que provisoirement, pour six mois, et avec un traitement sensiblement rogné. En outre, par motifs d'économie, le « droit au travail » fut reconnu en principe : A l'avenir, les vagabonds et rôdeurs devaient être envoyés aux galères et y être retenus comme rameurs jusqu'au moment où — ils quitteraient le pays.

En 1678 et 1679, sous les capitaines Mallet, Mesle, de Martine et Daniel Thomas, la flottille se démena gaiement sur le lac, exécuta diverses courses, manœuvres et patrouilles, mais n'en vint pas à un beau combat naval, plein d'entrain. Malheureusement, à la fin de 1679, on découvrit sur les bateaux de nouvelles avaries importantes. Sur le *Grand Ours*, la proue et la poupe avaient fléchi, le milieu du bâtiment avait craqué : les galères durent être encore une fois réparées ; coût 5220 florins. Dès son ouverture, l'Ecole navale jouit d'un grand crédit : officiers aussi bien que rameurs s'annonçaient nombreux, pour faire leur éducation nautique, et l'on songea de nouveau à créer un port fortifié, pour abriter la flotte. Divers projets furent élaborés à cet effet, mais Mes Gracieux Seigneurs n'arrivèrent pas encore à une résolution

définitive. Provisoirement, toute l'artillerie fut mise en sûreté à Chillon ; parmi les pièces, il s'en trouvait qui provenaient du *Jeu de cartes*, fabriqué en 1529, savoir les roses, le valet de grelots supérieur et le valet inférieur, les grelots 2, 5, 6 et le roi, les glands 5, 7, 8 et le valet de glands *(jeu allemand : das Rosen, der Ober- und Unterschellenbub, das Schœllen 2, 5, 6 und der König, das Aichlen 5, 7, 8 und der Bub).*

Mais les jours des deux beaux Ours étaient comptés ; le 15 août 1684, tout à fait inopinément, comme un éclair dans un ciel serein, il fut mandé de Genève par Du Torrent que les galères exigeaient de nouveau des réparations fondamentales, à défaut desquelles leur destruction complète était à craindre ; un examen attentif démontra que la nouvelle n'était malheureusement que *trop* vraie, les bateaux étaient presque hors d'usage et ne valaient plus une réparation. Mais ce n'est pas d'un cœur léger qu'on se résolut à se séparer des Ours beaux et fiers. Les expertises se succédèrent ; Du Torrent fut soupçonné de n'agir que dans son propre intérêt ; ses indications, pensa le Conseil, ne méritent aucune créance ; un expert extraordinaire, maître Daniel Benz, patron hollandais expérimenté, fut appelé. Encore et toujours, les sages à la tête du pays croyaient pouvoir sauver, conserver ces chères galères. Le colonel Frisching et le bailli Imhof, puis le bailli de Morges, et finalement encore l'avoyer Steiger en personne, durent, comme soi-disant spécialistes, donner un préavis favorable. Rien n'y fit ; les deux bateaux étaient et restèrent vermoulus, pourris, mais ce ne fut qu'en juin 1687 que LL. EE. prirent enfin la résolution définitive de les détruire, bien qu'ils ne fussent qu'en bois.

Il s'agit alors en première ligne de savoir si, après des expériences peu encourageantes, on voulait conserver

une flottille ; malgré ces expériences, le conseil de guerre estima « que pour la réputation de l'Etat, en considéra-
» tion des temps et circonstances, pour la défense du
» pays de LL. EE. et aussi de la ville de Genève elle-
» même, il était nécessaire de conserver des bateaux de
» guerre. » En conséquence, dans le cours de l'année, comme entre temps Du Torrent s'était converti au papisme et était retourné à Toulon, différents projets furent élaborés, jusque dans les moindres détails, par le capitaine Mallet et par maître Benz, mentionné plus haut. D'après leurs calculs, une galère longue de 100 pieds, large de 25, haute de 5, coûtait 13,210 livres, naturellement sans l'armement ; les matériaux des vieux bateaux furent évalués à 9588 livres ; en revanche, le charpentier réclamait 300 livres pour la démolition. Pour commencer, le bailli de Morges reçut l'ordre de démonter et disloquer les deux Ours, après en avoir fait prendre les mesures exactes, mais de vouer ses bons soins aux autres bâtiments.

A cette époque précisément, Genève construisait une grande galère neuve ; le Conseil de Berne résolut d'attendre comment elle se présenterait, puis éventuellement d'en faire bâtir une semblable, par le même maître. En décembre, la galère genevoise était achevée, à la satisfaction générale ; sur demande écrite, les plans exacts de cette embarcation furent envoyés pour examen à Mes Gracieux Seigneurs et, déjà quatorze jours après, le constructeur, marquis Duquesne, reçut des autorités bernoises l'invitation à travailler aussi pour elles. On commencerait par un yacht; on écrivit à Duquesne : « Il faut
» commencer ce travail par un bâtiment à double usage,
» qui puisse être utile en paix et en guerre ; il doit porter
» 300 hommes avec 10 pièces de canon : vous aurez en
» suite la direction et inspection de ce bâtiment.»

Ce marquis Henri Duquesne était le fils du célèbre huguenot, de l'héroïque marin français Abraham Duquesne, qui avait possédé la baronnie d'Aubonne.

Les travaux traînèrent en longueur. *Nume nid g'sprengt!* était déjà la devise bernoise. Premier retard : Aux environs de Morges, où le bateau devait être construit, on ne trouvait pas le bois nécessaire à la longueur voulue ; on dut l'acheter du gouvernement fribourgeois, au lieu dit « Galm ». Fin juin de l'année suivante, il y gisait encore intact ; plusieurs fois, le Conseil dut en demander des nouvelles, puis, quand les arbres furent enfin arrivés à Yverdon, en août, il se trouva que la scie d'Yverdon, quoique la plus grande du pays, était trop petite. Pendant l'année 1689, on discuta avec zèle et persévérance les mesures à prendre ; enfin, à la fin de 1690, Mes Gracieux Seigneurs conçurent l'idée grandiose de faire de nouveau inspecter les bâtiments en rade à Genève par des entrepreneurs empruntés à l'Ecole nautique de Morges. Un peu plus tôt, en août 1688, deux jeunes hommes sortis de cette Ecole, Nicolas de Graffenried et Vincent Stürler, s'étaient offerts, contre subsides du gouvernement, à servir comme volontaires sur la Méditerranée, assez longtemps pour devenir aptes à remplacer les étrangers dans le commandement du bateau en construction. Tout à coup l'on apprit que la flottille savoyarde s'était réfugiée dans les eaux valaisannes, ce qui mit fin à tous les cassements de tête. La France ayant déclaré la guerre à la Savoie au milieu de juin, une armée française l'avait envahie, et pour sauver les bateaux, le plénipotentiaire savoyard, comte de Govon (qui au commencement du même mois avait été reçu à Berne avec beaucoup de distinction) les avait fait conduire dans des eaux neutres. Ce fut un secours dans la détresse. Aussitôt on fit les démarches nécessaires pour acquérir la flottille savoyarde, et l'on

decida, éventuellement, de la protéger par la force contre les Français. Après de courtes négociations, un accord formel fut conclu : « Les bateaux savoyards sont confiés » à la protection de Berne ; leur patron, Dantal, n'a pas » le droit de les mener sur l'autre rive sans l'assentiment » de Berne ; Berne peut les utiliser à son gré ; à première » réquisition, ils doivent être remis à la disposition du » duc. Donné le 14 août 1690. »

Le jour suivant déjà, la flottille fut conduite à Chillon. Elle se composait : 1° D'une galiote inachevée, à 40 rames, chaque rame pour deux hommes, longue de 90 pieds, large de 18, haute de 10. 2° D'une galiote plus petite, de 36 rames à deux hommes, longue de 90 pieds, large de 17 et haute de 10. 3° De deux brigantines, longues l'une de 66, l'autre de 60 pieds, chacune avec 16 rames à un homme. Ces divers bateaux, qui étaient chargés de munitions et de blé, pouvaient porter ensemble 800 hommes. Le Conseil avait fait double prise : non seulement on se voyait maintenant en possession d'une marine respectable, capable de tenir tête à une attaque des Français, mais de plus le patron des bateaux, Dantal, était un homme adroit, connaissant le lac, et que Mes Gracieux Seigneurs résolurent de prendre aussitôt à leur service ; il accepta une solde de 25 doublons par trimestre, et autant pour l'entretien des bâtiments, toutefois à la condition expresse de ne pas être inquiété pour sa religion et de pouvoir garder auprès de lui deux Savoyards à son service depuis de longues années. Les bateaux devaient être modifiés d'après le modèle genevois connu. Fin décembre, ils étaient terminés et armés. Sur la plus grande galiote, la *Fidèle*, que commandait le capitaine Mesle, se trouvaient, à l'avant, une pièce de 5 $^1/_4$ livres, puis deux de 3 $^1/_2$ livres, avec deux arquebuses doubles ; sur la plus petite, capitaine Blanchet, 6 pièces d'artillerie et 12 arquebuses

doubles qui, vissées à la paroi, de deux rames en deux rames, pouvaient tourner dans toutes les directions. Mais bientôt, comme le danger de guerre s'était dissipé, on songea à remercier la flottille : une décision définitive n'intervint pas ; en revanche le projet longtemps caressé d'un port fortifié arriva enfin à maturité. Dantal avait désigné Morges comme l'endroit le mieux approprié, et comme la ville se déclarait prête à des sacrifices considérables, la construction commença l'année suivante, sur les plans, reconnus bons, de Duquesne et Dantal, si bien qu'au printemps de 1696 le superbe port de Morges était complètement terminé *(fix und fertig)*. Entre temps, les bateaux avaient été confiés à la surveillance du jeune Dantal, entré au service de LL. EE. à la place de son père défunt. Pourtant cette magnificence aussi eut une fin brusque. En octobre de la même année, les belles et précieuses galiotes furent réclamées ; conformément à la convention, il fallut les rendre au duc de Savoie.

Mais, dans l'intervalle, les bois pour la construction des nouvelles galères, enfin arrivés à Yverdon, à force de patience, de savoir-faire et de persuasion, ces bois étaient tombés dans l'oubli. Une notice nous apprend qu'ils existaient encore en 1706, puis ils disparaissent sans laisser de trace. Paix à leurs cendres !

De nouveau un temps assez long se passa avant que l'on se remît en mouvement au bord du *lacus Lemanus*, mais l'Ecole nautique de Morges avait déjà porté de bons fruits. Partout dans les différents ports, des Sociétés de navigation militairement organisées ou des Associations de matelots s'étaient formées. Lors même que ces Sociétés avaient quelque chose d'un peu théâtral, en rapport avec le goût des Welsches, elles contribuèrent très sérieusement à réveiller et à développer l'amour, la passion même des choses lacustres. A Rolle, Nyon, Morges, Ouchy et Vevey,

on trouva dès lors un nombre respectable de belles barques qui, construites *sous réserve de service du souverain*, se rendaient utiles au commerce.

En 1776 et 1777, le gouvernement recommença à vouer un peu plus d'attention à la marine ; il exigea de tous les ports un inventaire exact des bateaux existants et disponibles ; les différents corps de matelots durent être réorganisés et quelques-uns augmentés. Quatre grandes barques se trouvaient à Vevey en 1777, la *Bergère*, la *Glorieuse*, la *Leste* et le *Crève-cœur*, dont l'équipage, patron compris, était, pour chacune, de 24 hommes, de 2 pilotes, d'un contremaître, d'un charpentier et d'un tambour ; à Ouchy, 4 barques et une barquette ; à Morges, 2 barques ; à Rolle, 2 barques ; à Nyon, quatre barques et 2 grands bateaux plats. Toutes ces embarcations, nous l'avons déjà dit, restaient en permanence à la disposition du gouvernement, contre paiement d'une certaine taxe. Chaque barque pouvait contenir environ 300 hommes commodément assis, les barquettes 50, les bateaux plats 150 ; les barques jaugeaient 2000 quintaux, les barquettes 600. Chaque corps de matelots avait son uniforme spécial : A Vevey, court habit bleu, gilet bleu, culottes de même, écharpe rouge, comme elle est encore aujourd'hui. En tenue de gala, les matelots portaient fusil et baïonnette ; ceux qu'on appelait les *haut payés* avaient en outre un sabre. A Morges, habit blanc, gilet blanc, culottes rouges et bas blancs, chapeau à galons jaunes et voile blanc.

Un certain major Cuénod, ou Cuénod de Martignier, comme il signait toujours, était l'homme qui, à cette époque, déployait un zèle tout particulier pour la marine, s'y consacrait avec prédilection et compétence. Il était commandant de place à Vevey, et la marine bernoise sur le Léman lui devait ses nouveaux fleurons ; il réussit à y intéresser de plus en plus le gouvernement. Au commencement de

Cayer de Dispositions

Avec leurs Démonstrations ; pour l'Exercisse
des Matelots après leur Inspection à Terre.
A s'y former en Bataille, à aller prendre Poste pour couvrir
leurs Travailleurs à faire Retraite, à s'embarquer
dans leurs Chaloupes à gagner leurs Bords;
Et ensuite à un Débarquement
Qui avec les Projets que le Major Cuenod Demartignier
a dejà fourni cy devant sur ce sujet, pourront être utiles
à ceux qui seront chargés de Regler le Service de ce Corps,
que le dit Major prent la liberté de présenter
à LL. EE. du Conseil de Guerre ses Souverains Seigneurs
le 21 Novembre 1786.

Copié aux *Statsarchiv de Berne*,
par Charles VUILLERMET, peintre,
en 1896.

Démonstration des Matelots du Département du Major Cuénod De Martignier en ordre de parade à Terre pour l'Inspection. de leur formation en Ordre de Bataille pour aller prendre Poste pour couvrir des Travailleurs; les Barques, et Brigantin s'acheminant pour aller dans la station qui leur a été ordonnée pour Protéger l'embarquement dans les Chaloupes et leur Acheminement à Bord.

PLAN N° 1

No 2

Brig.n

No 1

C

N1

N2

N3

N4

B

Equipages en Parade pour l'Inspection 1e Position

Br. No 4

Equipages formé No 3

Ordre No 2 de Bataille

No 1

2e Position

Brig.n

Equipages en Ordre de Bataille, 3e position

Equipages qui ont pris poste pour couvrir les Chaloupes et Travailleurs, 4e position

Fosse

Vevey

Jardin

Jardin

Possessions particulières

Possessions particulières

Démonstration de l'Exercice des Matelots du Département du Major Cuénod, a faire retraite, et a leur Embarquement dans leurs Chaloupes, pour se rendre à Bord des Barques et Brigantin, deux Equipages par Barque.

PLAN N°2

Démonstration de l'Exercisse des Matelots du Département du Major Cuénod, qui se trouvent deux Equipages par Barque, A faire Descente dans leurs Chaloupes, qui gagneront le Rivage, et à s'y former en Bataille sur la Gauche.

PLAN N° 3.

B

B

B

1 2 3 4

Vevey

Equipages formé en Bataille
après la descente.

l'année, Cuénod, sur sa demande, fut invité à présenter à la Commission des guerres un rapport détaillé sur la marine. Il était infatigable dans l'élaboration de projets de tout genre, et trouva bientôt un ferme appui en la personne du général Lentulus.

A la demande de Lentulus, en 1782, les quatre barques de Vevey et une brigantine furent appelées au service et complètement armées. L'année suivante, en avril, on passa même une avant-revue et une grande revue. Les quatre barques, la *Bernoise*, la *Glorieuse*, la *Leste*, la *Légère*, le brigantin l'*Eveillé*, une barquette de Lutry et une de Cully, pavillons déployés comme pour une fête, exécutèrent le 28 avril, entre Vevey et La Tour, en présence d'une grande foule de spectateurs, différentes manœuvres et évolutions, préalablement étudiées avec soin par Cuénod. Ensuite, le long du lac, on gagna La Tour, Montreux, Villeneuve, on revint à Vevey, on toucha Corsier, St-Saphorin, Villette et Lutry, au milieu des acclamations de la population accourue à ce spectacle inusité, puis l'on rejoignit le point de départ, Vevey ; mais ce fut le point culminant des splendeurs navales. En 1781, Cuénod avait reçu une gratification de 13 doublons neufs pour son zèle et ses efforts : mais lorsque, en 1788 il en demanda une nouvelle pour ses longs et fidèles services, les pères de la patrie, toujours prudents et économes, ne trouvèrent pas à propos de faire droit à cette réclamation. Bien plus, on décida de mettre la supplique purement et simplement « en son lieu » (*an sin Ort* = au panier), et lorsque, un peu plus tard le débouté, peut-être pour exhaler sa mauvaise humeur, se répandit, dans ses rapports au gouvernement, en expressions offensantes contre son supérieur immédiat, Mestrezat, il reçut de Mes Gracieux Seigneurs un savon si corsé qu'il préféra tourner le dos à son ingrate patrie. Ce héros disparu.

on dut chercher un nouveau loup de mer (l'allemand dit *lion*, *Seelöwe*). Par ordre, au commencement de 1792, la Commission des guerres proposa que, soit pour communiquer avec la garnison fédérale à Genève, soit pour la sûreté de la frontière genevoise et la surveillance du lac, on gardât les barques en état de défense pendant l'hiver et qu'on les abritât dans le port d'Ouchy. La marine étant un point très négligé de notre organisation militaire, il serait indiqué et à propos de s'en occuper de nouveau. Le colonel de Crousaz fut proposé comme possédant toutes les qualités et connaissances requises : L'étude de la navigation était sa branche favorite. Il avait longtemps servi en France, fait deux campagnes sur mer et en particulier pris part au siège de Gibraltar. Lieutenant-colonel au régiment Morges, de Crousaz, le 18 février, fut nommé « commandant en chef de la marine », avec rang de colonel et solde de 80 couronnes par mois. Il existe de lui une série de projets et propositions ; à part cela, il y a peu de choses à dire de son activité, à moins de mentionner ses longues chicanes avec le major qui commandait sur terre (*Landmajor*), à Ouchy, à propos de la promotion d'un sergent. Cette année-là, quand le moelleux fauteuil de bailli de Lausanne eut été occupé par un nouveau titulaire, M. Ludwig von Büren, un des premiers soins de ce Bernois économe fut de précipiter la fin, et une fin sans gloire, de la coûteuse marine du Léman. Le 2 décembre, l'amiral de Crousaz reçut l'ordre de désarmer les bateaux, de les conduire à Chillon, de licencier les matelots. Amèrement déçu dans ses plus belles espérances, de Crousaz reçut, comme adoucissement à sa douleur et récompense de ses excellents services, une épée d'or. Ainsi fut ensevelie pour toujours, sans tambours ni trompettes, la splendeur navale de leurs Excellences. *Sic transit gloria mundi.*

B. HALLER. Traduit par H. MAYOR.

PAYERNE, AVENCHES ET LE CANTON DE VAUD

(Suite et fin).

La Constitution qui fut publiée le 27 février 1802 fit droit aux vœux qui avaient été émis de divers côtés. Elle dit en effet dans son troisième article :

« Les cantons sont :

» 1. *Berne* dans ses anciennes limites avec le ci-devant bailliage de Schwarzenbourg et le Pays-d'Enhaut romand, à l'exception du Pays de Vaud et de l'Argovie... 10. *Fribourg*, de même, avec le ci-devant bailliage de Morat... 18. Le *Pays de Vaud* dans ses anciennes limites ».

Les électeurs des districts d'Avenches et de Payerne se réunirent en conséquence dans le courant de mars pour désigner les citoyens éligibles à la Diète vaudoise. Ils furent définitivement représentés à celle-ci par le citoyen Cornaz, négociant, pour le premier de ces districts et par le citoyen Jomini, ex-législateur, pour le second. L'œuvre constitutionnelle du Sénat helvétique y fut acceptée sans enthousiasme après une discussion assez longue.

On sait quelle fut la durée éphémère de cet ouvrage d'un gouvernement en qui la nation n'avait pas pu placer toute sa confiance. Le 17 avril, un coup d'Etat éclata à Berne. Le parti unitaire profita de l'absence momentanée d'Aloïs Reding pour s'emparer de nouveau du pouvoir et annuler la Constitution qui venait d'être accueillie avec défiance par un grand nombre de cantons.

Un des premiers actes du nouveau gouvernement fut de convoquer à Berne une Assemblée des notables de tous les cantons, chargée de préparer une nouvelle Constitution en prenant pour base celle de la Malmaison, c'est-à-dire du 29 mai 1801. Le résultat de ses délibérations

fut l'adoption de la Constitution du 20 mai 1802, connue sous le nom de *Seconde Constitution helvétique*. C'est aussi la première qui, en Suisse, fut soumise au vote du peuple.

Les citoyens furent invités à aller inscrire leur vote dans un registre déposé à la secrétairerie de chaque commune. Ceux qui ne s'y présentaient pas étaient considérés comme acceptants. Il résulta de ce système, très ingénieux, mais aussi très dangereux au point de vue politique, que le Canton du Léman, où 5711 citoyens avaient voté affirmativement et 14.304 négativement, la Constitution du 20 mai fut cependant acceptée par environ 7000 voix de majorité puisque 15,303 citoyens n'avaient pas déposé leur vote et étaient considérés comme acceptants.

Cette nouvelle œuvre constitutionnelle, qui maintenait l'intégrité du Pays de Vaud dans ses anciennes limites, prévues le 29 mai 1801, ne fut du reste jamais mise complètement à exécution. Sans doute un gouvernement central et soi-disant définitif s'installa à Berne sous la présidence du citoyen Dolder, landammann, mais les cantons n'eurent ni le temps ni la ferme volonté de mettre leur organisation intérieure en harmonie avec la nouvelle loi fondamentale du pays.

Le Canton du Léman était profondément troublé et bouleversé par la grande insurrection des *Bourla-Papey*, et ceux de la Suisse centrale et orientale étaient travaillés par les excitations et les intrigues des fédéralistes qui n'avaient pas encore pu pardonner à leurs adversaires d'avoir renversé le gouvernement d'Aloïs Reding le 17 avril.

Bonaparte profita de ces circonstances pour retirer du territoire helvétique toutes les troupes françaises qui s'y trouvaient encore et qui seules étaient capables d'y main-

tenir l'ordre et d'y assurer l'exécution des ordres supérieurs. Chacun sait quelles furent les suites de cette décision fort habile du Premier Consul. La Suisse centrale et orientale se leva presque entière contre le gouvernement unitaire qui ne put bientôt plus compter pour le soutenir que sur ces mêmes *Bourla-Papey* qui s'étaient insurgés contre leurs seigneurs en même temps que contre lui au commencement du mois de mai. Ce même gouvernement helvétique se vit obligé de rechercher en septembre l'appui de ceux qu'il faisait poursuivre un mois plus tôt par le Tribunal extraordinaire de Lausanne. Il leur accorda une amnistie à peu près complète et lorsque Berne, sa résidence, fut tombée entre les mains des fédéralistes par la capitulation du 18 septembre, il vint se réfugier au milieu d'eux, à Lausanne, où un de ses premiers actes fut d'abolir pour toujours les droits féodaux par son décret du 22 septembre.

Les troupes fédéralistes s'avancèrent de Berne dans la direction de Lausanne par la vallée de la Broie et par Fribourg sous la direction du général Bachmann. Les quelques forces militaires qui restaient au gouvernement constitutionnel se retirèrent en combattant sous le commandement du général Andermatt. Morat, Avenches, Payerne et même Moudon durent être abandonnées ; les fédéralistes arrivaient sur les hauteurs du Jorat et allaient peut-être pénétrer à Lausanne au bout de quelques heures lorsque arriva dans cette ville la proclamation de Bonaparte qui imposait sa médiation à tous les partis qui divisaient la Suisse, forçait tout le monde à mettre bas les armes et invitait le gouvernement constitutionnel à rentrer à Berne.

Au milieu de ces circonstances malheureuses, les districts d'Avenches et de Payerne avaient été occupés par les armées fédéralistes dont les chefs politiques et

militaires désiraient le retour à l'ancien ordre de choses et la réunion du Canton du Léman à celui de Berne. Les communes durent loger des troupes plus ou moins nombreuses dont la discipline laissait naturellement beaucoup à désirer, fournir des contributions, supporter des vexations quelquefois nombreuses, et même, pour éviter de plus grands malheurs, signer leur réunion au Canton de Berne.

Lorsque, grâce à l'intervention du Premier Consul, tout rentra dans l'ordre, le gouvernement helvétique voulut faire oublier ces faits malheureux, rassurer les populations de la Basse-Broie et les faire jouir des avantages qui avaient été accordés quelques semaines auparavant aux habitants du Canton du Léman. Il adopta dans ce but, avant de quitter Lausanne, son arrêté du 16 octobre 1802 par lequel les deux districts d'Avenches et de Payerne étaient réunis définitivement au Canton de Vaud et devaient participer aux bienfaits du décret du 22 septembre sur la liquidation complète des droits féodaux.

Cette nouvelle se répandit avec la plus grande rapidité et excita la plus grande joie dans les régions intéressées. Le lendemain déjà, la commune de Payerne envoya au gouvernement l'adresse suivante :

« La Commune de Payerne et la Section des Quatre villages [1], au Conseil d'Exécution :

[1] J'ai déjà dit dans une note précédente que le village de Corcelles se détacha à cette époque de Payerne pour constituer une commune distincte. Un certain nombre de hameaux cherchèrent à obtenir le même avantage et ils s'adressèrent dans ce but au Sénat helvétique. Celui-ci ne crut pas devoir accueillir favorablement cette demande. On lit en effet les lignes suivantes dans le *Nouvelliste Vaudois* du 19 février 1802, au compte rendu de la séance du Sénat du 13 février : « Sur le rapport du Comité des pétitions, sur la demande des quatre hameaux d'Etrabloz Perrin, Corges et Savary, jusqu'ici combourgeois de Payerne, canton de Fribourg, pour pouvoir former une commune séparée et retirer leur portion du bien

Payerne, le 17 octobre 1802.

Citoyens Landamman et Statthalters.

« Les événements qui ont forcé le gouvernement d'abandonner le chef-lieu de la République, sa retraite à Lausanne et toutes les circonstances déplorables qui s'en sont suivies s'effaceraient difficilement du cœur des habitants de cette commune, si l'oubli des offenses ne fût la vertu caractéristique des républicains.

» Vexations sur les personnes, pillage des propriétés, tel a été le triste résultat du passage des armées insurgées contre le gouvernement constitutionnel.

» Si cette commune a toujours montré au gouvernement son attachement aux principes d'une sage liberté, cet attachement vient encore de s'accroître par l'effet des circonstances qui vous ont décidé à réintégrer le district de Payerne dans le Canton de Vaud ; l'arrêté qui le prononce a été reçu avec cette allégresse, cette joie qui caractérisent un événement dont on sait apprécier les heureux résultats. En effet, notre religion, nos mœurs, nos usages, nos relations habituelles, sociales et commerciales, nos lois et nos propriétés la dictaient impérieusement si la force des circonstances avait fait taire l'opposition bien prononcée dans le temps contre cette séparation ; cet état de contrainte devait finir ensuite de la Constitution agréée par le Premier Consul de la République française et par le vœu bien prononcé de ses habitants dans les diverses époques qui vous sont connues.

» Recevez donc, citoyens Landamman et Statthalters,

commun, le Sénat n'a pas trouvé des motifs suffisants pour accorder cette demande et l'a en conséquence renvoyée. » Cette section des Quatre villages continua donc à faire partie de la commune de Payerne tout en conservant une Régie particulière pour la gestion de ses intérêts propres. Voir *Dictionnaire historique du Canton de Vaud* par Martignier et de Crousaz, pages 737-738.

par notre Sous-Préfet que nous vous avons député. l'expression bien prononcée de nos vœux pour cette réunion, recevez aussi nos félicitations sur votre heureux retour dans le chef-lieu de la République et l'assurance de notre inviolable attachement et dévouement. »

Samuel DE TREY, Président municipal.
Fr. PERRIN, Greffier municipal.

La commune de Trey profita de cette circonstance favorable pour faire connaître au gouvernement à quel genre de vexations elle avait été soumise par les troupes fédéralistes.

« La Municipalité et la Régie de Trey, au district de Payerne, lit-on dans sa lettre du 19 octobre, ont l'honneur de vous exposer que sur la demande de M. de Watteville, commandant des troupes bernoises qui marchaient contre le canton de Vaud, sous date du 5 octobre dernier, de signer un acte de réunion au Canton de Berne ; elles n'ont osé lui refuser cette demande, dans la crainte d'exposer la commune à quelque vengeance de la part des troupes qui s'étaient déjà avancées jusqu'à Moudon.

» Mais actuellement délivrées de leur présence, ces deux autorités se font un devoir de rétracter un acte fait pendant que le Canton était envahi et elles demandent au contraire d'être maintenues dans le Canton de Vaud où la Constitution les a placées, en priant le gouvernement de recevoir leurs félicitations sur son heureux retour dans le Chef-lieu de la République et l'assurance de leurs respects. »

ESTOPPEY, Président municipal.
Louis ESTOPPEY, Président de la Régie.

Le même jour, la commune de Chevroux fit parvenir une adresse de remerciement. Grandcour suivit cet exemple le lendemain. Enfin Missy adressa le 22 octobre

une lettre dans laquelle elle accumulait toutes les expressions de sa reconnaissance la plus grande. La voici :

« Citoyens Membres du Conseil d'Exécution
de la République helvétique,

» Nous vous avions précédemment adressé notre vote pour notre réunion au Canton de Vaud. Nous vous disions qu'à l'époque de notre révolution, nous en avions été arrachés, mais jamais volontairement séparés ; que l'intervalle qui s'est écoulé dès lors, loin d'affaiblir nos regrets, n'avait servi qu'à les augmenter et que maintenant encore nous aspirions plus que jamais à l'heureux moment de le rejoindre. Nous nous fondions sur ce que les Vaudois et nous, nous étions nés frères, que tous nos penchants, toutes nos habitudes, tous nos liens de parenté ou d'amitié nous portaient vers eux, que nous n'avions qu'un même langage, qu'une même religion. En un mot, qu'il n'est sorte de motif qui ne nous entraîne à faire même corps ensemble.

» Tel était l'état des choses sur lequel nous attendions toujours une réponse favorable lorsqu'enfin un magistrat que nous avons tous les sujets d'aimer et d'honorer, certain de nos désirs et les partageant avec nous, s'est interposé avec son zèle accoutumé pour les faire réussir. Sans doute vous avez eu égard à ses lumières, à ses vertus universellement reconnues et c'est en couronnant son patriotisme que vous avez fait éclater le vôtre propre.

» Non seulement vous avez daigné prononcer cette réunion si ardemment demandée, mais encore vous avez mis le comble à l'œuvre de vos bienfaits en nous faisant participer de suite à l'affranchissement gratuit des dîmes et cens accordé au canton unique dont à présent nous faisons partie. Que ne vous devons-nous donc point ? magistrats suprêmes de notre République. Aussi sommes-

nous prêts à accumuler tous les sacrifices pour vous. reconnaissance. dévouement. amour. inviolable fidélité. Tout ce que nous possédons, tout ce que nous sommes, tout est à vous. C'est un vrai besoin pour nous de vous exprimer le sentiment dont nous sommes pleins et après la grâce que vous nous avez faite, il ne nous reste plus qu'à vous demander celle d'agréer ce témoignage avec le même cœur que nous le rendons. »

Il ne fut plus question dès lors de séparer Avenches et Payerne du canton de Vaud et les citoyens de ces deux districts purent être en conséquence représentés dans la première Assemblée du Grand Conseil vaudois qui se réunit à Lausanne le 14 avril 1803.

Eug. MOTTAZ.

ÉTAT DES ESPRITS EN SUISSE EN AUTOMNE 1802.

En dépouillant aux *Archives nationales*, à Paris, les dossiers de la police secrète du Consulat et de l'Empire qui nous ont été communiqués grâce à l'obligeance de M. Henri Courteault, l'historien si bien informé de Gaston IV, comte de Foix, et grâce au zèle infatigable de M. Pierre de Vaissière, auteur d'un ouvrage tout récent sur *Marillac*, ambassadeur de François Ier et Henri II en Suisse et ailleurs, — nous avons trouvé deux lettres du général Ney qui pourront intéresser les lecteurs de la *Revue historique vaudoise*. Elles montrent quelle étroite surveillance exerçaient en Suisse, dans le courant de l'année 1802, les représentants de Bonaparte et du gouvernement consulaire français.

L'indépendance de la Suisse avait été reconnue en février 1801, comme on sait, par le traité de Lunéville, qui lui assurait et la neutralité et le droit de se donner le

gouvernement qui lui conviendrait. Malheureusement, des dissensions intestines, entretenues par le chargé d'affaires de France Verninac, jetèrent le désordre dans le pays. Il existait deux et même trois factions opposées ; le parti unitaire ou démocratique, d'abord, né de la révolution qui voulait la république une et indivisible ; puis, le parti fédéraliste, qui réclamait le retour aux anciennes institutions ; entre les deux, enfin, flottait le parti modéré ou neutre. Le Premier Consul encouragea secrètement tour à tour les uns et les autres afin de fomenter la guerre civile et de trouver un prétexte pour s'immiscer dans les affaires de Suisse et imposer sa volonté. Il arriva qu'en septembre 1802 le parti fédéraliste prit le dessus ; les unitaires se jetèrent alors dans les bras de la France. Aussitôt, dans une proclamation où il parlait en maître plutôt qu'en médiateur, Bonaparte ordonna à tous les partis de poser les armes et fit occuper militairement la Suisse par un corps d'armée sous les ordres du général Ney, puis il invita des délégués des partis opposés à se rendre à Paris pour y implorer sa puissante protection et médiation.

La manière d'agir du Premier Consul, qui fit informer M. de Mullinen qu'il fallait que la médiation de la France fût acceptée et qu'il ne voyait « pas de milieu entre un gouvernement suisse ami de la France ou pas de Suisse [1] », fut loin de plaire à tous les esprits ; et si les députés unitaires accoururent avec empressement au rendez-vous fixé par Bonaparte, les fédéralistes furent plus lents. Ils répugnaient à une démarche qu'ils regardaient comme une humiliation.

Le mauvais vouloir des partisans de l'ancien régime fit

[1] Lettre de Bonaparte à Talleyrand, 23 septembre 1802. Voir *Correspondance de Napoléon,* tomes VII et VIII, où la mauvaise foi du Premier Consul ressort clairement.

penser qu'ils penchaient secrètement pour l'Autriche et les agents du gouvernement consulaire furent chargés d'épier leurs faits et gestes. Le général Ney, nommé au mois d'octobre ministre plénipotentiaire de la République française en Helvétie, écrivit le 23 novembre 1802 la lettre suivante au ministre des relations extérieures à Paris. lettre que ce dernier fit communiquer au ministre de la justice, le ministère de la police générale venant d'être supprimé.

Berne, 2 frimaire, an 11.

Citoyen ministre,

D'après les renseignements qui me sont parvenus, il serait essentiel de faire surveiller par la police de Paris le nommé Marberguer, Saxon, précepteur depuis plusieurs années à Orbe et en dernier lieu chez Madame Duval. Cet homme, regardé jusqu'ici comme un émissaire de l'Autriche, vient de quitter Orbe en y laissant beaucoup de dettes. Il accompagne à Paris le citoyen Haller, de Lausanne, en qualité d'instituteur de son fils. Cet homme paraît avoir de nombreuses connaissances dans la capitale. qui, par leurs principes de jacobinisme, se sont toujours montrés les ennemis de l'Etat et maintenant ceux les plus acharnés contre la personne du Premier Consul [1].

Signé : Ney.

Le préfet de police Dubois fit suivre à Paris le personnage désigné, et dans un rapport au grand juge, il rapporte que cet individu venait de faire un voyage en Suisse comme amateur et curieux : « Il a soi-disant été appelé à Paris par le citoyen Haller, banquier, à l'effet de coopérer à la confection d'un ouvrage concernant le change. » Ce Marberguer ne fut pas autrement inquiété.

En Suisse, les émissaires français continuaient leur besogne. Le 24 novembre 1802, le citoyen Philippon, chef de brigade de la 87e demi-brigade, dans un rapport au général Ney, signale l'agitation des esprits à Fribourg

[1] *Archives nationales de Paris,* carton F7 6329, dossier Marberguer, n° 6923, police secrète.

et cite parmi les plus remuants le citoyen Wattenwyl. « Le Wattenwyl en question était avant la révolution major de milice et membre des Deux-Cents, à Berne : pendant l'insurrection, il a commandé un bataillon d'Oberlander. »

Le général Ney crut de son devoir d'avertir cette fois encore le ministre des Relations extérieures. Talleyrand, d'ailleurs, dans la lettre du 26 Vendémiaire an XI — 18 octobre 1802 — annonçant à Ney sa nomination comme ministre plénipotentiaire près la république helvétique, lui avait donné des instructions très précises : « Aucun détail, disait-il, n'est indifférent, et le Premier Consul, à qui j'aurai soin de rendre compte de toutes vos dépêches, désire être régulièrement au courant de tout ce qui se passera en Helvétie. »[1] Ney écrivit la lettre suivante qui montre sa sollicitude pour Bonaparte et les haines que ce dernier avait excitées en Suisse.

Berne, 6 frimaire an XI.
(27 novembre 1802.)

CITOYEN MINISTRE,

Le bruit s'est répandu dans le canton de Fribourg que l'ordre des choses allait changer dans peu — les jours du Premier Consul étant menacés, à ce qu'ils disent ; et que les Suisses doivent espérer de recouvrer bientôt leur indépendance. Comme ces propos sont attribués à M. de Wattenwyl, député à la Consulta de Paris, je crois devoir vous en informer, afin que le Gouvernement fasse surveiller les démarches de ces messieurs. La plupart d'entr'eux étant très exaltés et prétendant que le Premier Consul leur a arraché la liberté pour toujours. Il fera bien de prendre des précautions, s'il se rend parmi eux. Au surplus, comme la dénonciation qui m'en a été faite n'a rien de positif, je ne vous la transmets que par l'intérêt que je porte aux jours du Premier Consul, auxquels je crois liés la prospérité et le bonheur de la France.[2]

(Signé.) NEY.

[1] *Mémoires du maréchal Ney*, publiés par sa famille. Paris-Londres. 2 vol in 8. 1833. Tome II, page 108.

[2] *Archives nationales* de Paris. Carton F7, 6329, dossier Wattenwyl n° 6930, Police secrète.

Le bruit d'un changement de gouvernement à Paris, s'il avait cours en Suisse, s'était répandu également en France et n'était pas dénué de tout fondement. Il s'était formé une coalition de généraux déterminés à renverser le Premier Consul, dont l'ambition insatiable, clairement dévoilée, après le Concordat et le Consulat à vie, devenait un danger pour la république.

Ce mouvement de quelques militaires en automne 1802 n'a pas été signalé jusqu'ici par les historiens. Même M. Ernest Guillon, dans son ouvrage si intéressant *Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire* [1] semble l'ignorer.

Bonaparte savait ce qui se tramait contre lui. Le chef de la police secrète Desmarest l'avait prévenu que la police avait recueilli « les fils secondaires de la grande action dont on ne peut pas indiquer le centre commun, soit qu'il n'en existe point, à raison de la divergence des prétentions et caractères des chefs, soit peut-être parce que la surveillance n'a pu encore y atteindre ». Desmarest ajoutait dans son rapport daté de frimaire an XI : « On n'est point fixé sur le coup définitif, sur l'époque ni sur le mode de la secousse, mais on prépare les moyens généraux en travaillant l'esprit des soldats et s'assurant des officiers. On jette dans tous les esprits cette sorte d'attente de l'événement qui le rend probable, possible, et tend même à le hâter. »

On comprend que les députés fédéralistes, qui n'aimaient pas Napoléon, aient propagé avec empressement ces nouvelles en Suisse, espérant hâter ainsi le mouvement, selon l'observation de Desmarest. Cette tentative de secouer le joug chaque jour plus despotique du Premier Consul avorta, Moreau, le vainqueur de Hohenlinden, le

[1] Chez Plon, Paris, 1894, un volume in-18.

seul homme dont la gloire militaire balançât alors celle de Bonaparte, se refusant à se mettre à la tête du mouvement.[1]

Le Premier Consul ayant appris par Ney l'animosité de plusieurs députés helvétiques, mit tout son art à les gagner à lui par ses flatteries et ses bonnes grâces. Il y parvint. En février 1803, il octroya l'Acte de Médiation en séance solennelle et fit nommer Louis d'Affry chef du gouvernement.

Comme l'a dit un écrivain royaliste, M. de Beauchamp, « Jamais Bonaparte n'abusa moins de son énorme prépondérance. La Suisse est de tous les Etats voisins ou éloignés sur lesquels Napoléon a exercé une influence celui qu'il a le plus ménagé pendant les quinze années de son ascendant et de sa gloire. »

Aussi les esprits finirent-ils par se tranquilliser en Suisse. L'alliance et la capitulation militaire avec la France furent signées en septembre 1803, et le général Ney, sa mission terminée, quitta lui-même le pays à la fin de l'année.

Le landamman Louis d'Affry lui écrivit de Fribourg, le 28 décembre 1803, — soit un an après les signes de mécontentement que Ney avait remarqués dans ce même canton : « La Suisse, heureuse et tranquille par la médiation, ne séparera point votre nom de celui du médiateur lui-même. »[2] Il lui envoya en même temps une tabatière avec le chiffre de la Suisse en diamant.

1 Sur les rapports de Moreau et Bonaparte voir notre article de *Variétés*, supplément de la *Gazette de Lausanne* du 22 avril 1896 — Ayant entrepris un travail de longue haleine sur le général Jean-Victor Moreau, nous serions reconnaissant à toutes les personnes qui pourraient nous communiquer des lettres ou autres documents inédits concernant ce général. Adresse : Vevey, Grande-Place, 1.

2 *Mémoires du maréchal Ney*, op. cit tome II, p. 200.

S'il est fâcheux que la Confédération helvétique ait été obligée de subir la loi d'un Napoléon, il est juste de dire que le général Michel Ney s'acquitta de la mission délicate qui lui fut confiée avec tact et mesure et mérita par là-même les sentiments de reconnaissance du peuple suisse.

Emile COUVREU.

EXTRAITS DES MANUAUX ET DU CORPS-DE-VILLE

1485. — De protestes faite par les Syndics et Banderets de toute la ville de Lausanne et de son ressort, que la *Monstre d'Armes* (Revue) qui se faisait actuellement à Mont-Benon par ordre du Reverend seigneur évêque de Lausanne, et *Injunctiones et Banna* imposés aussi par ledit seigneur evêque, ne pourront a l'avenir prejudicier au Plaid-General, aux Franchises et Libertés de ladite ville et son ressort; Avec la reponse dudit seigneur evêque protestant aussi de son droit de faire répéter lesdites Monstres-d'Armes et de faire de plus fortes Injunctiones et Banna.

1492. — Albergement passé, de l'Autorité du Reverend Philippe de Compois Primicier de l'Eglise de Lausanne, par Claude Gendre Hospitalier, au Nom de l'Hopital de Lausanne, a Pierre Gaillard et sa femme, du Moulin dudit Hopital, situé au Territoire de Lausanne, lieu dit *En Couvaloup*, sous les Murs de la Cité de Lausanne et sous la Maison des Religieux de St Mayre; jouxte le Moulin du seigneur Evêque dudit Lausanne, de Bize; le Moulin du Chapitre, de Vent, le chemin public du Levant; et le Flon du Couchant. Sous la Cense directe de 3 muids de froment mesure de Lausanne, et 4 Chapons; et aux Introges de 50 livres applicables par lesdits Albergataires, aux Reparations dudit Moulin.

1498. — Copie de lettres du Sérénissime Prince Maximilien Roi des Romains, a Révérend Seigneur, Aymon de Montfalcon, evêque de Lausanne, auquel ce prince reproche sa négligence de n'avoir fait lever dans ses Etats de Lausanne le *commun denier* dû par chaque personne et imposé

par les Assemblées des Etats de l'Empire, et de n'avoir pas fait tenir la somme a Francfort, la somme en résultante comme il était ordonné. Menaces en cas de refus ou retardement ultérieur. Cette levée du *Denier* dans tout l'Empire avait été résolue pour les frais de guerre contre les Turcs.

1505. — Vente faite par Venerable Pierre Gruët Chanoine de Genève a Venerable Jacques de Montfaleon Chanoine de Lausanne, des choses suivantes :

1° D'une Maison et Jardin avec ses autres dépendances situées à Lausanne, En la Charrière dite *Degra Marchiez*, devant et près de l'Eglise Cathedrale ; Jouxte ladite Charrière devant ; la Maison de la Chapelle des Saints Fabien et Sebastien, fondée dans le Cloître de l'Eglise Cathedrale..... Et en quelque partie, La Charriere par ou l'on va au Couvent de la Magdelaine, du vent etc.

2° D'une autre Maison que fut de Pierre Perrodet, avec un Chesal, Places et Jardins contigus : Jouxte la maison ci-dessus vendüe etc. La Charrière publique devant et devers vent etc.

Au Prix de 500 florins d'or petit poids.

1505. — Albergement passé par la Communauté de Lausanne, à Jacques Rossiez, d'une pièce de terre dans laquelle était autrefois une petite Tuillerie, située au Territoire de Lausanne, *outre la Porte de la Barre* jouxte le chemin tendant aux Fontaines et Réceptacles des Eaux de la Cité d'Orient : le Curtil de Pierre Pilautyn notaire, de Bize et dessus. Sous la cense directe de 2 sols.

1514. — Albergement passé par la Communauté de Lausanne a Jean Vachiz, d'une Place pour y construire un petit Estable situé hors la Porte de St Martin de Lausanne ; jouxte le Curtil de ladite Communauté, que tiennent les Hoirs de Raimond Peclet, de Bize ; la Charrière publique tendante par les fossés dedite Ville, dès ladite Porte ves le Faubourg de Marterey de Vent [1] ; *Une grosse Pierre la contigue dessus* d'Orient ; et la Charrière publique dessous et d'Occident. Et contient ladite Place une bonne Toise de large, et deux bonnes Toises de long, par les Bornes mise sous la Cense perpétuelle de 3 sols.

1525. — Jacques Baillod clerc a Lausanne, lègue par son

[1] Cette pierre est un superbe bloc erratique que la démolition d'une vieille maison a de nouveau mis au jour. il mériterait d'être conservé.

testament 4 florins d'or au petit poids, a celui qui chaque vendredi de la semaine a l'heure de minuit, criera par les rues de Lausanne : O vous qui dormez, réveillez-vous ! Réveillez-vous et priez Dieu pour les Trépassés.

Extrait du Répertoire Poncet.

1553. — Les Bourgs-Maistres et Conseil de Lausanne vendent a Jacques Charlet, les bâtiments des ci-devants Frères-Prêcheurs dits Couvent *de la Magdeleine* qui tombaient en ruine.

1557. — Vente faite par les H. S. de Lausanne à Jean Chenaulx, du Moulin de la Riettaz autrement Moulin de Menthon, a réduire en simple maison habitable pour raison des Inondations survenues en dernier lieu [1], et qui a cause dudit Moulin avaient causé de très grands préjudices au Public et aux Particuliers. Au prix de 300 florins.

1669. Reconnaissance passée en faveur des H. S. de Lausanne a cause de leur château de Menthon et de leur *Corps de ville ;* par noble Samuel Seigneulx, du *Moulin de la Riettaz* situé en la Bannière du Pont de Lausanne.

Charles Vuillermet.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Le 23 juin a eu lieu, à Genève, la **réunion annuelle de la Société d'histoire de la Suisse romande** dans l'amphithéâtre de l'Athénée.

M. Berthold van Muyden, président de la société, s'est fait l'interprète des sentiments de ses collègues auprès de leurs amis de Genève pour les féliciter de la manière remarquable dont ils ont surmonté les difficultés que présentait l'organisation de l'Exposition nationale ; il a fait surtout l'éloge du palais des arts qui s'harmonise si bien avec sa destination et dont le cachet original porte si nettement l'empreinte du génie national. Le comité du groupe de l'art ancien mérite des remerciements pour la remarquable collection qu'il est parvenu à réunir. M. van Muyden a terminé en rendant compte de l'activité de la société dans le courant de l'année

[1] La grande inondatien du 3 septembre 1555.

écoulée et en rappelant le souvenir des membres qu'elle a perdus, le président Marc de Montet, le juge fédéral Cornaz, le pasteur Garin, doyen de la société, le général de Castella. MM. Julien Dubochet, Ernest Decollogny, Ch.-C. Dénéréaz, Adolphe Gautier.

M. Edouard Favre, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, a souhaité la bienvenue aux membres de la société, en commentant spirituellement la devise « plus penser que dire » gravée sur une pièce d'orfèvrerie qui figure au groupe de l'art ancien.

Le comité sortant de charge a été réélu à l'unanimité.

M. Camille Favre, président du groupe 25, a fait ensuite une intéressante description de l'art ancien tel qu'il a été organisé dans ce groupe. Il a défini le but poursuivi par les organisateurs et décrit l'organisation elle-même, ainsi que le contenu de l'exposition.

Au point de vue scientifique, on a cherché avant tout à répandre sur l'histoire de l'art suisse des notions nécessaires, particulièrement dans la Suisse romande. On ne se doutait pas qu'il y eût tant de choses intéressantes en ce domaine dans notre pays, surtout pour l'orfèvrerie ; à Zurich, en 1883, on avait ouvert la voie, mais l'exposition, organisée un peu tardivement, était restreinte et incomplète. Il s'agit, au point de vue historique, de remonter aux sources de l'art national, dont les traditions, rompues au XVIIIe siècle, ont fait place à une anarchie dont on cherche à sortir à tout prix. Pour juger l'art suisse, faut-il se placer au point de vue de la théorie de l'art pour l'art ou de la théorie historique ? Le conférencier adopte la seconde manière de voir. L'art a besoin, comme l'acrobate de la fable, d'un balancier, et même d'un double balancier : le sentiment moral et la tradition historique. A cet égard, M. C. Favre a ingénieusement relevé l'importance des œuvres médiocres, qui ont aussi leur raison d'être en histoire.

Quant à l'organisation du groupe 25, le conférencier s'est borné à indiquer les raisons qui ont fait adopter la division en trois époques : Antiquité, Moyen-âge et Renaissance, temps modernes, en signalant les difficultés rencontrées par le comité dans la répartition et le classement, ainsi que dans l'installation des vitraux et des bois sculptés.

Après avoir fourni quelques indications sur les principaux objets qui figurent à l'exposition, M. Favre a terminé son

intéressante causerie en présentant quelques réflexions générales sur l'art suisse. Il reconnaît en lui un art local, sur lequel agissent souvent des influences venues de l'extérieur, mais dont les manifestations présentent toutefois certaines affinités, des traits communs propres à la nationalité suisse et qui s'expliquent peut-être par la configuration topographique même de la Suisse allemande, un nœud de vallées dont le Gothard est le centre. L'influence allemande est la plus profonde et la plus ancienne ; on la reconnaît au fait que le côté sujet l'emporte sur la préoccupation de l'ornement, et cela jusque dans les bois sculptés. Au XVIIe siècle et au suivant, il y eut une période de lutte entre l'influence française et l'influence allemande ; actuellement on découvre quelques traces de retour aux anciennes traditions, et le conférencier termine en exprimant le vœu que les traditions nationales reprennent vie et se manifestent dans le domaine de l'art national aussi bien qu'ailleurs.

La Société s'est ensuite transportée au palais des arts, dans les salles du groupe de l'art ancien. Là, d'intéressants détails ont été donnés sur place par M. C. Favre, ainsi que par M. Th. Dufour, qui a parlé des manuscrits exposés. Après le déjeuner, servi au pavillon de l'industrie hôtelière, de nouvelles visites ont été consacrées aux expositions d'orfèvrerie et de vitraux, sous l'aimable et savante direction de MM. van Berchem, Favre et H. Mayor, si bien que les membres de la Société d'histoire garderont un excellent souvenir de la journée qu'ils ont passée à l'Exposition nationale de Genève.

— Le troisième rapport **du Comité de l'Association pour la restauration du château de Chillon** vient de paraître [1]. Le Comité est composé comme suit :

MM. Viquerat, conseiller d'Etat, *président.*
Ruchet, » » *vice-président.*
Ruffy, conseiller fédéral, à Berne.
Chessex, Ami, député, à Montreux.
Ceresole, Alfred, pasteur, à Blonay.
Dubochet, Julien, banquier, à Montreux, *caissier.*
Doret, David, sculpteur, à Vevey.
Favey, Georges, prof., à l'Université, Lausanne.
Grenier, Louis, » » »

[1] Lausanne, imprimerie Borgeaud.

MM. Masson, Albert, syndic de et à Veytaux.
Melley, Ch., prof. à l'Ecole d'ingénieurs, Lausanne.
Pernoux, Francis, receveur de l'Etat, à Vevey.
Van Muyden, Berthold, président de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Lausanne.
Vuichoud, Emile, syndic du Châtelard, à Vernex.
Vuillermet, Charles, artiste-peintre, à Lausanne.

Font partie de la *Commission exécutive* :

MM Viquerat, conseiller d'Etat, *président*.
Ruchet, » » *vice-président*.
Dubochet, Julien, à Montreux, *caissier*.
Ceresole, Alfred, pasteur, à Blonay.
Doret, David, sculpteur, à Vevey.
Favey, Georges, professeur, à Lausanne.
Vuichoud, Emile, syndic, à Vernex.

Les acquisitions suivantes ont été faites pour le Musée historique en 1895 : 1 grand coffre gothique avec armoiries en marqueterie ; 1 coffre aux armes des de Cressier : 1 épée de 1717 : 1 esponton du XVIIe siècle ; 1 fauchart (Sion) : 3 carreaux pour arbalètes (Sion) ; 1 épée trouvée entre Port-Valais et Villeneuve ; 1 statue en bois de St-Georges (Martigny).

Il a été fait les dons suivants : de M. le colonel Tissot, une carte militaire de la Suisse, éditée en 1702 par les soins de LL. EE. de Berne ; de M. Calame, antiquaire, à Lausanne, une statue de chevalier, peinte.

Grâce à l'activité du Comité, plusieurs travaux importants ont été exécutés ou sont en cours d'exécution. Un plan exact de l'édifice a été commencé. On a réparé le parement extérieur du mur de la Salle de justice du côté du lac. Les toits ont été retenus. On a réparé la cheminée de la chambre de la duchesse, ainsi que les machicoulis. De patientes recherches ont permis de découvrir d'intéressantes peintures du XIIe et du XIIIe siècle sur les parois de la Salle de justice. D'importants travaux ont été faits en vue d'améliorer les abords du château.

L'Association compte actuellement 8 membres à vie et 350 membres ordinaires.

— Dans les premiers jours de juin, le Conseil fédéral, sur la proposition de M. Ruffy, chef du département de l'Intérieur,

a acheté à Paris, pour le Musée national, une magnifique **tapisserie des Gobelins.** Cette tapisserie faisait partie de la collection d'objets d'art de M. Dreyfuss de Gonzalès.

Cette pièce remarquable, admirablement conservée, a un intérêt à la fois historique et artistique. Le catalogue de la collection en fait la description suivante :

« Grande et très belle tapisserie des Gobelins, du temps de Louis XIV, d'après Le Brun, faisant partie de la suite intitulée : l'Histoire du Roi. Elle représente le Renouvellement de l'alliance entre la France et les Suisses. En l'église Notre-Dame de Paris, remplie d'une nombreuse assistance, le roi et le représentant des Suisses, prêtent, sur les Saintes Ecritures, le serment d'observer le traité ; ils sont tous deux accompagnés d'une suite de personnages portant les plus riches costumes.

» Cette tapisserie est encadrée d'une bordure aux armes de France et au chiffre du roi, ornée d'une bande fleurdelisée et enguirlandée de fleurs et de fruits ; à la partie inférieure la légende : *Renouvellement d'alliance entre la France et les Suisses, fait dans l'église de Notre-Dame de Paris par le roy Louis XIV et les ambassadeurs des XIII Cantons et leurs alliés, le XVIII novembre 1663.* »

La hauteur est de 3 m. 74 cent.; la largeur, de 5 m. 67 centimètres.

Le *Temps* donne les détails suivants sur cette tapisserie :

La pièce fait partie de la célèbre suite l'*Histoire du roi*, commandée par Louis XIV à Charles Le Brun et commencée aux Gobelins en 1665 ; la tenture ne comprenait à l'origine que quatorze pièces .

« L'Entrevue de Louis XIV et de Philippe IV roi d'Espagne dans l'île des Faisans. — L'Audience donnée à Fontainebleau au cardinal Chigi, légat du pape, pour la réparation de l'injure faite dans Rome à l'ambassadeur de Louis XIV. — L'Entrée de Louis XIV dans Dunkerque. — La Prise de Lille. — Le Mariage du roi. — La Prise de Dôle. — La Réduction de Marsale. — Le Sacre du roi. — Le Siège de Douai. — L'Audience à l'ambassadeur d'Espagne. — Le Renouvellement de l'alliance avec les Suisses. — Le Siège de Tournai. — La Défaite de l'armée espagnole près le canal de Bruges. — La Visite du roi aux Gobelins. »

Trois pièces complémentaires furent mises sur métier en 1716 :

« La Construction de l'Hôtel des Invalides, d'après le peintre Bulise. — La Satisfaction du doge de Gènes, d'après Hallé. — Le Baptême du Dauphin, d'après l'invention de Le Brun. »

Le *Renouvellement de l'alliance* fut d'abord traité en haute lisse une fois dans l'atelier de Laurent et une fois en basse lisse dans l'atelier de Mozini.

Plus tard, le modèle fut repris dans les ateliers de basse lisse de de la Croix père, Monmerqué et de la Croix fils : chacun de ces ateliers produisit une réplique.

Le *Renouvellement de l'alliance* a donc été traduit en tapisserie cinq fois aux Gobelins : il n'a pas été traité dans une autre manufacture.

De ces cinq exemplaires, le Mobilier national français en possède encore trois. Le quatrième est celui de la Confédération ; on ignore ce qu'est devenu le cinquième.

On s'est demandé comment la pièce récemment vendue avait pu tomber entre des mains particulières et entre autres suppositions on a pensé qu'elle avait été enlevée du château de Saint-Cloud pendant la guerre et naturellement avant l'incendie du château. C'est une hypothèse qui, d'après mes souvenirs, n'est pas fondée. Pour avoir l'état des tapisseries existant à Saint-Cloud en 1870, il suffit d'aller au Mobilier national consulter les inventaires.

Il ne faut pas oublier que pendant les périodes où la manufacture des Gobelins dépendait de la couronne, le prince disposait des tapisseries à son gré ; il en faisait don ou les vendait quelquefois sans avoir à rendre des comptes. C'est pour ce motif qu'il est très difficile de suivre certaines tapisseries à partir de leur sortie des Gobelins.

Les tapisseries de haute lisse étaient plus estimées que celles de basse lisse ; mais en fait les deux fabrications étaient souvent de qualités techniques équivalentes. Sous Louis XIV, la suite de l'*Histoire du roi* en haute lisse avait quatre aunes et demie de haut, tandis qu'en basse lisse on l'avait réduite à trois aunes un quart ; la longueur des pièces était également plus petite en basse lisse qu'en haute lisse ; ces indications serviront peut-être à déterminer la fabrication du *Renouvellement* du Musée fédéral.

Le Brun, très chargé de travaux, ne pouvait peindre lui-même tous les modèles de tapisserie que lui demandait Louis XIV : il donnait des esquisses, des *pensées*, selon la

forte expression d'alors, et il surveillait la mise au point et l'exécution en couleurs du modèle.

Dans l'*Histoire du roi*, le peintre de Sève, le cadet, fut chargé du modèle du *Renouvellement* pour la haute lisse et de Saint-André de celui de la basse lisse.

Du moment que cette tapisserie est heureusement sortie d'une collection particulière, on ne peut que féliciter vivement la Confédération suisse de s'en être rendue acquéreur ; c'est un honneur pour elle et pour nous.

— La seconde livraison de l'**Histoire de la Nation Suisse** par M. B. van Muyden vient de paraître. Ce second fascicule, que nous ne faisons que mentionner pour le moment, traite des Zæhringen, de l'organisation féodale, de l'architecture religieuse, de la civilisation au XII[e] et au XVII[e] siècle. De nombreuses et riches illustrations sont intercalées dans le texte.

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUESTIONS

N° 3. Il y a une dizaine d'années, qu'on voyait sous les marronniers du Vallon, là où un canal se détachait du ruisseau en cascade, un kiosque avec des escaliers conduisant à une source plus ou moins savoureuse d'eau sulfurée. Les travaux des ingénieurs ont fait tout disparaître, cascade, kiosque et source. Cependant, un savant chercheur que Lausanne a perdu trop tôt, M. Ernest Chavannes, a assuré, dans un journal, que les filons de cette eau n'étaient pas perdus, qu'ils avaient été captés de nouveau ; malheureusement, l'endroit ne fut pas indiqué. Le connaît-on et veut-on utiliser les restes d'une source qui, il y a un siècle, faisait les délices de la bonne société, et est-ce que, si Lausanne, port de mer, est un fantôme, Lausanne bains et « kurort » ne pourrait pas être une réalité ?

N° 4. La campagne de Rovéréaz, à en croire le dictionnaire Levade, n'appartient plus depuis deux siècles à la famille noble qui porte ce nom. Elle a encore produit, à la fin du XVIII[e] siècle, un preux chevalier, qui, s'il a commencé par être archi Bernois, a fait acte de très bon Vaudois en détournant, en 1814, le général autrichien Bubsa de se prêter aux intrigues du patriciat bernois. Qu'est devenue sa famille ?

4me année. N° 8. Août 1896.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

EXTRAITS D'UN VOYAGE EN SUISSE EN 1817-18 et 1819.

Habitués que nous sommes aux transformations qu'ont amenées la création des chemins de fer et l'essor prodigieux de l'industrie, nous avons quelque peine à nous faire une idée de ce qu'était un voyage au commencement du siècle. C'était d'ailleurs alors chose rare qu'un voyage d'agrément, et le type du touriste tel qu'il s'est répandu et multiplié de nos jours, n'existait point encore. Il y a donc quelque intérêt à recueillir les impressions que pouvait produire sur les premiers disciples de J.-J. Rousseau et de Bernardin de St-Pierre, la vue des beautés de notre nature suisse. Il y a plus : les jugements portés alors sur le pays et ses habitants nous permettent de mesurer le chemin parcouru, et c'est à ce point de vue surtout qu'il nous a paru intéressant de noter, à l'intention des lecteurs de la *Revue historique*, quelques traits caractéristiques tirés d'un « Voyage en Suisse » par un sieur L. Simond, « auteur du voyage d'un Français en Angleterre » [1]. Cet écrivain, dont le nom ne court

[1] L. Simond, voyageur français, né à Lyon, en 1767, se retira aux Etats-Unis en 1789, puis en Angleterre, et revint en France avec Louis XVIII. Au retour d'un voyage en Italie, il s'établit à Genève, où il mourut en 1831. Ouvrages : *Voyage en Angleterre*, 1816-17. 2 vol. in-8°. *Voyage en Suisse*, 1822-23. 2 vol. in-8°. *Voyage en Italie et en Sicile*, 1827-28. 2 vol. in-8°.

d'ailleurs aucun risque de passer à la postérité, ne nous intéresse guère que par la matière de son ouvrage, car, au point de vue littéraire, nous aurions bien des réserves à faire. Il serait injuste cependant de lui refuser tout mérite, car si ses descriptions trahissent une certaine gaucherie, il faut reconnaître que ce genre d'écrit n'en était qu'à ses débuts et que l'auteur ne possédait pas pour peindre ses tableaux la riche palette dont disposent nos écrivains modernes. Un trait qui nous frappe aussi dans cet ouvrage, c'est la préoccupation utilitaire de son auteur. Ce lourd pédantisme finit par agacer le lecteur qui veut bien suivre le voyage en imagination et se complaire à la beauté des objets, mais qui se refuse à avaler ce savoir livresque, dont Rabelais déjà avait horreur.

C'est de Fontainebleau que l'auteur date ses premières impressions. Tout dans ce lieu, naguère si brillant, parle de grandeur déchue. L'itinéraire se poursuit par Auxerre, Dijon, Salins, Pontarlier et Jougne. La France sort à peine de la grande crise de Waterloo. Son sol est encore occupé par l'ennemi, et la famine, résultat de guerres désastreuses aussi bien que de récoltes manquées, désole les campagnes. M. Simond en prend occasion pour reprocher à ses compatriotes leur routine et leurs préjugés. Mais nous voici maintenant aux frontières de la Suisse. Laissons donc la parole à notre écrivain :

« Bientôt après avoir passé la frontière, la vue, jusqu'alors bornée aux objets environnants, des *neiges*, des pâturages, des rochers, plonge tout à coup sur un nouveau monde, dont la vaste étendue ondoyante, ombragée, est arrosée de rivières, traversée de routes, et présente des villes et des villages avec leurs antiques tours du moyen âge, et leurs aiguilles de clocher qui brillent au soleil. »

Des neiges dans le Jura au mois de juin ! cela nous rend

déjà quelque peu défiant à l'égard de ce qui suivra. Poursuivons : « Le grand miroir du lac de Neuchâtel, loin sous nos pieds, vers la gauche, contrastait, par la tranquillité de sa surface lucide, avec le mouvement général et les ombres du paysage. Au-delà de toute cette verdure, de ces villes, de ces habitations éparses, de ces ombrages, par-delà les montagnes même, plus loin que tous les objets terrestres, derrière l'horizon enfin et son atmosphère bleuâtre, qui rend l'immensité sensible et comme palpable, s'étendait une longue suite de formes aériennes, couleur de rose pâle : la chaîne des Hautes-Alpes, le rempart de l'Italie, depuis le Mont-Blanc, en Savoie, jusqu'aux glaciers d'Oberland et même plus loin. L'angle de son élévation n'est presque rien de si loin ; rapporté fidèlement dans un dessin, l'effet serait absolument nul ; mais la perspective aérienne rend à ce tableau tout ce que la perspective mathématique lui fait perdre ; et l'imagination ébranlée par ces pâles images de l'immutabilité et de la grandeur exerce sa toute-puissance créatrice. L'âme humaine est avide d'immensité ; le ciel, au-dessus de nos têtes, lui en présente une auprès de laquelle les Alpes et le globe entier ne sont absolument rien ; mais elle a besoin de ce point d'appui pour prendre son premier essor ; pour adorer Dieu, il lui faut un coin de ses œuvres ; un peu de présent pour son avenir, et de ce qui est borné pour pressentir ce qui est sans bornes ! »

Cette page, l'une des meilleures de l'ouvrage, n'est pas sans allure. Tout au plus pourrait-on reprocher à son auteur de manquer quelque peu de clarté et d'abuser de la phraséologie si chère à cette époque. Rousseau a évidemment servi de modèle, mais où le maître était sincère, l'élève paraît quelquefois factice.

C'est le petit village de Giez, près de Grandson, qui devient pour un temps le quartier général de notre

voyageur. Ses hôtes paraissent mettre le plus grand zèle à lui faire valoir les charmes de notre pays; aussi, généralisant ce qu'il constate chez eux, il rend le témoignage suivant :

« L'habitude n'a point rendu les Suisses indifférens aux beautés de leurs montagnes ; ils les parcourent dans tous les sens pendant l'été, à pied souvent, mais aussi en voiture. »

« Nos amis, empressés de faire les honneurs de leurs montagnes, dont, apparemment, ils voyaient que nous étions dignes, laissaient à peine passer un beau jour sans quelque course. Rien de plus ingrat à décrire, de plus désespérant, que le pittoresque ; aussi décrirai-je seulement quelques-unes de ces courses. »

C'est se tirer bien commodément d'embarras et l'on n'accepterait plus guère aujourd'hui de semblables défaites !

Les voyageurs se rendent d'abord à Môtiers-Travers, « lieu célèbre par la lapidation de Jean-Jacques Rousseau. » Ayant voulu passer la nuit dans un village situé « à la hauteur d'environ 300 toises », ils demandent une chambre à part à l'auberge du lieu, « espèce de cabaret dans lequel l'hôte buvait avec quelques paysans. » — « Celle-ci n'est-elle pas assez bonne ? » fut la réponse. — « Elle est assez bonne, mais nous désirons être seuls. » — « Alors vous pouvez aller plus loin. » La nuit approchait, mais elle était belle et cette réponse républicaine nous engagea à pousser jusqu'à Ste-Croix, autre village plus convenable où nous arrivâmes à onze heures du soir, après trois heures de marche, et trouvâmes un bon gîte. »

En note, l'auteur fait remarquer que les habitants de cette partie du Jura, quoique grands partisans, en apparence, de l'égalité, furent les derniers à vouloir secouer le joug de LL. EE. de Berne. — Môtiers et la maison du

philosophe nous sont décrits avec un grand luxe de détails. La *lapidation* est présentée comme ayant eu lieu à l'instigation de la *gouvernante* (l'auteur devrait dire la femme) de Rousseau, qui s'ennuyait à Môtiers-Travers et voulait l'en dégoûter. Suit une digression relative à la misère des habitants, qui voudraient émigrer aux Etats-Unis.

C'est à la façon d'un géomètre qu'on nous fait ensuite la description du Creux-du-Van. Circonférence, profondeur, temps employé par une pierre pour en atteindre le fond, rien n'est omis. « Quel amphithéâtre pour les Romains ! trois millions de leurs sujets s'y seraient assis commodément et dix mille gladiateurs auraient pu s'y égorger à leur aise. »

A Provence, « à la hauteur de deux cent cinquante toises », l'auteur observe plusieurs grands blocs « tout à fait semblables au granit des Hautes-Alpes. » Il n'était pas encore question de théorie glaciaire.

Notre voyageur se rend à la Dent de Vaulion et à la source de l'Orbe. Il visite en chemin la Grotte aux Fées et une chute qu'il prend pour celle de l'Orbe : « Le torrent, dit-il, se précipite d'environ 80 pieds, *dans toutes les règles* du pittoresque (comme si le pittoresque avait des règles !) il se brise, il mugit et couvre d'écume et de vapeurs les débris gigantesques groupés de la manière la plus extraordinaire, accrochés par leurs angles, en équilibre sur des pointes, jetés en forme de voûte. »

Rien de plus amusant que le récit de l'ascension de la Dent de Vaulion. En voici la fleur.

« L'esplanade au sommet n'a pas plus de cinquante toises de largeur. De cette arête, on a vers le midi une vue magnifique ; *malheureusement*, (c'est nous qui soulignons), c'est à peu près la même que celle que j'ai décrite à notre arrivée en Suisse, et l'on ne revient pas

impunément sur ces choses-là en description, quoiqu'on puisse les voir tous les jours, de ses yeux, avec un nouveau plaisir. »

Et plus loin :

« On ne saurait approcher l'autre bord de la crête étroite du sommet de la Dent de Vaulion sans une impression de terreur, car il est tout à fait perpendiculaire. Rampant sur nos genoux et sur nos mains, nous mîmes, dans cette attitude modeste, la tête à la fenêtre, pour voir du cent cinquantième étage au moins (deux mille pieds) ce qui se passait dans la rue : elle était étroite, mais tapissée du plus beau vert, et de nombreux troupeaux, dans l'infiniment petit, y cherchaient leur pâture. »

Au sujet du lac de Joux, le voyageur rapporte avoir vu le village (du Pont) dans un triste état, l'eau du lac s'étant élevée depuis un certain temps jusqu'à dix pieds au-dessus de son ancien niveau. « Ce lac, dit-il, n'a d'autre issue que certaines ouvertures dans le roc, appelées les entonnoirs, qui maintenant ne suffisant plus, sont entièrement couvertes. Le même phénomène eut lieu dans le XVIe siècle, et après une inondation de cinquante ans, on découvrit que la principale issue avait été bouchée à dessein, et elle fut ouverte de nouveau. » M. Simond trouve qu'il serait avantageux de dessécher le lac au moyen d'un canal, « ce qui enrichirait la commune d'une vaste étendue (cinq ou six mille arpents) de très bonne terre, qui rembourserait amplement les frais. »

L'auteur visite le château Desclées (*sic*) et le château d'Orbe. « Orbe, dit-il, était une ville romaine ; on y trouve *fréquemment* des mosaïques et d'autres restes du goût et de la domination des maîtres du monde. Ce fut ici que Brunehaut, reine des Francs, fut trahie et livrée, l'an 613,

à Clotaire II qui la fit mourir. Ce fut encore ici que les trois fils de Charlemagne s'assemblèrent en 855, pour partager entre eux son vaste empire.» (?)

Un des défauts les plus saillants du *Voyage en Suisse*, c'est le manque de précision ; or, il est peu de science où la précision soit aussi nécessaire qu'en géographie. Ainsi nous ne savons de quel village il est question plus haut, lors du voyage au Val de Travers. De même, nous devons deviner qu'il s'agit du Pont à propos du lac de Joux. Voici enfin encore un exemple de cette négligence : « Il y a quelques jours que nous fûmes conduits à une belle chute d'eau au pied du Jura, d'où, par un sentier escarpé, nous atteignîmes jusqu'à la hauteur d'environ cent cinquante toises. » Aucun indice ne peut faire découvrir et le nom de la chute et le nom de l'endroit. Serait-ce peut-être la jolie cascade intermittente de Vugelles-la-Mothe ?

Pestalozzi n'est pas présenté de la manière la plus flatteuse. « C'est, lisons-nous, un esprit exalté, d'une élocution obscure, pauvre comme les apôtres, ayant leur candeur et leur simplicité ; d'une figure extraordinaire et négligé au dernier point. » Suit l'exposé du système qui est l'objet de plusieurs critiques. « Aux taloches près (c'est l'expression dont un des élèves s'est servi) que les maîtres donnent quelquefois, il n'y a absolument rien de paternel dans leurs rapports avec les élèves. »

« Il y a plusieurs autres écoles à Yverdon, toutes nées de celle du château et toutes meilleures, parce que les élèves sont beaucoup moins nombreux et que les instituteurs ont leur réputation à faire.» M. Simond rend d'ailleurs justice aux intentions et aux efforts du malheureux pédagogue. « De toutes les productions littéraires de M. Pestalozzi, dit-il encore, je ne connais que son

roman moral de *Léonard et Gertrude,* par l'admirable traduction qu'en a faite une dame trop tôt enlevée à ses amis. » (En note : Feu Madame de Guimps).

« Yverdon est sorti des ruines de l'ancien Eburodunum. Les Romains y avaient un fort ; il servait de résidence au commandant de la flottille sur le lac de Neuchâtel, chargé de surveiller le transport des bois de construction coupés dans le Jura, lesquels descendaient par les deux lacs, par la Thielle et l'Aar, et enfin par le Rhin jusqu'à l'Océan. »

Plus loin, M. Simond ne propose rien moins que de réduire la profondeur du lac de Neuchâtel de moitié. Nous doutons fort qu'une telle proposition faite aujourd'hui eût chance de rencontrer un seul partisan ; la correction récente des eaux du Jura n'a guère laissé, en effet, chez les riverains, que de mauvais souvenirs et pourtant l'abaissement ne dépassait pas trois mètres. Quoi qu'il en soit, notre voyageur assure que par ce travail « on rendrait la communication entre les deux lacs beaucoup plus facile et l'on gagnerait autant de terrain qu'on voudrait ; enfin et surtout, on assainirait la plaine marécageuse de l'Orbe, qui contient quarante ou cinquante mille arpents de bonne terre. »

De Giez, le voyageur se rend à Neuchâtel, où il se livre à une enquête sur les régimes comparés du prince Berthier et du roi de Prusse. Il en résulte que l'un vaut l'autre, et cette opinion ne laisse pas d'être très fondée. L'itinéraire se poursuit par l'île de St-Pierre, Bienne, Moutier, Bâle. Simond visite Huningue et remarque les ruines d'un tombeau portant l'inscription suivante : « L'armée du Rhin, sous les ordres du général Moreau, à son retour d'Allemagne, à la mémoire du général Abatucci, mort à la suite des blessures qu'il reçut en défendant la tête du pont de Huningue. » « Qui a détruit

ce tombeau ? » demande-t-il à un habitant de Bâle. « C'est nous, » répond ce dernier. « Et pourquoi troubler la cendre des morts ? » « Demandez, réplique le Bâlois, à ceux qui ont détruit l'ossuaire de Morat ! » La réponse ne manque pas d'esprit. Simond ajoute : « Les deux cas n'étaient pas tout à fait semblables, mais bien l'esprit qui a présidé à ces destructions. »

A propos de la chute du Rhin, nous lisons : « Il n'est pas sans intérêt de voir comment on voyageait il y a deux siècles et demi ; c'est De Thou qui nous en fournit l'exemple : le barbare admire les vignes et ne parle que généralement des cataractes du Rhin, sans s'arrêter à celle-ci. »

Simond ne se doutait guère que trois quarts de siècle seulement après la publication de son livre, il se trouverait un critique pour le juger plus barbare encore que celui dont il se moque. Mais qui sait si dans quelque cinquante ans l'on ne rira pas de ce que nous prenons au sérieux aujourd'hui ?

Nous ne suivrons pas notre voyageur dans ses pérégrinations, d'ailleurs peu intéressantes, à travers la Suisse orientale. Il visite Schaffhouse, Constance, St-Gall et l'Appenzell. A Gaiss, il a l'occasion d'entendre le *Ranz des Vaches* (?). Or, voici ce qu'il en dit :

« Il y a, dans ces simples accents monotones et peu mélodieux en eux-mêmes, un mélange d'expression plaintive et douloureuse et d'âpreté sauvage, dont l'effet est extraordinaire », — jusqu'ici, pas d'objection, mais continuons, — « et le cri aigu du refrain ressemble à celui dont les naturels de l'Amérique septentrionale marquent leurs chants de guerre. » Voilà qui est peu flatteur pour notre chant national. « On dit que l'effet magique en est perdu et cela est assez probable. » Quel est le Suisse, éloigné de sa patrie, qui ne proteste contre cette assertion ?

« Je m'abandonnais aux impressions de cette musique alpestre, lorsque le musicien, sortant de l'étable à vaches avec ses deux seaux de lait, et me voyant là avec mes *impressions*, déposa sa charge un moment et, ôtant son bonnet, vint à moi en grimaçant d'un air si peu poétique, qu'en lui donnant mes deux batz, je sentis l'enthousiasme se calmer trop vite. »

Les bains de Pfäffers et les gorges de la Tamina excitent vivement l'intérêt du narrateur, seulement il avoue n'avoir pas osé aller jusqu'au bout ! C'est dire qu'il visite les Alpes à sa manière. Voici d'ailleurs sa profession de foi à ce sujet : « De même qu'on voit mieux les beautés de la ville en se promenant dans les rues qu'en entrant dans les maisons et montant au grenier, aussi est-ce du plat pays que l'on contemple les beautés de la Suisse avec le plus d'avantage ; car, lorsqu'on est sur les Alpes, on ne les voit pas ! »

Laissons donc de côté Glaris, Zurich, dont il est fait un pompeux éloge, Lucerne, le Righi, l'éboulement du Rossberg, les Waldstätten et même Berne, pour ne nous arrêter qu'à un seul trait de la description de l'Oberland. Cette contrée, au dire de Simond, avait été visitée pour la première fois par M. de Bonstetten, lequel, en 1777, « montra aux amateurs des beautés naturelles le chemin des Scheidecks par le Wingern-Alp » *(sic)*. Aussi les lignes suivantes n'étonneront pas :

« Le Grindelwald ne menant à rien, ses habitants voient peu d'étrangers ; et avant l'âge pittoresque où nous vivons, ils ne voyaient jamais personne : sans commerce ni manufactures, leur agriculture se borne à quelques champs de blé et d'orge et à l'éducation des bestiaux, trois fois aussi nombreux que les hommes ; ils ne connaissent d'objets de luxe que ceux qu'ils fabriquent eux-mêmes ; aucun mauvais exemple du dehors ne

corrompt leurs mœurs et l'on devrait s'attendre à trouver parmi eux les vertus communément attribuées aux premiers âges de l'époque humaine, où les patriarches vivaient si bien et si longtemps. Cependant, on ne trouve chez ce peuple primitif que des qualités intellectuelles assez bornées, une morale qui n'est pas sans tache, et point de centenaires.»

Conclusion : il n'existe nulle part de bergers d'Arcadie !

Nous rentrons maintenant sur le sol de notre canton :

« A deux lieues de Vevay, l'on rencontre le petit lac de Bré ou Bro, près duquel l'itinéraire d'Antonin place Bromagos, ville romaine dont il ne reste aucunes traces, et que la tradition suppose être à présent couverte par les eaux du lac. Des documents du moyen âge désignent ce lac par le même nom que la ville.» Contrairement à cette assertion, on s'accorde à reconnaître dans le village de Promasens (canton de Fribourg) le Bromagus dont il est question ici. « Le fond visqueux de ce lac est dangereux, dit-on, pour les bestiaux qui s'y baignent en été et ne peuvent pas toujours en sortir.»

La première vue du lac de Genève ne répond pas à l'attente du voyageur. « Les rochers de Meillerie, ou plutôt les montagnes qui les surmontent, ne dédommagent pas de la vue des Alpes.» Le lac de Wallenstadt et celui des Waldstätten dépassent en beauté le Léman. Toutefois, l'extrémité supérieure du lac trouve grâce aux yeux de M. Simond, « quoique les cataractes y fassent défaut.» Les vignobles, les murs, les chemins étroits et poudreux, sans un brin d'herbe ou un arbre, tout cela achève de le désenchanter. Il s'excuse de cette mauvaise impression en disant que le temps n'était pas favorable !

« Vevay est une jolie petite ville ; elle fut l'asile de Ludlow le régicide, qui y passa les dernières trente

années de sa vie et y mourut en 1693 ; on montre son tombeau dans la cathédrale et la maison qu'il habitait, laquelle porta jusqu'en dernier lieu l'inscription suivante : *Omne solum forti patria quia patris.*»

« Clarens est un petit village assez sale et le moins bien situé de tous ceux des environs. Rousseau aurait placé sa Julie au village de Montreux, si ce nom avait été aussi sonore que l'autre.»

« Le château Chillon est un édifice assez lourd et peu remarquable, bâti il y a six cents ans par l'illustre prince Pierre de Savoie, surnommé le Petit Charlemagne. Il paraît sortir du lac même, couvrant un rocher à fleur d'eau ; quelques soldats en forment l'inutile garnison ; la célèbre prison sous le lac est vraiment fort logeable, ayant bien *40 pieds de long, 15 à 20 de largeur et 15 de hauteur.* Plusieurs soupiraux dans l'épaisse muraille donnent de l'air et de la lumière ; seulement elle n'est point sous le lac. Dans un coin, à travers une ouverture de la muraille, on aperçoit un autre cachot d'environ dix pieds carrés : la brèche fut faite par un prisonnier qui cherchait à s'échapper ; repris, il fut mis à mort. Il avait couvert les murs de son étroite prison de dessins historiques dans le goût du Pérugin (!), lesquels semblent indiquer l'époque de sa détention. »

« On voit en grosses lettres, sur la façade du côté du lac les mots : *Liberté et Patrie*, avec la date 1815. Je ne saurais m'empêcher, lorsque je rencontre ces mots-là ainsi affichés, de soupçonner qu'il y a fort peu de l'une et que l'autre court quelque danger. C'est dommage que le Canton de Vaud, qui certainement fait exception à la règle, ait ainsi repris en 1815 le style de 1793. »

Aussi bien n'est-ce pas en 1815, mais en 1803 que notre canton a adopté sa belle devise !

« La route de Vevay à Lausanne est si étroite que

deux voitures ne s'y croisent pas sans précaution, et les célèbres vignobles de Lavaud, qu'elle traverse, ont trop de valeur pour qu'on remédie volontiers à ce défaut de largeur : un arpent de vigne d'environ quarante mille pieds carrés se vend quinze mille francs de France. » Cette estimation paraît sensiblement égale à celle que l'on attribue généralement aujourd'hui à ces mêmes vignobles.

« Lausanne est située fort au-dessus du lac et jouit par conséquent d'une belle vue ; autrement, c'est une vieille petite ville, bâtie et percée comme elles le sont toutes. De la terrasse de la cathédrale, on voit ordinairement par dessus les montagnes de Meillerie jusques aux Hautes-Alpes. »

« La maison de Gibbon est un des principaux objets de curiosité de cette ville. L'appartement a dû être agréable, mais la terrasse, dont Gibbon fait tant d'éloges, longue de quarante toises sur cinq tout au plus, sablée, dénuée d'ombre, donnant sur un verger qui cache la vue, n'est qu'une *grillade*, et le petit cabinet où l'historien écrivit les dernières lignes de son grand ouvrage sur le déclin de l'empire romain décline lui-même et tombe en ruine. »

« On sort de Lausanne sur la route de Genève par une avenue d'énormes tilleuls », c'est la place actuelle de Montbenon, « traversant auprès du lac le site du vieux Lausanne (le Lausonium des Romains), à près d'une demi-lieue de la ville, comparativement moderne. Il y a treize cents ans que Lausanne fut balayée dans le lac par une énorme vague partie de sa rive opposée, immédiatement après la chute de la montagne Tauretunum, près de Meillerie, quoiqu'à cinq lieues de distance en ligne directe. On trouve encore sur ce site des traces de l'antiquité. »

« De Lausanne à Morges, et jusqu'à la rivière d'Aubonne, le rivage du lac, moins propre à la culture de la vigne, est par cette raison plus agréable. »

« Le château de Prangin, entre Morges et Nion, a été habité par Joseph Bonaparte et lui appartient encore : ses hautes terrasses, sa façade étendue et régulière lui donnent de loin un air antique et noble et d'assez bon goût ; les apparences sont trompeuses à tous égards : son premier propriétaire fut un nouveau riche agioteur du système de Law; son dernier fut un prince nouveau, et quand on en approche, on trouve des plantations nouvelles d'arbres maigres et tondus, un parterre, des vignes presque sous les fenêtres : l'intérieur n'est qu'un labyrinthe de dégagemens qui ne mènent à rien. Les mœurs de la cour de Prangin n'étaient pas en bonne odeur dans le voisinage. »

« Coppet, longtemps habité par M. Necker et sa célèbre fille, leur sert à présent de tombe commune ; c'est un lieu consacré. »

Ici l'auteur du *Voyage* se lance dans une critique assez originale de Mme de Staël, « dont le seul grand défaut, dit-il, était une excessive ambition d'éloquence qui ne laisse pas un instant de repos à ses lecteurs ; chaque phrase est chargée, à couler bas, de philosophie, d'enthousiasme et d'esprit. »

(A suivre). H. JACCARD.

UN DOCUMENT RELATIF A L'EXÉCUTION D'UN PRÊTRE BELGE A VEVEY EN 1643.

Le 29 septembre 1643 un prêtre belge nommé François Folch a été décapité sur la place du Marché de Vevey. Ce fait a donné lieu à diverses publications, dont la première a vu le jour à Annecy dans la même année. Folch y est représenté comme une innocente

victime de la fureur calviniste. Ce premier écrit provoqua une réfutation plus ou moins officielle de la part du gouvernement bernois, mais ce document ne se retrouvait plus. Un hasard nous l'a fait découvrir, il y a quelques années, dans la bibliothèque de Berne. C'est un petit in-4° de 23 pages, imprimé à Berne en 1644. Il est renfermé dans un recueil de *Miscellanea helvetica impressa* T. IV. 1640-1665. H. III. H. XXII. 31.

Bien que ce mémoire soit d'un style très diffus, il présente pourtant un certain intérêt historique. Il ne justifie pas le moins du monde le supplice de Folch, qui est presque aussi barbare que celui des cinq étudiants de l'Académie de Lausanne, brûlés vifs à Lyon en 1652 pour cause d'hérésie. Les Bernois eux-mêmes n'ont pas attendu jusqu'ici pour en convenir, et il y a plus de cent ans que le grand Haller écrivait : « Zu unserer Zeit würde ein » solcher Schmæher hœchstens auf einige Tage » eingesperrt und dann fort gewiesen werden » [1].

Les lecteurs qui voudraient se renseigner sur cet épisode trouveront des documents assez complets dans une Notice sur François Folch publiée à Fribourg en 1881 par M. l'abbé Genoud.

Quant à nous, après avoir examiné impartialement tout ce qui, à notre connaissance, a été écrit sur la vie et la mort de Folch, nous croyons que la vérité se trouve dans deux rapports de source catholique, qui existent encore au collège de la Propagande à Rome et qui tous deux sont contemporains de la mort de Folch (1643). On y lit entre autres :

[1] De nos jours, c'est à peine si l'auteur de pareilles injures serait mis en prison quelques jours et ensuite chassé du pays.

« Ma io lo trouvai per certe adversita, un poco » turbato nel cervello »[1].

Et plus loin :

« Ma essendo corotto nel cervello, il mancava » de debita discretione : Si come s'imaginava che » li Gesuiti fussero suoi persecutori et haveva » scritto alcune cose contra di loro mal a propo- » sito »[2].

On remarquera que ces appréciations concordent tout à fait avec celles du document bernois que nous publions aujourd'hui.

Il semble donc que le pauvre Folch, au lieu d'être décapité, aurait dû plutôt être mis dans une maison de santé, et que M. l'abbé Genoud aurait tort de persévérer dans ses projets de canonisation. (Voir page 72 de sa notice).

Puisque le sujet nous a amené à parler du collège de la Propagande dont Folch avait été un élève, disons que l'on a conservé dans la bibliothèque de ce collège un portrait plus ou moins authentique de Folch. Il en a été tiré des lithographies, dont un exemplaire a été donné au soussigné à Rome, en 1877.

P. Ceresole.

RÉFUTATION DU LIBELLE DIFFAMATOIRE

au fait de l'exécution de François Folcque, prestre, exécuté à Vevey.

C'est chose certaine et advouée de tous qui se trouvent affranchis de passion, qu'un Estat Souverain n'est tenu de

[1] Mais je l'ai trouvé, par suite de certaines adversités, un peu troublé dans la cervelle.

[2] Mais n'étant pas sain d'esprit, il manquait de la discrétion nécessaire ; il s'imaginait aussi que les jésuites étaient ses persécuteurs, et il avait écrit mal à propos diverses choses contre eux.

rendre compte qu'à Dieu seul des actions qui dépendent immédiatement et sans dispute de la Souveraineté, et non de l'interest d'autruy.

Mais d'autant que par fois et principalement en ce temps pervers, ils se trouvent des langues plus que serpentines, qui non seulement se licentient de contreroller l'administration des hauts Estats hors leur vocation, mais aussi sont si effrontés que de faire tort à la vérité par choses forgées à plaisir et sans fondement, dont plusieurs gens de bien et d'honneur se trouvent interessés : Suscitans mesmement des troubles fort pernicieux entre Princes et Magistrats, comme de fait c'est sans doubte le seul but auquel visent ces Esprits remuants.

A cette cause un Estat s'en ressentissant grandement, est contraint de défendre l'equité de sa cause contre ces maldisans et la faire comprendre au monde pour sa justification.

Le mesme advient maintenant à la Seigneurie de Berne au fait d'un certain Prestre exécuté au Balliage de Vevey nommé François Folcque, dont on aurait abbreuvé le monde de beaucoup de choses controuvées, et icelles finalement fait imprimer et mettre au jour à Annecy par André Levat, *par approbation et permission de Charles Auguste de Sales Evesque d'Elbron*, au contenu d'un Libelle diffamatoire, avec cette intitulation, Récit veritable sur le sujet de l'emprisonnement, procedure et martyre de Reverend et Venerable François Folcho Flamend, Docteur en Théologie, Prothonotaire Apostolique et Inquisiteur de la foy, etc., décapité à Vevey le 29 de Septembre 1643.

Auquel l'Autheur s'imagine de prouver que ledit François Folcque aye esté sans autre cause que pour la seule religion Catholique décapité, chargeant par ce moyen injustement et à tort taut les Juges inférieurs de Vevey, que la Seigneurie Souveraine de Berne de calomnies très-atroces.

Et pour donner tant plus de lustre à ce Libelle diffamatoire il attribue audit Folcque exécuté d'avoir tesmoigné contre les assauts une douceur et patience d'un Sainct. En quoy il lui fait aussi grand tort, qu'à la Justice de Vevey. Car homme ne vit oncques qui fut Calomniateur si effronté et obstiné comme ce Folcque.

Ce qui apparoit evidemment en ce qu'il s'est contre la modestie usitée à tous saincts Martyres, licentié à Vevey lieu estranger et où il n'avoit rien à commander, sans au-

cune occasion à lui donnée, de dire publiquement, Que leur Religion estoit du Diable, voire pire que celle du Diable et que mourants en icelle ils estoyent damnés avec tous les Diables, non moins que Luther et Calvin, comme mesme témoignage ledit Libelle.

Mais principalement par ses Escrits en Latin de sa propre main, qui se sont trouvés rière lui et qui pourront être exhibés en cas de besoing, attestant qu'il escrit la verité, desquels entre grand nombre d'autres, sont seulement allégués les points suivants pour s'estudier à briefveté. Premièrement que plusieurs avoyent conceu envie contre son Père à cause de ses belles terres et possessions, dont Iniquorum Coryphœus, par lequel il entend le premier d'entre les Jésuites (les qualifians tousjours du mot d'Iniques) pour l'en déboutter, l'auroit accusé à tort envers l'Evesque d'hérésie. Tellement qu'estant abbayé par tant de Chiens (entendant encor les Jésuites) de tous côtés, n'auroit pû de moins que de quitter sa patrie et ses biens et se retirer avec les siens à Douay, là exhortant ses fils à défendre tant leur père qu'eux mesmes, et que ces Iniques ne leur pourront plus faire que le Diable à Job.

En après que les Jesuites sous prétexte de bastir un Collège ont voulu faire perdre à son père ses biens : Et non contens de cela ont semé entre le fils estant parvenu Prestre et fait Curé et ses paroissiens des dissensions pour le rendre odieux, mesmement ont gagné l'Evesque pour le demettre sans être ouy, et en commettre un autre contre toute equité et raison. Surquoy il se seroit acheminé à Rome l'an du Jubilé 1625.

Estant de retour et ayant procès avec la Relaissée de son frère et ses adherantes à cause des biens delaissés par sondit frère, iceux lui auroyent suscitées des querelles iniquement et à tort, et en fin subornés deux assassins pour le mettre à mort, comme de mesme ils se sont efforcés l'exécuter à Tornay, taschans à ces fins d'attirer de leur costé l'Evesque et le Magistrat du lieu, comme de fait il auroit esté ordonné en Conseil (lequel il appelle Diabolique, Pharisaique, inhumain, sacrilège, tel que n'auroit esté depuis le commencement du monde, envers une personne juste, innocente, sacrée, bénite, saincte et vouée à choses très sainctes) de le condamner à une mort honteuse. En outre estant appelé en Justice, il auroit esté interrogué par le Procureur du Roy, s'il

n'avoit point dit Que le Roy d'Espagne estoit un Larron? Et combien qu'il ne les voulust reconnoistre pour ses Juges, il fust néantmoins contraint de respondre. Surquoy il respondit, Qu'il ne l'avoit point dit : et combien qu'il l'aye dit, ce n'estoit en mauvaise intention : Bien avoit il dit, Que six Signors et quattre Espagnols estoyent dix Diables en France, plus qu'il avoit parlé ironiquemen pource que les Italiens et Espagnols prenent Ita et Si, c'est à dire Oui, pour Non : en après qu'il a parlé comme S. Pierre en l'Evangile, Faisons trois tabernacles, ou tous les Interpretes veulent qu'il ne sçavoit point ce qu'il disoit : Adjouttant qu'il ne se soucioit de leurs bourdes et vexations, pour avoir esté evocqué à tort devant leur Tribunal, protestant pour les injures. Surquoy lui auroit esté enjoint par le Juge de vuider la Ville dans trois jours. Et que s'il n'estoit Prestre on l'envoyeroit lié et garrotté au Prince Cardinal à Bruxelles. A quoy il repeta qu'il ne se soucioit de leurs bourdes et resveries. Et après plusieurs autres tords qu'il avoit endurés à cause de ses procès, il auroit eu son recours à Vienne ver S.-Majesté Impériale.

Où ayant séjourné depuis la S. Barthelemy jusques à Pâques 1643, chantant Messes incertaines en des lieux abjets, et changeant à tout coup de logis, il auroit esté renvoyé au Père Carolus son patriote pour obtenir quelque condition. Mais voyant icelluy qu'il n'estoit du genre des Jesuites, il l'auroit renvoyé par equivoques. Dont il se seroit addressé avec un certain Italien à la Comtesse de Bucquoy, luy racontans leur misère, et qu'ils estoyent des réfugiés à cause des guerres (icy remarque le lecteur non partial si cela est usé de vérité) chantans des Messes incertaines. Surquoy ayant icelle particulièrement interrogué Folcque à cause de ses fils, elle luy auroit promis non seulement bon salaire, mais aussi une bonne condition. Mais en après par le conseil des Jesuites, pour avoir esté le Père Carolus chés elle, elle s'en seroit entierement détractée, ayant iceluy Folcque par ce moyen esté meschamment abusé et trompé par son propre patriote.

De là on l'auroit voullu renvoyer au Père Gans, Confesseur Sa Majesté impériale, à quoy il respondit, Comment d'estre renvoyé de Caïphe à Pilate? cela convient plustôt au temps de la passion, qu'au temps présent : faisant ample récit comme les Jesuites se formalisans grandement du pas-

seport qu'il avoit demandé pour Rome subornerent ledit Italien et encore un autre de boire et manger avec luy, ce qu'estant fait, il s'en seroit trouvé très-mal et fort malade. Et après avoir raconté bien au long, comme il a esté traité en d'autres façons par les Pères Gans et Carolus, il adjouste, qu'il parla au Serviteur du Père Gans en Allemand en ces propres termes, Le Père Gans n'a-t-il pas encor bien confessé l'Empereur ? Le Serviteur luy demendant pourquoy ? il respondit, Pource que nous n'avons encore point de paix. adjoustant, Que si cestoit à moy de confesser l'Empereur, je voudroy bien faire que nous aurions bien tost la paix. Et en un autre lieu il dit : Tandis qu'on ne fera point de distinction en l'Eglise entre femmes légitimes et putains, nous n'aurons point de paix. Et tandis que les Jesuites confesseront l'argent hors la bourse aux femmes contre le gré de leurs marys, il n'y aura point de paix. Aquoy il adjouste encor, Que le Père Gans et le Père Carolus avec d'autres, ne l'ayants pû faire mourir par poison, auroient tasché de tout leur pouvoir à luy dresser d'autres embusches et d'angers. Outre grand nombre d'autres qui luy seroient arrivés en la Ville Impériale de Vienne, en son honneur, vie et biens. Se plaignant en outre, qu'on ne l'auroit voulu laisser entrer dans München, dont il dit, Qu'il y avoit un conseil diabolique ou Jesuitique caché soubs cette fallace et malice.

A Auspourg ayant esté jetté hors, il serait de là venu à Ulme Ville Impériale, où il auroit esté traité plus humainement, combien qu'heretiques, tellement qu'il présenta une Requeste au Magistrat, de laquelle l'original se trouve en ses Escrits, contenant entre autres, comme il avoit souffert des persécutions plus qu'inhumaines de ses Compatriotes très desloyaux, leur ayant esté fait main forte par les Jesuites, le chargeans faussement et témérairement de Crime de lèze Majesté.

De ce mal talent, qu'il avoit conceu contre les Jesuites, est sans doute procédé qu'il a franchement proféré à Vevey, Que les Jesuites enseignent une méchante et fausse doctrine.

Et combien que ces choses ne tendent pas directement aux fins dont est question ; Toutes-fois on en peut recueillir et tirer conséquence : Premièrement que Folcque estoit bien esloigné de la sainceteté qui lui est attribuée en ce Libelle, pour ce que nous ne trouvons point, que les Saincts se soyent beaucoup peinés à se plonger en procès pour des

biens et dignités mondaines : ou de calomnier les Principautés Ecclésiastiques et Politiques, comme ce Folcque a fait, cela venant plustost du Diable, qui pource est appellé Diabolus, c'est à dire Calomniateur. Pour le second appert par le susdit narré et particulièrement par ce qui s'est passé à Tournay, qu'il estoit tout duit à nier et équivoquer ce qu'il avoit une fois dit et proféré. Pour le troisième que la patience telle que lui donne ce Libelliste mal informé et fondé n'a pu avoir aucunement lieu en un personnage si brusque et mal rassis. Quartement que les Jésuites en Flandre et Autriche voire les Pères en général ne sçauront pas beaucoup de gré à l'Evesque d'Elron de voulloir faire cannoniser un tel homme pour sainct qui les a chargés de meurtre et leur doctrine de fausseté et lequel ils n'ont daigné seulement d'un office pédantesque, tans s'en faut de luy avoir voullu commettre une charge plus relevée. Cinquièmement que celà révoque entièrement en doubte les qualités qui lui sont attribuées de Prothonotaire Apostolique et Inquisiteur de la foy. Car une personne de telle étoffe ne déburoit point passer sa vie si abjectement, et chanter messe çà et là pour avoir de quoy vivre, n'y escrire si inelegamment Latin, comme il fait.

Davantage ce rapporteur veut inférer qu'il soit mort comme martyre : Premièrement pour avoir esté mis en prison fort estroite, sans en avoir donné aucune occasion : d'avoir esté calomnié par le commun peuple et particulièrement par un certain Genevois. Qu'il ressemblait mieux à un Diable qu'à un prestre. Qu'il estoit un Espie, et un serviteur de l'Antechrist, qui estoit le Pape : Luy avoir arraché la barbe et l'avoir frappé de plusieurs coups de bastons et jetté des pierres et en tirent pleuvoir si grande gresle, qu'ils le contraignirent de sortir du bateau, le menaçans de le précipiter dans le lac. A tous lesquels assauts il témoigna une douceur et patience d'un Sainct. Pour le second qu'il a été adjugé et exécuté à mort sans aucune cause. Tiercement que pour preuve de cela il a parlé à haute voix après avoir eu la langue percée et que la teste est sautée entre les jambes du Lieutenant de la Justice qui avoit le premier prononcé sentence de mort, et que le bruit commun est que de son corps et de son sang est sorty une très suave odeur.

Icy pourroit on bien souhaiter, que cet Escrivain eusse mieux revocqué en memoire les parolles de l'Apostre S. Paul.

Que chacun parle la verité à son prochain, que le commun Proverbe, *Calumniare audacter semper aliquid hoeret.* Car tous ceux qui ont quelque connoissance des Bourgeois de Vevey attesteront, que tant Nobles qu'autres gens de qualité sont si bien appris qu'ils reçoivent et traitent tous estrangers qui viennent vers eux, de quelle religion qu'ils soyent avec toute courtoisie et compliments, tellement qu'ils se sont acquis toute faveur et bien veuillance non seulement envers leurs Voisins, mais aussi envers les Magnifiques Seigneurs de la Ville et Canton de Fribourg Alliés et Confédérés de ceux de Berne, Le reste du peuple de Vevey estant exactement tenu en crainte, traite de mesme les estrangers avec tout respect et honneur. Mais quant à la Seigneurie de Berne (qui ne peut que grandement se ressentir de ce Libelle) elle eust non moins désiré que Messire Charles Auguste de Sales se fust plus diligemment enquis de la verité du fait, que d'adjouter foy au faux bruit commun, pour avoir comme Seigneur bien lettré pû veoir dans Virgile ce qu'il escrit du Bruit, par lui appelé Fama, quelle est.

Tam ficti pravriq tenax, quam nuntia veri.

Principalement envers un tel Estat qui se trouve si estroitement joint par Alliance avec son Altesse Royalle et qui a fait preuve de son affection par services signalés. Cette République de Berne se peut véritablement glorifier que tout honneur et respect est demonstré aux personnes Ecclésiastiques d'autre religion, et que les Sujets des Balliages communs vivent ensemble en tonte paix et concorde, comme à cela ils sont continuellement exhortés par leur Magistrat.

Mais pour reprendre plus spécialement les trois Articles sustouchés: Ce Rapporteur parlant du premier à savoir de la cause de l'emprisonnement de ce prestre, en attribue toute coulpe à ceux de Vevey, et au contraire à icelluy tous advantages controuvés, soit par mal talent, soit par ignorance. Car d'avoir esté battu avec des bastons cela se trouvera faux : comme aussi c'est chose controuvée qu'on luy aye jetté pierres comme gresle, bien est vrai qu'un certain Genevois luy en a jetté une entrant au batteau, mais non sans occasion. Toutesfois ce n'est pas chose nouvelle à telles Gens de faire d'une mousche un éléphant. De mesme se trouvera entièrement faux qu'une troupe de menue gens

l'ayent arresté voulant s'embarquer pour passer le lac. Mais au contraire se pourra véritablement adverer, que luy mesme a esté le premier promoteur de cette tragédie, desja en l'hostellerie estant à table, reprenant ceux qui y estoyent de ce qu'ils mangeoyent de la chair un jour de samedy. Et quelqu'un ayant rompu un verre, il dit, Que c'estoit le chastiment de Dieu pour avoir mangé de la chair.

En outre qu'il s'est vanté d'estre icy au nom et par commandement du Pape pour disputer contre la doctrine de Calvin. Item qu'il a dit au Genevois, Que Calvin avoit esté prestre comme luy, mais qu'il avoit renié Dieu pour servir au Diable.

Et d'avantage qu'il a dit à une multitude de gens en plein marché, Que leur Religion ne valoit rien, que c'est une religion du Diable. Item allés au Diable, aussi bien estes vous tous à luy, avec autres propos blasphématoires, tellement que c'estoit merveille, qu'il n'aye pas esté mal traité de la populace, ou précipité au lac. Ce nonobstant il est entré au batteau sans que personne ne luy aye rien fait, y blasphémant encor davantage, tellement que le Genevois l'auroit pris par la barbe, comme ayant courage d'en avoir à luy. Ce que toutefois n'osant faire, il luy dit seulement, Que s'il estoit à Genève il ne porteroit plus autre chapeau que cettuy-là. Et qui plus est il fit une telle insolence au batteau que les Papistes mesmes qui y estoyent dirent, Que s'il ne se vouloit taire, qu'eux mesmes le jetteroyent au lac.

Ce que voyants quelques honestes bourgeois de Vevey qu'il ne se deportoyt aucunement de tant de Rodomontades, injures et blasphemes, ils le menerent au Chastellain, pour rendre raison de ses actions et respondre de ses blasphemes.

Mais comme Dieu par sa singulière providence a fait prendre un tel chemin à c'est affaire : aussy ne scavoit-il se servir des moyens tendants à son advantage, ains parloit tousjours de mal en pis. Car luy estant demandé, comme on le menoit, d'où il estoit ? il répondit qu'il estoit (sauf l'honneur et respect) du cul de sa mère. Un autre disant qu'il étoit un espie il repliqua, qu'il y avoit longtemps qu'il en estoit un. Parlant au Chastellain de Vevey, c'estoit toujours sans aucun respect, le gourmandant fort incivilement, avec beaucoup d'insolences, tellement que pour tous ces meschants actes il fut finalement mis en prison.

Et touchant icelle prison dont il se pleignoit, personne n'en sçaura mieux dire que le Curé et Vicaire d'Attalens, terre de Frybourg, qui y ont esté présents, l'admonettans qu'il n'avoit occasion de se pleindre de son logement.

Concernant le second et principal poinct duquel est fait mention. Qu'il est mort innocent et pour sa seule religion. Est à savoir que la République de Berne ne se trouvoit tant intéressée en la personne de ce prestre, par la mort duquel leur Religion ne prenoit aucun acroissement, ny diminution par sa vie, que pour tesmoigner qu'une Seigneurie de Berne ne peut souffrir que quelqu'un vienne en leur pays pour disputer leur Souveraineté, y domagtiser, les donner au Diable, appeler leur Religion la religion du Diable, séduire leurs sujets, susciter des troubles, et autres semblables mesfaits, tellement qu'à bon droit leur Bailly de ce lieu a commandé de faire inquisition contre une telle personne.

Ce qu'ayant deuement exécuté, il s'est trouvé par dépositions suffisantes de gens d'honneur, par iceux confirmées par leurs serements solennellement prestés, en présence mesme du dit Folcque exécuté, d'avoir dit et proféré :

1° Qu'il estoit icy au nom du Pape pour disputer contre la doctrine de Calvin.

2° Qu'il avait entrepris de dogmatiser.

3° Que la Religion de la Seigneurie de Berne estoit une Religion du Diable, voire pire que celle du Diable, et qu'ils estoyent tous au Diable.

4° Que si on le connoissoit on l'adoreroit comme Dieu.

5° Qu'il a dit par deux fois qu'il estoit un espie.

Lesquels blasphèmes estants renvoyés au Souverain, nul ne pouvoit s'imaginer qu'une personne de bon sens et entendement les aye osé proférer en tels lieux, et sous une Seigneurie estrangère : dont commandement auroit esté fait de sonder si d'avanture il avoit desgorgé ces exécrables propos par quelque frénésie et défaut de sens rassis. Ytem s'il en avoit repentance, demandant pardon. Toutesfois l'un n'auroit pu estre remarqué en luy et l'autre n'auroit trouvé aucun lieu. Et combien que par paroles fort amiables on aye tasché de le préparer à reconnoistre qu'il avoit grandement offensé la Seigneurie de Berne, à laquelle ne demandant pas pardon, il se mettoit en d'anger, vue leur puissance absolue, d'estre chastié à la vie. Comme de mesme en auroit esté

exhorté de la part du Curé et Vicaire d'Attalens de s'y conformer et qu'alors ils trouveroyent moyen par intercession de leurs Seigneurs et Supérieurs à obtenir sa libération.

Mais le tout se trouva sans aucune efficace, inférant, que les Justiciers de Vevey estoyent ses parties, qu'ils le pourront bien faire mourir par faux tesmoignage, comme les Juifs avoyent fait à Jésus-Christ. Et luy estant reparty que la Justice estoit establie par Leurs Excellences de Berne, comme Souverains du lieu, il persista encor à dire qu'il ne les reconnoissoit point pour tels. Surquoy ledit Curé et Vicaire se retirèrent avec remerciements de la faveur et honneur qu'on leur avoit fait. Tellement que telle son opiniastreté et arrogance fust cause que l'amiable interposition desdits Magnifiques Seigneurs de la Ville de Frybourg ne s'en seroit ensuyvie: ainsi ledit Folcque auroit receu son salaire selon ses démérites. Au demeurant on pourroit icy demander à l'Evesque d'Ebron. Si luy ou quelque autre puissance Papistique pourroit bien endurer chose semblable?

Pour le troisiesme touchant les Miracles allegués, on ne les juge point dignes d'aucune responce, comme pures inventions pueriles; et tant s'en faut que ce narré aye aucunement opéré envers les nostres, qu'à l'opposite tant de centaines de personnes attestans comme tesmoings oculaires tout le contraire, en tireront cette conséquence, que d'avanture quelques autres reputés pour Saincts auront esté canonisés de mesme façon, leur rendans par ce moyen d'autant plus suspectes les Légendes des Saincts.

Au surplus on ne peut ni doibt passer sous silence, crainte que cela pourroit estre reputé pour approbation, que ce maldisant appelle par plusieurs fois ceux de la Religion Reformée hérétiques, sans avoir esgard à l'exhortation de nostre Seigneur Jesus-Christ, qui dit, Ne jugés point, afin que ne soyez point jugés. Sur qu'elle calomnie luy est reparti pour ce coup. Puisque tout jugement est remis à Celuy mesme, qui a prononcé de sa bouche cette serieuse admonition, Qu'on se reposera entièrement sur la Sentence, qui se rendra au dernier jour, Lequel sera jugé hérétique. Celuy qui aura mis toute confiance de son salut en la seule redemption que le Seigneur nous a acquise par sa mort et passion : ou celuy, qui ne s'en contentant cherche aide et secours ailleurs.

LE GÉNÉRAL JEAN-BAPTISTE GREMION

C'est en vain que l'on feuilletterait les dictionnaires de biographies, les *Portraits militaires*, les multiples notices sur les hommes marquants du siècle dernier, le nom du général Gremion, dit *Catogan*[1], de Neirivue, au pays de Gruyère, n'apparaîtra pas.

Et cependant, Gremion a joué un certain rôle. C'était un soldat de fortune que la tourmente révolutionnaire a porté presque sans transition de l'état d'exilé à celui de chef d'escadron, véritable type d'officier créé par le hasard et par le courage, et qui, tout en déployant une valeur très réelle devant l'ennemi, n'en était pas moins incapable, par le manque d'instruction, d'occuper convenablement les postes élevés.

Nous n'avons pu découvrir si Jean-Baptiste Gremion était un général authentique ; ce que nous savons, c'est qu'il signait des proclamations en empruntant le nom de général. Nous supposons que c'est lui-même qui s'est accordé ce titre. Au reste, dans le pays, personne n'aurait songé à lui contester ce haut grade ; il s'était bien battu en Italie et était revenu avec des blessures et des galons.

Le notaire Combaz, qui l'avait connu intimément, écrivait de lui que c'était un grand parleur, un chaud partisan des transformations révolutionnaires, très excité surtout contre les ci-devant qui lui avaient jadis joué un vilain tour. En un mot, ajoute Combaz, son air décidé aurait intimidé le diable, s'il était aristocrate.

[1] A cause d'une coiffure à la catogan qu'il portait à son retour de France et consistant en un nœud qui retroussait les cheveux et les attachait près de la tête. C'est le général anglais Cadhogan qui mit cette coiffure à la mode.

Le général Gremion se faisait remarquer par des particularités très bizarres. C'est ainsi qu'il poussa le chauvinisme jusqu'à faire peindre extérieurement son auberge du Lion-d'Or, à Neirivue, aux couleurs helvétiques, vert. rouge et jaune. Ce badigeonnage se voit encore aujourd'hui.

Un jour, il régale ses amis d'un repas archi-démocratique. La table est servie, mais les invités cherchent en vain les ustensiles qui en sont l'accessoire indispensable, les assiettes, les couteaux, les fourchettes et les verres manquent. Ce sont là des inventions féodales, et l'amphitryon Gremion les a supprimées. Il se borne à lancer à chacun sa ration de viande en disant : « Mange, mon vieux b... » Et le convive dut se servir de la fourchette primitive, celle de nos vieux pères. Quant au liquide, il était contenu dans une bouteille qui passa de bouche en bouche.

Lorsque, le 2 mai 1781, la campagne fribourgeoise s'insurgea contre l'omnipotence de la ville de Fribourg, Gremion se trouvait à Bulle, occupé à voiturer du vin pour son père. Le major Nicolas Chenaux, le chef de l'insurrection , le remarqua et l'invita à le suivre. Gremion, d'une nature ardente, ne se fit pas prier, il se mêla bientôt aux groupes des campagnards armés, criant, gesticulant, récriminant contre l'oppression dans laquelle LL. EE. de Fribourg les tenaient. Il fut même l'un des lieutenants de Chenaux.

Nous connaissons l'exode de cette levée de la campagne contre la ville aristocratique. Elle échoua. Son chef fut tué par un des siens. Son cadavre fut apporté sous le gibet, et la tête, barbouillée de noir, séparée du tronc, exposée sur le toit de la tour de la porte de Romont, le visage tourné vers son lieu natal, La Tour-de-Trême, et le corps partagé en quatre, enterré sous la potence.

La ville, qui venait de trembler devant quelques centaines de campagnards mal armés, sans plan bien arrêté, se montra, lorsqu'elle se sentit suffisamment protégée par le secours que lui amena Berne, d'autant plus acharnée dans sa vengeance. Un détachement de dragons et de fantassins tant de Berne, de Fribourg que de Morat, se rendit dans la Gruyère qui avait fourni le plus gros contingent d'insurgés, pour s'emparer de la personne des principaux, et Gremion fut naturellement du nombre [1].

« Le samedi 7 juillet, écrit Diesbach de Torny, on jugea quatre prisonniers, d'abord Gremion, dit Catogan, de Neirivue, cabaretier, âgé de 31 ans. Ce jugement fut

[1] On voudra bien nous permettre de citer ici un souvenir du Père Girard sur ce mouvement populaire dans le canton de Fribourg. (*Emulation,* année 1852.) Il nous dépeint avec une ironie fine les événements de l'époque et son état d'âme.

« Je fus témoin, en 1781, du mouvement que firent les campagnards contre la ville souveraine. On arma tous les badauds et même les écoliers ; mais comme on me trouva trop petit pour porter un fusil, j'eus tout le temps d'être partout. Toute la ville de Fribourg avait un aspect martial, surtout dans la partie supérieure par où devait pénétrer l'ennemi. Le canon était braqué dans les rues ; partout il y avait des postes composés de bourgeois, de militaires, d'écoliers. Une chose qui me parut singulière, c'est que sur le haut clocher de St-Nicolas, il y avait un magistrat tenant d'une main une lunette d'approche et de l'autre une épée nue. Avec la lunette il observait les mouvements de l'ennemi, et cela me paraissait tout simple ; mais à quoi bon l'épée nue sur ce clocher. Je m'en amusai beaucoup avec mes camarades. Demandions-nous pourquoi tout cet appareil militaire, on nous répondit gravement que les paysans voulaient saccager la ville et brûler nos maisons. Cela nous paraissait fort peu aimable, et nous avions beaucoup d'humeur contre ces brigands. Nous ne connaissions pas encore la politique, et le degré de confiance que méritent les bruits qu'elle répand. On voyait partout la terreur au visage pâle. Arrivent bientôt les troupes de Berne. C'est alors que nous devînmes fiers. Nous ne fûmes pas les seuls, car les peureux mêmes prirent courage et marchèrent tête levée. La peur veut un dédommagement, on ne parlait plus que de glaive, de gibet, de roue, de galères, et je vis bientôt que c'était sérieusement. On sévit même sur le cadavre du chef qui avait été assassiné par l'un des conjurés. »

long parce que, bien qu'ayant commandé 2000 hommes, il fut établi qu'il engagea sa troupe à mettre bas les armes et qu'il empêcha ainsi l'effusion du sang. On lut l'*acte de vérité* (l'acte d'accusation) envoyé par M. Rihyner, commandant de la garde de Berne, à la sortie du 4 mai, en sa faveur. On entendit les relations de plusieurs de nos messieurs, qui toutes lui étaient favorables. D'ailleurs, il n'avait assisté à aucun complot de rebelles. On se contenta de le bannir à perpétuité de la Suisse, en l'obligeant préalablement à paraître à genoux, devant la maison-de-ville, comme tous les autres avant lui, pour faire voir qu'il aurait mérité une peine plus sévère. La sentence fut exécutée le 14.

Gremion se rendit en France avec d'autres condamnés et entra dans un régiment. Il était chef d'escadron, en garnison dans les Pyrénées, lorsqu'il put rentrer dans son pays à la suite de l'armée française. Son chauvinisme était toujours ardent.

Au printemps de l'année 1799, les insurrections poussaient dans notre pays aussi drues que les herbes des prairies ; plusieurs communes allemandes du canton de Fribourg se soulevèrent, les arbres de liberté furent abattus ; c'était une traînée de poudre qui partait de l'Oberland et du Seeland bernois. Les communes de Rougemont et de Gessenay, qui ne s'étaient pas montrées partisans enthousiastes de la nouvelle cause, se joignirent au branle-bas insurrectionnel.

Voulant prévenir une plus grande conflagration, le Directoire helvétique envoya aussitôt à Fribourg Rodolphe-Martin Gapany, de Marsens, ancien militaire, homme énergique et résolu. Celui-ci chargea Gremion d'occuper le stratégique passage de la Tine avec une troupe de 250 volontaires de la Gruyère, afin de s'opposer à toute entreprise de ce côté. Mais les gens du Pays-d'Enhaut

ne bougeaient pas. L'inaction pesait à la nature bouillante de Gremion. Il proposa à Gapany une expédition dans la vallée des sources de la Sarine. Son plan ne fut pas agréé. Au contraire, il reçut l'ordre de licencier une partie de ses soldats. Malgré cet ordre, Gremion fait prendre les armes à sa troupe et ordonne la marche en avant ! Il caracole en tête, ceint d'une écharpe, il est suivi d'un état-major à cheval. Arrivé sur une hauteur qui domine le village de Rossinières, il ordonne les décharges de deux pièces de canon pour avertir les Alpicoles des sources de la Sarine que le général Jean-Baptiste Gremion s'avance avec son armée et qu'ils aient à se tenir sur leurs gardes.

Arrivé à Château-d'Œx, on lui fait une bonne réception et sa troupe est nourrie et désaltérée aux frais de la communauté, puis elle s'avance jusqu'à Rougemont où son chef fait planter des arbres de liberté. Il cherche à fraterniser avec les habitants qu'il appelle « des patriotes glacés ». Gapany, apprenant cette promenade militaire, la blâma. Il donna des ordres pour la retraite. Les volontaires ne demandèrent pas mieux, ils désertèrent en masse. Leur chef, presque seul, rentre dans Neirivue découragé. Il avait cru recueillir des lauriers, il ne récoltait que le ridicule. Cependant, sur l'ordre de Gapany, la Chambre administrative du canton lui alloua la somme de 40 livres suisses pour son commandement du détachement de la Tine.

A la suite de revers de fortune, le général Gremion retourna en France et l'on n'eut plus de ses nouvelles.

Fribourg, avril 1896.

F. Reichlen

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. Milloud, aide-archiviste, nous communique l'extrait suivant d'une **consultation juridique** [1] :

Si un Thrésor trouvé en la Maison d'un particulier appartient au Seigneur ou bien au propriétaire d'icelle.

Mes Tres-redoubtés et Souverains Seigneurs, si très-humblement que faire puis, à vos Excellences me recommande. — Messeigneurs, j'ay receu la lettre, laquelle vous a pleu m'escrire touchant le Thrésor que l'on a trouvé à Avenche en la maison de Wilhelm Cuanet, etc : Et pleut à Dieu que le cas semblable ne m'est advenu, car je ne refuserois pas de vous en partir la moitié. Ce nonobstant autrefois j'ay veu en la crotte au chasteau à Lausanne une memoire d'un different qu'avoit esté entre un Seigneur Evesque de Lausanne et un homme d'Avenche, lequel avoit trouvé en son champ un tuppin de terre plein d'or de pièces antiques d'Avenche. Et pour ce que les prédécesseurs du dict homme n'avoyent pas caché tel thrésor par les champs, mais plustost quelque Estranger Il composa avec le Seigneur pour la moitié Et de l'autre moitié il en fonda en partie l'hospital de Avenche. Mais la différence seroit, si le dict Wilhelm Cuanet avoit trouvé le dict thrésor en sa maison, et qu'il fusse en pièces coursables depuis cent ans en ça, car tel thrésor pouvoit estre caché par ses prédécesseurs en sa dicte maison. Ce nonobstant ceux qui l'ont trouvé n'en debvront avoir, sinon pour leur vin. Et combien que la maison soit au dict Cuanet, ce nonobstant s'il avoit trouvé une mine d'or ou d'argent, cela ne seroit pas sien, mais à Vos Excellences, Lesquelles nostre Redempteur veuille preserver en prospérité continuelle, bonnes et longues vies — de Lausanne le XXII Jour de May, par vostre tres humble et tres obeissant serviteur JEAN GIGNILIAT de Lausanne.

— On nous prie de signaler à nos lecteurs l'**exposition de la famille Cornaz-Vulliet**, à Genève, contenant des documents de famille ou des objets antiques, figurant au groupe XVII et au groupe XXV. Une notice explicative donne à ce sujet tous les renseignements désirables.

[1] Mandats et Ordonnances souveraines. Recueil de Gaudard 1660. — I. Generalia pag 240.

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUESTIONS

N° 5. — On nous demande quelques renseignements sur la **baronne d'Holca** ou **Olkah**, restauratrice de la paroisse catholique de Lausanne. On croit savoir, grâce aux recherches de MM. A. de Crousaz, archiviste de l'Etat de Vaud, Schneuwely, archiviste du canton de Fribourg, Reymond, rédacteur à Lausanne, Messieurs les curés de Lausanne, d'Echallens et d'Assens, qu'elle est née probablement à Munster, en Westphalie; elle reçut au baptême les prénoms de Marie-Eléonore; la date de sa naissance serait 1756 ou 1757; elle aurait fait son éducation en France, à Paris, où elle se trouvait en 1783; elle a dû se marier vers 1775: elle resta à Nancy jusqu'en 1790 (?); le 24 mai 1792, elle vient s'installer à Lausanne, dans une maison hors de ville, près du faubourg d'Etraz, maison appelée les Toises; les magistrats de la ville l'autorisèrent à habiter la ville avec un aumônier; cette autorisation fut renouvelée de six en six mois jusqu'en 1798; elle mourut à Lausanne en 1815; elle avait été recommandée aux autorités bernoises par de hauts personnages, ainsi qu'en témoigne une lettre de la Chambre baillivale de Lausanne du 26 février 1794 et une permission signée Dumoulin du 25 pluviôse an VI.

La baronne d'Holca appartenait à une famille noble, même princière. Quel est son véritable nom de famille, qu'elle a toujours tenu à cacher? Quel est exactement le lieu de sa naissance, Münster, Breslau ou Nancy? Les dates ci-dessus sont-elles exactes?

N° 6. — Quelqu'un de nos lecteurs pourrait-il donner des renseignements ou des indications de sources relatives à l'éboulement du village de **Curral, val de Bagnes.**

N° 7. — A quelle famille appartiennent les **armoiries suivantes**: d'argent au chef de gueules chargé d'un lambel d'azur.

N° 8. — **M. Edmond de la Harpe,** à Lausanne, préparant une nouvelle édition de la notice sur sa famille, serait vivement obligé envers les personnes qui voudraient bien lui faire part de renseignements utiles sur ce sujet.



4me année. No 9. Septembre 1896.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

NOTICE HISTORIQUE SUR LE PETIT-SACONNEX

I

Le Petit-Saconnex, dont les destinées ont suivi dans l'histoire celles de Genève, faisait partie avant la Réforme du décanat d'Aubonne, qui s'étendait de Saint-Gervais à la rivière d'Aubonne, laquelle séparait le diocèse de Genève de celui de Lausanne. Ce décanat comprenait toute la contrée qui a dû composer l'ancien comté Equestre, dont une partie a été appelée le Pays de Gex.

Le village du Petit-Saconnex, qui a donné son nom au territoire communal qui l'environne, a commencé à se former à une époque assez reculée. Des habitations ont dû se grouper de bonne heure sur ce charmant plateau qui s'élève sur la rive occidentale du bleu Léman, au-dessus de Genève, à une altitude de 450 mètres, et d'où le regard ravi découvre le vaste et admirable panorama qui se déroule depuis le Jura jusqu'aux pics des hautes Alpes.

En effet, dès le XIIe siècle, les chartes mentionnent cette localité sous le nom latin de *Saconayus parvus ;* la langue romane l'appelle *Sachonay-lu-Pitet*, puis *Saconay-lo-Petit*. A cette date paraît la famille de Saconnex, au sujet de laquelle nous donnerons quelques renseignements.

Les actes des XIIIe et XIVe siècles parlent également des différents hameaux du Petit-Saconnex, dont les noms ont été conservés jusqu'à nos jours.

Le territoire de cette commune que l'on nommait la *Banlieue de Cornavin* se trouvait placé dans les limites des Franchises, c'est-à-dire que ses habitants jouissaient des mêmes libertés et des mêmes prérogatives qui avaient été concédées à la ville impériale de Genève et dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

On sait qu'en 1387 un évêque patriote, Adhémar Fabri, confirma et promulgua ces Franchises et les rendit définitives. En consacrant ainsi ces anciennes coutumes, il en fit le fondement de la liberté séculaire du peuple de Genève. Ces privilèges étaient fort importants et les citoyens en étaient justement jaloux.

Voici, à titre de curiosité, l'un des articles, et le plus remarquable peut-être, du Code des Franchises :

« Les citoyens et bourgeois de la cité peuvent chaque année établir et ordonner quatre d'entre eux comme *procureurs* et *syndics* et transmettre à ces magistrats toute leur autorité. Ces quatre syndics gèreront les affaires de la cité et des citoyens et feront tout ce qui sera utile à leurs intérêts. »

Les citoyens avaient ainsi le droit d'être administrés par leurs propres représentants. Les Franchises accordaient de plus aux Genevois le droit d'être jugés par leurs pairs ou leurs égaux, c'est-à-dire par les magistrats qu'ils nommaient ; — de plus la garde de la ville pendant la nuit, du coucher du soleil jusqu'à son lever. — Si, dans les limites des Franchises, il était fait violence à qui que ce soit, les citoyens avaient le droit de défendre l'offensé de tout leur pouvoir.

Pendant la période du moyen âge particulièrement, le Petit-Saconnex, comme les territoires voisins, était

morcelé en un certain nombre de possessions féodales, relevant de différents seigneurs et tenues à titre de fiefs.

Le *Régeste genevois* nous donne à ce sujet d'intéressants détails dont nous relevons les suivants :

Le 7 février 1299, Ulrich Prévessin, citoyen de Genève, en réservant la fidélité qu'il doit à l'évêque, prête hommage lige à Amédée, comte de Genevois, pour divers fonds situés à Saconnex-le-Petit. Il est question dans cet acte de *La Forêt*, que possède l'évêque, d'une terre située au *Crêt*, des chemins tendant de Saconnex au *Bochet*, de Saconnex à Genève, de cette ville à Saconnex-le-Grand, etc. Les propriétaires sont entre autres : les nobles de Saconnex, de Saint-Apre, de Fernex, de Cointrin, l'église de Saint-Gervais, etc. — Les familles de Saint-Germain et de la Charrière, de Saint-Gervais, avaient aussi, à cette époque, des possessions dans ces localités.

Le 28 mars 1305, Guillaume de Pouilly, clerc (notaire) de Genève, reconnaît tenir en fief de l'évêque de Genève une pièce de terre située vers La Forêt et une seconde vers Cornavin, le long de la voie publique se dirigeant de Saint-Gervais à Saconnex.

L'Hôpital de Notre-Dame du Pont-du-Rhône possédait également des droits dans le Petit-Saconnex. Cet hospice, mentionné déjà en 1236, était situé au bas de la Cité et en aval du pont du Rhône.

Le 21 juillet 1302, le recteur de cet établissement alberge à Jean Maréchal, citoyen de Genève, sous le cens annuel de six sous genevois, un pré à *Morillon*.

Le 9 septembre 1309, Jean Chabert, marchand mercier, de Genève, reconnaît tenir de cet hôpital une pièce de terre de deux poses environ, située en *Maynes*, sous la redevance annuelle de trois bichets de froment, mesure de Genève.

Le lieu dit « en Maynes » est probablement le hameau

appelé « les Mêmes » qui existait autrefois en dehors et au nord de la porte de Cornavin.

Mais tous ces fiefs disparurent peu à peu. L'introduction de la Réforme et la chute du pouvoir épiscopal firent perdre au territoire genevois son aspect purement féodal. Dès le XVIe siècle, nous voyons la Seigneurie de Genève s'efforcer de réunir au domaine de l'Etat ces possessions grevées d'anciens droits. Aussi, le 8 décembre 1638, elle acquit par subhastation le fief de Saconnex, provenant des hoirs de Guillaume de Saconnex, fief qui ne paraît pas avoir été renové et qui était peut-être le dernier qui subsistât dans cette localité. Le plus ancien plan du Petit-Saconnex que nous connaissions, qui fut dressé en 1712 et demeure conservé aux Archives de Genève, ne mentionne en tout cas aucun fief.

Notons enfin que cette possession ne constituait plus qu'un simple fief, sans juridiction, relevant de la Seigneurie.

Ce domaine était situé près du *Chemin des Crêts* ; l'on y voit encore les restes d'une tourelle de son ancienne maison-forte.

Disons maintenant quelques mots sur l'illustre famille dont ce lieu a été le berceau.

II

Les nobles de Saconnex qui, comme nous l'avons déjà dit, figurent dans les chartes dès le XIIe siècle, possédaient à l'origine le Grand et le Petit-Saconnex, ainsi que le village de Saconnex au delà d'Arve, où l'on peut distinguer les ruines d'une tour, derniers débris de leur antique château.

Au XIIIe siècle, plusieurs d'entre eux portent encore le titre de cette seigneurie primitive. Pierre, seigneur de Saconnex, prête hommage lige au comte de Genevois, le

22 novembre 1280, pour diverses possessions qu'il tient en fiefs à la Roche et dans les environs. Il était fils de feu Richard, seigneur de Saconnex.

Cette famille, qui forma bientôt plusieurs branches, fut alliée à de riches et puissantes maisons, aux comtes de Genevois, aux barons des Allinges, etc., et fournit de nombreux dignitaires aux Eglises de Lyon et de Genève ; treize d'entre eux furent revêtus du titre de comte de Saint-Jean de Lyon et l'un occupa le siège épiscopal de Genève.

Le premier représentant de cette maison qui nous soit connu est Guillaume de Saconnex, qui vivait avant 1128.

Le 19 avril 1196 paraissent le chevalier Guillaume et ses neveux, ainsi que son frère Pierre, qui vendent à Maurice de Villars, pour 52 livres genevoises, un moulin situé sur le Rhône, à Genève, indiqué comme étant le troisième à partir du pont.

Au commencement du XIIIe siècle vivaient six frères de Saconnex. L'un d'eux, Guillaume, le même probablement qui vient d'être cité, fut l'auteur de la branche qui acquit plus tard la Seigneurie de Bursinel, dans le Pays de Vaud.

Vers 1214, les frères Pierre, Girold et Richard participent à une donation faite à la Chartreuse d'Oujon (qui s'élevait entre Arzier et Saint-Cergues), d'une terre située à Saconnex-le-Grand, entre le bois de Cointrin et un sentier conduisant au hameau de Prévessin. Les hommes de Saconnex, réunis devant l'église, jurent de respecter cette donation.

En 1263, Humbert et Guillaume de Saconnex avaient établi leur résidence à Troinex.

Le 30 mars 1290, Jordane de Saconnex et ses fils Perronet, clerc, et Humbert vendent au recteur de l'Hôpital de Notre-Dame du Pont-du-Rhône, une maison et son

casal situés à Genève, au lieu dit *Bornua* (aujourd'hui rue Calvin), pour le prix de 6 livres et 12 sous genevois et sous la rente annuelle de 27 deniers.

Une branche des de Saconnex s'allia au XVe siècle avec la famille d'Estrès, avec laquelle elle se fondit et s'éteignit.

En 1602, un noble de Saconnex possédait, paraît-il, le fief et la maison-forte de Pregny.

Enfin, nous avons vu la Seigneurie de Genève acquérir quelques années plus tard le fief de Saconnex.

Cette famille disparut vers la fin du XVIIIe siècle, et ses derniers représentants furent, croyons-nous, les seigneurs de Bursinel. En 1536, une branche de la maison de Saconnex avait déjà en mains le château et la terre de Bursinel, qu'une alliance porta à la famille de Watteville, après 1791.

Rappelons pour terminer le nom du général Jean de Saconnex, seigneur de Bursinel, qui après s'être illustré au service de France, commanda avec beaucoup de distinction une partie des troupes bernoises à la bataille de Willmergen, en 1712. Né en 1646 et mort en 1729, il a laissé entre autres une *Relation de la guerre des Suisses en 1712.*[1]

On voit, par ces quelques notes, que la famille de Saconnex a joué un rôle important et souvent brillant dans l'histoire de nos contrées.

III

L'événement capital que vit s'accomplir le Petit-Saconnex pendant les temps modernes fut l'établissement de la Réforme. Son territoire, qui jusque-là était de la

[1] *Régeste genevois* ; Archives de Genève ; Besson, Grillet, Galiffe, Gaudy-Le Fort, Dufour, etc.

juridiction du mandement de Peney, placé sous la souveraineté de l'évêque, forma l'une des paroisses de la République.

En 1590, un terrible désastre frappa sa population : les troupes du duc Charles-Emmanuel de Savoie, qui harcelaient Genève, réduisirent en cendres le Petit-Saconnex. Elles surprirent en même temps, entre Châtelaine et le Bouchet, un détachement genevois qui perdit 120 combattants. Au nombre des braves qui ne tombèrent qu'après une héroïque résistance, se trouvaient des représentants des familles de Budé, Du Pan, Duboule, Pictet et Dunant, du Petit-Saconnex.[1]

Mais le village, qui avant l'incendie comptait une trentaine de familles environ,[2] se releva de ses ruines. Un temple y fut construit en 1621, et la même année, Nicolas Vedel fut, le premier, nommé pasteur de la paroisse. Le grand-oncle maternel de Jean-Jacques Rousseau, le pasteur Samuel Bernard, occupait ce poste en 1680.

[1] En élargissant le chemin montant et encaissé qui relie la route de Moillebeau aux Crêts du Petit-Saconnex, et qui porte le nom significatif de *Vie* (soit voie) *des Morts*, dit *Le Genevois* du 30 août 1894, la pioche des terrassiers a mis à découvert une quantité considérable d'ossements humains. Ces restes, qu'un long séjour dans la terre avait rendus excessivement friables, n'offraient d'ailleurs aucune trace de sépulture régulière. Les corps paraissaient avoir été jetés pêle-mêle dans une ou plusieurs fosses communes.

Est-on en présence d'un enfouissement pratiqué à la suite d'une épidémie, ou ces débris proviennent-ils du combat dit de *Châtelaine,* qui fut livré, comme chacun sait, à très peu de distance de là, le 7 juillet 1590, entre Savoyards et Genevois, et dans lequel 120 des nôtres, suivant les uns, 200, suivant les autres, perdirent la vie ?

Ce qui semblerait prêter quelque vraisemblance à cette dernière hypothèse, c'est qu'un des crânes recueillis est perforé d'un trou rond, semblable à une blessure de balle.

Ce n'est du reste point la première fois qu'on trouve des ossements dans la propriété T., qui borde le chemin en question.

[2] En 1880, la commune avait 3976 habitants ; elle s'est beaucoup accrue depuis.

Pendant les dernières années du XVIIme siècle, les habitants du Petit-Saconnex accueillirent avec une touchante fraternité les malheureux protestants français, victimes des persécutions religieuses, qui trouvèrent sur le sol genevois un asile et une nouvelle patrie.

La Révolution française, dont les théories envahirent si rapidement les pays voisins, ne passa point inaperçue dans les campagnes du Petit-Saconnex. En 1794, le temple, où le culte fut interrompu, devint le lieu des séances du club révolutionnaire de la commune.

Le 15 avril 1798, la France s'empara de Genève et la réunit à son territoire. Les registres de l'état-civil du Petit-Saconnex furent remis à la municipalité de Vernier, chef-lieu de canton du département du Léman, dont ce village faisait partie.

Pour conserver les cloches, qui d'après les lois du vainqueur pouvaient être enlevées comme ne tenant pas à une horloge, le pasteur imagina de faire attacher à chaque battant des cordes communiquant avec une maison voisine, depuis laquelle on sonnait les heures. L'heure du sermon était annoncée par une double sonnerie. En 1799, on fit l'acquisition d'une horloge.

Le temple, qui possédait un orgue depuis 1797, avait été complètement réédifié en 1729. Il fut réparé en 1844, et un nouveau clocher remplaça l'ancien. [1] A côté s'élève la Mairie, gracieuse construction moderne.

A l'époque où Genève dut subir la domination française, et ensuite pendant le passage des armées des alliés, le Petit-Saconnex supporta sa large part des lourdes charges qui accablèrent notre pays.

Une lettre, du 3 juillet 1815, nous dépeint l'aspect que présentait alors cette localité. En voici les principaux passages :

[1] P. Jamin, *Temples illustrés des anciennes communes genevoises.*

« Les Pasteur ont chez eux un général autrichien et tout son état-major, qu'il faut nourrir, et autour d'eux, dans leurs prés et champs, sept mille hommes d'infanterie et de cavalerie. Mme du Pan a chez elle un régiment d'infanterie et un de cavalerie. Mme de Budé a dans son parc l'artillerie de réserve de l'armée et huit cents chevaux... Mme Revilliod a six cents Autrichiens à la Tour de Balessert...

La commune du Petit-Saconnex est mangée jusqu'au vif ! Les contributions, les réquisitions se succèdent rapidement... Mais Genève ne reviendra pas française, et cela console de bien des choses. »[1]

En effet, la bannière de Genève flotte toujours, libre et fière, à l'ombre de la Croix fédérale, — et la population du Petit-Saconnex, active, laborieuse, éclairée, poursuit vaillamment l'œuvre des ancêtres.

*
* *

Après cette petite excursion dans le domaine du passé, reportons nos regards sur les merveilleux horizons que nous présente une nature toujours sereine, toujours admirable, — et donnons la parole à M. Louis Grandjean, instituteur, qui a écrit cette page charmante :

« Nulle part vous ne jouissez d'un panorama plus grandiose que sur la promenade des *Crêts*. Les expressions les plus riches, les plus recherchées ne sont qu'un faible secours pour décrire cette nature superbe et fière ; c'est à peine si le pinceau du peintre arriverait à donner l'illusion du tableau, tant les formes en sont parfois vaporeuses, tant les teintes en sont variées et délicates. On n'ose pas y toucher, on craint de se trouver au-dessous de la vérité et de ne pouvoir rendre la chaleur de ton de

[1] Edmond Pictet, *Notes historiques sur le Petit-Saconnex*, ms. — L'auteur de la lettre citée, M. de Constant, propriétaire à St-Jean, écrivait à sa sœur, qui habitait Lausanne.

ce soleil couchant, — car c'est à ce moment qu'il faut se laisser aller à l'émotion, et sentir combien nos aspirations au beau sont loin du beau dans la nature.

» Et si maintenant vous voulez avec moi détailler quelque peu ce féerique décor, prenez place sur ce banc surélevé, rustique belvédère. D'abord, au premier plan, un pré qui dévale, un lopin de vigne, quelques murs, trois maisons, le tout caché, enfoui dans des massifs de verdure. Au second plan, les hauts quartiers de la ville, avec St-Pierre et ses clochers, puis beaucoup plus sur la gauche, et découpé par des cimes d'arbres, le lac, bleu du reflet des cieux.

» Puis au-dessus de tout cela, les grands accidents de la nature : les deux Salèves, sévères le matin, riants et verdoyants le soir ; plus loin, le Môle, et derrière, dans le lointain, la chaîne des Alpes qui se déroule, majestueusement dominée par le Mont-Blanc, dont la couronne de glace étincelle aux feux du jour.

» Quand toute cette nature est encadrée par un ciel d'un azur intense, lumineux, et que le soleil, devenant moins ardent, semble gagner les plages du couchant, — il est bon de rester dans une admiration muette, car chercher à saisir les détails, ce serait s'approcher trop près du tableau, ce serait manquer l'ensemble.

» Et derrière soi, les derniers rayons de l'astre qui va disparaître dorent le front du Jura, que masquent, en partie, les arbres de l'avenue, l'Asile des vieillards, celui des convalescents, et là-bas, du côté du Fort, ce coquet petit chalet, tout fier de la verdure qui l'entoure. »

H. GAY DU BORGEAL.

EXTRAITS D'UN VOYAGE EN SUISSE EN 1817-18 et 1819.

(Suite et fin).

Simond n'est pas flatteur pour Genève, dont il ne sait pas saisir le côté pittoresque : « Deux des trois entrées de Genève, et les plus fréquentées, celles de France et du Valais, présentent cette ville sous un point de vue peu favorable ; on voit des rues sombres, pavées de cailloux pointus, boueuses et sans trottoirs, bordées de vieilles bicoques à cinq ou six étages. Les moins étroites de ses rues sont comme ensevelies sous la projection extraordinaire des toits, avançant de douze à quinze pieds, et soutenue par de frêles poteaux qui s'élèvent du pavé jusqu'à leur hauteur. C'est la caricature des galeries de Berne, et rien ne saurait offrir un contraste plus frappant que la majesté tranquille de cette dernière ville et le mouvement, l'air vulgaire et pauvre des rues basses de Genève. »

Il existe cependant une belle entrée, c'est celle du côté de la Savoie, mais sauf les maisons du quartier de la Treille, « le plus grand nombre sont des antres ténébreux dont la grande solidité n'est qu'un défaut de plus ». D'ailleurs, l'écrivain rend hommage au goût des arts et de l'étude chez les Genevois de toutes les classes. Mais il croirait n'avoir pas parlé de Genève s'il ne consacrait pas une dizaine de pages aux questions religieuses. On était alors à l'aurore du « Réveil » et la tolérance n'était pas encore la vertu dominante des Genevois.

Dans le domaine scientifique au contraire, l'union entre les Suisses des divers cantons paraissait s'établir justement à cette époque par les assemblées annuelles de la Société helvétique des sciences naturelles. En 1818, c'était

Lausanne qui avait l'honneur de recevoir les naturalistes. Voici ce qu'en dit M. Simond :

« Je fus présenté, moi indigne, à cette assemblée des Plines de l'Helvétie. Je ne sais si ce que l'on apprend dans les assemblées de ce genre répond à l'appareil qui les accompagne et à la peine qu'on prend de s'y transporter ; et considérant le temps perdu à écouter ce qui ne nous intéresse pas, il paraît certain qu'on ferait plus de besogne en beaucoup moins de temps chez soi, ou dans un tête à tête dégagé d'ostentation ; mais peut-être que l'ostentation même n'est pas à négliger comme stimulant, et que la séance académique, si elle ne vous apprend rien, vous donne au moins la volonté d'apprendre. »

Nous sommes trop de notre époque et de notre pays pour souscrire à de telles affirmations. Elles se détruisent d'ailleurs d'elles-mêmes par le compte-rendu que donne M. Simond de cette intéressante séance. Comme il le dit, deux différentes relations de l'inondation de Bagnes ont en particulier excité beaucoup d'intérêt ; « l'une éloquente et poétique, par M. le ministre Bridel ; l'autre didactique, et portant simplement sur les faits, pour l'intelligence desquels un modèle en terre glaise avait été préparé la veille, par l'ingénieur M. V. (enetz), chargé des travaux. C'est M. *Escher*, surnommé *de la Linth*, qui nous a donné cette dernière relation. »

Suit une description très exacte du terrible cataclysme. Il n'y a guère qu'un détail qui puisse paraître sujet à caution : « Il existe des traces évidentes d'une ancienne catastrophe que la tradition et même quelques notices historiques placent dans l'année 1595. Une poutre du plafond d'une maison de Martigny porte l'inscription initiale suivante : M. O. F. F. 1595. L. Q. B. F. I. P. L. G. D. G., dont voici l'explication ingénieuse donnée par un M. Vaudan, magistrat du lieu : *Maurice Olliet fit faire*,

1595, lorsque Bagne fut inondé par le glacier de Getroz ».

Ceci est décidément par trop ingénieux et ne doit être accepté que sous réserve.

Quant aux mesures destinées à éviter le retour du phénomène, M. S. n'accepte pas entièrement celles que propose M. l'ingénieur Venetz, mais il juge à propos de nous faire modestement part de celles qu'il a lui-même imaginées !

« L'assemblée a écouté avec un intérêt tout particulier des détails extrêmement curieux qui lui ont été communiqués par un professeur distingué de l'académie de Genève, récemment arrivé d'Angleterre, sur de nouveaux développements donnés aux manufactures de ce pays par l'application des machines à vapeur. M. le professeur a fini par poser en fait que le résultat de cette application indéfinie des machines et de cette perfection de l'industrie était pernicieuse.(!) Comme la Suisse est devenue un pays manufacturier... l'assertion du professeur a causé quelque inquiétude dans l'assemblée, qui aurait désiré qu'il s'expliquât. »

Voilà un trait amusant dont Töpffer n'eût pas manqué de faire son profit.

« Le célèbre M. Owen, de Lanark, inventeur du système de société en parallélogrammes, nous a donné, par l'entremise d'un interprète, des détails intéressants sur la discipline qu'il a établie dans sa grande manufacture à Lanark, et qui lui assure la reconnaissance des amis de l'humanité. »

Tout cela n'est pas très clair ; aussi M. Simond déclare naïvement que n'ayant pas très bien compris M. Owen, il ne veut pas s'exposer à le calomnier en expliquant sa démonstration.

Désirant revoir plus à loisir quelques parties de la Suisse, le voyageur part de Genève en septembre 1818. Il

passe par Coppet, puis par Coligny (*sic*) où, dit-il, « l'on trouve des eaux vives en abondance, des bois, de vertes prairies et une belle vue. A Morges, la route d'Yverdun gravit le Jora, d'où la vue plonge sur le lac, qui a cinq lieues de largeur dans cet endroit; il est bleu comme l'océan des tropiques, passant au vert d'émeraude près des côtes, et rayé de blanc quelquefois dans toute sa largeur ; enfin, l'aspect change d'un jour et d'une heure à l'autre, sans qu'il soit possible de se rendre compte des accidents de lumière ». « Une belle vallée remplissait l'espace entre le Jora et Lausanne, dont la cathédrale terminait avantageusement la perspective le long du lac. A la Sarra, ces belles vues cessent ; mais on les retrouve après avoir passé Yverdun, et surtout à Saint-Julien, sur le Jura, d'où l'on découvre toute la Suisse jusqu'aux Alpes. »

Inutile de faire remarquer qu'il ne peut être ici question de Saint-Julien, situé près de Genève, en Savoie. L'itinéraire se continue par le Locle. Ici, dit l'écrivain, « l'hiver dure sept mois et la neige s'élève à trente pieds » soit neuf mètres, ce qui est une évidente exagération, mais ici comme ailleurs on ne prête qu'aux riches !

Du Locle, M. Simond se rend à la Chaux-de-Fonds, puis à Porrentruy, Delémont, Bienne, Aarberg et Avenches. La description qu'il nous fait des ruines d'Aventicum ne manque pas d'exactitude. En revanche, voici ce qu'il dit de Payerne : « Cette ville, à deux lieues d'Avenches, possède la selle de cette bonne reine Berthe qui, au dixième siècle, *filait* et faisait du bien ; ainsi que son tombeau (*sic*). La selle est suspendue assez peu convenablement dans l'auberge principale du lieu ; elle est fortement construite en bois et en fer ; mais ce qui la rend remarquable, ce sont deux gaînes spacieuses, une de chaque côté, en forme de culotte, et faisant partie de la

selle ; elles étaient destinées à recevoir et à garantir Sa Majesté, qui ne pouvait ainsi être désarçonnée. Il est peu probable qu'aucun cavalier ait jamais fait usage de semblables précautions ; cette selle était par conséquent à l'usage d'une femme, d'une femme de qualité sans doute ; elle est d'ailleurs pourvue d'une ouverture destinée à recevoir la quenouille ! donc c'était la selle de la reine Berthe ! Reste à savoir comment cette bonne reine parvenait à s'y placer. » Chacun sait que cette prétendue selle n'a jamais eu la destination que lui prête ici notre écrivain. « Le cercueil de la reine Berthe, découvert il y a peu d'années, a été déposé dans la cathédrale, sous un tombeau de marbre. Elle avait elle-même bâti cette cathédrale avec des matériaux tirés d'Avenches. »

Nous ne suivrons pas M. Simond dans ce nouveau voyage dont voici les étapes successives : Aarau, Zurich, Glaris, Schwytz, Einsiedeln, Stanz, Sarnen, Interlaken, Thun et Berne. Il y a peu de chose à glaner dans la description médiocrement intéressante qu'il en donne. A Glaris, il cherche à se renseigner exactement sur la campagne d'Helvétie en 1799, dont Souvarow d'une part, Masséna, Molitor et Lecourbe de l'autre, sont les héros.

Le canton de Berne produit dans son ensemble une impression des plus favorables sur le voyageur.

« Il est impossible, dit-il, de parcourir ce canton sans être frappé du bien-être universel et de l'air d'indépendance et même de fierté des paysans. » M. Simond raconte ailleurs qu'on disait en Suisse : « Grossier comme un Zurichois, fier comme un Bernois et intéressé comme un Genevois », et il a soin d'ajouter, pour comble d'amabilité : « Ces sortes de généralisations, toujours exagérées, sont rarement tout à fait gratuites. »

L'admiration de M. Simond pour les Bernois se manifeste par l'importance qu'il attribue aux établissements d'Em.

de Fellenberg, à Hofwyl, auxquels il ne consacre pas moins de 41 pages de son livre.

Il est moins flatteur pour Fribourg et le père Girard. Après avoir relevé l'aspect pittoresque de la ville, il dit : « L'intérieur n'est pas brillant. C'était jour de foire lorsque j'y suis arrivé ; l'aspect des rues encombrées d'une foule bruyante et causeuse d'acheteurs et de vendeurs, d'oisifs, de mendiants et de moines ; la saleté des maisons, les madones, les crucifix colossaux, tout rappelait l'Italie. » Et plus loin : « Les Fribourgeois les plus instruits s'avouent en arrière de leur siècle, mais se consolent en remarquant que *l'on est encore plus bête à Soleure.* »

Voyons maintenant l'enseignement :

« Le père Gérard (*sic*) est un homme d'esprit, fort simple dans ses manières, et dont la conversation plaît du premier abord. J'avais conçu la plus haute idée de son établissement, où M. F. a bien voulu me conduire le jour suivant : nous y avons passé plusieurs heures. Voici le résultat de cette visite : La première classe, fort nombreuse, était une cohue, où les trois quarts des enfants jouaient ou s'ennuyaient et perdaient leur temps : cependant quelques moniteurs, en très petit nombre dans la salle, avaient un cercle autour d'eux. Le désordre était le même dans les deuxième et troisième classes, mais les élèves étaient peu nombreux. Dans la quatrième classe, j'ai aperçu une vingtaine d'élèves autour de leurs moniteurs qui, le cahier à la main, proposaient des questions assez oiseuses qui semblaient avoir été apprises par cœur. Le père Gérard lui-même n'a pas paru. On m'a dit que le changement de local était cause du désordre momentané dont j'étais témoin, lequel n'aurait pas lieu dans la nouvelle école que l'on construit ; mais je ne peux parler que de ce que j'ai vu, qui ne diffère en rien de l'ancienne routine vicieuse des écoles. »

Nous approchons du terme de nos pérégrinations. Voici Bulle et la Gruyère ; puis :

« La vallée monte insensiblement jusqu'au pied de la Dent-de-Jaman qui la termine. Un étroit plateau sépare les pentes opposées. Derrière nous, fuyait en perspective la vallée de Gruyère, ses forêts, ses chalets épars, ses hameaux, ses verts pâturages, asiles de la tranquillité et de la paix. L'autre côté offrait un point de vue éblouissant de beauté ; c'était le lac de Genève, couvert d'un brouillard dont la surface était tellement de niveau et si dense qu'elle réfléchissait les montagnes environnantes, comme l'eau aurait pu faire, quoique d'une manière plus douce et plus harmonieuse. »

Voilà le Léman quelque peu réhabilité. Pour achever son tour de Suisse, M. Simond visite encore le Vallais. « A Saint-Maurice, dit-il, on vous indique le lieu, marqué par la tradition, où une légion romaine tout entière, la légion de Thèbes, composée de six mille hommes, souffrit le martyre l'an 302, pour avoir embrassé le christianisme. Gibbon fait voir comment cette fable s'accrédita cent ans plus tard et donna lieu à la fondation de l'abbaye de Saint-Maurice, qui subsiste encore, par ce Sigismond, roi de Bourgogne, qui avait été l'assassin de toute sa famille et fut lui-même arrêté et mis à mort dans l'abbaye. »

Les dernières pages du *Voyage en Suisse* sont consacrées à Genève. Cette ville paraît avoir exercé en effet une certaine séduction sur notre écrivain, et la preuve, c'est qu'il finit par s'y établir. Cela ne l'empêche pas d'ailleurs de dénigrer consciencieusement les mœurs originales de la république. Il est vrai qu'en guise de conclusion, il fait la curieuse déclaration que voici :

« Aucun pays au monde n'est comparable à la Suisse en beautés naturelles, aucun n'a un peuple plus estimable. Les choses dures que je me suis permis d'en dire quelquefois

dans le cours de cet ouvrage l'ont été à bonne intention ; on ne s'y trompera pas, et j'espère qu'elles me seront pardonnées. »

Nous aurions mauvaise grâce à rejeter une excuse aussi aimable. D'ailleurs si bon nombre des critiques de l'auteur du *Voyage* peuvent encore nous être adressées, la plupart ne seraient aujourd'hui plus fondées. En tout état de cause, il faut se souvenir que le véritable ami n'est pas celui qui vous loue, mais bien celui qui vous reprend et vous conseille. Les peuples républicains, tout comme les rois, ont des courtisans dont ils doivent se défier ; qu'ils se félicitent donc lorsqu'un ami veut bien leur signaler leurs erreurs et leurs fautes.

Certes, on a progressé depuis que le *Voyage* a paru ; on ne se contenterait plus des renseignements approximatifs que M. Simond s'est procurés au hasard des rencontres, mais il est un point sur lequel il s'exprime d'une manière assez remarquable, c'est au sujet de la situation économique de la Suisse et de sa voisine de l'ouest.

« On ne menace pas seulement la Suisse à la prochaine guerre ; on est dès à présent en hostilité avec son commerce, sans réfléchir que c'est à tous égards se faire tort à soi-même. La France a beaucoup plus d'articles à fournir à la Suisse que la Suisse à la France, les vins fins, les draps, les soieries et toutes les denrées coloniales, en retour du fromage et des bestiaux, des montres et de la dentelle. Le commerce n'est qu'un échange et ne peut être que cela. Il n'y a pas d'écolier en économie politique qui croie à présent à la balance favorable ou défavorable du commerce. La somme totale des exportations et des importations est toujours réciproquement identique ; c'est la double expression d'une même quantité présentée sous deux dénominations ou formes différentes. Ce qu'on retranche d'un des membres de l'équation, il faut

l'ôter à l'autre également. Fermez la porte au fromage, adieu le sucre et le café ; excluez les montres, on cessera de boire du Champagne et du Chambertin. Autrefois, la Suisse tirait tout de la France ; à présent, cela devient impossible, faute de réciprocité : est-ce par ignorance que l'on maintient cette lutte contre les produits étrangers ? je ne le pense pas ; mais par mauvaise humeur politique, et pour se concilier quelques manufacturiers dont l'industrie ne peut se passer du monopole qu'on leur donne, aux dépens des autres manufacturiers d'abord, qui eussent fourni leurs produits en retour de ceux de l'industrie étrangère ; et ensuite aux dépens de toute la nation, qui paie plus cher les produits de la manufacture soutenue artificiellement par le monopole. Le principe d'exclusion est tellement enraciné partout qu'en Angleterre, où assurément la saine théorie commerciale est connue, la politique étroite et fausse des prohibitions subsiste encore. Les ouvrages d'horlogerie et les colifichets d'or et d'argent, que la patiente industrie des habitants du Jura, emprisonnés par leurs neiges pendant plus de six mois par année, produit à plus bas prix qu'en Angleterre, y sont prohibés, bien que l'on sache qu'une somme égale de produits anglais fût sortie pour en solder la valeur. On ne saurait trop répéter ce principe, également lumineux et consolateur, si bien établi en économie politique, que la richesse d'une nation enrichit toutes les autres, et que ses progrès font leurs progrès, le bien trouvant enfin son niveau dans le monde civilisé, comme les eaux de l'Océan et l'air de l'atmosphère, quoiqu'un peu plus lentement. La force militaire n'entre point ordinairement dans cette communauté de biens entre toutes les nations : il y a séparation sur l'article du canon et des baïonnettes ; mais la Suisse fait exception ; car à son égard on peut dire que sa force fait celle de ses voisins. »

On ne saurait mieux parler, et pourtant les faits nous prouvent que rien n'est durable comme l'erreur en économie politique et que les fautes commises ne se corrigent guère.

En résumé, si M. Simond n'est pas un grand écrivain, et la pauvreté de son style en est la preuve ; s'il ne fut pas un savant naturaliste, comme l'absence en lui de tout don d'observation le démontre, son ouvrage témoigne une véritable intelligence des conditions indispensables au développement et à la prospérité des Etats, et n'aurions-nous retenu de lui que ces quelques saines notions, que nous ne croirions pas avoir perdu notre temps en lisant son ouvrage.

H. JACCARD.

UNE LETTRE INÉDITE DU DOYEN BRIDEL

MONSIEUR,

Recevez l'expression de ma reconnaissance pour les ouvrages que vous avez bien voulu m'envoyer et la lettre flatteuse qui les accompagne. Si ma correspondance peut être utile à vos travaux littéraires, elle est fort à votre service et je répondrai de mon mieux aux diverses questions que vous m'adresserez. Mais, Monsieur ! quoique je sache le Dialecte *Romand* usité dans la contrée que j'habite, je n'en ai pas fait une étude approfondie et mes recherches dans ce genre n'ont abouti qu'à me prouver que ce Dialecte, antérieur chez nous à la langue Française, est composé de mots d'origine latine (c'est le plus grand nombre) et de mots d'origine celtique — sans parler d'une centaine de mots dérivés manifestement du grec. J'ai même fait un glossaire de ce patois ou dialecte Romand de plus de 3000 mots avec leur étymologie, mais je n'ai pas eu encore le temps de le compléter.

Je me suis longtemps trompé en cherchant à nos mots patois des étymologies celtiques, à la manière de feu *M. de Cambri*, avec lequel j'ai eu de longs entretiens à ce sujet. Maintenant j'avoue de bonne foi (et c'est Monsieur ! la lecture de votre grammaire qui a

achevé ma conversion) que pour un mot de famille celtique dans notre *Romand*, j'en trouve cinq de familles latines, et je préfère la vérité au système de nos celtes modernes, dont je suis revenu, après en avoir été infatué pendant quelques années. D'ailleurs notre Suisse romande tire son nom des Romains; nombre de ses villages ont des noms latins; elle possède à elle seule les trois quarts au moins des monuments Romains qui existent dans le territoire helvétique. Tout annonce donc que les Romains y avaient introduit leur langue, et qu'en s'altérant à travers les siècles elle est devenue notre patois actuel.

Je devrais vous parler, Monsieur! des ouvrages que je tiens de votre bonté, mais je ne serais que l'écho des journaux qui leur rendent justice; mon mince suffrage ne serait d'aucun poids; un homme obscur tel que moi fait nombre sans doute, mais il ne compte pas: ce qui ne m'a pas empêché de lire et relire avec autant d'attention que d'intérêt ce que vous dites de la formation de notre langue actuelle et de son passage de la *latine* à la *française* par la *Romane*. Rien de plus clair et de mieux lié que vos raisonnements et les conséquences palpables qui en résultent. Je vous ai précédemment admiré comme poëte, recevez maintenant, Monsieur! le même hommage comme grammairien et grammairien philosophe.

Vous n'ignorez pas, Monsieur! que les *Vaudois* qui habitent les vallées du Piémont ne doivent point être confondus avec les *Vaudois* qui habitent les bords du Léman; ce sont deux peuplades très distinctes, dont les dialectes, quoique fort différents, ont la même source; vous connaissez la *noble leiçon* des premiers antérieure à l'an 1100 et qui a été plusieurs fois imprimée. Je n'ai vu rien d'autre dans ce dialecte ultramontain.

Nous avons encore dans une partie du canton des Grisons un dialecte de la même famille, que parle une peuplade d'environ 36,000 personnes; il est connu dans les vallées que l'*Inn* traverse depuis sa source (Engadine) sous le nom de *Romanch* ou *Romansch* et il s'appelle *Ladino* dans les hautes vallées situées près des sources du Rhin: le culte divin se fait dans ces deux idiômes qui ont chacun leurs bibles, leurs liturgies, leurs cantiques, leurs chroniques, etc. Je comprends aisément le *Romanch*, mais non pas le *ladino* plus dur et plus mêlé de mots allemands. L'isolement des communes qui parlent ce dialecte n'a pas peu contribué à le conserver dans ce coin des hautes Alpes d'où il n'a pas même pénétré dans les vallées limitrophes du Tirol où l'on ne connait que l'allemand.

Si vous ne connaissiez pas, Monsieur (ce qui n'est nullement

probable) les titres des principaux ouvrages imprimés en *Romansch* et en *Ladino,* vous les trouvercz dans la LXVI[e] lettre du voyage en Suisse et dans les Grisons de *W. Coxe.*

Notre Romand se parle dans le bas Valais, dans les cantons de Genève, de Vaud, de Neuchâtel, de Fribourg et dans la partie de l'évêché de Basle réunie récemment au canton de Berne : par les vallées du Jura il s'étend jusqu'*aux Vosges;* comme je l'ai vu, Monsieur! par un petit *idioticum linguæ romanæ Barbaræ vulgo patois quæ in Alsatia viget* — dans Schæpflin, *Alsatia illustrata* T. I, p. 97. Il paraît même se rapprocher du *Vallon* que parlent les paysans d'une partie de la Flandre.

M. *de Goupil,* Flamand très instruit, me demanda il y a quelques années, une petite histoire écrite dans notre patois et devant moi il la traduisit aisément en Français, à l'aide du Vallon ; il n'y eut que deux mots qu'il ne comprit pas thilo s. m. rucher — einnortschi v : ensorceler.

Des villes de la Suisse romande il n'y a plus que *Fribourg* où le patois fleurisse encore, il y est très doux et très élégant surtout dans la bouche des femmes ; dans les autres cantons ce ne sont guères que les paysans qui le parlent plus ou moins grossièrement ; il diffère d'un village à l'autre, à plus forte raison d'un canton à l'autre, mais le fond en est le même et on s'entend aisément d'un lieu à l'autre. Je trouve que celui de nos vallées alpestres de l'ancien comté de Gruyère est le plus rapproché de sa source; aussi ils l'appellent le *Reman ;* dans les plaines inférieures il porte le nom de *Kouetzo* et est sensiblement plus dur et plus guttural.

Peu de gens parmi nous, Monsieur ! se sont occupés du Romand. Nous avons un petit nombre de pièces patoises imprimées ; encore sont-elles modernes, ce sont des histoires populaires, des coq-à-l'âne, des chansons dont la plus connue est le *Ranz des vaches.* Je ne sache pas qu'il reste aucun monument écrit de l'idiôme du pays de Vaud avant l'an 1200. La bibliothèque de l'Académie de Lausanne ne possède rien en ce genre : on est occupé à mettre en ordre les archives du canton, sitôt ce travail fini je prierai qu'on fasse des recherches sur les documents relatifs à vos travaux qui pourraient s'y trouver, les plus anciens que je connaisse sont des chartres, des testaments, des lettres qui ne remontent pas au delà de 1250 et qui par conséquent Monsieur ! sont trop modernes pour être utile à votre plan. Les cartulaires de nos anciennes abbayes sont détruits ou dispersés, ce qui en restait a été brûlé par nos paysans, quand ils prirent les armes il y a quelques années pour anéantir de force tous les titres relatifs aux droits féodaux.

Nous avons une *Société* pour l'avancement de l'*histoire de la Suisse dans le moyen-âge.* J'écrirai à son président pour lui demander s'il n'a rien dans ses archives et dans ses propres collections qui sont très riches, de relatif à la langue Romane, et j'aurai soin, Monsieur! si nous découvrons quelque chose de vous en procurer une copie.

J'attendrai avec impatience les communications que vous voudrez bien me faire et je présume que pour y mettre de l'ordre la meilleure méthode est de m'adresser des questions comme j'ai eu l'honneur de vous le dire au commencement de ma lettre ; je ferai mes efforts pour y répondre de suite.

Quelle estime fait-on *du dictionnaire du vieux langage français ou de la langue Romane,* Paris 1767 et 1768, 2 vol. Il m'a paru très bon à consulter et j'y ai retrouvé beaucoup des mots et des locutions de notre patois qui n'est pas si éloigné du provençal qu'on pourrait le croire. J'en puis dire autant du *Dictionnaire Roman vallon, celtique et tudesque*, 4[to] Bouillon, 1777.

Mais j'abuse de votre patience, Monsieur, et vous en aurez besoin pour lire cette longue et peut-être insignifiante lettre. Daignez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement sincère.

Ph. BRIDEL, Dn.

Montreux près Vevey, canton de Vaud,
XXX Juin 1817.

(Communiqué par M. de Charrière de Sévery. Quelqu'un de nos lecteurs saura peut-être trouver le nom du destinataire).

QUELQUES MOTS SUR LA BARONNE D'OLCAH

Monsieur le Directeur,

Vous demandez, dans le dernier numéro de la *Revue historique vaudoise,* quelques renseignements sur Mme la baronne d'Olcah, qui est considérée comme la fondatrice de la paroisse catholique actuelle de Lausanne.

Ni les documents qu'a publiés il y a deux ans le R. P. Berthier, de l'Université de Fribourg, ni ceux encore inédits que je possède ne me permettent de répondre d'une façon absolument satisfaisante à vos questions. Mais peut-être les quelques renseignements qui suivent vous paraîtront d'un certain intérêt.

Madame la baronne d'Olcah vint à Lausanne aux premiers jours qui suivirent la Révolution française. Elle arriva dans notre ville le 24 mai 1792, ainsi qu'en témoigne le *rolle des émigrés* conservé

aux archives de la ville de Lausanne. Dans cette liste des réfugiés, Mme d'Olcah figure tantôt dans le nombre des émigrés français, tantôt dans celui des émigrés étrangers.

C'est qu'il y a incertitude sur le lieu de son origine, et c'est là précisément ce qui constitue aux yeux de l'historien un attrait particulier pour une personne que, peu de temps après son arrivée, en 1794, un prêtre qui l'avait connue qualifiait de « bienfaisante et très respectable. » Plus loin, le même écrivain dit d'elle qu'elle était une « dame distinguée par sa piété et sa bienfaisance encore plus que par la noblesse de sa naissance. »

Dans des mémoires inédits qu'il a laissés, ce prêtre, l'abbé Favre, ajoute que Mme d'Olcah était de Nancy en Lorraine. Le *rolle des émigrés* lui attribue également au début Nancy comme lieu de naissance. Mais plus tard il parle de Münster en Westphalie, et c'est la localité qui figure aussi bien dans l'acte de décès conservé dans le registre des décès de la commune de Lausanne que dans celui de la paroisse catholique d'Assens. (Ce dernier recevait encore en 1815, au moment de la mort de Mme d'Olcah, les inscriptions relatives aux catholiques de Lausanne.)

La mention de cette double origine se justifie aisément. Au début de son séjour à Lausanne, et pour les personnes qui n'étaient point dans son intimité, Mme d'Olcah pouvait être considérée comme originaire de Nancy, car elle venait de cette ville. On conserve aux archives de la cure de Lausanne une reconnaissance de dette signée par un sieur Thévenin, qui habitait Nancy en 1788 et une autre d'un sieur Duparge-Dujard datée de 1789. Mme d'Olcah devait donc résider dans cette localité à ce moment-là; les notes qui accompagnent son nom au registre des émigrés disent qu'elle ne quitta cette ville qu'en décembre 1790. On sait d'autre part que les deux domestiques qui l'accompagnèrent à Lausanne étaient natifs de Nancy. Ce dernier fait nous permet de croire que Mme d'Olcah a séjourné pendant plusieurs années dans cette localité, puisqu'elle a pu s'y attacher des serviteurs. Une autre preuve consiste dans le fait qu'une liasse d'adresses provenant de la baronne ne contient guère que des adresses de Nancy. A vrai dire les recherches faites à Nancy, entre autres sur ma demande, n'ont abouti à la découverte d'aucun renseignement. Mais peut-être ces recherches n'ont-elles pas été faites assez minutieusement.

Après quelques années de séjour à Lausanne, et *uniquement dans des documents officiels,* la baronne d'Olcah est indiquée comme étant née à Münster, en Westphalie. J'insiste sur la nature des documents

en cause, car il me semble que les autorités civiles et religieuses, en attribuant à cette personne une origine toute différente de celle connue dans le public, ont dû se baser sur des pièces authentiques fournies par la baronne elle-même. Et en se disant née ailleurs que le public ne le croyait, Mme d'Olcah ne me paraît nullement avoir eu l'intention de cacher son origine ; le contraire peut même être affirmé.

Ici un mot. Les recherches les plus sérieuses faites à Münster n'ont abouti absolument à rien. Aucune personne du nom d'Olcah n'est née dans cette ville, aucune personne de ce nom n'y a vécu. Cela est vrai sans doute, mais cette constatation n'est pas du tout convaincante. Jeune fille, Mme d'Olcah portait un autre nom, et c'est sous cet autre nom qu'il faut la chercher.

Je ne m'arrête pas à l'indication d'après laquelle Breslau serait le lieu de sa naissance. Il est vrai que Mme d'Olcah recevait de cette ville de l'argent, mais aucun document ne laisse entendre qu'elle y fût née.

J'arrive ici à la question la plus délicate. A quelle famille appartenait Mme d'Olcah ? Jusqu'il y a quelques mois, rien ne permettait de le dire avec un peu de certitude, et l'on en était réduit à des hypothèses. L'idée avait pris corps dans la communauté catholique de Lausanne qu'elle appartenait à une famille princière. Le curé d'Assens M. Jaccottet, qui présida le 21 septembre 1815 à la douloureuse cérémonie funèbre du cimetière d'Assens, l'appelle très illustre dame et princesse. Le curé de Lausanne M. Belbès, qui l'avait connue dès son arrivée à Lausanne et qui prononça l'oraison funèbre, lui donne aussi le titre de princesse. M. l'abbé Favre loue, je l'ai déjà dit, la noblesse de sa naissance. En 1804, l'évêque de Lausanne, Mgr Guisolan, lui envoie le texte d'un mandement et montre par là la haute considération dont elle jouissait.

Mais aucune des personnes qui l'ont le plus connue n'a révélé le secret de son origine. Avant sa mort, Mme d'Olcah avait ordonné à sa demoiselle de compagnie, Mlle Mercier, de brûler sans le lire le contenu d'une cassette que l'on dit avoir renfermé entre autres les lettres d'un fils défunt, et cet ordre fut exécuté. La baronne avait bien laissé comme exécuteur testamentaire un négociant de Lausanne, M. Jean-Baptiste Ansley ; mais les papiers remis par ce dernier à la communauté catholique sont des papiers d'affaires pour la plupart et ne fournissent aucun indice.

On en était donc réduit à de pures conjectures, dont deux paraissaient plausibles. D'après la première, Mme d'Olcah devait toucher de près à la famille des princes de Hohenlohe ; cette

supposition s'appuyait surtout sur le fait qu'à la fin de sa vie la baronne faisait parvenir des demandes d'argent à un monsieur de B..., par l'intermédiaire de l'archevêque de Breslau, un prince de Hohenlohe. Suivant la seconde conjecture, c'est dans la branche de la famille princière de Salm qui habitait Nancy avant la Révolution et qui s'établit plus tard en Silésie qu'il fallait chercher le mot de l'énigme; mais cette hypothèse s'accorde mal avec le fait qui me semble bien établi, à savoir que le lieu de naissance de la baronne fut Münster en Westphalie.

A vrai dire, si Mme d'Olcah appartenait à une famille princière, rien ne fait supposer que les autorités civiles en eussent eu connaissance. Mme d'Olcah n'a pas un rang spécial parmi les émigrés. Je crois que le gouvernement ne lui donna jamais le privilège d'avoir une chapelle, comme on ne voit pas d'ailleurs qu'il l'ait donné non plus à aucun des nombreux prêtres qui séjournèrent à Lausanne de 1792 à 1796. On ne voit pas davantage que de hauts personnages aient intercédé en sa faveur, contrairement à ce que croit le R. P. Berthier dans son ouvrage. En 1812, on fait payer à Mme la baronne « Dolkahe » 1,1 livre pour un permis d'établissement, prix qui n'a rien de particulier lorsqu'on le compare à celui payé par d'autres étrangers.

Mais enfin je ne veux pas tirer de ces constatations de conclusions exagérées. En cachant une illustre naissance, Mme d'Olcah peut fort bien avoir voulu agir par modestie, et tous les actes de sa vie donneraient à le penser. Cependant, on ne s'expliquerait pas dans ce cas qu'elle donnât aux autorités un lieu d'origine inconnu du gros public. Si secret elle voulait garder, elle l'eût tenu envers tous.

Mais bien que des recherches faites dans les nobiliaires d'Allemagne n'eussent fait découvrir aucune famille du nom de d'Olcah, cette famille existait réellement, ainsi qu'en témoigne le précieux document que je vais transcrire.

Quelques mots auparavant sur l'origine de ce document, qui a été trouvé il y a quelques mois seulement dans les archives de la famille Depierre, à Lausanne, en compagnie d'autres, et qui a été publié déjà au moment de sa découverte par la *Liberté* de Fribourg. La famille Depierre, recherchant dans les archives, sur une demande qui lui en avait été faite, tous ses documents relatifs à Mme d'Olcah, a trouvé une liasse de papiers réunis par une bande sur laquelle on lit : « Papiers inutiles à la disposition de M. Ansley et que M. l'administrateur de la chapelle catholique doit brûler après le décès de M. Ansley. » Sous cette bande se trouvent quel-

ques morceaux de papiers portant des adresses de personnes que Mme d'Olcah a connues, des chèques envoyés à la baronne par des maisons de banque d'Allemagne, et enfin deux copies d'un extrait du registre des baptêmes de la paroisse des saints Cosme et Damien, à Paris.

Voici le texte de cet extrait de baptême :

« Le 20 septembre 1773 a été baptisé Ferdinand-Jean-Jules-Joseph, né de ce jour, en légitime mariage de Joseph d'Olcah, *Stattmænner*, officier dans les troupes de Hesse-Cassel, et de Sophie Deforbart, rue du Jardinet, de cette paroisse. Le parrain, Ferdinand, baron de Wentzel, demeurant à Hesse-Cassel, représenté par Jean-Nicolas Gavignet, bourgeois de Paris, rue et paroisse susdites. La marraine, Julie, baronne de Berendorff, épouse du parrain, même demeure, représentée par Jeanne-Reine Chevrier, épouse du représentant, aussi rue et paroisse susdites, qui ont signé avec nous. Le père présent, Joseph d'Olcah, *Stattmænner*, Gavignet, Chevrier, Le Sueur, vicaire. »

L'acte porte encore qu'il a été collationné le lendemain, 21 septembre, sur l'original par le même vicaire Le Sueur, et que cet extrait a été certifié conforme par le vicaire général de Paris M. Desleluze, le surlendemain, 22 septembre.

Quelle importance faut-il attacher à ce document ?

Je remarque tout d'abord qu'il en résulte que la baronne d'Olcah n'a pas tenu à ce qu'un mystère planât sur son origine, puisqu'elle a laissé lui survivre un document de cette valeur. Ce papier, muni du sceau de l'archevêché de Paris, a tous les caractères de l'authenticité.

Mlle Mercier a brûlé sans doute de précieux documents, précieux surtout en ce qui concerne les papiers renfermés dans une enveloppe que Mme d'Olcah ne lui a pas permis d'ouvrir. Mais on peut supposer aujourd'hui que ces documents n'avaient trait qu'à la vie intime de la respectable Mme d'Olcah, papiers qui ne pouvaient intéresser qu'elle.

En second lieu, il en résulte que le nom de d'Olcah n'est pas un nom supposé, mais le vrai nom de la baronne, ainsi que le R. P. Berthier l'avait déjà soupçonné, se fondant sur ce fait qu'en 1783 Mme d'Olcah, fort jeune encore, était déjà connue à Paris sous cette appellation et qu'il paraissait étrange qu'elle eût pris avant l'âge de 30 ans un pseudonyme.

Le nom de d'Olcah est d'autant plus un nom réel que celui qui le porte est un homme public. Il signe du qualificatif : *stattmænner*, ce qui semble signifier membre du Conseil de la ville, et il est

officier dans les troupes de Hesse-Cassel. Ce sont là autant de titres que l'on peut vérifier et que Joseph d'Olcah n'eût pas accolé à un nom supposé. Enfin, le parrain et la marraine ont des noms déterminés, une demeure précise.

Les termes de l'acte montrent que si M. d'Olcah n'est pas le premier venu, il n'appartient pas non plus à la haute noblesse. Le baptême s'est fait très simplement ; un vicaire, les pro parrain et marraine assistent seuls avec le père à la cérémonie. M. Gavignet et sa femme sont de bons bourgeois. Mais si la famille d'Olcah n'est pas une famille princière, c'est une famille chrétienne : le baptême a lieu le jour même de la naissance de l'enfant. C'est une famille honorable et qui n'a point rompu avec ses origines : le parrain et la marraine appartiennent à la bonne noblesse de Cassel. En voici assez pour dissiper toute équivoque qui aurait pu naître sur les antécédents de la « bienfaisante et très respectable » Mme d'Olcah.

La date du document concorde bien avec l'âge et le peu que l'on a appris de la vie de la baronne. On sait qu'elle avait un fils — c'est le seul enfant qui paraisse — et que ce fils mourut en passant le Rhin vers 1792. Il traversait le fleuve en compagnie de son précepteur. Or si cet enfant est le Ferdinand d'Olcah dont on a l'acte de baptême, il avait alors 19 ans, ce qui n'a rien d'invraisemblable. On apprendra sans doute comment Mme d'Olcah, — qualifiée de veuve au moment de sa mort, — dut se séparer de son mari et de son enfant. La Révolution y est peut-être pour quelque chose, bien que dès 1783 la baronne paraisse agir de son chef et avoir déjà perdu son époux.

La baronne d'Olcah a déclaré qu'elle avait 38 ans lorsqu'elle arriva à Lausanne, et cette indication paraît être vraie. Elle serait donc née en 1754, et aurait eu 18 ans au moment de son mariage. Cela est bien plausible.

Il n'y a qu'une difficulté qui empêche dès maintenant d'identifier avec certitude la baronne d'Olcah lausannoise avec Sophie Deforbart, la femme de Joseph d'Olcah. C'est que dans son testament, la baronne d'Olcah déclare se nommer Marie-Eléonore et non Sophie, et que les mêmes prénoms figurent dans les actes de décès la concernant.

Marie-Eléonore et Sophie sont-elles deux personnes distinctes, ou ne faut-il voir dans l'indication du nom de Sophie qu'une erreur de plume du vicaire Le Sueur ? Il est possible encore que la baronne d'Olcah ait porté ces trois prénoms et, devenue avancée en âge, ait préféré les deux premiers.

Maintenant pourquoi, alors que Joseph d'Olcah est officier et membre du Conseil de Cassel et son épouse est née à Münster — si mon hypothèse se réalise — pourquoi cette jeune femme se trouve-t-elle déjà à Paris en 1773, à l'âge de 19 ans? C'est ce que de nouvelles recherches à Münster et à Cassel feront peut-être découvrir.

Ce qu'il faut chercher à Münster, je viens de le montrer, ce sont les traces du nom de Deforbart et non pas celles du nom d'Olcah.

La baronne d'Olcah ne semble pas être retournée dans sa ville natale, pas plus d'ailleurs qu'à Cassel. Les banquiers allemands qui lui envoyèrent des chèques que l'on a conservés n'étaient établis ni à Cassel, ni à Münster, mais à Breslau, à Francfort et à Vienne. Ces billets, au nombre de sept, ont été expédiés de Breslau entre 1792 et 1799. Ils sont à l'ordre de deux personnes de Francfort, Basile Pierrot et Joseph Steimacher, qui sans doute étaient les hommes d'affaires de la baronne. Le principal expéditeur est le banquier Charles-Ferdinand Weigel.

Il ne me reste plus, pour terminer cette lettre, qu'à mentionner un dernier fait intéressant. Parmi les papiers découverts par la famille Depierre se trouvent, je l'ai dit, quelques morceaux de papier donnant des adresses de Mme d'Olcah. L'une porte cette suscription :

« A Madame D'olcah, chez Mr Chauffé, maître de l'hôtel du Lion d'or, à Luxeuil, Franche Comté. »

Aucune date n'est donnée, mais l'écriture est la même que celle du billet suivant conservé à la cure de Lausanne :

« Tout compte arrêté entre nous je redois à Madame D'olcah 113-13-6-Lauraine.

Duparge-Dujard — le 13 décembre 1789. »

Ces adresses pourront aussi servir de points de départ à d'utiles recherches.

Telles sont, Monsieur le Directeur, les réflexions que votre notice m'a suggérées ; vous voudrez bien en excuser la longueur et l'insuffisance.

La baronne d'Olcah est une charmante figure, et les découvertes de l'historien ne lui feront jamais perdre l'auréole qu'elle doit à ses vertus et à la reconnaissance de ses coreligionnaires.

Lausanne, 10 août 1896.

Maxime Reymond.

UNE CHANSON CONTRE LE GOUVERNEMENT HELVÉTIQUE

La pièce suivante intéressera peut-être quelques lecteurs de la *Revue historique vaudoise*. C'est une chanson écrite contre le gouvernement de la République helvétique à l'époque où le Directoire était composé des plus ardents patriotes unitaires, c'est-à-dire en 1798 ou 1799.

Patriotes qui gouvernez
Le bon peuple de l'Helvétie.
Le ciel vous a-t-il couronné
De la plus affreuse ineptie ?
Le ciel qui satisfait vos vœux
Pour quelques succès éphémères,
Nous a rendus bien malheureux
En vous choisissant pour nos Pères.

Vous nous promettez le bonheur :
Vous nous apportez la misère.
Votre génie destructeur
Prouve ce que vous savez faire.
La liberté nous coûte cher.
Vaut mieux notre ancien esclavage.
Il n'y a vraiment que Lucifer
Qui vous inspire un tel courage.

Jadis on ne nous parlait pas
De deux pour mille ni d'urgence.
Jadis nous ne connaissions pas
L'ambition ni la vengeance.
Mais nous devons à votre esprit
Les déclarations des tribunes,
L'animosité des partis
Et la ruine de nos fortunes.

Nos tyrans respectaient nos droits.
La liberté vous en dispense.
Peuple souverain, par tes lois
Tu nous fais sentir ta puissance.
Si nous trouvons ton joug pesant,
C'est que cette masse importune
Pèse bien plus que nos Deux-Cents
Qu'en vain de déchirer l'on tente.

Vous singez toujours les Français.
Toujours vous cherchez à leur plaire.
Sans sentir le prix de la paix.
Comme eux vous voulez être en
Vous soutenez à nos dépens [guerre.
Les dévastateurs de la France,
Sans voir que tous ces intrigants
Rient de votre complaisance.

Tyrans. vous étiez de grands sots.
Vous nous laissiez dans l'ignorance.
Nous ne connaissions pas l'impôt
Ni les maux qui ruinent la France.
Mais aujourd'hui que nous payons
Pour nos chiens, montres et voitu-
Avec sanglots nous répétons : [res,
« Tout est au mieux dans la nature. »

Nous ne connaissions que la paix.
Nous n'éprouvions pas la misère.
Vous cachiez à tous vos sujets
Les dévastations de la guerre.
Plus éclairés, nous connaissons
Les besoins, le deuil, la détresse.
Et si parfois nous sourions.
C'est que Dieu pour nous s'intéresse.

Liberté, douce égalité,
Combien tu nous coûtes de larmes!
Revenez, tyrans détestés ;
Pour nous vous aviez tous les char-
L'abondance suivait vos pas, [mes.
La paix nous donnait son sourire.
Venez nous rendre leurs appas.
Venez reprendre votre empire.

Communiquée par Eug. Mottaz.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Introduction à l'étude de l'histoire et supplément aux manuels en usage dans la Suisse romande, par **Henri Mayor.** *Brochure de 66 pages. Lausanne. Imprimerie Amacker.*

Œuvre de vulgarisation utile. M. Mayor étudie successivement les races humaines, le développement de l'industrie des premiers âges, les Lacustres, les Chinois, les Japonais, les Indous, les Babyloniens et les Assyriens, les Mèdes et les Perses, les Hébreux, les Phéniciens, les Egyptiens et les Carthaginois. A mesure que l'histoire se développe, que les générations se succèdent apportant chacune sa pierre pour la construction de cette cité entrevue par S. Augustin et prophétisée par les philosophes contemporains. à mesure aussi se modifie la perspective sous laquelle nous la considérons : les faits, les événements des premières périodes n'ont d'importance que par les idées dont ils sont les porteurs : l'histoire d'un peuple se résume dans l'histoire de la civilisation de ce peuple.

C'est l'idée qui traverse la publication de M. Mayor. L'apport de chacun est signalé, les balbutiements de la sagesse des nations notés, leurs explications de l'énigme du monde recueillies et les causes générales qui expliquent la physionomie de tel peuple relevées avec soin. A propos des Chinois, M. Mayor remarque que « la fertilité de leur pays, les hautes montagnes et la mer qui les séparent de l'étranger leur permirent de vivre à l'écart des autres peuples : ils acquirent ainsi une trop haute opinion d'eux-mêmes et demeurèrent stationnaires... L'immense effort de mémoire qu'exige l'étude de l'écriture chinoise tue l'initiative individuelle, l'indépendance du caractère, mais développe la docilité et l'esprit d'imitation ». Si l'empire perse s'est effondré rapidement sous les attaques d'Alexandre, c'est « qu'il manquait d'unité, n'était qu'une expression géographique, un agrégat de nationalités sans idées communes, sans solidarité, sans autre lien que la force ». D'où vient la pratique de l'embaumement en Egypte sinon de la croyance que l'âme ne trouverait le repos que si le corps qu'elle avait animé échappait à la décomposition — ajoutons et à la profanation, de là les pyramides et les hypogées.

Dans ces premiers âges où la légende et l'histoire sont si intimement unies, M. Mayor mentionne d'un mot les conclusions auxquelles sont arrivés les savants. A propos des naïfs récits que le vieil Hérodote nous fait de Cyrus, il rappelle que l'amour-propre des Mèdes et des Grecs s'est ici donné libre carrière : les Mèdes ne voulant pas avoir été vaincus par un étranger transforment l'Achéménide Cyrus en un petit-fils de leur dernier roi Astyage, et les Grecs nous montrent en Solon le conseiller écouté du puissant monarque.

D. P.

CHERCHEURS ET CURIEUX

RÉPONSES

N° 1. — La chanson de Béranger [1], « France, reprends ton shako ! » a paru en février ou mars 1847 dans un petit volume intitulé *Chansons nouvelles*, qui, depuis, a été jointe à toutes les éditions ultérieures des chansons de Béranger. La chanson est intitulée : « Notre coq » ; air : « Madelon s'en fut à Rome... »

N° 3. — Nous extrayons d'un article de la *Gazette de Lausanne* du 7 août 1896, et signé G. R., les renseignements suivants : Il y a six ans que le kiosque abritant **la source ferrugineuse du Vallon** [2] a disparu à la suite des orages de juin 1889, mais il ne serait pas impossible de la retrouver. Par contre une source en amont a été captée lorsqu'on a exécuté les travaux de la correction du Flon. Chacun peut en boire aujourd'hui.

N° 4. — Le dernier des descendants mâles de la famille de **Roverea** [3], le vaillant commandant de la *légion fidèle*, fut, si nous sommes bien informés, un jeune officier de ce nom au service de Naples, qui périt dans l'émeute provoquée par la suppression des régiments capitulés, en 1859.

N° 5. — La réponse à notre question relative à la **baronne d'Olcah** [4] fait l'objet d'un article dû à la plume de M. M. Reymond, et publié dans la présente livraison de la *Revue historique vaudoise*.

[1] Voir la *Revue historique vaudoise*, juin 1896.

[2] *Revue historique vaudoise*, juillet 1896.

[3] *Ibid.*, juillet 1896.

[4] *Ibid.*, août 1896.



4me année. N° 10. Octobre 1896.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LE VOYAGE DE L'EMPEREUR JOSEPH II EN SUISSE EN 1777.

Les souverains ne voyagent pas comme de simples mortels. Quand ils ne provoquent pas, en se présentant sous leurs vrais noms, la curiosité, sinon l'intérêt des populations, c'est incognito, — sous un nom d'emprunt, dont tout le monde perce facilement le mystère, — qu'ils se mettent en route. C'est ainsi que voyageait Joseph II, roi des Romains, empereur d'Allemagne. Sous le nom de *comte de Falkenstein*, il avait, déjà en 1769, passé en Italie avec une suite assez modeste. Il avait alors vingt-huit ans, étant né en 1741. Fils de François Ier et de la célèbre Marie-Thérèse, il avait été proclamé roi des Romains en 1764, empereur l'année suivante, mais il ne régna en réalité que depuis 1780, année de la mort de sa mère.

Joseph II était un esprit ouvert, libéral, qui tenta de grandes réformes dans ses Etats héréditaires ; entre autres l'abolition des droits féodaux. Il favorisa de tout son pouvoir l'industrie et le commerce ; mais il voulut trop hâter, par ses mesures violentes, des progrès que le temps et la patience pouvaient seuls amener. En particulier, son fameux *édit de tolérance*, promulgué en 1781, lui aliéna le pape et le clergé. Joseph II mourut en 1790.

Lorsqu'il vint en France en 1777, Joseph II était accompagné du comte de Cobenzel, — le célèbre diplomate autrichien qui devait négocier plus tard les traités de Campo-Formio et de Lunéville, — et du comte de Colloredo. Sur toute la route, il garda, dit-on, le plus strict incognito. Arrivé à Paris le 10 avril, il se rendit le surlendemain à Versailles, auprès de son beau-frère, Louis XVI, et de sa sœur Marie-Antoinette.

Quelques semaines plus tard, le 30 mai, le comte de Falkenstein quittait Paris, traversait Lyon et, le dimanche soir 13 juillet, arrivait à Genève. On raconte qu'il alla loger à *Sécheron*, à un petit quart de lieue de la porte de Cornavin, parce qu'il sut qu'on voulait placer, en son honneur, une garde bourgeoise aux portes de la ville et à celles des *Balances*, alors le plus grand et le meilleur hôtel de Genève.

A cette époque vivait à Genève l'illustre Horace-Bénédict de Saussure, le premier homme qui ait posé la plante de son pied sur la cime du Mont-Blanc. Il était professeur de philosophie à l'Académie. Il avait été prévenu par Necker, le directeur général des finances de France, que le comte de Falkenstein ayant ouï parler de lui comme d'un savant naturaliste et d'un grand botaniste, ne manquerait pas d'aller le voir. Effectivement, dès le lundi matin, l'impérial voyageur fit chercher M. de Saussure et ne le quitta point de la journée. Ils parcoururent à pied toute la ville, allèrent à l'arsenal, à la bibliothèque, où le bibliothécaire, M. le professeur Diodati, plut infiniment au comte par sa politesse, ses manières naturelles et surtout par la clarté avec laquelle il lui expliquait tout ce que le prince désirait savoir. Entre autres choses qui se trouvaient à la bibliothèque — et qui s'y trouvent encore — on lui fit remarquer le portrait de Calvin. « C'était un grand homme, dit-il, il a fait

beaucoup de bien, de même que Luther, même à l'Eglise romaine, en dissipant les ténèbres et la crasse ignorance où toute la chrétienté était alors plongée.»

La présence d'un si haut personnage ne pouvait pas ne pas être remarquée par les habitants de Genève. Il paraît que le comte de Falkenstein, toujours vêtu d'un habit cannelle facilement reconnaissable, se promenait beaucoup dans les rues. Il saluait, en ôtant son chapeau, tous ceux qui lui paraissaient mériter son attention. Il alla voir le célèbre peintre Liotard, dont une fille avait Marie-Thérèse pour marraine. Il visita également le naturaliste Bourrit et il admira les différentes vues que ce dernier avait prises dans les glaciers de Suisse et de Savoie. Il paraît même qu'il manifesta quelque velléité d'aller parcourir les originaux de ces vues ; mais M. de Saussure l'en détourna prudemment en lui disant que si ces voyages étaient très intéressants, ils étaient, d'autre part, trop fatigants et trop périlleux pour exposer une tête aussi précieuse que celle de Joseph II.

Le prince partit de Genève le 15 juillet de grand matin. Il passa par Ferney où il avait eu d'abord l'idée de voir Voltaire. Mais, pour une cause demeurée toujours inconnue, le monarque traversa Ferney sans s'y arrêter, au grand mécontentement du vieil Anacréon, qui s'était attendu à cette visite et s'était préparé à le recevoir. Cette mésaventure du patriarche de Ferney ne tarda pas à être connue, et elle donna lieu à des couplets satiriques qui parvinrent sans doute à leur adresse. Une dame, qui habitait Lausanne, composa, à ce propos, un apologue en vers, dans lequel elle comparait Voltaire au rossignol et Joseph II à l'aigle. On annonçe au premier la visite de l'aigle et le rossignol de se lamenter sur la fatigue que lui causent de telles visites :

« Heh quoi ! toujours des grands, des curieux. Quel sort !
» Non, je ne chante plus...
» Pourtant un aigle est quelque chose.
» Que ma célébrité me donne d'embarras !
» Et que d'ennuis elle me cause !
» En vérité, je n'y tiens pas ! »

Cependant le rossignol « rajusta son plumage ». Mais l'aigle passa sans le voir, et celui-ci, surpris et furieux d'être ainsi négligé, jura que, dès ce jour, il en serait vengé. Toutefois, une corneille — qui n'est autre que Madame Denis, la nièce du poète — s'efforce de le calmer, non sans quelque rudesse, car, pour raison finale, elle lui assène ce coup de massue :

« L'oiseau de Jupiter est trop haut pour t'entendre ! »

Après avoir traversé Ferney, le comte de Falkenstein arriva à Rolle, où il dîna à la *Tête-Noire*. Le même soir, il était à Lausanne. A l'entrée de Montbenon, il descendit de voiture près de ce qui était alors et ce qu'on appelait la Maison du tirage. Il fit à pied le tour de la grande allée, mais quelques personnes l'ayant abordé et lui ayant adressé des questions qu'il jugea indiscrètes, il remonta dans son carrosse et se fit conduire au *Lion d'Or*, le meilleur hôtel du temps, à la rue de Bourg.

Le *Lion d'Or* avait alors pour tenancier un sieur Trachsel. A peine arrivé, le comte témoigna le désir de voir le docteur et professeur Tissot, dont les ouvrages, et en particulier les *Avis au peuple sur sa santé*, traduits dans toutes les langues de l'Europe, étaient connus du noble voyageur. Tissot, qui se trouvait précisément dans une maison voisine, se rendit sur le champ à l'invitation du comte, qui le reçut avec beaucoup d'affabilité et qui, par ses nombreuses questions, lui prouva qu'il était plus savant qu'il ne l'aurait cru. En revanche, le bailli de

Lausanne ne fut point reçu par le comte, sous le prétexte qu'il ne recevait point de visites.

Joseph II ayant témoigné à Trachsel l'envie qu'il éprouvait de voir la *grande église* et la terrasse de la Cité, afin d'admirer la vue splendide, Trachsel lui fit remarquer qu'il y avait tant de monde qui l'attendait dans les rues et sur la plate-forme, qu'il aurait quelque peine à percer, mais que s'il souhaitait de voir le même point de vue, il aurait l'honneur de le conduire de l'autre côté de la rue, dans un jardin et sur une terrasse d'où l'on jouissait à peu près du même coup d'œil. Le prince-voyageur y consentit. Une infinité de gens de tous rangs étaient aux fenêtres et sur la rue pour le voir passer.

La maison dans laquelle on conduisit le comte de Falkenstein était celle de Madame la générale Constant. L'appartement du rez-de-chaussée de cette maison était alors occupé par une dame Blaquière, veuve en premières noces d'un M. Casenove. Elle était fille de l'historien français Rapin-de Thoyras, qui avait dû quitter la France après la révocation de l'Edit de Nantes et s'était retiré en Angleterre, dont il écrivit l'histoire. Lorsque Joseph II se trouva au bas de l'escalier de la maison Constant, il s'y rencontra avec une fille de Madame Blaquière, Mademoiselle Cécile Casenove, qui s'approcha de lui et lui dit : « Permettez, monsieur le comte, que j'aie l'honneur de vous conduire dans notre jardin ! » Le prétendu comte lui offrit gracieusement la main en lui disant : « Je suis charmé d'avoir un si aimable conducteur ! » Madame Blaquière, qui, pour le dire en passant, était précisément l'auteur de l'apologue de l'aigle et du rossignol, ne manqua pas de se trouver dans le jardin au moment où le comte y entra, tenant toujours par la main Mademoiselle Casenove. Elle l'aborda et lui dit : « J'espère, Monsieur le comte, que vous pardonnerez à la tendresse d'une

mère la liberté que je prends de vous recommander mon fils cadet. Depuis quelque temps, il a l'honneur d'être au service de Sa Majesté Impériale. Comme je sais que vous avez beaucoup de crédit à sa cour, je vous supplie de vouloir bien prendre sous votre haute protection mon fils, moyennant qu'il s'en rende digne par une bonne conduite.» Le comte s'informa du nom du régiment et de la compagnie où servait le jeune officier. Mademoiselle Casenove ayant inscrit ces renseignements sur un papier, le comte le mit dans son portefeuille en disant à Madame Blaquière : « Mais, Madame, faites mieux : écrivez ce soir à votre fils ; envoyez-moi à l'auberge votre lettre et je la lui ferai tenir.» Madame Blaquière, frappée d'une offre si inattendue et si gracieuse, ne manqua pas d'en profiter.

M. le comte s'entretint ensuite quelques instants avec le bourgmestre Polier-de St-Germain, avec le lieutenant-colonel de Crousaz-Miron et avec quelques autres, auxquels il fit diverses questions sur le pays, sur son gouvernement, sur ses forces, sur ses productions, etc. Tous, paraît-il, témoignèrent au prince que le peuple vaudois était un des plus heureux du monde. Ceux qui parlaient ainsi n'avaient, sans doute, aucun sujet personnel de se plaindre du régime de Leurs Excellences.

Comme tout ce qui concerne les princes ou les gens élevés en dignité, on sut bientôt dans Lausanne que le comte avait quitté la terrasse de Madame Constant vers les 8 heures ; que, rentré au *Lion d'Or*, il y avait soupé assez légèrement d'une assiette de fraises et qu'il s'était couché aussitôt après. Le lendemain, après avoir pris une tasse de chocolat, il mit dans la main de son hôte un rouleau de 25 louis d'or et partit à 5 heures, laissant les Lausannois qui l'avaient approché enchantés de son accueil. Le même jour, un de ces enthousiastes composa ce quatrain :

Ne rencontrer partout que des admirateurs,
Se dérober à leurs justes hommages,
Faire du bien, s'instruire et gagner tous les cœurs,
C'est l'histoire de ses voyages.

Nous n'allons pas tarder à voir que ce n'était pas là *toute* l'histoire des voyages du comte de Falkenstein, du moins en Suisse.

C'est un sieur Lacombe — qui passait pour être le meilleur voiturier de Genève — qui avait fourni les chevaux pour les équipages du comte de Falkenstein, savoir dix-huit chevaux de carrosse : six à chacune des trois voitures, et deux chevaux de selle que le comte montait quelquefois pour mieux voir le pays ou pour précéder sa suite quand cela lui convenait.

Arrivés au pont de *Bressonnaz*, Lacombe, qui conduisait lui-même la première voiture, sachant que l'illustre voyageur ne voulait pas s'arrêter à Moudon, lui demanda la permission de faire halte un instant afin de laisser reposer les chevaux. Pendant ce temps, le comte mit pied à terre, entra dans le cabaret et dans une chambre où il trouva une jeune fille qui repassait du linge. Le prince, ne comprenant pas d'abord ce qu'elle faisait, lui fit diverses questions sur sa profession. La repasseuse lui apprit entre autres qu'elle travaillait pour gagner sa vie et celle de son pauvre père qui, s'étant cassé la cuisse, était depuis longtemps alité et hors d'état de rien faire. Le comte sortit et s'informa auprès du cabaretier si ce que cette jeune fille lui avait dit était vrai. Alors, retournant vers elle, il lui donna un double louis en lui disant : « Tenez, mon enfant, servez-vous de cette pièce pour faire du bien à votre père ! » La jeune fille, frappée de cette générosité inattendue, ne put proférer un seul mot, mais jetant un regard sur la pièce d'or qu'elle tenait à la main et sur celui qui la lui avait donnée, elle versa des larmes de

reconnaissance et de joie. Le comte, touché de cette scène muette, se retira.

Nos voyageurs allèrent dîner à *Marnand* et coucher à *Morat*. Le jeudi 17 juillet, ils arrivèrent de bonne heure à *Berne* et descendirent au Faucon, le meilleur hôtel à cette époque de la ville des bords de l'Aar. A peine étaient-ils installés que l'avoyer se présenta à l'hôtel afin de rendre ses devoirs au prince voyageur. Mais, comme il se fit annoncer sous le nom de comte d'Erlach, il ne fut pas reçu. Le prince le fit remercier de son attention, mais s'excusa en disant qu'il ne recevait point de visites.

Aussitôt après le dîner, le comte de Falkenstein se fit conduire à l'arsenal. Le banneret Manuel et quelques autres magistrats s'y trouvaient, et, dès que le comte et sa suite y furent entrés, on ferma les portes pour éviter l'invasion de la foule. Le comte admira le grand nombre d'armes de toutes sortes qui y étaient entretenues avec un grand soin. Durant deux heures, il disserta sur les matières de cet ordre et cela en français et dans les termes les plus choisis. Il adressa à M. Manuel diverses questions sur le gouvernement, sur les forces et les finances de l'Etat et sur plusieurs choses d'une nature assez délicate. Depuis peu, en effet, le Corps helvétique, c'est-à-dire les XIII Cantons et leurs alliés, avaient signé à Soleure le renouvellement de leur alliance avec la France, et cela après d'assez longues négociations. Le comte de Falkenstein parlant politique avec les seigneurs bernois qui l'entouraient, se mit tout à coup à leur dire d'un air un peu piqué : « A propos, messieurs les Suisses se sont bien pressés de renouveler leur alliance avec la France ! » Cependant, il ne paraît pas absolument certain que cette parole ait été prononcée. Plusieurs en ont douté, parce que le comte s'est toujours montré fort prudent et fort réservé avec chacun.

Au sortir de l'arsenal, le prince se fit conduire chez le baron de Haller, — celui-là même qu'on a appelé à juste titre le grand Haller. Il était malade et l'on doutait qu'il pût recevoir le prince. « Cela ne fait rien, dit celui-ci, je ne veux pas être passé à Berne sans avoir vu ce grand homme ! » Il n'avait pas même voulu qu'on avertît Haller, aussi le trouva-t-il en robe de chambre, en bonnet de nuit et à moitié couché sur une bergère. Il passa près d'une heure avec lui.

Le vendredi 18, le comte partit de bon matin de Berne. Il ne s'arrêta point à Soleure et il arriva seul, à cheval, à Bipp, à deux petites lieues au delà. Il alla mettre pied à terre au cabaret où il trouva l'hôtesse occupée à laver ses chambres et à nettoyer ses meubles. Il lui demanda à dîner. « Je ne puis pas, dit-elle, vous voyez que ma maison est toute sens dessus dessous. Vous deviez avoir dîné à Soleure, mais allez à une lieue plus loin, vous y trouverez un bon cabaret où l'on vous donnera un meilleur repas que je ne puis vous donner. » Après que le voyageur inconnu l'eut un peu pressée, mais inutilement, il lui dit : « Vous ne savez pas à qui vous refusez de donner à dîner ; je suis l'empereur ! » — « L'empereur ! s'écria-t-elle, ne doutant point qu'on se moquât d'elle, allez, Monsieur, il n'est pas bien pour un particulier tel que vous paraissez être, de prendre le nom du premier monarque de l'Europe. Allez, monsieur l'empereur, — allez chercher à dîner ailleurs que chez moi ! » — Quelques secondes après, voyant arriver les trois voitures à six chevaux, elle changea d'idée et elle lui dit : « Monsieur l'empereur, ou qui que vous soyez, si vous voulez dîner dans un cabinet de verdure dans mon jardin et attendre une heure, je tâcherai de vous donner deux ou trois bons plats. Je n'ai ni le temps ni les provisions nécessaires pour vous faire un grand repas ! » On accepta

son offre, tout fut prêt en moins d'une heure. Le peu de mets qu'on donna furent trouvés excellents. Les voyageurs mangèrent de fort bon appétit et furent fort gais et fort contents. L'hôtesse ne put jamais croire qu'elle avait eu l'honneur de donner à dîner à l'empereur, jusqu'à ce qu'elle eût été payée très généreusement et fort au-dessus de ce qu'elle aurait osé demander.

Les nobles voyageurs continuèrent leur voyage par *Bâle* et *Schaffhouse.* Ici, le sieur Lacombe les quitta parce qu'on y trouvait des chevaux de poste pour l'Allemagne. Il s'adressa au comte de Colloredo en le priant de lui obtenir un certificat attestant qu'il avait eu l'honneur de conduire Sa Majesté impériale depuis Genève jusqu'à Schaffhouse, qu'il avait été son cocher et qu'on avait été content de son service. Le comte de Colloredo en parla au prince qui ordonna qu'on remt à Lacombe le certificat qu'il réclamait. Il le signa de sa propre main, et ayant fait venir Lacombe, il lui dit : « Tenez, voilà la déclaration que vous avez demandée. Mon banquier de Genève vous paiera comme on est convenu à un gros écu par jour pour chaque cheval. Voilà vingt louis de gratification pour vous et dix autres louis pour vos postillons. De plus, je vous donne cette médaille pour vous ressouvenir de moi. Vous la porterez à votre boutonnière quand vous voudrez vous parer. » Cette médaille était du poids de 7 ou 8 louis ; d'un côté elle portait le buste de Joseph II et de l'autre elle représentait la cérémonie de son couronnement. Lacombe reçut ces présents de la main même de l'empereur : il voulut lui en témoigner sa reconnaissance, mais il ne put que balbutier. Il courut se procurer un ruban ponceau et, à l'ordinaire, se para de sa médaille.

* * *

Nous avons emprunté la plus grande partie des détails qu'on vient de lire à un vieux manuscrit écrit peu

d'années après le voyage de Joseph II en Suisse et rédigé par un homme qui, selon toute apparence, devait être bien renseigné. Même en admettant que l'imagination ait eu quelque part dans la description du voyage du monarque autrichien, et surtout dans la manière de raconter certaines anecdotes, il n'en resterait pas moins un fond historique intéressant. Le voyage de l'empereur de Paris en Allemagne par la Suisse est un fait certain. Ce qui est certain également, ce sont ses entretiens avec des hommes célèbres et des magistrats qui vivaient alors à Genève, à Lausanne, à Berne. Ces entretiens eux-mêmes, tels que le récit ci-dessus nous les fait connaître, sont de nature à donner quelque créance à des visées que l'histoire a attribuées à Joseph II.

Il paraît que le voyage de l'empereur en Suisse fit naître des inquiétudes chez les autres souverains, aussi bien que dans les Cantons eux-mêmes. On cherchait avec soin quel pouvait être le motif secret et le but réel de ce voyage. Si l'on en croit certaines pièces diplomatiques que Monnard cite dans le volume XV de l'*Histoire de la Confédération suisse*, l'empereur aurait eu, quelques années auparavant, le projet de « mettre en avant quelques prétentions sur la Suisse et qu'il en avait été empêché parce que le roi de Prusse lui aurait montré que cela ne lui convenait pas et qu'il ne pourrait le souffrir. » Cependant l'empereur n'avait point renoncé à ses prétentions, et le voyage à travers la Suisse, dans l'été de 1777, n'aurait été qu'un prétexte pour visiter le château de Habsbourg, ce berceau de la famille impériale d'Autriche. Peu de mois avant ce voyage, les chevaliers de Malte suisses ayant demandé à être admis aux commanderies de l'Empire auraient été traités par la Cour impériale de *sujets révoltés*. A la vérité, et les pages qui précèdent en témoignent, — Joseph II n'aurait laissé de son passage

en Suisse que le souvenir de l'air affable qui lui gagnait tous les cœurs, de sa bienfaisance et de la supériorité de son esprit. Mais c'était là de l'eau bénite de cour et il ne faut pas oublier ce que le récit ci-dessus fait connaître du soin avec lequel Joseph II se renseignait à Genève, à Lausanne, à Berne sur le pays, le gouvernement, les ressources, les forces et les finances de l'Etat. Nous avons vu également que le prince n'avait pas appris sans émotion le renouvellement de l'alliance des Suisses avec la France. La crainte que l'Autriche inspirait à la Suisse avait accéléré la conclusion de cette alliance, qui avait eu lieu précisément durant le voyage de l'empereur.

L'année suivante, Zimmermann, conseiller aulique de Sa Majesté britannique et médecin du roi, disait, dans une lettre écrite de Hanovre, tenir du ministre d'Etat prussien que « l'empereur était fermement résolu de faire valoir de nouveau son prétendu ancien droit sur une grande partie de la Suisse et de prendre de force ce qui, selon son opinion, lui appartient dans ce pays. »

Cette lettre, fort curieuse, de Zimmermann, se rapportait à des conversations antérieures à la conclusion de l'alliance des Suisses avec la France et elle fait de plus connaître pourquoi cette dernière puissance hâta si fort le renouvellement de cette alliance. On prêtait alors — et avec quelque apparence de raison — à l'empereur le désir de s'arrondir de tous les côtés pour avoir une route directe et ouverte du côté de la France. Nous sommes donc autorisés à penser qu'en traversant la Suisse, Joseph II n'était pas avant tout préoccupé des beautés du pays ; il ne semble pas en avoir été très frappé. Ses préoccupations étaient d'une autre nature, et nous pouvons supposer que les seigneurs de Berne, en particulier, avaient l'oreille très ouverte à ce qui sortait de la bouche du noble

voyageur, et qu'ils usèrent, comme notre récit en fait foi, d'une prudence qui n'avait rien d'exagéré.

Décidément, les princes qui voyagent ne le font pas sans quelque idée de derrière la tête ! J. CART.

UNE LETTRE INÉDITE DE FRÉDÉRIC-CÉSAR DE LA HARPE

SUR SES

FONCTIONS DE PRÉCEPTEUR DES GRANDS-DUCS DE RUSSIE

Nous devons à l'obligeance de M. Edouard Monod-d'Albis la communication de la lettre ci-après et l'autorisation de la publier dans la *Revue historique vaudoise*.

M. Monod est l'arrière petit-fils du landammann Henri Monod, que le général de la Harpe appelle « mon autre moi-même » dans la lettre bien connue qu'il adressait, le 7 décembre 1813 à son ancien élève devenu empereur, pour lui présenter le landammann chargé d'intercéder en faveur de l'indépendance du Canton de Vaud. Cette lettre est reproduite à la fin du 4me volume de l'*Histoire du Canton de Vaud* par Verdeil et Gaullieur (p. 427 et 428) et Gaullieur l'appelle avec raison « une des pièces fondamentales de l'histoire du Canton de Vaud. »

Quant à la lettre ci-après, elle était adressée, non pas au landammann Monod lui-même, mais au docteur en droit Jean-Marc-Louis Favre, de Rolle, né en 1733 et mort en 1793, des mains duquel elle paraît avoir passé dans celles du landammann Monod.

Le *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois* de M. Albert de Montet donne les renseignements suivants sur le Dr Favre :

« Son nom revient fréquemment dans plusieurs corres-
» pondances contemporaines, entre autres dans les lettres

» de la famille Necker et dans celles de Jean de Muller.
» Possesseur d'une bibliothèque riche en ouvrages concer-
» nant la Suisse, ainsi qu'en manuscrits précieux, il la
» mit généreusement à la disposition de la jeunesse
» lettrée des environs. Favre fut à la fois le conseiller et
» l'ami de F.-C. de la Harpe, avec lequel il correspondit
» jusqu'à sa mort. »

P. CERESOLE.

Voici maintenant la lettre en question :

TSARSKOÉ-SÉLO, le 8e Août 1785.

Je suis extrêmement honteux de ne vous avoir point écrit depuis si longtemps, et je crains avec raison que vous n'accusiés mon Cœur d'une faute à laquelle il n'a pourtant aucune part. Je vous avois écrit l'hyver passé une très longue lettre pour vous mettre au fait de mes affaires ; j'y déposai dans votre sein les chagrins auxquels j'étais livré, mais après l'avoir écrite je n'osai pas vous l'envoyer, et les circonstances ayant changé depuis, je ne voulus plus vous entretenir d'un passé si triste que si j'ai quelque souhait à faire c'est celui de le rayer de ma mémoire. Peu après, je suis parti pour la campagne et plusieurs courses m'ont encore empêché d'écrire, aussi suis-je retardé envers toutes mes connoissances, et même envers mes Parens. Voilà, Monsieur, mes Excuses, daignés les agréer, et surtout ne me faites pas le tort de croire que j'aie oublié celui qui m'offrit son amitié dans un âge où je la méritois encore si peu par mes connoissances, celui qui dirigea depuis mes occupations par ses Conseils éclairés et à qui je dois une bonne partie de ce que je scais.

J'entreprendrai maintenant de vous mettre au fait des occupations de ma place, de celles qui me sont personnelles et de ma manière de vivre.

Comme mes Elèves ne scavoient pas un mot de François, il a fallu comencer par leur enseigner cette langue. J'étois neuf sur cet article et je fus, je l'avouerai, fort embarrassé en débutant. Mon embarras était encore augmenté par ma position, j'étois le seul appelé à parler françois et je savois trop peu le Russe pour soutenir une conversation ; coment donc m'attirer l'attention de deux Enfants, l'un de cinq et l'autre de six ans, qui ne me comprenoient pas et les amener à m'écouter ?

L'expédient dont je me servis fut de leur dessiner quelques objets de leur connoissance, je leur donnai des cartes ainsi dessinées et j'écrivis au bas le nom de l'objet, après le leur avoir répété et même fait lire. Dès qu'ils se rappelaient les noms de quelques objets, j'en dessinai d'autres, et cela établit entre nous une petite correspondance. Pendant ce tems, je leur fis aussi connoître les lettres, et je començai à les faire épeler et même à leur faire écrire les lettres de leur connoissance. Celà fait, je leur dictai toutes les différentes syllabes, lettre par lettre, et lorsqu'ils furent familiarisés avec quelques-unes, j'hasardai de les dicter sans nomer les lettres : en un mot, je m'appliquai à leur faire rendre le son aussi exactement qu'il étoit possible à l'aide des lettres de leur connoissance et je me donnai tant de peine que je parvins à les mettre sur la voye. De cette manière, chaque jour ils se familiarisèrent davantage avec moi et apprirent de nouveaux mots. Alors, je fis ensorte qu'on prit un jeune françois qui, ne sçachant aucun mot de Russe et jouant avec eux, fut dans la nécessité de s'expliquer en français et les mit eux-mêmes dans celle de l'écouter et de chercher à le comprendre, ce qui réussit fort bien. Dès le commencement de l'Hyver passé, l'aîné me comprenoit déjà assez pour que j'eusse très peu besoin de m'aider du Russe, mais le cadet étoit encore plus reculé. Pendant l'hyver, j'ai redoublé de peine et de zèle tant pour eux-mêmes que pour me débarasser au plus vite de l'ennui mortel d'enseigner les premiers Elémens d'une langue à des Enfans, et malgré mes tribulations j'ai réussi assez bien pour que l'un et l'autre m'aient compris couramment à la fin de l'Hyver et ayent été susceptibles de recevoir d'autres connoissances. L'ainé s'explique maintenant très vite et, malgré plusieurs fautes, avec assez de clarté pour que des Etrangers puissent le comprendre sans peine, il écrit aussi avec une grande facilité plusieurs mots de suite après les avoir entendu prononcer une seule fois, et ne fait de fautes que celles que doit faire celui qui n'a d'autre ortographe que celle des *sons*, car j'ai évité soigneusement de lui prononcer un seul mot gramatical avant de l'avoir reconnu capable d'en bien comprendre l'explication, et tout ce qu'il scait sur ce point se borne à ces chefs qu'il y a des mots qui désignent des objets, qu'il y a d'autres mots qui désignent ce que sont ces objets, qu'il y en a des troisièmes qui marquent qu'on fait, souffre ou est quelque chose, qu'il y en a des quatrièmes qui se mettent à la place des objets pour ne pas les répéter, et qu'il y a des caractères propres à marquer quand il s'agit d'un ou de plusieurs et relatifs à chaqu'une des espèces particulière de mots. Le *cadet*, qui parle aussi, mais

moins distinctement, n'est pas encore capable d'écrire plus d'un mot sous la dictée, et même lorsque le mot est trop long il faut séparer les syllabes pour les lui faire écrire l'une après l'autre. Dès que mes deux Elèves ont pû me comprendre seulement en partie, j'ai tâché de les entretenir d'objets qui pussent les intéresser plus que l'Etude de la langue. La Géographie m'a paru ce qu'il y avait de plus convenable. Je me suis fait apporter le Plan de la campagne ou nous sommes, je l'ai découpé et lorsque nous avons été à la promenade, j'ai tâché de leur faire reconnoître les différentes parties du Jardin sur le plan qu'ils avoient sous ses yeux. En effet, ils n'ont pas tardé à remarquer tout d'eux mêmes et à comprendre ce qu'étoit un Plan, et la possibilité d'avoir sous les yeux sur un simple papier deissin d'une Etendue de plusieurs lieues. Joignant ainsi un Plan avec un autre, je suis arrivé jusques à la ville et de celle-ci jusques aux Campagnes impériales situées sur le Golphe de Finlande, alors j'ai montré une grande Carte de ce Gouvernement ou de cette Province, et j'ai tracé les places de tous ces différens plans les uns à côté des autres, de manière à pouvoir les reconnoître facilement, et effectivement ils les ont reconnus. La Conséquence n'étoit plus maintenant difficile à tirer d'abord relativement au reste de la province, et puis relativement aux autres provinces de l'Empire. En allant ainsi pas à pas, j'ai fait avec l'ainé, et dans la suite avec le cadet, un Cours de Géographie dans lequel je me suis borné à marquer 1° la Situation de chaque païs relativement à ses voisins, 2° les mers, golphes, etc., 3° les grandes chaînes de montagnes, 4° les Rivières principales, et 5° les Capitales. J'ai fait écrire ces notions générales à mes Elèves en les leur dictant comme je l'ai dit plus haut. Cela fait je suis revenu sur mes pas avec l'aîné, et j'ai recomencé un second Cours plus détaillé qui m'a fourni l'occasion de lui expliquer en passant plusieurs choses dignes de curiosité. Je n'ai point suivi la méthode usitée dans les Géographies, ou l'ordre qu'elles adoptent. Je suis parti de la Russie comme d'un centre et j'ai passé de là aux Païs qui la touchent tant en Europe qu'en Asie, persuadé qu'autant il importe peu à un Prince allemand de savoir ou demeurent les Boukares, les Calmoucs, les Mongales et les Chinois, autant il importe à un Prince russe de connoître ces nations voisines de la sienne. Chemin faisant, j'ai donné quelques notions générales relativement à la formation des différents Etats et raconté quelques traits frapans de leur Histoire. Par exemple, à propos de la Turquie, j'ai crû devoir leur dire que l'on placoit dans les provinces asiatiques les premiers Empires, ce qui m'a amené à parler des premiers hommes, de leur

manière de vivre, mœurs, etc. J'ai insisté républicainement sur leur égalité et après avoir montré les premiers chefs couverts d'une peau de tigre ou de lion, assis sur une pierre au lieu de trône et habitant dans une cabane couverte de branches d'arbres, j'ai montré ces mêmes hommes cessant de se croire les égaux des autres, devenus Rois, non par mandement divin, mais par *la grâce de Dieu* qui a fait les hommes tels que le plus fort, le plus adroit, le plus spirituel et le plus habile croit avoir un droit décidé à s'élever au-dessus de ses semblables et en profite chaque fois que la Négligence et la Patience de ceux-ci le laissent faire tranquillement. J'ai dicté à mon Elève cette doctrine de dure digestion, et me suis appliqué à lui faire sentir et à le bien convaincre que tous les hommes naissent égaux, le Pouvoir héréditaire de quelques-uns étant une affaire de pur accident. — Voici quelques-uns de ces articles détachés. *On ne connaissoit encore ni Magistrats, ni Princes, ni Sujets, ni Riches, ni Pauvres, mais tous les hommes étaient frères et égaux. Aucun d'eux ne s'était encore imaginé que lui seul pût se livrer à tous ses caprices et faire toutes ses volontés, et que les autres fussent nés pour le servir, lui obéir et travailler à sa place... Une caverne, le creux d'un arbre, une cabane couverte de branchâges ou de peaux de bêtes furent les premières demeures des ayeux du malheureux païsan qui travaille pour autrui et du monarque qui a tant de monde à ses ordres... Ces chefs ne furent pas décorés d'abord de marques bien brillantes. Une grande Cabane fut la première Cour, une Pierre ou un bloc de bois informe le modèle du premier trône, une branche d'arbre encore noueuse celui du premier Sceptre et la Peau d'une bête féroce le premier manteau royal; vous voyés qu'il n'y avait pas là de quoi être si fier...*

Vous me demanderez sans doute si mon Elève a compris toutes ces choses ? Je le crois, à en juger du moins par ses questions, par ses Réponses et par plusieurs conversations subséquentes. Après cette digression, je lui ai nommé les premiers empires connus et lui ai cité quelques traits relatifs à leur histoire. De même aussi lorsque j'en suis venu à la Turquie européenne, j'ai crû devoir lui faire connaître l'ancienne Grèce, lui nomer ses cités les plus célèbres, lui dire pourquoi elles avoient jouï d'une aussi grande réputation, lui raconter quelques traits saillans de leur histoire et lui faire connoître les noms de ses plus illustres personnages. J'ai suivi le même plan lorsqu'il a été question de l'Italie et je continue.

Depuis deux mois, je me suis fait remettre la Leçon d'Arithmétique que donnait jusques-là un maitre russe qui avait conduit ses

Disciples jusques à la Division pour s'en vanter sans doute, puisqu'ils ne savaient pas même l'Addition. Pour remédier au mal, j'ai du recommencer depuis la formation même des chiffres et conduire mes Elèves pas à pas jusques à la Numération parfaite· J'ai hazardé alors de les faire passer à l'addition, mais en començant toujours par les questionner sur la valeur de chaque chiffre prise intrinsèquement ou relativement à sa place. Mon Deissein est de les tenir sur les deux premières Règles jusqu'à ce qu'ils les possèdent parfaitement et puissent se tirer eux mêmes d'affaire dans tous les cas sans le secours de personne.

Je n'irai pas plus loin, Monsieur ! sans vous dire combien j'ai d'obligations au *Robinson de M. Campe...* Je le fais lire à mes deux Elèves, non pas de suite, car il y a aussi des choses au-dessus de leur portée, mais en choisissant les morceaux. Cette Lecture leur fait un plaisir infini, ils aiment à en réciter des traits, et celà les engage à fixer leur attention et à faire des Efforts pour l'énoncer. Dans ce moment, l'inégalité est encore très grande entre les deux frères. Tous les deux décèlent beaucoup d'intelligence et les meilleures dispositions, mais dans deux genres bien différens. L'aîné a plus de finesse, est plus susceptible de réflexion et a moins de force que le Cadet. Celui-ci est d'une pétulance incroyable, montre des talents et de la facilité, mais n'a presque point d'attention. On peut causer deux heures de suite avec l'ainé, et avec fruit, mais il est difficile d'en faire autant avec le cadet, seulement pendant huit minutes : pour lui penser, parler et faire est une seule et même chose et il faut opposer la patience et la ruse à sa vivacité. Tous les deux ont le Cœur excellent. L'ainé ne fera pas du mal parce qu'il comprend déjà qu'il ne faut pas le faire, mais le cadet peut en faire poussé par sa vivacité ; il est vrai que le repentir est aussi prompt que la faute : il se déshabilleroit pour donner ce qu'il a à ceux qu'il a offensés. En un mot, Monsieur ! il seroit difficile de trouver deux Enfans nés avec des Dispositions qui annoncent autant, et je me dis vingt fois le jour que s'il m'avoit été donné d'être marié et d'avoir des enfans, j'aurois désiré qu'ils ressemblassent à ces deux frères. Vous ne sçaurriés croire combien je leur suis attaché. Si par hazard, il m'arrive de passer un seul jour sans les voir, il me manque aussitôt quelque chose. Leur vue me réjouït et leur compagnie m'intéresse : en un mot, j'aime être avec eux et j'y serois bien davantage, si trop de zèle ne rendoit quelquefois suspect et si j'avais plus à dire que je n'ai. Je suis le maître absolu de mes leçons et n'ai à rendre compte qu'à mon chef le général en chef de Soltykof, homme de bien, respectable par son

honnêteté et *rare ici* par son affabilité et sa politesse. J'avois demandé cette Condition dès le comencement. Je connoissois trop bien la manière usitée de traiter le monde suivant *le rang* pour encourir les hazards. Comme je ne suis que *premier major dans l'armée* et le dernier en rang de tous ceux qui sont placés, chacun n'auroit pas manqué de contrôler ma besogne, et moi qui suis *Précepteur* (et non pas Sous-précepteur) je n'aurois pas eu le mot à dire parce que j'aurois été le dernier de tous ; or le moyen de tolérer pareïlle chose ! J'avois donc exigé comme une *Condition sine qua non* d'être le maître de diriger mes leçons selon le plan que j'avois donné et suivant mes lumières, sauf à écouter des avis avant ou après s'ils m'étoient donnés convenablement, et à en profiter si je les croyois convenables, ce qui m'avoit été accordé. Cependant, comme je suis facile et peu attentif aux affaires de compétence, insensiblement, les deux Personnes nommées pour tenir lieu de Sous-Gouverneurs s'imaginant sans doute avoir bon marché de moi, essayèrent de me subordonner à leur autorité. Lorsque ces messieurs me demandoient si j'étois content ou non des leçons de la journée, je me faisais un plaisir de le leur dire, sans m'imaginer qu'ils voulussent s'en faire un droit pour m'obliger à leur faire un Raport de mes occupations. Ayant omis par un pur effet des circonstances de leur parler de cet objet pendant quelques jours, imaginés, Monsieur ! mon étonnement lorsque ces Messieurs non contents de s'en plaindre à moi prétendirent de plus avoir le droit d'Inspection, interprétèrent come un devoir une pure complaisance de ma part et se permirent de m'en faire des reproches. Il n'y avoit pas à hésiter. *Il falloit céder ou faire ferme.*

Je représentais sur le champ avec modération, mais avec force, combien une telle Prétention alloit contre mes Engagemens et étoit incompatible avec mes fonctions, et insistai pour n'être plus exposé à l'avenir à pareille chose. Mes Représentations furent trouvées en place, je fus maintenu dans mon Indépendance, et dès lors ces Messieurs se sont mêlés de leurs affaires et nous avons vécu sans altercations. Si vous me demandés d'où pouvoit naître une prétention pareille, je tâcherai de vous l'expliquer, mais sans être assuré d'être bien compris. Ces Messieurs sont généraux-majors et je ne suis que Major ; or, ici c'est le rang qui fait l'Homme et non pas la fonction, le moyen par conséquent qu'un Major ne fut pas très subordonné à un Général ! et si je l'avois été à ces Messieurs, ne l'aurois-je pas été aux autres cavaliers, qui en qualité de Colonels et de Lieutenants-Colonels ont aussi le pas avant moi ? J'aurois plutôt remercié pour mon rang que de souffrir

d'être traité de la sorte, mais j'espère maintenant d'être débarrassé de cette inquiétude pour l'avenir. J'en reviens au sujet qui a occasionné cette digression : Je suis le maître de donner mes Leçons come je le sçais, la méthode dépend de moi et c'est aussi la seule indépendance qui soit à ma charge, ne me mêlant pas du reste et ne pouvant ni ne voulant m'en mêler.

Mes deux Elèves ont pour moi de la Déférence. Rarement il m'est arrivé d'appeler mon Chef pour leur en imposer davantage. J'en exige une obéïssance absoluë lorsque le cas l'exige, et come j'ai insisté dès les comencemens et n'ai jamais rien dit en vain, ils sâvent qu'il ne leur reste plus rien qu'à faire ce que j'ai demandé, mais j'use rarement de mon droit. Ils me témoignent beaucoup d'amitié, ce qui me fait surtout plaisir parce qu'ils ne m'en témoigneroient point si j'étois dur, de mauvaise humeur ou injuste envers eux : je désire surtout qu'ils m'aiment afin de pouvoir leur être vraiment utile, car du reste j'apprécie l'amitié de leurs semblables ce qu'elle vaut et n'y serai jamais trompé.

Je ferois tort aux Personnes avec lesquelles je traite si je ne leur rendois pas le témoignage qu'elles ont beaucoup d'égards pour moi. Mon chef me traite come un home en qui il a confiance. Messieurs les Sous-Gouverneurs aussi convaincus de mes dispositions pacifiques que de mon impatience à tolérer des prétentions injustes paroissent les avoir oubliées et comme je les préviens en toutes manières les hostilités (si, contre mon espérance, il en survenoit) ne partiront pas de moi. Parmi Messieurs les Cavaliers plusieurs sont liés avec moi et je vis bien avec tous les autres. Du reste, je vois peu le reste des Gens de la Cour, et vis dans ce monde comme si je n'y étois pas — *felix... qui vitat potentiorum civium limina !* Mes occupations depuis une année ont été considérables, et plutôt ordonnées que choisies. Chaque jour, à huit heures, sauf les jours de fête et les Dimanches, je vai chez l'ainé de mes Elèves, avec lequel je demeure jusques à dix heures et demie. Je passe de là chez son frère, avec lequel je reste jusques à onze heures et quart, et dans l'après dînée je passe encore une heure et quart ou une heure et demie avec lui. Le reste du tems, après mon raport fait, m'appartient et j'en ai employé cet été une bonne partie à me promener afin de regagner ma Santé altérée depuis deux ans par le défaut de mouvement et par des peines morales.

En attendant, voici à peu près ce que j'ai fait. Je me suis mis au fait de la Topographie de la Russie et des Païs asiatiques qui l'avoisinent, ce qui m'a couté beaucoup d'ennui et de peine, mais j'ai pourtant atteint mon but. J'ai fait ensuite beaucoup d'extraits

tirés de Müller, Schlötzer, Thunman Jé relativement aux Peuples du Nord, surtout relativement à ceux du Nord de l'Europe russe et de l'Asie. J'ai comencé à faire des Extraits de l'Histoire russe, ouvrage que je n'ai pas encore achevé et qui n'est rien moins qu'amusant à faire, vû le manque de bons ouvrages. Aidé d'un ouvrage du professeur Gatterer de Göttingue, j'ai fait un recueil d'Extraits relatifs à toute l'histoire ancienne et à celle du moyen âge, en m'attachant seulement aux Evènemens principaux dont l'Influence a été marquée et a produit des Révolutions qui en supposent la connaissance. Pour l'histoire moderne, je suis les Ouvrages de *Mensel* et d'Achenvall. Je me propose de suivre cet ordre avec mes Elèves, et de leur donner premièrement une connoissance générale, mais bien ordonnée, des Evènemens principaux afin qu'ils sachent tout de suite ou raporter les Détaïls lorsque nous prendrons les Historiens particuliers et ne soient point dans l'Embarras. Tout cet ouvrage, come vous voyés, Monsieur, n'est pas pour le moment présent, car il faut premièrement connoître la terre et trouver le lieu de la Scène avant que de parler des Acteurs et de la Pièce, ainsi j'aurois pû le renvoyer si je n'avois pas préféré d'avoir besogne faitte et vous verrés bientôt pourquoi.

Il m'est tombé entre les mains une histoire de la Grèce d'un M. *Cousin des préaux* qui est un peu lourdement écritte et diffuse, mais cependant intéressante ; dites-moi je vous prie votre avis ?... Je ne la connais encore que jusqu'au IXme Tome. J'ai lû cet été avec beaucoup de plaisir la *Gramaire universelle* de Court de Gébelin, qui me paroit malgré sa longueur et ses digressions assommantes, être le meilleur ouvrage de cette Espèce en nôtre langue, j'en ai fait l'Extrait et je m'en servirai aussi lorsque le tems arrivera. *Condillac* et *lui* sont les seuls que j'aïe compris sans beaucoup de peine, à quelques articles près, mais qu'est ce en comparaison des autres Gramairiens dont la lecture était vraiment insoutenable ?

Quelques heures par semaine données aux langues m'en conservent la mémoire. Je devrois savoir le Russe parfaitement, mais je le comprends, je peux m'exprimer pour le besoin, je lis même les livres, à certains mots près, et voilà tout. C'est une langue très riche, très nerveuse, et très sonore. Elle fournit des expressions sublimes, et comme elle est après la Chinoise et l'Arabe, celle qui est parlée par le plus grand nombre d'hommes, si on la cultive certainement elle se communiquera aux peuples du midi de l'Europe qui jusqu'ici ne l'ont connuë que sous le nom mal trouvé de Jargon barbare. Le Déffaut de maîtres et de Livres originaux est le plus grand obstacle qu'on éprouve en l'apprenant.

J'ai commencé l'anglois, mais j'ai dû l'interrompre pendant l'été, je le reprendrai en entrant en ville et il sera la dernière langue que j'apprenne.

J'ai lu avec un plaisir infini l'*ouvrage de Gibbon* sur la Décadence des Romains. Je voudrais l'avoir écrit, cette parole vous dira le cas que j'en fais. Il y en a un autre dont je dirai presque de même, c'est celui de M. *Necker*. Je lui trouve il est vrai un peu trop de déclamation mais je pardonne le *Sume superbiam qua sitam meritis,* à celui qui a vraiment un mérite incontestable, et je lui scais bon gré d'avoir parlé avec chaleur et Enthousiasme parce qu'il ne s'est pas contenté d'écrire, et qu'il a agi comme il parle. Son ouvrage a été fort gouté ici.

Dans ce moment, je relis Tite-Live avec un plaisir aussi vif que la 1re fois. J'ai toujours avec moi quelqu'un de ces grands hommes, ou Horace, Tacite, Salluste et Cicéron, et sans doute que je dois en partie à leur compagnie de n'avoir point été encore infecté du mauvais air. Lorsque je suis mécontent, j'ouvre l'un et soudain j'oublie le 18me Siècle en me transportant dans le leur, ce qui m'est d'autant plus facile qu'ayant été dans les lieux même dont ils parlent, je puis m'y transporter en imagination et attacher mes Idées à des Objets physiques. Chaque jour je regrette davantage d'avoir oublié le peu de Grec que j'ai scû et d'avoir perdu les occasions que j'ai eues de le rapprendre. Cette prédilection pour les anciens me domine à un tel point que très certainement je me remettrais à cette langue si j'en avois le tems, ne fut-ce que pour lire Xénophon, Thucidyde et Démosthènes. C'est par cette raison sans doute que je sentois plus de plaisir à me promener au milieu du *Campo vaccino* à Rome que dans la Basilique de St-Pierre, cet étonnant modèle de la Hardiesse et de la magnificence des Arts. Dans le premier endroit je voyais ce Capitole si célèbre par ses trophées et les images mêmes de quelques-uns des héros qui le décorèrent. Un peu au dessous sous le péristile du Temple de la Concorde il me semblait à chaque instant voir paroitre Cicéron débitant la fameuse Catilinaire. A quelques pas de là *Curtius* s'étoit dévoué pour sa patrie. Plus loin étoient affichées les XII Tables. Là s'assembloit le Sénat, ici le Peuple donnait ses Loix et cette ruine informe percée de trous et couverte de lierre étoit jadis la tribune aux harangues, ce Champ d'honneur ou le Génie parlait un langage digne de lui et maitrisait la gloire et la fortune. Enfin tous ces Décombres, tous ces tronçons de colonnes épars, tous ces tombeaux parloient à mon cœur, et lorsque je vis les Niches dans lesquelles étoient déposées les urnes cinéraires des Césars, transformées en Crèches, le mausolée

d'Auguste devenu une Ecurie, et les os de *Scipion l'asiatique* foulés aux pieds par la plus vile canaille, je reçus sans doute la plus terrible et la plus salutaire leçon de morale qu'un homme ait jamais reçuë; ou est le sol qui parle d'une manière aussi puissante ? — et ou sont des objets plus intéressans par eux-mêmes ?

J'ai eu quelque envie de rédiger mon voyage de Calabre et de Sicile et de l'envoyer à Monod, j'ignore si j'en aurai le tems, mais dans ce cas là il vous en fera part.

J'ai aussi été interrompu dans les recherches dont je vous parlois une fois, j'ai cependant fait quelques pas dans cette Carrière, mais je n'ai encore couché qu'une petite partie par écrit ; je vous l'enverrois bien volontiers pour en savoir votre avis si je savais comment m'y prendre.

J'ignore si je vous ai parlé d'un projet que je roule depuis longtemps dans ma tête et qui ne me laisse guères de tranquillité, c'est celui de travailler sur l'*histoire de la Suisse.* J'ignore si je suis né avec les talens nécessaires pour exécuter une telle Entreprise, mais je sais du moins, que parmi nos Historiens, aucun n'a écrit d'une manière digne de son sujet, et il ne me paroit pas difficile de faire mieux. — Encore en dernier lieu *Muller* vient de faire un *Ampoulage* ridicule à l'excès : on dirait d'un homme qui montre la lanterne magique, chacun s'attend à de grandes choses et l'on ne scait ce que l'on voit : est ce donc que le Sol de la Suisse d'ailleurs assez fertile en bons esprits n'en produiroit aucun qui sçût raconter les hauts faits de ses ayeux avec une simplicité et une noblesse égale à celle qui les animât ? Come qu'il en soit je suis tourmenté de cette Idée et je suis tenté de voir aussi *quid valeant humeri quid ferre recusent.* J'ai plusieurs heures à moi dont la Disposition dépend purement de mon libre arbitre. J'ai d'ailleurs plus d'expérience que je n'aurois étant dans mon pays, et je suis à la distance ou un Républicain doit être pour écrire avec vérité l'histoire de sa patrie ; enfin ce ne seroit point une œuvre si prompte, car je comencerois sans doute mes Recherches à présent, et je coucherois bientôt par écrit mes Résultats, mais j'attendrois de les avoir soumis au jugement de quelques amis éclairés, avant que de les faire paroître. Si j'exécute mon Plan, ce sera vous Monsieur ! que je prierai encore d'être mon Guide ainsi que vous avés bien voulu l'être dès le commencement. Il y a deux ans je fis venir de Suisse un ballot qui contenait les principales Chroniques, mais il m'en manque encore quelques unes, quoiqu'à la vérité pas des plus importantes.

Mon Intention ne serait point comme celle de Lauffer de parler d'Adam et d'Eve, du Péché etc... Je me bornerois seulement à

recueillir en bref dans les anciens Historiens ce qu'on scait de plus vraisemblable relativement à l'ancien Etat de la Suisse. Cette partie seroit courte, car que peut-on dire d'un petit païs qui n'avoit pas même un nom particulier dans ces Siècles d'ignorance ? L'histoire des Suisses ne peut guère commencer qu'avec leur nom ; et ce n'est que depuis la Révolution qu'ils ont formé un peuple aussi digne des Regards de la Postérité par ses actions que le fûrent les Grecs dans les beaux siècles de la Grèce. Je me bornois d'abord à la Période qui renferme les Guerres étrangères et le commencement des guerres civiles. Quant aux deux derniers Siècles; en parler c'est toucher à *l'arche du Seigneur* si l'on dit vrai, et même il est difficile de l'être parceque les matériaux sont difficiles à trouver et plus difficiles encore à bien examiner, et parce qu'on a la politique de cacher les documens à ceux qui les demandent. Je ne toucherois donc pas à cette dernière Période, non qu'elle ne soit intéressante étant traitée sous un point de vuë général, non que je craignisse les Réclamations ou même pis, car je suis trop loin et je méprise d'avance ce que l'on pourroit dire, mais parceque je ne voudrois dire que ce que je crois être vrai dans ma conscience. — J'ai suspendû les recherches relatives à cet ouvrage jusqu'à présent afin de pouvoir m'occuper entièrement d'objets relatifs à ma vocation, et n'en pas avoir à deux fois. Maintenant j'ai devant moi une grande partie des matériaux préparés pour quelques années j'aurai plus de liberté, et j'en profiterai je l'espère pour suivre à mes projets. Après vous avoir mis au fait de mes occupations, il ne me reste plus Monsïeur qu'à vous parler aussi de mon existence, de ma manière de vivre, de mes plaisirs etc... Cet article sera plus court que les précédens. A la campagne mes occupations finies je me promène aussi longtems qu'il m'est possible, lorsque je suis seul je cours les champs et fais mon possible pour m'imaginer que la nature que je vois est belle. Quand il fait mauvais tems je reste chez moi ou je vai passer quelques momens chez Ceux de mes Collègues avec lesquels je suis le plus lié. Du reste rien de plus monotone que cette vie. Seulement chaque Jeudi il y a un grand concert dans lequel la célèbre *Todi* et *Jamovick* se font entendre, et de tems en tems il y a spectacle le Lundi.— *Offrêne* [1] vient d'arriver, et débutera dans peu de jours sur le Théâtre de la Cour : je suis très impatient de le voir et de l'entendre car il a eu la réputation d'un des premiers Acteurs de l'Europe et notre Théâtre avait grand besoin d'un tel homme. En ville il y a plus de

[1] *Aufresne*, acteur, né à Genève, fils d'un horloger. Son vrai nom était *Rival*. Il mourut à Petersbourg en 1805.

ressources mais je crois déjà vous avoir dit que les Sociétés étoient montées entièrement sur le ton du grand monde ; or c'est assez dire qu'un homme sensé qui n'aime pas le jeu, ne peut s'y trouver bien à son aise. Je les ai fréquentées pendant la 1re année de mon séjour pour l'amour seul des bienséances et afin qu'on ne m'accusat pas de hanter la mauvaise compagnie. Maintenant que ma réputation est faitte, et que mes occupations connuës sont une excuse légitime, je ne me gêne plus. De tems en tems seulement je vai pour une heure dans quelque grande Assemblée, et à moins d'y rencontrer quelqu'un avec qui faire la conversation (chose infiniment rare) je n'y reste pas plus longtems : je ne fréquente en un mot le grand monde qu'autant qu'il en faut pour n'en pas perdre l'usage et pour n'y paroître pas étranger. Hors ce grand monde il n'y a rien, on ne connoit pas même de nom ces petites sociétés usitées parmi nous, ces Cotteries ou quelques personnes aimables des 2 Sexes causent familièrement de choses et d'autres, savent trouver d'autres récréations que les Cartes ou la danse, et se délassent par un babil sans prétention après avoir donné leur journée à des occupations plus graves et plus sérieuses. Tout cela Monsieur ! est ignoré, et il faut se décider pour le grand monde ou les Intrigues, car il n'y a point d'intermédiaires. Je vois quelquefois mais rarement cependant le Corps diplomatique. De tems en tems je fréquente le Spectacle mais il étoit si mal monté que souvent je me repentois d'y être allé. La récitation vitieuse fait une si fâcheuse impression sur mon Tympan que je suis rarement de bonne humeur après une Pièce mal jouée. — Je vois quelquefois dans la semaine des hommes de mérite étrangers fixés dans ce païs depuis longtems, particulièrement M. *Epinus* connu en Europe comme mathématicien et physicien, homme rare à tous égards ; Il vient de perfectionner le microscope à un si haut degré qu'il est impossible de faire plus. Chaque objet est vû avec une netteté incroyable et de la même couleur qu'il paroit avoir à la vuë. Cet avantage n'est pas le seul. Le Microscope étant adapté à une Lunette de 3 pieds de longueur peut se manier avec une facilité singulière, et par la facilité de raccourcir ou allonger la lunette, on voit l'objet en son entier ou seulement une partie de l'objet qu'on peut faire passer par tous les degrés de grandeur suivant que l'on désire en examiner une partie avec plus ou moins d'attention. Enfin l'objectif étant à 10 pouces de l'objet, et l'observateur à 3 pieds plus en arrière, vous comprenés Monsieur que l'on peut observer toutes les opérations des insectes sans qu'ils s'effrayent. Cette découverte est de la plus grande importance pour l'histoire naturelle, et ne manquera pas de faire bruit

lorsqu'elle sera plus répanduë. M. Epinus me fait l'honneur de me vouloir beaucoup de bien, il m'en a donné beaucoup de preuves, et je fréquente sa maison aussi souvent qu'il m'est possible de le faire. Mon Compatriote de Moudon étant mon voisin je le vois très souvent : c'est un homme de beaucoup de mérite et nous sommes très attachés l'un à l'autre. Je vois aussi quelquefois le célèbre *Pallas*, homme doué d'un génie transcendant et d'une facilité prodigieuse.

Les De R (ibeaupierre) sont en Pologne d'ou ils ne reviendront qu'en Septembre. Madame est grosse, ainsi la famille ne s'éteindra pas. Je ne pense pas qu'il lui tarde beaucoup à avoir un Régiment; ce n'est qu'alors qu'il pourra vraiment avoir une position indépendante que je lui souhaite de tout mon cœur. Nous avons eu un Eté affreux ; mais depuis 8 jours il fait un très beau tems. Le Climat est détestable, et pour surcroit de désagrémens toutes les commodités de la vie sont à un prix éxhorbitant. Je n'aurois jamais pû vivre avec mes 1500 roubles mais j'espère maintenant avec 2687. Il me faut un valet de chambre, un Laquais et un Cocher, et je n'ai jamais tant senti la dépendance que depuis qu'il ne m'a plus été possible d'aller à pied et de me servir moi-même... Ah ! quand j'aûrai recouvré ma liberté, je ne la compromettrai certainement plus de ma vie, et c'est cette espérance qui me donne des forces. Je suis assez content de ma position mais je ne me repose pas assez pour la croire au dessus des Revers; je scais fort bien là ou je suis. Quoique je ne me mèle d'aucunes affaires que des miennes, et que j'aye en horreur et méprise toutes les petites menées de cour, il est presque impossible de se tirer sain et sauf de ce tourbillon à.... je l'ai déjà éprouvé maintes fois et l'éprouverai sans doute encore. On peut être calomnié, noirci sans le savoir, sans s'en douter, et sans avoir même l'occasion de se deffendre... A cela que doit opposer un homme sage ? La Patience et le Courage. Il doit se tenir prêt à tout hazard, jouir du présent sans trop s'y attacher, et ne pas craindre l'avenir. — C'est aussi ce que je tache de faire. Je suis le précepte d'Horace *laudo manentem : si celeres quatit pennas, resigno qua dedit* etc..... aussi je pourrois bien être affecté de tels contre tems qui m'obligeroient à quitter ma place, parceque j'y suis très attaché, mais je vous proteste que je n'en serois pas abbatû. Mon parti est pris d'avance sur tous les Cas, et je ne serai jamais pris au dépourvû. Jusqu'à présent pourtant je n'ai rien vû qui me fasse craindre une pareille extrêmité. Je ne me mêle de rien d'étranger à mon poste, et ne veux pas même m'informer de ce qui se passe. Je fais de rares visites là ou il le faut, et

ne fais d'ailleurs la cour à personne. Je me suis établi sur ce pied et n'ai pas craint de dire que n'ayant rien à demander je ne hanterois jamais les Antichambres. Le moyen en effet qu'un homme affairé et qui connoit le prix du tems aille passer quelques heures dans une salle droit comme une hallebarde, sans y avoir rien à faire et uniquement pour y baïller ! Je suis très persuadé que personne ne peut m'ôter ce que j'ai, ce que j'appelle mon bien, ce qui m'appartient véritablement, savoir mes Sentimens, ce que j'ai appris, ce que je scais, et qu'aucun pouvoir ici bas ne peut faire de moi un habile homme ou un Sot, si la nature ne l'a pas voulu ainsi. — Dépouillé de ma fortune, il me resteroit toujours mon Etre, les moyens de me distinguer, l'Epreuve de l'adversité et les amis qui m'appartiennent — or serait ce là peu de chose ? Je suis donc tranquille Monsieur ! quoique vivant à la Cour, et Suisse encore quoique parmi les Courtisans, ainsi vous me reverrés le même et vous m'aimerés toujours puisque je n'aurai point changé. Je me flatte du moins que vous voudrés bien me conserver dans votre Cœur la place que vous m'y aviés accordée, elle m'appartient et je ne scaurois vous en laisser le maître. Il m'est impossible de vous dire combien je regrette d'être aussi éloigné de vous, j'aurois tant de choses à vous dire ! Je vous prie Monsieur ! de présenter mes Respects à Madame votre Epouse. Donnés moi autant de nouvelles de mes jadis petits et maintenant grands amis *Louis* et *Jaques* : combien ils doivent vous donner de plaisir ! Rappelés moi au souvenir de M[r] Reverdil, à celui de M[r] votre frère et de M[r] votre Neveu Alexandre que je félicite de tout mon cœur sur son avancement. — J'espère d'ors en avant être plus régulier à vous écrire, et j'espère aussi que vous voudrés bien m'écrire : c'est un bien foible dédommagement pour la perte des heures si agréables et si instructives que j'ai passées avec vous. — Je vous embrasse de tout mon Cœur et vous prie d'être bien convaincu de la Sincérité des Sentimens de celui qui sera pour la vie Votre très ob. et dévoué Serviteur. Dl. H.

P. S. Si vous aviés quelques bons livres à m'indiquer vous m'obligeriés beaucoup de m'en faire part : ne connoitriés vous point quelque bon abrégé de l'*histoire du Bas Empire ?*

Il est à peine besoin de signaler à nos lecteurs l'inauguration de la plaque commémorative en l'honneur de la Harpe, à Rolle, et la brochure publiée par M. A. Vittel sur l'*Ile et le Monument de Rolle.*

LE CHATEAU D'ILLENS PRÈS ORON

Quelques-uns des vieux châteaux du Pays de Vaud sont entretenus avec un soin pieux par des propriétaires soucieux de conserver ces témoins des temps passés qui ornent si agréablement des sites tantôt sévères, tantôt gracieux. — On ne saurait être trop reconnaissant envers ceux qui travaillent à la conservation de ces vieux monuments, car il est difficile de se figurer ce que notre beau pays perdrait au point de vue pittoresque si tous venaient à disparaître. Le nombre de ceux dont il ne subsiste que quelques débris est malheureusement déjà trop grand : Dans la vallée de la Broye, Bossonnens ne montre plus que des murs écroulés, Palézieux voit ses fossés comblés par des constructions qui déshonorent sa vieille tour ruineuse. — A Illens, hélas! tout ce que l'homme a pu détruire, il l'a détruit; on ne reconnaît l'emplacement du château qu'au double fossé qui l'enceint. La génération future aura peine à le retrouver parmi la verdure des grands arbres qui affectionne particulièrement les ruines et se plaît à les cacher aux yeux des profanes.

Illens mérite un souvenir.

Situé à environ deux kilomètres nord du château d'Oron, au territoire de Pont, sur une colline élevée, accroché au bord d'un profond ravin au pied duquel coule un paisible ruisseau, le Maflon, le château d'Illens était l'un des anneaux de cette longue chaîne de postes d'observation qui gardait jadis l'une des routes principales du pays.

La famille noble dont le château d'Illens fut le berceau est ancienne: Thorens d'Illens est mentionné comme témoin dans divers actes de donation en faveur de l'abbaye de Haut-Crêt vers le milieu du XIIe siècle.

En 1469, Pierre et Jean d'Illens et consorts sont propriétaires de la seigneurie d'Illens; un livre de reconnaissances en latin, es mains de Pierre Sautheur, constate qu'ils possèdent des droits féodaux rière Chésalles, Besencens, Perey-Martin, Villard sous St-Martin, Pont et château d'Illens, Prougin, Bussigny, St-Martin de Vaud, Villaz du bois es Fiaugères, Montaysis et le Crest, Chapelle et autres lieux [1].

Après avoir joué un certain rôle dans la noblesse du Pays de Vaud, la famille d'Illens subit le sort de tant d'autres à cette

[1] N° 44 des documents des archives du château d'Oron.

époque : Appauvrie, elle dut vendre ses biens. En 1514, de nouvelles reconnaissances en latin, signées « Anselme Currat, » furent passées en faveur des seigneurs d'Illens et de Prez, rière les bailliages de Châtel St-Denis et de Rue. Elles paraissent avoir été faites en vue de la vente de la seigneurie, car la même année 1514, une seconde grosse de reconnaissances signées aussi « Anselme Currat, » constate que Noble François Proby, de Vevey, est droit ayant des Nobles seigneurs d'Illens pour leurs fiefs rière divers lieux des bailliages de Rue et de Châtel St-Denis [1].

Après l'achat en 1556 de la baronnie d'Oron, LL. EE. de Berne devinrent aussi propriétaires des fiefs dépendant de la seigneurie d'Illens dans les bailliages de Rue et de Châtel St-Denis. Une tradition locale veut qu'elles se soient servies des matériaux provenant du château d'Illens pour réparer le château d'Oron. Quoi qu'il en soit, Illens abandonné ne tarda pas à tomber en ruines : Une carte manuscrite du bailliage d'Oron et des lieux circonvoisins, levée vers le milieu du XVIIe siècle par le commissaire Samuel Gaudard, figure le château d'Illens par une tour carrée en ruines, avec la mention : « Vieilles murailles du château d'Illens. »

Il est probable que ce fut après la vente de sa seigneurie que la famille d'Illens vint habiter Lausanne, y acquit la bourgeoisie et s'y distingua dans la magistrature. — Ce fut la ressource de plusieurs familles nobles. La dernière survivante du nom, Mademoiselle Georgine d'Illens, est morte à Lausanne le 7 mars 1880.

Oron, août 1896. Ch. PACHE.

LE DROIT ROMAIN EN HELVÉTIE

Nous extrayons d'une intéressante dissertation sur les *Origines et formation du régime matrimonial vaudois* le passage suivant qui nous semble résumer assez bien la législation de l'Helvétie pendant la période gallo-romaine :

La période gallo-romaine s'étend depuis la conquête de César jusqu'à l'envahissement des hordes barbares et l'établissement du royaume de la Grande Bourgogne (49 av. J.-C. à 442); nous y constatons un envahissement continu du droit romain qui, peu à peu, s'introduit en Helvétie en même temps que dans les Gaules, s'y développe lentement et finit par supplanter entièrement le droit indigène.

[1] N°s 56 et 79 des documents des archives du château d'Oron.

L'organisation des provinces romaines explique déjà à moitié cette marche du droit, aussi nous nous permettrons d'en retracer rapidement les traits principaux.

Dans toute province, on trouvait différentes espèces de cités soumises chacune à un régime juridique particulier : au bas de l'échelle, et les plus nombreuses d'ailleurs, étaient les *civitates stipendiariae, dediticiae, nationes externae;* c'étaient les villes restées soumises au régime imposé par Rome au pays à l'époque de sa réduction en province ; elles étaient *in arbitratu, dicione, potestate populi romani ;* les habitants de ces villes ne jouissaient ni du *connubium,* ni du *commercium;* ils étaient absolument soumis au senatus-consulte ou à la loi qui avait fixé la *forma provinciae* et aux édits des proconsuls gouverneurs du pays ; en réalité, ils gardaient leurs lois et usages antérieurs à la conquête confirmés par l'autorité romaine.

Plus favorisées étaient les *civitates sociae* ou *fœderatae* qui, il est vrai, ne jouissaient pas non plus du *jus civile,* mais n'étaient cependant pas soumises aux édits des magistrats romains, et ne relevaient que de leurs coutumes locales ; à cette seconde catégorie nous pouvons rattacher les *civitates liberae;* celles-ci, vis-à-vis du droit, étaient dans les mêmes conditions que les *fœderatae.*

Une troisième classe était formée par les *coloniae deductae* de citoyens romains qui étaient régis par le droit civil romain.

On vit donc dans les premiers temps de la domination romaine le droit indigène exister dans la même province à côté du droit romain et continuer tout d'abord à occuper la première place ; puis, les empereurs accordant de plus en plus le droit de cité romain aux habitants des provinces, son influence diminua peu à peu jusqu'à ce qu'enfin l'édit de Caracalla lui eut porté le dernier coup en donnant le droit de cité à tous les habitants de l'empire. Sans doute cette célèbre constitution, qui est restée un point de repère important dans l'histoire du droit, n'a pas supprimé explicitement les privilèges des peuples fédérés ou libres, c'eût été là une faute politique considérable ; mais, chacun étant devenu citoyen romain, le droit civil de Rome se substitua définitivement aux anciennes coutumes locales déjà fort affaiblies par les édits des empereurs qui s'étaient succédé sur le trône de Rome depuis la conquête de César.

Les empereurs romains ont beaucoup légiféré pour la Gaule et l'Helvétie ; mais ces lois impériales avaient le plus souvent un caractère administratif très accentué, et ce sont les écrits des jurisconsultes de la *Loi des citations* [1] qui ont joué le rôle le plus

[1] Constitution de Théodose II et de Valentinien III de l'an 426 après J.-C., appelée improprement *loi des citations*, qui déterminait l'autorité dont les ouvrages des jurisconsultes de l'époque précédente devait jouir auprès des tribunaux.

important, et qui ont formé la base du droit romain en Helvétie pendant les derniers temps qui ont précédé la conquête burgonde; à côté des œuvres des jurisconsultes, nous citerons comme sources les Codes Grégorien et Hermogénien et le Code Théodosien. Bien que M. Glasson, dans son Histoire du droit et des institutions de la France, et avant lui le célèbre Montesquieu, enseignent que c'est le code Théodosien qui a joué le plus grand rôle dans les Gaules, nous ne sommes cependant pas de cet avis, du moins en ce qui concerne notre pays, et nous admettons plus volontiers avec M. Ch. Secrétan que, parmi ces trois codes, c'est aux codes Grégorien et Hermogénien qu'il faut attribuer l'influence la plus considérable. Les codes Grégorien et Hermogénien n'étaient, il est vrai, que des recueils de constitutions impériales composés par des particuliers, mais, en l'absence de toute collection officielle, ils en remplirent bientôt la place ; ils étaient l'œuvre de deux jurisconsultes, Grégorien et Hermogénien, qui les publièrent vraisemblablement sous le règne de Constantin [1], ou peu de temps après quant au code Hermogénien ; ils eurent donc un siècle tout entier pour jeter de profondes racines et s'assurer une place prépondérante.

Le code Théodosien ne parut qu'en 438, et bien que la constitution qui accompagnait sa publication défendît d'invoquer désormais en justice des constitutions autres que celles contenues dans ce nouveau recueil, l'invasion burgonde qui survint quatre années plus tard dut nuire d'une manière considérable à son développement.

Jean Spiro.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La **Société d'histoire de la Suisse romande** avait choisi le **Landeron** pour y tenir sa réunion annuelle, et ce choix a été très heureux. De nombreux membres de la société se sont trouvés au rendez-vous et grâce à la complaisance de la compagnie du Jura-Simplon ont pu voir le train express s'arrêter à 10 h. 30 à la station de Landeron. Cette localité a conservé un caractère original et pittoresque avec ses maisons du dix-septième siècle, sa belle rue large et droite, agrémentée d'une lignée d'arbres et ornée aux deux extrémités de fontaines surmontées de statues en pierre, couvertes d'une merveilleuse patine et représentant de fiers bannerets au port d'armes.

Après une collation servie à l'*Hôtel de Nemours,* un nom qui n'est pas banal et qui a sa raison d'être dans l'histoire du village,

[1] Constantin régna de 306 à 337.

la séance officielle a eu lieu dans la salle du conseil communal sous la présidence de M. B. van Muyden. M. Ph. Godet, dans un exposé clair et spirituel, a fait l'historique de ce bourg du Landeron qui a gardé le caractère de l'époque de sa fondation et n'est pas tombé dans cette modernité banale qui désole les archéologues. Il a rappelé le rôle important qu'a joué Rolin, comte de Neuchâtel, dans le développement du Landeron, les démêlés que les habitants du bourg eurent avec les Bernois, qui subirent un échec sensible, la part brillante que les Landeronnais prirent aux guerres de Bourgogne, la vaillance de Pierre Baillot, du Landeron, qui à lui seul défendit le pont de la Thièle contre les Bourguignons.

M. Godet a donné aussi d'intéressants renseignements sur la chapelle qui existe encore, avec l'inscription *domus domini,* au rez-de-chaussée du bâtiment qui renferme la salle du conseil communal. Quant au fait que les communes de Landeron, Combes et Cressier sont restées attachées à la confession catholique, il s'explique probablement par la raison que l'influence de Soleure a prévalu sur celle de Berne, ainsi qu'il ressort des documents relatifs aux intrigues nouées par les conseils de Neuchâtel, Berne et Soleure en l'année 1542. Enfin, ce qui est un trait curieux de l'histoire du Landeron, c'est l'intérêt que ses habitants n'ont cessé de porter à la famille d'Orléans-Longueville à laquelle appartenait la duchesse de Nemours, dont le souvenir est conservé par la fondation de la chapelle de Combes.

M. Eugène Mottaz a donné ensuite lecture d'intéressants documents, des rapports émanant de Pierre Ochs, de Bâle, membre du Directoire helvétique, d'après lesquels on peut se rendre compte du caractère francophile de la politique du personnage lors de la Révolution. — M. van Berchem a communiqué des documents provenant des archives de Turin concernant les démêlés intervenus au quatorzième siècle entre les évêques de Sion et les sires de la Tour. — M. A. de Montet a présenté un registre manuscrit du siècle dernier, de la main du major Jean-François Cuénod, de Vevey, qui renferme de curieuses indications sur les ordres donnés par le conseil de guerre de LL. EE. de Berne en vue de fortifier leur marine du lac Léman. — M. Gross a signalé quelques trouvailles lacustres faites sur les bords du lac de Bienne, et M. A. de Molin la découverte d'une inscription grecque faite ce printemps au Champ d'Asile près de Lausanne, inscription qui, par un curieux hasard, se trouve être identique à un graffito trouvé il y a une douzaine d'années à Pompéï.

E. Baudat.

4me année. No 11. Novembre 1896.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

(Suite [1]).

VII

L'ÉVÊCHÉ DE BALE

Des divers éléments qui composaient la Suisse au siècle passé, l'Evêché de Bâle n'était pas le moins curieux. Le moyen âge, avec ses souverainetés diverses, s'y était maintenu, comme dans plusieurs principautés allemandes. Ce n'était point à parler un Etat. Ce petit royaume de quelques lieues carrées de superficie était formé par la réunion de corps politiques dissemblables, ayant chacun ses libertés et franchises, ses mœurs et sa vie propre. Bien plus, ils n'appartenaient pas à la même nation. Une partie de l'Evêché de Bâle pouvait être considérée comme suisse, l'autre faisait partie de l'empire d'Allemagne. L'évêque était prince de l'empire et comme tel se rattachait à l'Allemagne. Mais il était aussi, depuis 1780, l'allié de la France. Comme prince-évêque, il était particulièrement l'allié des cantons catholiques ; il leur envoyait ses compliments à chacune de leurs séances séparées ; mais il avait aussi des relations avec l'ensemble

[1] Voir les nos 1, 2, 3, 4, 5 de la *Revue historique vaudoise*, 1896.

du Corps helvétique; et on lisait également la *salutation* de l'évêque au début des diètes.

Une diversité bien plus grande encore régnait parmi les pays de l'Evêché. L'**Elsgau** ou pays d'Ajoye, avec la ville de Porentruy, s'étendait à l'ouest jusqu'à la frontière du pays de Montbéliard. Porentruy avait été acheté, au XIIIe siècle, des comtes de Neuchâtel. Il faut y rattacher les *Franches-Montagnes*, qui, comme leur nom l'indique, jouissaient de franchises spéciales, accordées autrefois [1] aux colons qui avaient défriché ces contrées couvertes de forêts. Porentruy avait sa charte et une administration assez autonome sous la présidence d'un gouverneur et d'un maire nommés par l'évêque. A *Delémont*, l'évêque nommait également le gouverneur et le maire.

L'abbaye de **Bellelay** [2] avec sa *courtine* ou banlieue, composée de trois villages, était située à l'extrémité de la vallée de la Sorne qui rejoint la Birse non loin de Delémont. Elle formait un tout à part, dépendant de l'évêché, mais rattaché à Soleure par des liens de combourgeoisie.

La **Prévôté de Moûtier-Grandval** ou **Munsterthal,** présent de Rodolphe III, avait constitué le premier noyau de la principauté. Comme sujet du prince, ce pays faisait partie de l'Empire. Comme combourgeois de Berne il faisait partie du Corps helvétique. Sa milice devait en temps de guerre être commandée par un sénateur bernois. Le pays avait aussi ses privilèges et franchises. On y comptait six paroisses réformées et une catholique.

L'**Erguel** comprenait le val de St-Imier et les vallées y aboutissant. Une partie du pays fut comprise

[1] Vers la fin du XIVe siècle, sous l'évêque Imer de Ramstein.

[2] La légende en fait remonter la fondation au premier prévôt de Moûtier-Grandval, dans l'endroit où celui-ci se serait égaré en poursuivant une *belle laie*.

dans la donation de Rodolphe III. Le reste avait été acquis par voie d'achat au XIIIe siècle. Le pays se divisait en huit mairies ; il était gouverné par un bailli, nommé par l'évêque, mais qui devait être de religion réformée. Le bailli devait en tout point respecter les franchises de la vallée. Il résidait à Courtelary. Il rendait la justice civile. La juridiction criminelle était exercée par une cour formée par les huit maires et présidée par le bailli. L'Erguel était dans la combourgeoisie de Berne. Au militaire il faisait partie de la *bannière* de Bienne, c'est-à-dire que cette ville seule avait le droit d'y lever des troupes et d'en surveiller l'organisation militaire. La religion réformée s'était introduite dans l'Erguel avec l'appui des Bernois et des Biennois.

A l'extrémité des pays soumis à l'évêque était la petite ville de **Bienne**. Grâce à une conduite habile, elle avait réussi à se rendre presque indépendante de l'évêque. Elle avait évité un écueil plus dangereux encore : la puissante Berne son alliée, avait à maintes reprises, sous prétexte de sauvegarder son indépendance, cherché à l'incorporer à ses possessions. Bienne avait toujours résisté, et fini par se créer, entre les deux pays, une position assez autonome. La souveraineté résidait principalement dans son grand et son petit conseil, ainsi que les principales attributions administratives et judiciaires. L'évêque nommait le *maire* de Bienne qui présidait les conseils et y représentait le prince. En fait, les deux premiers magistrats étaient le *bourgmestre* et le *banneret*. Le maire devait prêter tous les ans serment au conseil et à la bourgeoisie. Il devait être gentilhomme et protestant, vassal de l'évêque, ou membre du conseil de la ville. La bourgeoisie et la milice devaient prêter serment à l'évêque lors de son investiture. A part cela la ville se gouvernait et s'administrait en toute liberté.

Bienne était alliée de Berne, de Fribourg et de Soleure. Elle s'était servie de ses trois alliés pour résister aux prétentions du prince. Elle avait su se servir, avec non moins d'habileté de Fribourg et de Soleure pour résister à l'ambition de Berne. En qualité d'alliée des trois Etats elle était considérée comme faisant partie de la ligue helvétique et son député figurait à la Diète. Elle fournissait son contingent en cas de guerre. La ville avec son territoire comptait un peu moins de six mille âmes. Sa souveraineté militaire était plus étendue. La *bannière* de Bienne comprenait l'Erguel et la *mairie d'Orvin* (Ilfingen).

La **Neuveville,** fondée au XIVe siècle par l'évêque Gérard [1], jouissait des mêmes privilèges et franchises que la ville de Bienne et d'une constitution analogue. Elle était également dans la combourgeoisie de Berne. Sa *bannière* comprenait, outre la ville et son territoire, la *Montagne de Diesse.*

L'évêque de Bâle avait avec les Bernois la *coseigneurie* de la **Montagne de Diesse** (Tessenberg) sur les flancs du Chasseral. Les Bernois gouvernaient seul au spirituel, et les deux paroisses de la vallée se rattachaient à la classe de Nidau. Au temporel Berne et l'évêque administraient en commun par l'entremise du bailli de Nidau et du maire de Bienne. Les « troupes » de la vallée suivaient la bannière de la Neuveville.

Les annales des sujets de l'évêque sont surtout remplies par l'histoire des luttes qu'ils soutinrent contre leur souverain en vue de défendre et d'augmenter leurs libertés, depuis la Réforme surtout. Une partie des habitants du Jura avaient embrassé la nouvelle religion ; la situation

[1] Elle avait été peuplée de réfugiés chassés du Val de Ruz par le comte Rodolphe de Neuchâtel.

du prince en était devenue délicate. Et même parmi les sujets catholiques du prince, un esprit de turbulence et d'insubordination se manifestait souvent. Le prince, sans armée, devait pour comprimer ses sujets rebelles recourir à l'aide de ses voisins. Ainsi les troupes françaises avaient réprimé l'insurrection de 1739. C'est aussi une tentative de révolte qui provoqua une nouvelle intervention étrangère et servit de prétexte à l'invasion française.

Joseph de Roggenbach, qui monta sur le trône épiscopal en 1782, était un prince faible et irrésolu. Ses sujets avaient demandé à plusieurs reprises l'assemblée des Etats de la principauté, dans le but de faire cesser les abus les plus criants. Devant la résistance de la cour, et suivant l'exemple donné par les voisins de France, les meneurs instituent des comités, convoquent des assemblées, envoient au prince des doléances. Le prince demanda du secours aux cantons de Berne, Soleure et Bâle, puis à l'Empire. Des troupes impériales occupèrent le pays de Porentruy (mars 1791). L'ordre fut rétabli ; les principaux auteurs des troubles prirent la fuite et se réfugièrent en France, y réclamant à grands cris l'appui des révolutionnaires en faveur des amis de la liberté. La présence des troupes autrichiennes fournissait un prétexte facile. Le traité de 1780 stipulait formellement que, en cas de guerre avec l'empire germanique, la France aurait le droit d'occuper les gorges de l'évêché. La France ne tarda pas à réclamer l'exécution de cette clause du traité, et les troupes françaises pénétrèrent dans le Porentruy en avril 1792. Les Autrichiens se retirèrent et le prince-évêque, abandonné par eux, quitta le pays et se retira à Bienne d'abord, puis à Constance.

Cela fut si vite fait qu'à peine les Suisses en furent-ils avertis. Barthélemy chercha à leur expliquer que la présence d'un détachement autrichien avait forcé les

troupes françaises à agir promptement, avant que le Corps helvétique ne fût averti. La Diète demanda néanmoins la reconnaissance de la neutralité de tout l'évêché; le retrait des troupes françaises et la promesse qu'elles ne remettraient plus le pied sur le territoire helvétique [1]. Barthélemy répondait en alléguant l'impossibilté où avaient été les Suisses d'empêcher l'entrée des Autrichiens dans le Porentruy. « La neutralité de la partie de la principauté de Porentruy relevant de l'empire serait surtout très difficile à établir, parce qu'on sait en Suisse aujourd'hui que l'évêque de Bâle avait un très grand tort d'appeler et de conserver dans son pays un corps de troupes autrichiennes, que le Corps helvétique aussi avait eu tort de permettre qu'on leur livrât passage l'année dernière [2]. » Sans donc suspecter positivement les intentions de la Suisse on refusait de lui laisser la garde des passages. « Il n'est pas à croire, écrivait-on à Dumouriez, que les Suisses rompent ouvertement avec la France et livrent passage aux Autrichiens, mais ils pourraient fort bien avoir l'air de se laisser forcer la main. Il est donc très important de ne pas leur confier la garde des gorges de Porentruy [3]. »

La question en resta là. Mais la présence des troupes dans ce pays y favorisa la révolution. A leur suite étaient arrivés quelques-uns des proscrits de 1791, Rengguer à leur tête. Gobel, l'oncle de Rengguer, comptait parmi les agents les plus entreprenants. Il déployait une activité turbulente et faisait une active propagande. Les généraux patriotes favorisaient le mouvement. Le conseil de régence, laissé par l'évêque, ne pouvait que protester et laisser faire.

L'agitation des clubs aboutit enfin. Un arbre de la liberté fut planté à Porentruy. Les Etats du pays furent convo-

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 181. — [2] *Ibid*. I. 147. — [3] *Ibid*. I. 173.

qués. Dans leur séance du 27 novembre 1792 ils proclament la déchéance de l'évêque et l'indépendance de ses sujets. On ressuscita pour cette éphémère république le nom antique de Rauracie. Une proclamation fut ensuite adressée au pays *par les députés des Etats libres du ci-devant évêché de Bâle, réunis en assemblée constituante au château de Porentruy, le 27 novembre 1792, l'an premier de la république de Rauracie* [1].

Ce n'était là qu'un acheminement vers un meilleur état de choses. Une assemblée des députés des communes qui adhéraient au nouvel ordre de choses s'ouvrit à Porentruy le 17 décembre. Les débats furent orageux. Une partie des députés voulaient la réunion à la France. Les autres désiraient conserver à leur pays son indépendance. La France fit droit aux vœux des premiers. L'assemblée fut dissoute par ordre du général Deprez-Crassier. Une nouvelle assemblée plus docile vota le 7 mars 1793 la réunion à la France et un décret de la Convention, en date du 23 mars 1793, sanctionna cette réunion.

Ainsi fut réglé le sort du Porentruy. Les cantons, malgré les craintes qu'elle leur inspirait, assistèrent impuissants à cette prise de possession. Restaient les autres parties de l'évêché. Toute la diplomatie des Suisses et des populations de ces pays tendit désormais à leur éviter le sort de la Rauracie. Tous les efforts des révolutionnaires et des patriotes rauraciens tendirent par contre à soulever ces petits pays, à les amener à proclamer leur indépendance, prélude d'une incorporation à la France. La presque totalité des populations se souciaient peu d'une telle faveur. Il aurait fallu pouvoir la *travailler*, comme disaient les propagandistes, l'agiter. Cela ne pouvait se faire qu'à l'abri des troupes. Aussi les ennemis

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 424.

de la paix cherchaient-ils à provoquer l'occupation de ces territoires, sous prétexte qu'ils faisaient partie de l'évèché, que comme tels ils ne devaient pas être compris dans la neutralité, et que la garde des passages qui s'y trouvait était aussi essentielle pour la sûreté de la frontière française.

La Prévôté de Moûtier-Grandval fut très sérieusement menacée. Etait-elle allemande — comme partie de l'ancien évêché, placée dans la juridiction de l'Empire — ou suisse, comme combourgeoise de Berne ? Pour Barthélemy, il n'y avait aucun doute possible ; le vœu du peuple et des Suisses devait faire loi. « Il convient à la France, dit-il, que le Munsterthal se dégage des liens qui le rattachent à l'empire. Cela est déjà fait par l'établissement de la république de la Rauracie. Il ne consentira peut-être pas également à se dégager du second, parce qu'il y est fort attaché. Ils ne sont pas moins fondés de leur côté à réclamer la neutralité helvétique. Leur territoire y a été constamment compris dans les temps passés. Je ne crois pas qu'ils veuillent se donner à Berne ; ils perdraient quelque chose de leur indépendance ; ni à Bienne, quoiqu'ils soient ses voisins, quelques montagnes les séparent et Berne travaillera à empêcher cette réunion ; ni à la république de la Rauracie, par la crainte d'affaiblir encore davantage leurs rapports avec les cantons. Il est plus vraisemblable qu'ils demanderont à rester *in statu quo*, alliés de Berne et tenant par ce fil et par la neutralité au Corps helvétique [1]. »

La France n'était pas toujours aussi bien renseignée ni aussi bien servie sur cette frontière. Quelques fougueux militaires ne comprenaient pas qu'on eût tant de ménage-

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 473.

ments. Le général Demars, en particulier, voulait absolument *réunir* la Prévôté malgré elle. La proclamation de la réunion de la Rauracie à la France fut répandue par son ordre dans le pays. Des soldats français stationnés à Delémont allèrent faire dans la Prévôté des démonstrations patriotiques. Mal leur en prit. Les paysans accoururent en grand nombre, armés de fourches et de bâtons, et tuèrent quelques-uns des manifestants[1]. Cet échec ne ralentit pas le zèle des plus hardis. « Les officiers français, écrit Frisching à Barthélemy, ont été dans toutes les églises lire eux-mêmes une proclamation imprimée. Le peuple les a laissé faire, sans dire un seul mot et sans rien répondre, étant déterminé d'opposer la force à la force[2] ». Ailleurs Frisching apprécie sévèrement la conduite des commissaires. « En gros, messieurs les commissaires de tous les côtés tiennent des propos si inconsidérés pour des hommes publics, des députés d'une si grande nation qui a affiché d'avance la plus grande loyauté, qu'on est surpris de voir que la Convention nationale souffre cette conduite[3]. »

Les ennemis de la France exploitaient avec soin le mécontentement des Suisses. Berne et Zurich réclamèrent au nom de la neutralité helvétique. « L'incident du Munsterthal, dit Barthélemy, et les funestes mesures du général Deprez Crassier ont opéré subitement dans toute la Suisse un prodigieux changement dans les esprits. La défiance, les alarmes, les inquiétudes se propagent rapidement[4]. »

Enfin la question fut réglée par un décret de la convention nationale du 8 avril 1793 ratifiant un arrêté du Conseil exécutif du 17 mars déclarant que le Munsterthal

[1] *Papiers de Barthélemy*. II. 123. — [2] *Ibid*. II. 128. — [3] *Ibid* II. 167. — [4] *Ibid*. II. 171.

serait provisoirement compris dans la neutralité helvétique. « On doit, écrivit le ministre, considérer cette affaire comme terminée, puisque le Munsterthal et l'Erguel continueront à jouir des avantages de la neutralité helvétique jusqu'au moment où les points en litige auront été éclaircis par vous au vœu du décret et réglés à l'amiable [1]. » On ne voulut pas prendre à Paris d'autre décision. « Il ne paraît pas, écrit Deforgues en date du 3 juillet, que l'affaire concernant le Munsterthal et l'Erguel doive se terminer définitivement avant l'époque de la paix. Ce paraît être du moins l'avis du Conseil et du Comité de Salut public. »

Les commissaires essayèrent bien d'intriguer encore. Les Prévôtois furent accusés d'être fanatisés par les Bernois et par les moines. « Il n'y a pas de sûreté pour les Français à se montrer dans ce pays ; les paysans sont toujours prêts à les assaillir [2]. » Ailleurs on accuse les gens du Munsterthal de manquer de civisme : « Le Département du Mont-Terrible se plaint vivement et a instruit la Convention de la différence extrême qu'on fait dans ces contrées entre les patriotes qui y sont maltraités et les royalistes qui y sont bien accueillis. »

Un nouveau commissaire, Hérault, fut envoyé dans ces contrées. Il conseilla le calme et la modération. Parmi les mesures qu'il propose pour maintenir la paix avec les Suisses, il faut, dit-il, « ordonner la prudence au petit département du Mont-Terrible qui inquiète beaucoup les Suisses en cherchant perpétuellement à infirmer la neutralité provisoire dans laquelle le Comité de Salut public et la Convention ont compris Moûtier-Grandval [3]. » Tout rentra dès lors dans l'ordre et la neutralité du Munsterthal ne subit plus d'atteinte grave.

[1] *Papiers de Barthélemy*. II. 179. — [2] *Ibid*. II. 241. — [3] *Ibid*. III. 209.

Plus encore que la Prévoté de Moutier-Grandval, l'abbaye de Bellelay était exposée aux vexations des Français. Elle se considérait comme suisse, grâce à sa combourgeoisie avec Soleure, et les Soleurois y avaient envoyé une petite garnison. Les richesses du couvent tentaient les révolutionnaires ; la petitesse de son territoire, la faiblesse de quelques moines sans défense en faisaient une proie facile. Aussi, dès l'occupation de Porentruy, les émissaires français représentaient Bellelay comme un foyer de propagande contre-révolutionnaire et en demandaient l'incorporation à la Rauracie. Gobel et Demars insistaient surtout dans ce sens. Le cabinet de Paris, sur les instances de Barthélemy, les engagea à la modération. « Vous ne perdrez pas de vue, leur écrivait le ministre des affaires étrangères, que votre mission, comme celle du général, se restreint dans l'étendue de la seule partie de l'évêché de Bâle qui relève de l'Empire ; que vous devez vous garder de provoquer l'insurrection dans les pays où le général n'est pas autorisé à porter les armes de la République [1]. Le Conseil n'a pu voir qu'avec peine les soins que vous vous donnez, dites-vous, pour faire *travailler* les peuples des contrées voisines de celle où vous êtes établi. Ce n'est point là votre rôle, ni l'objet de votre mission. Ce n'est pas par des voies sourdes que la République française entend appeler les peuples à la liberté. Elle la leur portera, à main armée, dans les pays soumis à nos ennemis ; dans les pays neutres et amis de la République, nos principes, la raison et la force de l'exemple sont et doivent être les seuls apôtres de la liberté que nous puissions avouer. »

Un arrêté du Comité de Salut public, en date du 23 avril 1793, décida du sort de l'abbaye : « L'abbaye de

1 *Papiers de Barthélemy*, I 485. 486.

Bellelay étant située dans la préôvté de Moûtier-Grandval et se trouvant d'ailleurs en combourgeoisie particulière avec un des Etats de la Suisse, participera provisoirement aux avantages de la neutralité helvétique [1]. » Cela ne faisait pas l'affaire des révolutionnaires du Mont-Terrible. « C'est par une erreur très grossière, disent-ils, que ce tas de moines a été compris dans la neutralité armée de la Suisse. Nous ne permettrons jamais que celle-ci infecte le territoire français sous prétexte de courtine ou de toutes autres dénominations quelconques [2]. »

Aussi, malgré l'intention formelle du gouvernement français, les soldats envahirent la courtine en mai 1793 [3]. Les moines furent en butte à toutes sortes de tracasseries. Leurs biens furent saisis. A la fin cependant, Rengguer, le plus fougueux ennemi du couvent, tomba lui-même en disgrâce. Les persécutions se ralentirent ; mais, sa situation demeura précaire jusqu'à la paix.

La neutralité de l'Erguel fut moins contestée et ce pays moins exposé à l'invasion française.

Les communes du val de St-Imier avaient, comme celle de Moûtier, refusé d'envoyer des délégués à l'assemblée de Porentruy, indiquant bien par là leur volonté de séparer leur sort d'avec celui de la Rauracie. Elles n'avaient rien à envier aux peuples voisins. Leur constitution leur garantissait une existence paisible. Etant dans la bannière de Bienne, elles se considéraient avec raison comme faisant partie intégrante du Corps helvétique. Leur position privilégiée les rendait fières de leurs droits et fort suscep-

1 *Papiers de Barthélemy*. II. 225. — 2 *Ibid.* II. 282. — 3 Les moines firent bonne mine à mauvais jeu : « Les officiers qui occupent la courtine ou banlieue du monastère vivent fort bien avec les moines qui y sont, qui ont la courtoisie de leur donner à manger amicalement en faisant sabler le champagne. » *Papiers de Barthélemy*. II. 282.

tibles à l'égard de l'autorité épiscopale. En 1790 elles avaient forcé la main à l'évêque en l'obligeant à accepter le nouveau règlement militaire imposé par la ville de Bienne. En 1790, les communes jugèrent à propos d'envoyer leurs doléances à la cour. Dès lors, tout était rentré dans le calme.

Mais quand le prince-évêque quitta Bienne pour se réfugier à Constance, l'esprit de révolution souffla aussi sur l'Erguel. Une société populaire fut fondée. Le bailli quitte Courtelary. Un écrit est répandu dans toute la vallée, exposant les griefs que l'on avait contre le gouvernement du prince, accusant celui-ci d'abandonner lâchement ses sujets, invitant les communes à envoyer des députés à une assemblée nationale. L'assemblée se réunit en effet à Courtelary, le 17 décembre 1792. Dix-sept communes sur vingt-trois y étaient représentées. Bienne y envoya le chancelier Neuhaus. Les opinions les plus diverses s'y manifestèrent. Quelques députés voulaient qu'on restât fidèle à l'évêque ; l'idée de l'annexion à la France fut peut-être agitée; un parti assez important voulait l'indépendance complète ; enfin, il y avait le parti de Bienne et celui de Berne.

Ceux qui voulaient que tout restât dans le *statu quo* furent en minorité Ils se retirèrent bientôt de l'assemblée. Cinq communes restèrent ainsi en dehors du mouvement.

Si la France avait quelques adhérents, ils devaient être en nombre infime. L'idée d'une réunion était celle des commissaires et des clubs et non celle du peuple. Barthélemy s'opposa, et pour de fort bonnes raisons, à cette tentative. « L'Erguel éprouve presque les mêmes obstacles (que Bienne) pour sa réunion à la France. Ce petit pays, situé dans les montagnes, contigu à l'Etat de Bienne et compris dans ce qu'on appelle la Bannière de Bienne, en même temps qu'il était soumis à l'évêque de Bâle, est lié

avec Berne par un traité de combourgeoisie [1]. En considérant attentivement la position des lieux et des choses, vous serez, je crois, convaincu, Citoyen, qu'il est à peu près impossible que Bienne et l'Erguel fassent partie du nouveau département qu'il s'agit de former, qu'il ne nous convient nullement que l'Erguel passe sous la domination bernoise et que seule la bonne et sage mesure à prendre est de le réunir à la république de Bienne. »

Bienne était liée à l'Erguel par sa constitution militaire et par des rapports de bon voisinage. Elle aurait volontiers fait alliance avec ce pays. L'ambassadeur encourageait une pareille réunion. « Intérêts, considérations, rapports, local, tout s'accorde pour que ce petit pays soit réuni à Bienne. Cet arrangement concilie tout; il ne contrarie rien. En le favorisant, nous donnerons une preuve sensible d'amitié à une petite république qui a bien raison de faire valoir auprès de nous le courageux attachement avec lequel elle nous est restée constamment fidèle, au milieu des plus difficiles circonstances [2]. » La réunion à Bienne était certainement la solution la plus raisonnable; les délégués envoyés par Bienne afin d'y amener les Erguelistes furent bien accueillis. Une conférence se réunit à Sonceboz, dans laquelle on chercha à jeter les bases d'une entente. Mais on ne put tomber d'accord. Les Erguelistes voulaient une fusion des deux unités en un corps politique commun. Les Biennois ne voulaient ni ne pouvaient transformer leur constitution. Ils demandaient l'agrégation pure et simple de l'Erguel à leur territoire. Les Erguelistes redoutaient de tomber ainsi dans une condition inférieure vis-à-vis de la ville. On se sépara sans avoir rien fait.

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 452. — [2] *Ibid*. I. 466.

Enfin, un quatrième compétiteur était l'Etat de Berne. On le soupçonnait, non sans raison, de convoiter l'Erguel. Les fortes sommes qu'il avait prêtées à l'évêque de Bâle étaient, disait-on, hypothéquées sur ce pays. La réunion avec Bienne aurait détruit les espérances des Bernois. C'est pourquoi ils travaillèrent sous main à empêcher cette réunion. Ils conseillèrent même aux Erguelistes de se rapprocher de leur prince. Cependant, l'annexion à Berne nefutjamais officiellement discutée ; toute tentative de ce genre aurait mis le feu aux poudres et déterminé l'invasion française.

Entre temps, la question de la neutralité était tranchée par le même décret qui reconnaissait provisoirement celle du Munsterthal. La France chercha même à le rendre définitif. Elle fit demander aux Cantons les pièces qui établissaient nettement l'indigénat helvétique de ce pays. Les titres furent envoyés ; mais tout resta dans le provisoire.

L'Erguel, laissé à lui-même, vécut d'une vie à part pendant la durée de la guerre. Les communes conservèrent leur organisation judiciaire et administrative. Celles qui en avaient voulu changer y revinrent peu à peu. L'autorité suprême du prince, reconnue par les uns, méconnue par les autres, ne pouvait guère être que nominale. En 1797, l'idée d'une réunion avec Bienne surgit de nouveau. Mais l'invasion de la Suisse coupa court à toute nouvelle combinaison et mit fin à ce projet.

Bienne fut beaucoup moins inquiétée. On ne pouvait nier qu'elle ne fît partie du territoire helvétique, et son éloignement de la France rendait tout projet de réunion hasardeux. Bienne était du reste représentée par l'ambassadeur comme sympathique à la France, et cette attitude de la petite république se conçoit. En présence de

l'ambition toujours éveillée de Berne, les Biennois profitaient de l'occasion qui leur était offerte de s'appuyer sur la France. Mais cette sympathie n'allait pas jusqu'à demander une réunion à la République. Bien au contraire :

« J'ai vu à Berne, dit Barthélemy, un personnage d'une trempe différente ; c'est le nouveau bourgmestre de Bienne, homme de beaucoup de mérite et singulièrement dévoué, ainsi que sa petite république, aux intérêts de la République française. M. Moser m'a dit qu'on a le projet de faire un nouveau département qui serait composé de la principauté de Montbéliard, de la principauté de Porentruy, de l'Erguel et de la république de Bienne. Il affirme que celle-ci serait très flattée de faire partie de la République française, mais que la nature s'y oppose ; séparée de la France par trois chaînes de montagnes et placée dans le bassin de la Suisse, il est impossible qu'elle cesse d'être membre du Corps helvétique [1]. » On écouta l'ambassadeur, et Bienne jouit donc d'une tranquillité relative, ainsi que la Neuveville.

En résumé, les possessions de l'évêque de Bâle, à l'exception du Pays de Porentruy, profitèrent pendant la guerre des avantages de la neutralité helvétique. Mais la reconnaissance en était provisoire et par conséquent précaire. La partie n'était que remise. La politique des Suisses et de Barthélemy eut au moins pour résultat de retarder la catastrophe et, en montrant la solidarité politique de l'Evêché avec la Suisse, de préparer pour des temps meilleurs une réunion définitive à la Confédération.

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 452.

VIII

NEUCHATEL

La principauté de Neuchâtel semblait être dans une position bien critique. Ses alliances avec les Cantons la rattachaient à la Suisse. Elle avait toujours demandé, sans que la reconnaissance formelle en eût été faite, d'être comprise dans l'alliance de 1777 ; mais, d'autre part, le pays était sujet du roi de Prusse, en guerre avec la France. La neutralité de Neuchâtel paraissait donc plus compromise encore que celle de l'évêché de Bâle.

Dans l'origine, la France ne parut guère disposée à accéder au désir des Neuchâtelois et des Confédérés : « Le traité de 1777, écrit Dumouriez en mai 1792, ne lie la France qu'avec les Etats qui composaient en 1777 la Confédération helvétique. Les princes de Porentruy et de Neuchâtel n'ayant pas été parties contractantes dans ce traité, ils ne pourraient en réclamer le bénéfice qu'autant que la France consentirait à ce qu'ils y accédassent. Or elle y consentira moins que jamais dans les circonstances présentes, surtout en ce qui concerne le roi de Prusse [1]. »

Les Neuchâtelois ne l'entendaient pas ainsi. Ils soutenaient énergiquement leur indigénat helvétique. Ils n'avaient, disaient-ils, jamais fait partie de la monarchie prussienne. Leurs rapports avec le roi de Prusse comportaient une union toute personnelle et non territoriale. En cas de guerre, ils pouvaient même porter les armes contre la Prusse. Si la France n'avait pas encore consenti à les considérer comme inclus dans le traité de 1777, c'était surtout grâce à la secrete opposition des cantons catholiques.

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 145.

On était d'accord en principe, seulement on avait négligé d'accomplir les dernières formalités.

Le ministre de Prusse, M. de Marval, paraissait prendre la chose d'un air détaché. Il disait à La Quiante, secrétaire de l'ambassade de France en Suisse : « Notre principauté n'est d'aucun intérêt pour le roi de Prusse. Il a encore moins de volonté que de moyens pour la défendre contre vous, si la guerre a lieu. Mais si vous y envoyez des troupes, c'est un soufflet que vous lui donnerez sur votre propre joue. Vous n'y gagnerez rien, vous ne pouvez qu'y perdre. Nos habitants aiment votre Nation, mais ils aiment encore mieux leur tranquillité. L'arrivée de vos soldats pourrait changer leurs dispositions à votre égard. Songez d'ailleurs que nous avons des traités avec quatre des principaux cantons et qu'indépendamment de cette considération vous devez attacher un très haut intérêt à ne pas mettre tout le Corps helvétique dans le cas de croire que vous voulez cerner toutes ses frontières de vos troupes [1]. »

Barthélemy, naturellement, plaida la cause de la principauté. « Si nos troupes restent dans l'Evêché, le Corps helvétique en concevra une grande inquiétude, que nous calmerons un peu, je pense, si nous consentons à comprendre la principauté de Neuchâtel dans la neutralité. Il semble que nous aurions beaucoup plus de motifs pour nous prêter que pour nous refuser au vœu que les Cantons nous expriment en faveur des deux derniers Etats [2]. »

La question est encore en suspens au mois de février 1793. Barthélemy écrit à Le Brun : « Vous remarquerez qu'on désiroit à Berne que nous comprenions la principauté de Neuchâtel dans la neutralité helvétique. Si nous considérons combien ce pays, lié avec plusieurs cantons, mais

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 187. — *Ibid*. I. 179.

surtout avec Berne par des pactes de combourgeoisie, sert à couvrir par ses montagnes les frontières d'une partie très importante de la Suisse, nous conviendrons que ce vœu est très légitime, quoique quelques motifs puissent nous empêcher d'y accéder [1]. »

A plusieurs reprises, des bruits menaçants furent encore répandus dans le pays. La France, disait-on, avait décidé l'occupation de Neuchâtel (octobre 1793). La chose parut grave aux magistrats de la principauté : ils envoyèrent des députés à Berne pour implorer le secours de leurs alliés [2]. La Suisse entière s'émut. Le gouvernement français fit démentir cette nouvelle. En réalité, le Comité de Salut public s'était occupé des Neuchâtelois domiciliés en France et non pas des habitants de la principauté. Mais ceux qui de part et d'autre aimaient pêcher en eau trouble exploitèrent contre la France l'inquiétude des Suisses. On eut beaucoup de peine à rassurer les Confédérés.

Peu après, Hérault fut appelé à se prononcer sur le sort de Neuchâtel. Il le fit dans le même sens que pour Porentruy :

« Quant à Neuchâtel, quoique la suzeraineté de ce pays appartienne au roi de Prusse, le pays n'en est pas moins indépendant, et les habitants peuvent servir, même contre le roi de Prusse... Les rapports qui lient Neuchâtel à la Suisse sont très intimes. Y porter la guerre ce serait la déclarer aux cantons ses alliés. Il est pressant de rassurer les Suisses sur les craintes qu'ils manifestent à ce sujet. »

La révolution amenait naturellement dans le pays des émigrés et des prêtres. Quelques-uns de ces réfugiés intriguaient pour soulever les départements voisins. On voulait créer une Vendée dans le Jura. Des faux assignats

[1] *Papiers Barthélemy*. II. 78. — [2] *Ibid.* III. 145.

partaient aussi du pays de Neuchâtel. Des perquisitions furent faites, mais sans résultats. Des prêtres réfractaires, réfugiés à la frontière, disaient la messe pour leurs anciennes ouailles qui venaient les écouter sur le sol neuchâtelois. On les accusait de fanatiser le peuple. Une correspondance diplomatique fut échangée à ce sujet. Les Neuchâtelois firent droit, en partie, aux réclamations de l'ambassade.

Ces tracasseries étaient inévitables pour les pays limitrophes [1]. Mais, en somme, Neuchâtel ne fut jamais sérieusement menacé. Quand les négociations furent entamées à Bâle avec la Prusse, et qu'on eut par conséquent la perspective de voir la Prusse se retirer de la coalition, les Français usèrent de grands ménagements vis-à-vis des Neuchâtelois. On constate ainsi que, entre les petits pays menacés sur cette frontière, ce fut Neuchâtel, sujet du roi de Prusse en guerre avec la France, qui fut relativement le plus tranquille.

(A suivre). Paul MAILLEFER.

AVENTICUM

I

Monsieur Eugène Secretan, au nom de *Pro Aventico*, vient de faire paraître un volume singulièrement intéressant sur Avenches. Cette publication comprend : Coup d'œil historique, Guide sur le terrain, Guide au musée : cette dernière partie, toutefois, n'a pas encore vu le jour.

[1] Détail à noter en passant : la Révolution ne causa pas que des désagréments aux Neuchâtelois. Ils se mirent à fabriquer des montres d'après le nouveau calendrier républicain. Il en résulta une augmentation dans la production horlogère assez sensible pour augmenter les traites sur la France et pour faire ainsi baisser le taux de l'assignat.

Il ne se peut trouver de cicerone plus agréable et mieux informé que M. Secretan ; quelle science profonde ! quel art de la mettre à portée d'un chacun ! avec quel amour le poëte, remplaçant l'archéologue, décrit la vieille cité ! on ne peut rester longtemps en sa compagnie sans se sentir pressé d'aller errer dans l'antique Aventicum ; faites-le au printemps ou en automne : « C'est alors que le paysage d'Avenches, si fin, si nuancé, a le plus de charme ; alors aussi s'en dégage toute la poésie des ruines, soit que la nature au moment de la chute des feuilles vibre à l'unisson, soit qu'elle fasse contraste à chaque printemps par un renouveau de vie et de couleur. »

M. Secretan parcourt rapidement les annales du pays ; écoutons-le ; il le fait si bien que nous ne ferons guère que reproduire, phonographier ses paroles ; c'est dire que nous pourrions les faire suivre de la mention : Pour copie conforme.

De l'Aventicum helvétique nous ne savons rien ou presque rien : il n'en subsiste guère que le nom même de la cité protégée par la déesse Aventia et un coin pour la frappe des monnaies ; on connaît de nombreux spécimens des monnaies d'or helvétiques, imitation des pièces macédoniennes, avec la tête d'Apollon, et sur le revers l'un des coursiers d'un quadrige, foulant aux pieds un animal informe à la tête de coq, le coq gaulois (*gallus*) apparemment. Un dernier témoin de l'époque helvétique est peut-être encore ce mot mystérieux de *Lugoves*, inscrit en lettres de bronze doré sur un chapiteau corinthien découvert en 1844 ; les Lugoves ne seraient-ils pas une divinité collective, celtique d'origine, analogue au Mercure gallo-romain *Lug*, dont le nom reparaît dans Lugdunum (Lyon) par exemple ?

En 58 avant J. C., lors de l'émigration des Helvètes, Aventicum fut évidemment détruite comme toutes les

villes ou bourgades du pays. On a cru reconnaître, au-dessous des couches romaines du terrain, la ligne noire qu'aurait dû laisser ce premier incendie ; mais il y a eu tant de destructions successives sur le sol qu'il est difficile de rien affirmer. Puis c'est l'épopée d'Aliénus Cécina, que les Histoires de Tacite développent sobrement, la fureur de la XXIme légion rapace cantonnée à Vindonissa, la déroute des Helvètes : « *ante discrimen feroces*, dit l'historien, *in periculo pavidi* : présomptueux avant le moment décisif, tremblants en face du péril. » Qu'était devenue la bravoure des anciens Helvètes ? n'est-ce pas César qui, cent ans auparavant, disait d'eux : « Ils surpassent en courage les autres Gaulois », et qui, racontant le terrible combat de Bibracte, écrivait : « Pendant toute l'action qui dura depuis la septième heure jusqu'au soir, on ne vit pas un seul ennemi tourner le dos » ?

Vespasien et Titus feront oublier à Avenches saccagée les horreurs de la guerre ; ils l'ont transformée, faisant un peu, comme Auguste pour Rome, d'une ville de briques une ville de marbre ; aucune inscription authentique toutefois, consacrant leur gloire de restaurateurs d'Aventicum, ne nous est parvenue. Les édifices furent en partie bâtis avec du néocomien neuchâtelois amené par des radeaux et des barques à travers le lac de Neuchâtel, la Broie, le lac de Morat et les canaux qui le reliaient à la ville ; aussi les *nautes* étaient-ils puissants à Aventicum, autant peut-être que les membres de la corporation des mariniers de la Seine qui, dit-on, ont donné à Lutèce ou Paris ses armoiries célèbres du bateau battu par la tempête.

Pendant l'empire romain, Aventicum eut plus d'un privilège enviable : d'abord elle est qualifiée de *Colonia Flavia*, non qu'elle fût une vraie colonie romaine, mais les habitants de la cité (*coloni*) avaient acquis, grâce à

Flavius Vespasien, le droit latin, qui n'est certes pas le droit de cité. Aventicum avait encore un sénat local composé de décurions, un collège (*seviri augustales*) chargé de pourvoir au culte des mânes des empereurs. Surtout elle avait à sa tête deux magistrats dont la juridiction s'étendait à tout le territoire des Helvètes. Mais il faut dénier à Avenches la gloire d'avoir été le siège d'une représentation nationale, le rendez-vous des délégués helvètes. C'est ainsi qu'on interprétait les termes longtemps obscurs de *Curatores civium romanorum Conventus helvetici*. Ce conventus helveticus désigne plutôt une association de citoyens romains fixés dans la circonscription des Helvètes, et dont la direction résidait tout naturellement à Aventicum.

Nous trouvons, par contre, des députés helvètes à Lyon, à la grande assemblée annuelle des Trois Gaules qui se tenait près de l'autel de Rome et d'Auguste et devait surtout voter des adresses de remercîment aux principaux fonctionnaires romains et répartir la contribution de 200 millions de sesterces que les Gaules avaient à verser dans le fisc.

Au IVme siècle, les Alamanes envahissent l'Helvétie, pillent ou plutôt détruisent Aventicum ; l'historien Ammien Marcellin, qui vers l'an 360 accompagnait l'empereur Julien à travers les Gaules, décrit comme il suit la ville superbe naguère, misérable alors : « *desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quondam, ut ædificia semiruta nunc quoque demonstrant :* cité dévastée, il est vrai, mais jadis non sans gloire, ainsi que l'attestent maintenant encore ses monuments à demi renversés. » Quelques siècles se passent ; Avenches déflorée perd jusqu'à son nom et devient *Wiflisbourg*, la ville de Wifil ou Vuibilus, un chef germain, dont le nom vit peut-être encore dans celui de Vully.

II

Après ce coup d'œil historique jeté sur la ville, M. Secretan amène son lecteur sur le terrain ; il possède à un haut degré le sens de l'archéologue qui, partant de débris insignifiants en apparence, sait construire des hypothèses attirantes, arriver même à des conclusions rigoureusement exactes, aidant à la reconstitution du passé. Voici l'église d'abord ; elle n'est pas romaine certes ; ce n'est pas une de ces vieilles basiliques latines où sont venus prier les premiers chrétiens ; elle est du XVIe siècle, presque moderne donc, et nous n'en parlerions pas si des débris antiques n'y avaient été encastrés, sauvés ainsi d'une destruction presque certaine : les édifices romains ont servi à Avenches, comme ailleurs, de carrière à de nombreuses générations. Il s'agit d'une inscription latine qui se termine par une dédicace aux médecins et aux professeurs de la cité, permettant de conclure qu'il y avait à Aventicum un établissement supérieur d'instruction publique, comparable à ces chaires de rhétorique et de philosophie qu'Antonin le Pieux avait instituées dans toutes les provinces de l'empire. Ce sont ensuite deux fragments de corniche qui gisaient près du cigognier et que l'on a disposées sens dessus dessous, afin qu'elles pussent servir de bancs hors l'église.

A deux pas du temple : l'amphithéâtre, attenant à la tour du musée, amphithéâtre de verdure, comme l'on sait, car le gazon recouvre tout ; 10 à 12,000 spectateurs pouvaient aisément y trouver place. *Pro Aventico* y déchaînera un jour son équipe de travailleurs : puissent-ils rendre à la lumière des merveilles !

Sortons de la ville moderne, fondée, dit-on, rappelons-

le en passant, au XI[e] siècle, par Borcard, évêque de Lausanne. Nous apercevons au loin le Cigognier : qu'est-ce que cette colonne mystérieuse ? M. Caspari, l'ancien conservateur du musée, répond : la colonne d'un temple, d'Apollon peut-être. L'archéologue Bursian rappelant que le forum romain était entouré de portiques en arcades, les uns ouverts, d'autres en partie fermés latéralement (crypto-portiques), y voit l'entrée principale d'un crypto-portique bordant le forum aventicien. Ou bien serait-ce encore le dernier vestige d'un arc de triomphe : tel celui de Titus à Rome, ou ceux qui donnaient accès au forum de Pompéi ?

Plus loin encore le théâtre, bien mutilé, par la faute non du temps, mais de l'homme, qui ne craignit pas d'en transformer pendant des siècles les marbres en chaux vulgaire ; les travaux que *Pro Aventico* a entrepris pour le déblayer ne sont pas terminés ; au fur et à mesure, partout où la maçonnerie antique en vaut la peine, les ouvriers la consolident à la chaux lourde, et la protègent par des chapes en ciment.

A l'horizon, enfin, les restes du mur d'enceinte ; il était flanqué de tourelles ; une seule est encore debout : c'est la Tornallaz. Cette muraille entourait une ville qui comprenait de 30 à 50,000 âmes et dont la superficie était assez considérable ; on sait que dans les villes romaines les maisons des riches étaient entourées de jardins et de parcs étendus et qu'en dedans de l'enceinte se trouvaient souvent des champs cultivés, afin que la cité pût, comme Babylone, se sustenter en temps de guerre. On ne saurait affirmer, cependant, qu'Aventicum allât jusqu'au lac ; d'après le plan de David Fornerod (1747), un canal reliait le lac à Aventicum ; presque en face de la gare, à l'extérieur du mur, se trouve un petit enfoncement cylindrique où fut scellé jadis un fort anneau, ayant probablement

servi à amarrer des barques, amenées par le canal, qui aurait disparu, sombrant dans les tourbières.

M. Secretan nous conduit enfin dans les cimetières ; on y a retrouvé quelques restes seulement de l'époque romaine : des urnes cinéraires, des coupes où l'on déposait des parfums, du vin, du lait pour les mânes du défunt ; quelques lampes funéraires ; des jouets d'enfant, entre autres de petites boules de calcaire blanc en forme d'œufs, une figurine de chien, une poule, un pigeon en terre, deux ou trois biberons, des clefs, emblême de la maîtresse de maison, un gobelet en verre, provenant d'une tombe chrétienne avec une palme gravée et ces mots tracés d'une main inexpérimentée et en majuscules très espacées : *Vivas in Deo,* Vis en Dieu. Les urnes cinéraires étaient volontiers groupées, formant comme des « nids »; c'étaient sans doute celles des membres des confréries ou collèges funéraires fréquents sous l'empire, analogues à nos sociétés de secours en cas de décès. L'on rencontre aussi beaucoup d'ossements de gros animaux (bœuf, cheval, chien) ; à Aventicum comme à Rome, le victimaire devait immoler parfois sur la tombe tel animal domestique aimé de son maître.

M. Secretan nous annonce que le Guide au musée paraîtra bientôt ; tous ceux qui ont lu la captivante étude que nous avons analysée l'attendent avec impatience. M. Secretan aura pour collaborateur M. Mayor, le conservateur du musée Fol, de Genève. E. PAYOT.

LE GRAFFITO DE MONTOIE

M. le professeur de Molin a communiqué à la Société d'histoire de la Suisse romande, réunie au Landeron, le 17 septembre, un intéressant graffito (soit une inscription tracée à la pointe dans le stuc d'une paroi) trouvé dans

la carrière de sable de Champ d'Asile près Montoie, en dessous de Lausanne. La voici restituée avec l'indication des lacunes :

[H]ΔΗ ΜΟΙ ΔΙΟΣ ΑΡ' Α[ΠΑΤΑ] ΠΑΡΑ ΣΟΙ ΔΙΟΜ[ΗΔΗ]

= Voici donc, ô Diomède, près de toi la tromperie de Zeus.

Au point de vue du sens, ce vers n'a ni rime ni raison, mais il a ce caractère particulier d'être un tour de force de poète. Il peut en effet se lire indifféremment par le commencement ou par la fin. La suite des lettres est identique. C'est un « versus reciprocus » comme l'appelaient les Latins, ou un « *καρκίνος στίχος* » selon la terminologie grecque. Détail curieux : ce même vers a été copié à Pompéi dans une maison du «Vico di Tesmo» par M. le professeur Kekulé, de Berlin, en 1867, et plus tard le professeur Zangemeister d'Heidelberg l'a retrouvé une seconde fois sous une forme fragmentaire au même endroit. C'était donc un vers bien connu dans les écoles. Il n'en est pas moins curieux de l'avoir trouvé à Lausanne. Cela prouve que l'enseignement du grec y est déjà fort ancien. Des monnaies trouvées au même endroit fixent la date de cette découverte aux environs de l'année 180 ap. J. C.

PROCÈS DE LA MONTAGNE DE CHARMONTANNAZ OU DE DURAND

Dépositions des témoins dans l'enquête de 1517 [1]

1° Vulliet Perroudin, de Lourtier [2], 80 ans, a bonne mémoire de 60 ans en arrière. Les monts de Durand commencent en Malvysin,

[1] Voir l'article de M. l'archiviste Carron, nº de mai 1895 de la *Revue historique*. Ces dépositions sont en latin dans le cahier de procédure qui est conservé aux archives de Bagnes. La première déposition est traduite en entier; les suivantes sont abrégées de ce qui ne serait que répétitions inutiles.

[2] Village de la vallée de Bagnes ; de même que Montagnier, Champsec, Bruson, nommés plus loin.

soit depuis la jœur de Malvysin, qui est en çà du châet de Plan-Durand, du côté de Bagnes, — et s'étend jusqu'au sommet des montagnes de la vallée de Bagnes, du côté des fenêtres d'Ollomont et des Ayaces, des deux côtés de la Dranse.

De tout le temps qu'il se souvient, les hommes de Bagnes purent paître librement sur ces montagnes, excepté sur le challet de Charmontannaz, qui est sur le revers en çà de la Dranse, qui va du challet de Bussine à la fenêtre d'Ollomont, une certaine « roysia »[1] entre deux. Ce mont de Charmontannaz était occupé par des consorts valdotains. Dès longtemps avant la guerre, ces consorts étaient M. François de la Tour, seigneur de Montagnier, Jaquet de Biollaz notaire, Jacob Guyaz, Vulliermet Placzoz, Pre Gillioz, Jn Placzoz, Girard et Jean Coctier, et d'autres.

Après la guerre, et la mortalité (qui régna dans la vallée de Bagnes avant la guerre), les consorts occupèrent aussi le Lancet, Champryon, et la Balmaz, par grâce spéciale de ceux de Bagnes, qui étaient peu nombreux, et qui, par la guerre, avaient perdu leur bétail. Ainsi ils y tolérèrent ceux de Charmontannaz, pour ne pas laisser perdre l'herbe. D'ailleurs ces chalets étaient éloignés, d'accès difficile, et un torrent nommé le Brenleys s'y gonfle parfois en été au point d'être difficile à traverser avec les bêtes. Pendant 4 ou 5 ans après la guerre entre la Savoie et les patriotes valaisans, les Bagnards n'occupèrent que leurs pâturages les plus rapprochés.

Il ajoute que ses prédécesseurs disaient autrefois que les Bagnards avaient permis, de grâce spéciale, aux Valdotains de paître avec des veaux à Charmontannaz, et qu'ils disaient : Si nous les laissons amener des veaux, ils amèneront ensuite des modzons et des vaches, que nous le veuillons ou non, et s'en feront un titre.

2° Mathias Albi alias Anthonoz, de Montagnier, 80 ans ; a bonne mémoire de 60. Il y a 60 ans qu'il va par les monts de Durand. Les gens de Bagnes y avaient pleine liberté de paître, excepté sur le mont de Charmontannaz, qui est à l'angle et au sommet de la vallée, à l'O., en çà de la Dranse, entre Bussinaz et la fenêtre d'Ollomont. Cependant les Bagnards s'en plaignaient comme d'une usurpation. Ses prédécesseurs lui ont dit que ç'avait été d'abord par

[1] Ce mot signifie peut-être une coulée de glacier. Il y a dans d'autres actes de cette époque *loz byouroz seu roesia ; laz rueysyz seu loz byennoz de Bussinaz ; ad rosyam seu loz byennoz de Ruynetes* (montagne). Enfin *ad summitatem ruesie sive loz byenyoz de Ottema*. D'autre part *biongne* se dit encore à Bagnes pour un glacier (à Praz de Fort *boèmo*) ; et le torrent qui descend du glacier de Saleinaz, à Praz de Fort, s'appelle la *reuse* de Saleinaz.

grâce spéciale, et seulement pour des veaux. Peu à peu, les Valdotains amenèrent des modzons, et ensuite d'autres animaux. Ses prédécesseurs lui ont dit qu'on avait tort d'y laisser amener ces veaux; que leurs successeurs s'en repentiraient, lorsqu'ils auraient besoin de ces pâturages. Il ne vit jamais que les gens de Bagnes, uniquement, dans les pâturages autres que ceux de Champryon, Lancet et la Balmaz. Dans ces derniers, après la mortalité de Bagnes et la guerre, il y a environ 44 ans, les Valdotains commencèrent à paître, de grâce spéciale, avec ceux de Bagnes [1]. Mais dès que le bétail de Bagnes se fut accru, il y eut des querelles. Il y vit aussi, come l'un des consorts, Pierre Tissot.

3° Martin Durinaz, 80 ans, a bonne mémoire de 60. Fut en service sur les montagnes pendant 15 ans avant la guerre. Un jour vint un Valdotain nommé Clément Falcoz, se disant châtelain. C'était un des consorts de Charmontannaz, qui voulait amener son bétail sur d'autres montagnes, et qui lui ordonna, avec menace de punition, à lui et au Grand Pierre, valaisan, serviteur de François de la Tour, de cesser d'y paître. Il refusa, et chassa les bêtes du Valdotain. Celui-ci voulut le saisir; il résista et jeta à terre sous lui le dit Clément. Celui-ci, jurant, lui ordonna de le suivre au château de Quart; mais il refusa.

4° Jaquemet Marest, de Champsec, 80 ans; a bonne mémoire de 60 ans. Le mont de Charmontannaz était occupé par des Valdotains. Cependant autrefois, il avait aussi appartenu aux Bagnards, comme les autres. Mais, à cause des rapports de voisinage, parceque plusieurs femmes étaient d'un côté et de l'autre [2], ils donnèrent la permission, etc. Un certain Grossus pastor [3] se querellait souvent avec ceux de Charmontannaz, à cause de leurs empiètements; de façon qu'ils avaient là-haut leurs armes, des lances et des arbalètes. C'était avant la guerre. Il n'y retourna plus après la guerre.

5° Amédée dou Creston alias Tyssot, ffeu Pre dou Creston, 75 ans, a bonne mémoire de 55.

Il fut sur les monts de Durand pendant 18 ans, dont 3 avant la guerre. Pendant 4 ou 5 ans après la guerre, ces monts furent presque abandonnés par ceux de Bagnes. Quand on reprochait aux Valdotains de s'y introduire, ils répondaient en plaisantant : « Nous le

[1] Suivent les raisons données par le premier témoin.
(*Note du trad.*)

[2] Peut-être a-t-on omis « mariées de l'autre côté. »
(*Note du trad.*)

[3] Le gros pâtre; peut-être le gros Pierre ci-dessus.

croyons bien, que les montagnes vous appartiennent ; mais l'herbe est à nous, parceque nous en usons mieux que vous. »

Un jour, au milieu de l'été, l'eau du Brenleys, entre les Boux et le Lancet, s'accrut tellement qu'on ne pouvait guère faire passer les bêtes ; cependant ils y envoyèrent leurs bêtes tout l'été, n'ayant pas de lait.

Il a vendu souvent, au temps où il y était berger, du bois de chauffage de la montagne de Bussinaz, aux consorts ou à leurs bergers de Charmontannaz [1].

Il a toujours entendu dire à son père et à ses parents, que les Valdotains n'avaient aucun titre sur ces monts, excepté sur celui de Charmontannaz, qu'ils s'étaient approprié (comme on l'a vu plus haut), et pour lequel ils s'étaient inféodés au duc de Savoie, pour avoir plus de sûreté [2]. Son père le savait d'autant mieux qu'il était originaire de cette contrée, et que ses prédécesseurs y avaient des biens, et y étaient consorts, ce qu'on pourrait voir dans les actes.

6° Jacob dou Creston, ffeu Pierre, de Montagnier, 55 ans, a bonne mémoire de 40. N'a été sur ces monts que pendant 4 ou 5 ans après la guerre. A eu de ses bêtes, moutons et brebis, achetées par lui-même, de l'argent qu'il avait gagné chez son père, sur les montagnes du Lancet et de Champryon, pendant deux ou trois étés entiers, sans la moindre opposition.

7° Perret Fuseri, de Bagnes, 80 ans, a bonne mémoire de 60. A entendu dire à ses prédécesseurs qu'autrefois quelques prud'hommes de la vallée de Bagnes disaient qu'on se repentirait de la permission donnée aux Valdotains, etc.

La mortalité régna à Bagnes peu avant la guerre.

Les gens de Bagnes ne purent, d'abord après ces épreuves, pas même paître leurs possessions particulières, faute de bétail.

8° François Fillier, de Lourtier, 64 ans, a bonne mémoire de 46. (Ne dit rien de nouveau.)

9° Jean Baptanoz, de Bruson, 50 ans, a bonne mémoire de 36.

Même sur Charmontannaz, il a vu les gens de Bagnes mener leurs brebis sans opposition aucune. A aussi vendu du bois de chauffage aux bergers de Charmontannaz.

10° Anthoine Bochey, de Lourtier, 60 ans, a bonne mémoire de 44.

[1] Il n'y a là aujourd'hui plus aucun vestige d'une forêt. Le prix d'une grosse poutre, pour la réparation du petit pont de Quart, qui n'est pas même si élevé, revient à 500 francs.

[2] Ceci me semble un des points les plus intéressants de la défense des Bagnards.

Les gens de Bagnes menaient librement paître leurs brebis en Charmontannaz, à l'endroit nommé Fugery [1].

11° Aymon Rossoz, alias Coetier, 54 ans, a bonne mémoire de 40. A passé ces 20 derniers étés sur les monts de Durand.

Une année, a été serviteur des consorts de Charmontannaz ; a toujours vu les gens de Bagnes paître librement partout. Un jour, ceux de Charmontannaz menèrent leurs bêtes sur les autres monts, et furent repoussés par les Bagnards et par lui-même.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

Vous demandez à vos lecteurs quel pourrait être le destinataire de la lettre du doyen Bridel, relative aux patois romands, que vous avez publiée dans le numéro de septembre de la *Revue historique vaudoise*. Je crois pouvoir vous l'indiquer. Je suis persuadé que le correspondant du doyen Bridel n'est autre que Raynouard, membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions, le premier en date des romanistes français et le précurseur de Diez dans l'étude de la grammaire comparée des langues romanes. Raynouard publia en 1816 ses *Eléments de la grammaire romane,* c'est-à-dire provençale, comme nous dirions aujourd'hui. C'est à cet ouvrage que le doyen Bridel fait allusion lorsqu'il dit avoir lu et relu avec autant d'attention que d'intérêt ce que dit son correspondant « de la formation de notre langue actuelle et de son passage de la latine à la française par la romane. » C'est justement cette idée, erronée du reste, qui est à la base de l'ouvrage de Raynouard.

En 1817, date de la lettre que vous publiez, Raynouard avait sans doute déjà commencé la préparation de sa *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours,* qu'il fit paraître en 1821. Il aura appris que le doyen Bridel s'occupait des patois romands et aura voulu tirer profit de ses connaissances spéciales. Veuillez en outre remarquer la phrase dans laquelle notre compatriote dit avoir « précédemment admiré » son correspondant « comme poète ». Il fait évidemment allusion à la célèbre tragédie de Raynouard, *les Templiers,* qui obtint un grand succès en 1805 sur la scène du Théâtre-Français.

Lausanne, septembre 1896.

J. Bonnard, prof.

[1] Aujourd'hui, le Fieudzeret.

CHERCHEURS ET CURIEUX

RÉPONSES

Nº 7. — Les armoiries indiquées se rapprochent de celles de la **famille de Villarzel** [1], qui portait *de gueule au chef d'argent chargé d'un lambel d'azur*. Devise : *Rien sans raison.* Attribut : *Franchise.*

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. Vuillermet, aussi savant archéologue qu'aimable artiste, nous fait marcher de surprises en surprises. Après l'exquise collection *Lausanne de 1865-1894*, il nous donne aujourd'hui ses **notes historiques sur Lausanne.** C'est encore un coin du passé qui ressuscite sous la plume et le crayon de l'historien.

Voici les anciennes fortifications de Lausanne ; les anciennes halles lausannoises ; plusieurs dessins archéologiques concernant le pays de Vaud ; d'intéressantes notices sur Lausanne au XVe siècle, sur Lausanne au moyen âge, sur le Chalet-à-Gobet. Les amateurs d'histoire documentée et vécue passeront d'agréables moments en compagnie du livre si vivant de M. Vuillermet.

— Les troisième et quatrième livraisons de l'**Histoire de la Nation suisse** par M. B. van Muyden racontent spécialement l'histoire des Kibourg, des Savoie et des Habsbourg, puis ce que M. van Muyden appelle la période héroïque, les luttes contre l'Autriche, le pacte de 1291, la tradition de Guillaume Tell, la guerre de Morgarten, l'agrandissement de la Confédération par l'entrée de Lucerne, de Zurich, de Glaris, de Zoug et de Berne, enfin les guerres glorieuses de Sempach et de Næfels. Un intéressant tableau de la civilisation à la fin du XVIe siècle complète le quatrième fascicule. L'éloge de la publication de M. van Muyden n'est plus à faire, elle a obtenu jusqu'ici un légitime succès.

— M. Victor van Berchem vient de publier les **Lettres de Mallet-Du Pan à Saladin-Egerton** (1794-1800). Heureux complément des « Mémoires et correspondance de Mallet-du Pan pour servir à l'histoire de la Révolution française, ces documents jettent un jour bien curieux sur l'état d'âme du grand ennemi de la Révolution pendant les années 1794 à 1797. La dernière lettre est datée de Richmond 4 mai 1800, quelques jours avant la mort du grand publiciste.

[1] Voir *Revue historique vaudoise,* août 1896.

4me année. N° 12. Décembre 1896.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

VIII

VALAIS

Vis-à-vis de la République du Valais, la France prit une attitude défensive.

Le Valais séparait le département du Mont-Blanc des Etats de son ancien souverain, le roi de Sardaigne ; il détenait les passages des hautes Alpes faisant communiquer le Piémont avec la Savoie. La sécurité des troupes françaises dans ce pays dépendra donc de la façon dont le Valais fera observer la neutralité de son territoire. S'il peut et veut la maintenir, la France n'a rien à redouter de ce côté-là. Si, au contraire, les Valaisans laissent — de gré ou de force — passer les troupes piémontaises, l'armée française en Savoie court de sérieux dangers.

Or la faiblesse du Valais, au point de vue militaire, n'était un secret pour personne ; pourrait-il s'opposer efficacement au passage d'une troupe qui tenterait de franchir le St-Bernard ? Et, s'il en avait le pouvoir, en aurait-il la volonté ? Il importait à la France d'être rassurée sur ces deux éventualités.

Tout d'abord, il sembla que la France eût tout à

craindre du Valais. Les dixains du Haut-Valais, souverains du Bas-Valais, étaient imbus des idées de l'ancien régime. La rebellion récente de leurs sujets les avait rendus plus hostiles encore aux révolutionnaires français, accusés d'avoir fait de la propagande dans le Bas-Valais. Ce sentiment d'hostilité s'était accentué encore à mesure que la Révolution devenait anti-cléricale, anti-catholique. Les Valaisans tenaient avant tout à la foi de leurs pères ; le clergé y avait une puissance sans bornes, et l'employait à flétrir la Révolution.

Ce fut bien pis encore quand une nuée de fugitifs vint s'abattre sur le Valais. Les émigrés y accoururent en particulier après la conquête de la Savoie. Après l'adoption de la constitution civile du clergé, les prêtres réfractaires vinrent en grand nombre se réfugier chez les Valaisans. Ils surent habilement exploiter les sentiments religieux du peuple, exciter sa pitié; leur influence devint telle que dans certains endroits ils commandaient en maîtres. « Ils se sont si bien intronisés chez les paysans, dit Barthélemy, qu'ils se sont créé une espèce d'existence indépendante sous la sauvegarde du peuple. » C'est probablement à l'instigation des émigrés et des prêtres qu'un service solennel fut célébré à Saint-Maurice pour le repos de l'âme du malheureux Louis XVI.

Les sentiments personnels des Valaisans et la pression qu'ils subissaient de la part de leurs hôtes les poussaient ainsi dans le camp de la contre-révolution. Une mesure administrative impopulaire vint exciter encore les esprits contre la France. Jusqu'ici, la légation française en Valais avait été rattachée à l'ambassade de Suisse. Le résident français Helfflinger était aimé et respecté des Valaisans. Quand la Révolution devint propagandiste, on eut un instant l'idée de réunir la légation du Valais avec celle de Genève. Soulavie venait d'être envoyé dans cette ville, on

pensait que son activité servirait à convertir le Valais aux doctrines républicaines. Il fut chargé de se rendre en Valais et d'y procéder à l'installation du citoyen Delhorme remplaçant Helfflinger.

Soulavie comprit sa mission en Valais comme il l'avait comprise à Genève. Le ton qu'il prit et son attitude provoquante indisposèrent les Valaisans. Le ministre lui-même dut intervenir pour le mettre à la raison. Voici comment parle Soulavie, en relatant son voyage de Genève à Saint-Maurice : « En passant dans le territoire de Lausanne et dans les environs du bord du lac de Genève, je trouve ce pays des dieux infesté d'émigrés et de prêtres réfractaires... Le domestique, le secrétaire et le cocher, nous avons transporté haut la cocarde aux trois couleurs et conservé dans les auberges et partout ce ton d'assurance et de supériorité qui appartiennent au peuple français ; nous les avons déconcertés [1]. »

Plus avisé, Deforgues, ministre des affaires étrangères, lui répond : « Sans doute vous ne pouviez vous dépouiller du signe qui caractérise la nation française, mais je vous observe, quant au ton de supériorité que vous avez pris comme appartenant, dites-vous, au peuple français, que c'est une grande erreur de penser que ce ton appartienne jamais à un peuple sur un autre. Le peuple est partout souverain de fait ou de droit ; il est l'égal de tous les autres et partout il a les mêmes titres aux égards et au respect des étrangers qu'il reçoit chez lui [2]. »

Après d'assez longs pourparlers et sur le conseil de Barthélemy, le projet de réunir la légation du Valais à celle de Genève fut abandonné. Le citoyen Helfflinger conserva ses fonctions, au grand contentement des Valaisans.

[1] *Papiers de Barthélemy* II. 384. — [2] *Ibid.* II. 386.

Le Valais fit son possible pour faire respecter sa neutralité par la Sardaigne. Un poste de quelques soldats fut préposé à la garde du Grand-St-Bernard. La difficulté du passage facilitait la tâche de cette petite troupe. On eut cependant un cas de violation de frontière, qui fit beaucoup de bruit et provoqua de vives réclamations de la part de la France. Voici les faits.

Le 11 août 1793, un détachement de 250 Piémontais, sans armes il est vrai, mais suivi d'un convoi de 150 mulets chargés de munitions de guerre, franchit le Saint-Bernard, traversa une partie du territoire valaisan, et pénétra en Savoie par Trient. La France accusa le Valais de complicité. Elle soupçonna aussi Berne d'avoir favorisé les Piémontais, et cela non sans quelque apparence de raison. En effet, le marquis de Salles, agent du roi de Sardaigne, qui accompagnait le convoi, était arrivé le même jour à Lausanne, et il en était reparti presque aussitôt, accompagné d'une dizaine de dragons, commandés par le capitaine Bergier. Cette troupe était destinée à escorter le convoi en Valais, peut-être aussi à pénétrer en Savoie. Mais arrivés à Vevey, les dragons, qu'on avait convoqués sous un tout autre prétexte, comprirent le rôle qu'on voulait leur faire jouer et rebroussèrent chemin. Bergier fut seul à accompagner le marquis de Salles et ses Piémontais.

Le Valais s'excusa sur sa faiblesse : sa bonne foi avait été surprise ; le convoi s'était présenté si inopinément que l'on n'avait pas eu le temps de lui barrer le passage. Barthélemy supposa que les officiers avaient été gagnés à prix d'argent. Mais on n'en eut aucune preuve. Le Valais promit d'être plus vigilant à l'avenir et la France dut se contenter de cette assurance. L'hiver s'approchait, du reste ; l'amoncellement des neiges rendit le passage impraticable pour longtemps.

Quant à Berne, son gouvernement, pris dans son ensemble, avait été étranger à cette affaire. Plusieurs membres du Conseil furent, par contre, soupçonnés d'avoir favorisé la tentative des Piémontais. D'Erlach, bailli de Lausanne, était, à n'en pas douter, le fauteur de la démonstration faite par Bergier ; le capitaine n'avait agi qu'en sous-ordre. D'autres patriciens bernois avaient probablement aussi trempé dans l'affaire. Le Grand Conseil s'en occupa dans une séance extraordinaire le 20 août. Soit que le bailli de Lausanne et ses complices eussent trop bien pris leurs mesures, soit qu'ils eussent trop d'amis dans le Deux-Cents, ils ne furent pas inquiétés. Le nom de d'Erlach n'y fut pas même prononcé. Tout le poids de la colère du souverain retomba sur l'aide-major Bergier, qui fut puni.

A partir de ce moment, le Valais ne fait plus guère parler de lui. Il était réservé à Bonaparte d'en saisir toute l'importance stratégique et de la faire servir au profit de la France.

IX

LA SUISSE MENACÉE D'UNE INVASION. — MISSION DE DE WEISS A PARIS

Des pays alliés nous revenons aux Cantons. Nous avons vu dans quelles circonstances ils résolurent d'observer la neutralité. Les sollicitations de l'Autriche furent désormais sans effet. Mais la France restait soupçonneuse et voyait la trahison partout. La conduite de certains gouvernements justifiait ces craintes ; si bien qu'on finit par se demander à Paris s'il ne valait pas mieux en finir une fois pour toutes avec l'aristocratie suisse. C'était au commencement de l'année 1793, alors que la France jetait le gant à l'Europe tout entière. Le parti révolutionnaire qui, nous l'avons dit, avait été

fort mécontent de l'issue pacifique de l'affaire de Genève, songeait toujours à porter la *liberté* aux peuples voisins. La Suisse fut comprise dans ce plan d'invasion.

Quelques préparatifs avaient même été faits. On devait, raconte Dumouriez, attaquer sur trois points à la fois. Au nord, un corps détaché de l'armée du Rhin devait prendre Bâle « d'assaut ou par surprise ». Au sud, un corps de l'armée des Alpes devait s'emparer de Genève. Enfin, au centre, un corps formé de l'élite des troupes des départements voisins devait se porter rapidement sur Berne, « où l'on convoitait un trésor, des greniers, des caves et un arsenal considérable. La place avait été reconnue, et quoique presqu'île d'une rivière profonde, on se flattait au moyen des bombes, des boulets rouges et des hauteurs qui la commandent, de l'emporter avant que les milices suisses fussent rassemblées et en état d'agir en masse. D'ailleurs on comptait sur une puissante diversion du nombre très exagéré des mécontents du Bas-Valais, Neuchâtel, Pays de Vaud, Soleure, Lucerne et Fribourg.[1] »

L'intervention de Dumouriez, qui tenait à la neutralité de la Suisse, calma le zèle envahisseur de quelques ennemis des Cantons.

« Il prouva,[2] par des raisonnements militaires, qu'aucun de ces métaphysiciens (Clavière, Brissot) ne comprenait qu'il fallait ménager le Corps helvétique... Le général (Dumouriez) tenait d'autant plus à cette neutralité que c'était pendant son ministère qu'était arrivée l'aventure du régiment d'Ernst, désarmé à Aix, dans laquelle il avait fait tout son possible pour réparer l'injustice de ses compatriotes, en envoyant deux cordons rouges aux deux chefs de cet estimable régiment, et en assurant sa retraite

[1] *Mémoires du général Dumouriez, écrits par lui-même.* I, 108-112 — Cité par Strickler dans l'introduction de l'*Actensammlung aus der Zeit der Helvetischen Republik.* I. p. 15. — [2] Ibid.

jusqu'aux frontières. Depuis lors il avait toujours cherché tous les moyens d'entretenir cette neutralité, si juste et si convenable aux vrais intérêts des deux nations.[1] »

Au dire de Dumouriez lui-même, la Suisse fut surtout servie dans cette occasion par le colonel de Weiss, une des personnalités les plus remarquables de cette époque. De Weiss, patricien bernois et membre du Deux-Cents, était animé, comme plusieurs de ses pareils, de sentiments libéraux. Il avait beaucoup d'amis en France parmi les hommes marquants de la Révolution. Sentant sa patrie menacée, il vint à Paris, en ambassadeur officieux; il plaida chaleureusement la cause de la Suisse et de Berne en particulier. Il contribua par sa parole et par ses écrits à conjurer l'orage qui menaçait d'éclater. C'est à cette occasion qu'il publia son *Coup d'œil sur les rapports politiques entre la République française et le Corps helvétique*[2]. Il y démontrait nettement qu'il ne convenait pas à la France d'augmenter le nombre de ses ennemis et de rompre avec le Corps helvétique ; il examinait ensuite la position de la Suisse et arrivait à la conclusion qu'il ne lui convenait pas davantage de se mêler des troubles de l'Europe et d'entrer en guerre avec la France; il indiquait les moyens d'éviter une rupture et réfutait ensuite quelques-unes des accusations formulées contre le gouvernement de Berne.

L'ouvrage de de Weiss fut « infiniment désapprouvé en Allemagne[3] » ; il eut par contre un grand succès à Paris et l'on peut dire que, si d'autres circonstances contribuèrent à éviter la guerre, l'intervention de l'homme d'Etat bernois y fut aussi pour quelque chose. La conduite de de Weiss en 1798 a trop fait oublier cet acte de sa carrière politique ; il était bon de le rappeler.

[2] *Ibid.* — [2] Brochure in-12 de 66 pages. Paris, 26 février 1793. — [3] *Papiers de Barthélemy*, II. 240.

« La mine éventée, conclut Dumouriez, la motion prévenue, et Clavière et Brissot tenus en échec par Weiss, firent échouer le projet et sauvèrent la Suisse d'une irruption, à laquelle, vu les circonstances du moment, elle pouvait tout perdre et rien gagner[1]. »

La guerre faillit aussi éclater lorsque Lebrun voulut contraindre la Suisse à renouveler, avant son expiration, l'alliance conclue en 1777. Le ministre trouvait ce mode de faire indispensable, « à cause, disait-il, de notre nouvelle forme de gouvernement ». Barthélemy déconseille la chose. « La proposition d'un traité attirera la guerre à la Suisse, avec nous si elle refuse, avec l'Autriche si elle accepte. » On renonça à mettre le Corps helvétique dans cette cruelle alternative; la prudence de Barthélemy et la modération de Lebrun évitèrent un conflit qui pouvait mettre en question l'existence de notre pays.

X

BALE DE 1792 à 1795

Ce fut le plus sérieux danger que courut en 1793 la paix entre les deux Etats. Mais l'ancienne amitié avait fait place de part et d'autre à une défiance ombrageuse, qu'entretenaient comme à plaisir les exaltés, révolutionnaires en France, réactionnaires en Suisse.

La neutralité du territoire bâlois donna lieu à des contestations sans fin. Les généraux français accusaient les Bâlois de favoriser les Autrichiens; bien injustement, car la ville était tenue par sa position à des ménagements vis-à-vis de l'Autriche. Ici encore l'esprit si clair et si juste de Barthélemy envisageait la situation sous son véritable jour :

[1] *Mémoires*. l. c.

« Je dis que sinon tous les magistrats, au moins la majorité d'entre eux m'a toujours paru jusqu'ici partager les excellentes dispositions du peuple bâlois envers la République française. J'ajoute encore que la position de l'Etat de Bâle, placé et serré entre deux armées ennemies et ne pouvant obtenir que des Autrichiens les moyens de nourrir le peuple, est véritablement difficile, qu'elle est telle qu'il est à peu près impossible qu'il ne déplaise pas aux deux partis et qu'il serait à désirer que, d'après cette situation critique, les généraux des armées respectives pussent user à son égard d'une égale indulgence.[1] »

D'autre part, l'Autriche accusait les Bâlois de partialité envers les Français. Les soldats suisses, disait-elle, font connaissance aux avant-postes et font bon ménage ensemble ; les cantinières circulent en ville et s'y approvisionnent. Dans une lettre adressée aux magistrats de Bâle, le général Custine avait parlé de *l'ennemi commun ;* la susceptibilité autrichienne en fut vivement affectée, et l'ambassadeur, M. de Buol, en fit un grief à la ville. Les Autrichiens prétendent de plus que la garnison de Bâle est insuffisante, qu'il faut la renforcer, que le régiment de Watteville devrait y être employé.

Les réclamations de l'Autriche au sujet des déserteurs sont incessantes ; ils sont, dit-elle, bien reçus à Bâle et des officiers français les recrutent, grâce à la tolérance des Bâlois. La désertion était grande en effet dans les rangs des Impériaux, et mettait, au dire de Barthélemy, la rage au cœur des officiers :

« La malveillance envers les Bâlois se manifeste, dit-il, par les propos pleins de haine que profèrent à chaque occasion M. de Buol, les personnes qui l'entourent et les commandants autrichiens. Quant à la désertion, il est

[1] *Papiers de Barthélemy*. I, 455, 456.

constant qu'elle est prodigieuse. Les registres des portes de la ville de Bâle font foi que dans l'espace de trois semaines sept cents déserteurs autrichiens s'y sont présentés. La contagion gagne même les cuirassiers, chose très remarquable. [1] »

La haine des agents de l'Autriche se traduisit par l'arrestation sur le territoire autrichien d'un jeune Bâlois nommé Muller [2]. Il fut accusé de débaucher les soldats pour le compte de la France et condamné à mort. Les Bâlois s'employèrent à le sauver. Le général autrichien offrit de le libérer, à condition que les Bâlois interdiraient désormais leur territoire aux déserteurs autrichiens. Les Bâlois ne pouvaient se plier à cette prétention exorbitante ; ils refusèrent. [3] Müller fut cependant remis en liberté après quelques jours de détention.

Les procédés de l'Autriche vis-à-vis des Bâlois augmentaient leurs sympathies pour la France. Le ton et les manières du nouvel ambassadeur de S. M. I., M. de Buol, leur déplaisaient particulièrement. Ce personnage, jeune encore et sur lequel on avait fondé quelques espérances, fatiguait le gouvernement bâlois de ses soupçons et de ses prétentions ridicules. Il vivait dans une crainte perpétuelle ; il croyait que les Bâlois voulaient attenter à ses jours et conspiraient contre lui. Sa conduite mécontenta non seulement les Bâlois, mais les Confédérés dans leur ensemble.

Malheureusement, les Français travaillaient aussi, de leur côté, à s'aliéner les sympathies des Suisses. Les relations de la garnison suisse avec les soldats n'étaient pas trop mauvaises. Mais les gardes nationaux, plus fanatiques et moins disciplinés, provoquèrent des incidents désagréables. A plusieurs reprises, ils insultèrent les

[1] *Papiers de Barthélemy.* II. 285.— [2] *Ibid.* II. 277. — [3] *Ibid.* II 286.

sentinelles bâloises; un jour même si grossièrement qu'on eut de la peine à empêcher les chasseurs zuricois de tirer dessus [1]. On se plaint aussi de l'arrogance des Marseillais : deux citoyens bâlois qui exhibaient leurs passeports furent violemment agrédis. « La troupe, en les leur rendant avec dédain, leur dit : Nous vous en donnerons bientôt des passeports à grands coups de canon » [2]. Quelques officiers subalternes indisposaient les Bâlois par leur morgue et « des manières de parvenus. » Plus d'une fois des coups de fusil furent tirés par les Français ; une sentinelle bâloise faillit même être tuée [3].

Les Bâlois subirent sans enthousiasme la mesure prise par le général Ferrier, consistant dans l'envoi de deux officiers, qui devaient résider à Bâle, y surveiller l'observation de la neutralité et le passage des déserteurs. Dans une note du 5 décembre 1792, « MM. de Bâle reconnaissent MM. Lufft et Duclos comme commissaires du général Ferrier. Ils s'étonnent que ces officiers soient chargés de surveiller la neutralité, leur Etat n'ayant donné aucun sujet de méfiance à cet égard. S'il s'agit de la neutralité du Corps helvétique en général, MM. de Bâle n'ont pas qualité pour répondre. [4] » L'un de ces officiers, Duclos, était manifestement hostile aux Bâlois. Il avait imaginé le plan de chercher querelle à la ville, afin que la France eût l'occasion d'intervenir et d'occuper le canton. Il écrivait dans le *Courrier de Strasbourg* des articles injurieux pour la ville où il résidait. En février 1793, Barthélemy réclame avec insistance son déplacement [5].

Le général Deprez-Crassier mit le comble à l'irritation des Confédérés. Il fit établir du côté d'Huningue, non

[1] Juin 1792. *Dinner,* l. c. p. 38. — [2] *Papiers de Barthélemy.* II. 172.
[3] Août 1792. *Dinner,* l. c. 38. — Avril 1793. *Papiers de B.* II. 186. —
[4] *Papiers de Barthélemy.* I. 457. — [5] *Ibid.* II. 83.

loin de la frontière, une batterie dont les canons et mortiers étaient braqués directement sur le territoire bâlois. Deprez-Crassier ne cachait pas qu'il en ferait usage contre cette ville si l'occasion s'en présentait. « J'ai ordonné, écrit-il à Barthélemy, une batterie de mortiers et canons avec des grils pour foudroyer cette ville si elle manquait à la neutralité [1]. »

Les Bâlois n'avaient rien fait pour mériter cette mesure vexatoire. Elle était le résultat des violences de langage des exaltés dans le département du Haut-Rhin. Ceux-ci représentaient, dans leurs journaux et au sein de leurs clubs, la modération obligée des Bâlois comme une complicité avec l'Autriche. Ces criailleries avaient fini par faire impression sur Deprez-Crassier qui voulut, en cette occasion, faire preuve de civisme. On ne parut pas comprendre, du côté des Français, que la situation faite ainsi aux Bâlois était intolérable et que l'établissement de la batterie constituait presque une violation de la neutralité. Aux premières réclamations adressées par la ville, il fut répondu d'une manière évasive que ces mesures militaires étaient prises seulement contre les ennemis de la République française.

Presque en même temps, Deprez faisait établir, sans aucun avertissement préalable, un camp près de Binningen et Bottmingen, à quelques pas de la frontière suisse, si bien que les chevaux français allaient brouter sur les champs bâlois.

Les commissaires confédérés intervinrent énergiquement. Dans une note du 20 avril 1793 adressée à Custine, ils représentaient « qu'après toutes les peines que l'on s'est données, toutes les démarches que l'on a faites de la part du Louable Corps Helvétique pour obtenir la

[1] *Papiers de Barthélemy*, II, 88.

Démolition de cette batterie, nous nous sommes flattés que l'on écoutât mieux les promesses réitérées si souvent par une Nation loyale et fidèle à ces principes telle que la Suisse, et que l'on détruise enfin cet ouvrage militaire qui ne peut absolument servir contre Vos Ennemis, *mais uniquement contre la bonne ville de Bâle* ;... il ne vous paraîtra plus étrange qu'un ouvrage aussi menaçant, élevé si proche des frontières de la Suisse, ne l'inquiète très fortement [1]. » Dans une seconde note du 24 avril, les représentants blâment l'établissement du camp de Bottmingen : « Connaissant votre façon de penser d'entretenir la bonne harmonie entre nos deux Etats, vous voudrez bien faire éloigner ce camp pour éviter les tracasseries continuelles qui sont inévitables... Nous répétons encore les mêmes instances que nous fîmes avant-hier au sujet de la *Batterie* et vous assurons que dans peu nous espérons d'apprendre la *Démolition de cette pierre d'achoppement* [2]. »

Les démarches auprès des généraux n'auraient peut-être pas abouti sans l'intervention de Barthélemy. Celui-ci critiqua la construction de la batterie. Ce procédé, qui n'est justifié en aucune façon par la conduite des Bâlois, est propre à aliéner aux Français les sympathies des Bâlois et de leurs confédérés. « Je vous laisse à juger, dit-il au ministre, de la douloureuse impression que font dans toute la Suisse ces préparatifs, et s'il ne conviendrait pas que nous cherchions les moyens de la calmer... » [3].

Comme les généraux y mettaient décidément de la mauvaise volonté, Barthélemy se rendit à Bâle (21 avril). Après avoir vu lui-même l'affaire, il insiste de nouveau « et de la façon la plus vive sur l'inutilité de la batterie d'Huningue, les dangers qu'elle offre et l'indignation

[1] *Dinner,* l. c. p. 115. — [2] *Ibid.* p. 116. — [3] *Papiers de Barthélemy* II. 123.

qu'elle cause à Bâle [1]. » Et quelques jours après : « J'ai vu les représentants du Corps helvétique, les chefs de l'Etat de Bâle et un nombre considérable de personnes influentes dans cette ville. Il n'y a qu'une voix sur l'inutilité des batteries placées en avant de la place de Huningue et sur le mauvais effet qu'elles ont produit dans le canton de Bâle et dans toute la Suisse [2] ».

Les plaintes des Bâlois et les instances de Barthélemy émurent le ministre des affaires étrangères et celui de la guerre. Le général en chef Custine se rendit sur les lieux (30 avril). En compagnie de l'ambassadeur, il visita la batterie. Il en reconnut les inconvénients et le peu d'utilité et en prononça la démolition. Cette nouvelle, communiquée aux représentants helvétiques et à quelques-uns des magistrats de Bâle, « leur a causé, dit Barthélemy, une vive satisfaction ; elle sera partagée dans toute la Suisse [3] ». Peu après le général Deprez, rendu suspect par ses allures provocantes, tomba en disgrâce. Les relations amicales avec la France recommencèrent.

En septembre 1793, les Bâlois eurent l'occasion de témoigner leurs sentiments de sympathie aux Français. Une tentative de passer le Rhin près de Huningue échoua ; plusieurs soldats français furent tués ou pris par les Autrichiens ; une centaine de volontaires purent cependant aborder, non sans peine, sur le territoire bâlois. Les Bâlois les accueillirent en frères et leur fournirent les moyens de regagner Huningue [4]. Cet acte de bon voisinage fit un excellent effet de part et d'autre.

Dans le courant de l'automne, le théâtre de la guerre se trouve transporté plus au Nord. Les Français remportaient de brillants succès ; les lignes de Wissembourg

[1] *Papiers de Barthélemy.* II. 205. — [2] *Ibid.* II. 208. — [3] *Ibid.* II. 228. — [4] *Ibid.* III. 63.

étaient reprises et les alliés vigoureusement repoussés. Le danger d'hostilités dans le voisinage immédiat de la ville a diminué. Une partie du contingent fut alors retirée ; il est à la fin de l'année 1793 de 984 hommes. Avec l'année 1794, l'importance de l'occupation de Bâle disparaît un peu devant les grands événements de la guerre européenne. A la fin de 1794, le corps d'occupation n'est plus que de 700 hommes. Il est tombé à 600 au commencement de 1795.

C'est alors que la Prusse, brouillée avec l'Autriche et épuisée financièrement, se résolut à conclure la paix. La ville de Bâle fut choisie, en qualité de ville neutre, pour y poursuivre les négociations. La paix y fut effectivement signée entre la France et la Prusse, en avril 1795 ; la Saxe, le Hanovre et la Hesse y adhérèrent ; plus tard aussi l'Espagne. Ces puissances reconnaissaient la République ; la rive gauche du Rhin était cédée à la France. Dès lors le danger immédiat est écarté de Bâle ; la garnison diminue. Elle est de 604 hommes en juillet 1795, de 492 seulement en juillet 1796 [1]. Avec l'année 1797 finit et l'envoi de troupes et de représentants à Bâle. Dans la diète de juillet 1797 [2], Bâle remercie une dernière fois ses confédérés de l'assistance qu'ils lui ont prêtée durant la guerre par l'envoi des troupes et des délégués fédéraux. Il est décidé en même temps de rappeler les deux représentants qui se trouvent encore à Bâle.

XI

RECONNAISSANCE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET DE L'AMBASSADEUR

Après le Dix-Août, la déposition du roi et la proclamation de la République, les relations diplomatiques entre

[1] *Recès* VIII. 226. — [2] *Recès* VIII. 260.

les deux pays furent interrompues, en principe sinon en fait. Barthélemy avait consenti à rester à son poste pour expédier les affaires courantes. Dans la Diète de septembre 1792, les propositions de Berne tendaient à amener une rupture ouverte.[1] Les confédérés n'allèrent pas aussi loin. Mais ils décidèrent que si à l'avenir l'ambassadeur ou un autre agent français faisait quelque communication au Vorort, celui-ci n'entrerait pas en matière mais en donnerait simplement connaissance aux cantons. On n'accéda pas non plus au désir de Berne qui voulait provoquer le départ de l'ambassadeur. Grâce à la bonne volonté dont firent preuve les deux intéressés, et bien que la correspondance officielle eût pris fin, les affaires courantes furent traitées officieusement dans la correspondance privée de Barthélemy avec Kirlschperger, bourgmestre de Zurich et président du Vorort.

C'est ainsi que Barthélemy assista en spectateur aux affaires de Genève, se contentant d'informer le ministre de ce qui se passait. Les négociations effectives furent conduites par Montesquiou. La souplesse de Barthélemy s'accommoda de cette situation. Les Suisses ne manquaient pas du reste de lui faire sentir que si l'on réprouvait le nouveau gouvernement de la France, on était par contre très attaché à la personne de Barthélemy. Quand l'ambassadeur vint à Berne, en décembre 1792, il y fut reçu avec bienveillance.[2] « Les chefs de l'Etat, dit-il, mais surtout M. l'avoyer Steiger, ont mis à mon égard les formes les plus aimables. ... Je me suis beaucoup entretenu à Berne du point de la reconnaissance d'un agent diplomatique de la République française. Elle y est désirée autant qu'en France. »

Le ministère des affaires étrangères était moins

[1] Voir plus haut p. 110. — [2] *Papiers de Barthélemy*. I. 443, 447.

accommodant que Barthélemy. Il lui importait d'arriver à une prompte reconnaissance de la République. L'effet moral de cet acte sur le peuple français serait considérable et servirait à affermir le nouvel ordre de choses à l'intérieur. « Je vous envoie, écrit LeBrun, une note officielle du général Acton en date du 19 novembre. Vous y verrez que le roi de Naples reconnaît dans le citoyen Mackau le ministre de la République française. Donnez à cette pièce toute la publicité possible et faites sentir aux Suisses que s'ils n'ont pas été les premiers à reconnaître notre République, ils doivent au moins être les premiers à imiter l'exemple que leur offre une Cour avec laquelle nous sommes loin d'avoir les rapports qui nous unissent au Corps helvétique[1]. »

Les Cantons, dans leur majorité, les grands surtout, auraient assez volontiers fait droit à la demande de la France. L'impression causée par le Dix-Août et les massacres de septembre s'effaçait peu à peu. Mais l'Autriche exerçait sur les confédérés une pression considérable pour empêcher la reprise des relations officielles et cela paralysait la Suisse.

Les confédérés craignaient en effet que l'Autriche ne considérât la reconnaissance de la République comme une violation de la neutralité, qu'elle ne saisît ce prétexte pour la violer elle-même et pour écarter ainsi un obstacle à ses projets militaires. L'Autriche pouvait tout au moins, sans déclarer la guerre aux cantons, leur faire souffrir mille vexations, soit en attaquant les bailliages de la Valteline, soit en empêchant les approvisionnements des Suisses dans ses Etats. « Les Suisses, écrit Barthélemy à ce propos,[2] sont dans une situation différente (de Naples). Prenons la carte. La maison d'Autriche les

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 441. — [2] *Ibid.* I. 447.

cerne depuis le mont Saint-Gothard jusqu'à Bâle sans interruption, ce qui forme un espace de 150 lieues et lui donne mille moyens de les tourmenter. A Zurich et à Berne on a la pensée que la présentation de lettres de créance de la République française pourrait être envisagée par la cour de Vienne comme une violation de la neutralité, puisqu'elle ne fait la guerre que pour renverser la République. »

Cependant, la situation provisoire ne pouvait se prolonger. On s'impatientait à Paris, et, le 25 décembre 1792, LeBrun envoyait à Barthélemy ses lettres de créance, avec ordre de se faire reconnaître. Après avoir discuté la situation des Suisses vis-à-vis de l'Autriche, le ministre concluait : « Tout me porte à penser, Citoyen, qu'il ne peut résulter aucun inconvénient pour la Suisse de l'acceptation de vos lettres de créance[1]. Je vous les envoie en conséquence, mais je m'en rapporte à votre prudence pour le choix du moment où vous croiriez devoir les présenter. Il ne vous échappera pas et vous le ferez sentir aux magistrats de Zurich dans les conférences amicales que vous aurez avec eux, qu'il est intéressant pour le Corps helvétique, pour une Puissance alliée et amie, de ne pas trop en différer l'acceptation, lorsque des Puissances avec lesquelles nous n'avons pas à beaucoup près les mêmes rapports, mettent de l'empressement à reconnaître la nouvelle forme de notre gouvernement. »

Barthélemy proposa alors un *modus vivendi*, consistant à reprendre les relations comme si elles n'avaient jamais été interrompues, avec les titres nouveaux et les dénominations républicaines, mais sans exiger de la Suisse une reconnaissance formelle, un acte officiel de nature à froisser les susceptibilités de l'Autriche. Les négociations relatives à la prévôté de Moûtiers en fourniraient le prétexte.

[1] *Papiers de Barthélemy*. I. 479.

Kilchsperger était d'accord. « Vous verrez, écrit l'ambassadeur à LeBrun, quelle est la tactique qu'on se propose de suivre à Zurich. On désirerait que vous fissiez au nom du Pouvoir exécutif de la République française une contre-note ou réponse à la note relative à l'Erguel et à la prévôté de Moûtier-Grandval, qui renfermerait des assurances de dispositions amicales et de bon voisinage de la France envers la Suisse. Vous me chargeriez ensuite d'adresser comme ambassadeur de la République française votre contre-note au Corps helvétique directement dans la forme usitée *dans tous les temps par les ambassadeurs de France en Suisse*; j'écrirais pareillement directement à l'Etat de Zurich, comme Directoire, une lettre d'accompagnement dont il m'accuserait tout de suite la réception selon le protocole observé envers les ambassadeurs. Sur l'adresse on voudrait me donner la qualité d'ambassadeur de la *Nation française*. Je ne sais si je me flatte trop en croyant que je parviendrais à obtenir qu'on y mît celle d'ambassadeur de la *République française*. MM. de Zurich tâcheraient ensuite de se faire autoriser à me répondre de la même manière au nom de tous les Etats qui composent le Corps helvétique. Ce point obtenu, je pourrais, dans deux mois, remettre réellement les lettres de créance avec lesquelles les Cantons auraient eu tout le temps de se familiariser. En attendant, je me trouverais ainsi réinstallé de fait ; je fonctionnerais de nouveau dans toute l'étendue du terme, sans que qui que ce soit pût y trouver à redire [1]. »

LeBrun accepta de différer l'acceptation des lettres de créance [2]. Zurich résolut pour sa part d'adopter dans sa réponse le titre d'ambassadeur de la République française [3] et de proposer aux cantons de faire de même

[1] *Papiers de Barthélemy*. II. 20, 21. — [2] *Ibid*, 58, 60. — [3] *Ibid*, 61.

Ceux-ci accueillirent diversement ces propositions [1]. Bienne avait déjà, de son chef, procédé comme Zurich le demandait. Bâle accepta également [1]. Lucerne aussi moyennant que la majorité des cantons fût d'accord [2]. La décision de Berne importait surtout; elle devait être d'un grand poids auprès des habitants. Elle se fit un peu attendre. Enfin, le 22 février, après une discussion animée et même orageuse, le Grand Conseil, à une majorité de 84 voix contre 57, adoptait les propositions de Zurich. C'était le triomphe de la politique de conciliation. Barthélemy en conçut une joie véritable. « C'est, dit-il [3], un événement très remarquable dans l'histoire de la Suisse que cette résolution de Berne. Elle s'est effectuée sous les yeux d'un ministre d'Angleterre, presque sous ceux du ministre autrichien qui a dû arriver le lendemain à Berne, au moment où le ci-devant Monsieur se déclare Régent de France et envoie son secrétaire en Suisse pour y intriguer sans doute. » Saint-Gall, Lucerne, Glaris, Schaffhouse, Appenzell-Extérieur ne tardèrent pas à suivre l'exemple de Berne.

Soleure et Fribourg, au contraire, firent une très vive opposition. Le Directoire helvétique ayant voulu envoyer à l'ambassade une lettre commune au sujet d'une violation de territoire, Fribourg manda au Directoire « qu'il fallait l'excepter de tout ce qu'ils écriraient à l'ambassadeur ou aux généraux français au nom de la Suisse, attendu que ce canton veut être très expressément séparé dans ces communications et ne reconnaître quoi que ce soit de la Convention nationale. »

Les petits cantons étaient excités par les prêtres, ils voyaient surtout dans la Révolution l'exécution du roi

[1] *Papiers de Barthélemy*. II. 155. — [2] *Ibid.* II. 120. — [3] *Ibid.* II. 97.

Très Chrétien, la persécution du catholicisme. Ils renvoyèrent la chose à leurs landsgemeinden. Celles-ci déclarèrent vouloir attendre la diète de Frauenfeld [1]. Il est vrai que, par compensation, elles traitaient de même une demande de reconnaissance du ci-devant Monsieur.

La diète de Frauenfeld, en juillet 1793, eut à s'occuper en effet de la réponse à la lettre du comte de Provence donnant connaissance de « l'assassinat du Roi son frère et de l'avènement du Roi son neveu au Trône ». [2] Elle ne prit aucune décision relativement à la reconnaissance de l'ambassadeur. La Suisse fut désormais divisée à ce sujet. Tandis que la majorité des cantons avaient repris *officieusement* leurs relations avec l'ambassade, d'autres restèrent récalcitrants et affectèrent de considérer le gouvernement français comme un ramassis de rebelles et d'incrédules.

Cependant l'idée d'une reconnaissance officielle de l'ambassadeur gagna peu à peu du terrain. En janvier 1795, quand Barthélemy se rendit à Bâle, il fut solennellement reçu par le gouvernement de cette république, et le chancelier Ochs lui adressa un discours dans lequel il faisait l'apologie de la République française [3]. Cette attitude du gouvernement de Bâle fit bonne impression en Suisse. On crut que la reconnaissance officielle allait suivre. Berne fit encore quelques réserves. « La députation du Conseil de Bâle, écrit Venet, et le discours du chancelier Ochs à l'ambassadeur de la République française, ont fortement occupé les esprits dans le pays de Vaud. On a d'abord regardé cette démarche comme une reconnaissance formelle et explicite de l'état politique de la France et, tandis que les grands publicistes du pays se perdaient en vains raisonnements pour prouver que ni le canton de Bâle, ni la Commission

[1] *Papiers de Barthélemy*. II 249, 250. — [2] *Recès* VIII, 196. — [3] *Papiers de Barthélemy*. IV, 573.

helvétique établie à Bâle ne pouvaient prononcer cette reconnaissance sans l'aveu et le concours de la diète, le peuple, qui n'entend rien à toutes ces distinctions diplomatiques, disait hautement que Berne devait suivre l'exemple de Bâle, légaliser le vœu connu de toute la Suisse, et se faire au moins le mérite de gagner de vitesse les autres souverainetés de l'Europe. Ainsi s'exprimait-on dans les villes, et même avec une certaine chaleur. C'est dans ces occasions que le gouvernement ne manque pas de lancer ses redresseurs d'opinion. On les connaît, ce sont des gens de loi, des pasteurs, d'anciens militaires, qui à point nommé se trouvent à leur poste, s'ingèrent dans les conversations et remettent les discoureurs dans la mesure prescrite. Ces émissaires ont donc eu soin de représenter que la démarche de l'Etat de Bâle était parfaitement à sa place, qu'on ne saurait témoigner trop d'égards à la nation française, au caractère et aux qualités personnelles de son ambassadeur, mais que cette démarche ne datait point en politique et n'engageait à rien ; que la République française serait infailliblement et incessamment reconnue par le Corps helvétique ; qu'il ne manquait à ses rapports avec elle que le mot sacramentel, mais qu'on ne pouvait le prononcer tant qu'on aurait besoin de l'Autriche et de l'Empire pour les approvisionnements de blé. »[1]

Après la paix de Bâle, alors que le nouvel état de choses fut reconnu par plusieurs des puissances européennes, alors que la France se fut donné une constitution viable et que le Directoire assura l'ordre au dedans, il n'y eut plus aucune raison pour la Suisse de ne pas reconnaître officiellement l'ambassadeur français. Les négociations entamées depuis si longtemps aboutirent enfin, et au mois de mai 1796 tous les cantons avaient reconnu

[1] *Papiers de Barthélemy*. IV, 603.

officiellement la République et son ambassadeur. Dans la diète de Frauenfeld, en juillet, le secrétaire d'ambassade, La Quiante, remit la salutation habituelle qui n'avait pas été envoyée depuis 1792. Elle est datée de Bâle, 13 messidor, an IV. On y lisait le passage suivant :[1] « S'il a pu exister, Magnifiques Seigneurs, quelques divergences momentanées, elles n'ont contribué qu'à faire prononcer plus fortement le vœu national pour le système de neutralité, auquel la Confédération des Ligues Suisses doit depuis des siècles sa tranquillité et la conservation de son indépendance. »

XII

LES RÉGIMENTS. LES BAILLIAGES TESSINOIS

A part la grosse question de la reconnaissance de l'ambassadeur, d'autres questions secondaires préoccupèrent les Suisses pendant la période que nous venons d'étudier. Il y eut d'abord celle des régiments[2]. Les capitulations furent supprimées à la suite du Dix-Août. Un grand nombre de soldats, qui avaient fait du métier des armes leur profession, se trouvèrent sans ressources. Il leur restait, il est vrai, l'alternative de prendre du service ailleurs. Mais la France affectait de regarder comme des traîtres ceux qui, ayant servi ses drapeaux, portaient les armes contre elle. La Suisse fut ici encore prudente et circonspecte ; elle fit son possible pour maintenir un sage équilibre entre les deux partis.

Le premier régiment qui quitta la France fut celui de Châteauvieux. Il partit de Bitche le 24 août 1792 et se rendit dans le duché de Deux-Ponts. Le comte d'Artois se flattait de le voir grossir les rangs de l'armée des émigrés.

[1] *Recès* VIII, 226. — [2] La *Revue historique vaudoise* publiera prochainement une étude sur les *émigrés* en Suisse.

En sa qualité de colonel général des Suisses et des Grisons, il donna au régiment l'ordre de rejoindre l'armée « du Roi commandée par les princes ses frères ». Il informait la Diète de cette demande, afin qu'elle sanctionnât cette mesure. Les officiers du régiment eurent un instant l'idée d'obtempérer à cet ordre et, en attendant l'autorisation des Cantons, le régiment suspendit sa marche. Mais la Diète repoussa les propositions des émigrés. Elle répondit au comte d'Artois que d'abord les circonstances étaient telles qu'elle avait besoin de toutes ses forces pour se préserver elle-même, qu'ensuite la situation des autres régiments en France serait trop critique si celui de Châteauvieux était convaincu de trahison. [1]

Bâle rappela immédiatement les officiers et soldats des compagnies qui lui appartenaient, sous peine de la privation de leur droit de bourgeoisie et de la confiscation de leurs biens [2]. Les autres Confédérés en firent de même pour l'ensemble du régiment.

Les régiments suisses rentrèrent ainsi un à un dans leur patrie. Les Coalisés cherchèrent à en recruter les divers éléments. La France vit là-dedans un acte d'hostilité. La Suisse répondit que la France, en renvoyant ces soldats, était la cause indirecte de cet état de choses.

La France fut plus injuste encore en rejetant sur la Suisse la responsabilité de l'enlèvement de Sémonville et Maret. L'un était ambassadeur de la République française à Constantinople, l'autre ministre plénipotentiaire à Naples. Ils traversaient la Valteline lorsqu'ils furent surpris par un corps autrichien et faits prisonniers (juillet 1793). La Suisse était bien innocente de cette violation de frontière et les reproches qui lui furent adressés n'avaient aucun fondement.

[1] *Recès* VIII. 187. — [2] *Papiers de Barthélemy*. I. 281.

Tôt après la reconnaissance de Barthélemy, de nouvelles complications surgissent. La guerre contre l'Autriche avait repris de plus belle en 1796. Trois armées devaient attaquer à la fois l'Autriche : Jourdan au nord, Moreau au centre et Bonaparte en Italie. Les opérations de l'armée du nord n'intéressent pas le territoire suisse. Au centre, Moreau, d'abord victorieux, fut battu par l'archiduc Charles à Amberg et Würzbourg (août et septembre). Les Suisses avaient envoyé un fort contingent pour border la frontière. Ils ne purent empêcher cependant que quelques milliers de Français ne pénétrassent sur le sol de la Confédération. Ils furent désarmés, on prit soin des malades et les fugitifs furent rapatriés. L'Autriche accusa les Suisses de partialité. Peu après, le territoire bâlois fut violé par les Autrichiens, ce qui donna lieu de la part de la France à des protestations analogues[1].

En Italie, Bonaparte s'avançait victorieusement : après les victoires de Millesimo et de Mondovi, il force le roi de Sardaigne à conclure la paix. Puis ses efforts se concentrent sur les Autrichiens ; c'est l'époque des victoires de Lodi, Castiglione, Arcole (nov. 1796) et Rivoli (janvier 1797). Les amis de la France applaudissaient à ces succès. Et pourtant Bonaparte inquiétait les Suisses par ses projets hostiles, les molestait par des vexations réitérées. Les incidents de frontière se multipliaient. Des fugitifs autrichiens furent accueillis sur le territoire suisse ; les baillis avaient, disait-on, facilité leur passage. Bonaparte usa de représailles ; il menaça les bailliages ; ses canonnières parcoururent le lac de Lugano sans respecter les eaux suisses. C'était une violation de la neutralité ; mais le général victorieux ne s'embarrassait pas pour si peu. Sa haine contre les aristocraties suisses se manifeste

[1] *Strickler. Actensammlung*, p. 24.

en termes violents : « D'ailleurs si les baillis suisses continuent à se mal conduire, je ne leur accorderai plus de blé, et s'ils se permettent des voies de fait, je ferai brûler les villages qui se seront mal comportés. Les Suisses d'aujourd'hui ne sont plus les hommes du quatorzième siècle ; ils ne sont fiers que lorsqu'on les cajole trop, ils sont humbles et bas lorsqu'on leur fait sentir qu'on n'a pas besoin d'eux ; si nous ne les secourions pas du côté du Milanais, ils mourraient de faim. Nous avons donc le droit d'exiger qu'ils se conduisent avec égard. »[1]

En même temps, l'administration de la Lombardie, par décret du 13 février 1797, interdisait toute relation avec les bailliages tessinois. Il en résultait pour ceux-ci une situation intolérable. Pour règler ces différends, les Cantons envoyèrent à Lugano deux représentants, qui établirent, mais non sans peine, des postes armés pour empêcher le passage des déserteurs.[2] Ils calmèrent aussi les esprits du parti révolutionnaire que la révolution lombarde avait excités. On dut arrêter des émissaires milanais qui cherchaient à amener un soulèvement à Lugano et dans d'autres parties des bailliages. Pour parer à l'éventualité d'une invasion de la part des exaltés piémontais on doubla le nombre des gardes, on prépara les armes et les munitions; les deux canons que l'on possédait furent sortis du *palais* et placés sur la rive avec six canons appartenant à des particuliers.

Les représentants se rendirent ensuite à Milan où les généraux français leur donnèrent l'assurance de leur bon vouloir. Peu après, le blocus fut levé.

Il fallait aussi régulariser la situation particulière du petit village de Campione. C'était un fief impérial

[1] 10 février 1797. *Recès* VIII. 238. — [2] Ibid. VIII. 240.

appartenant au cloître de St-Ambroise, à Milan; mais il était en même temps, sous la protection suisse, et, pour son contingent militaire, deux hommes en tout, il suivait la *bannière* des bailliages tessinois. Cet Etat en miniature eut aussi sa révolution ; on y planta un arbre de la liberté et les Français lui apportèrent avec les maux de l'occupation une liberté de nom bien plus que de fait.

Bonaparte venait de forcer les Autrichiens à signer les préliminaires de Léoben. Il laissait faire les agités ; il ne cachait nullement sa haine pour Berne. Il parlait d'attaquer cette ville avec 30,000 hommes. Il demandait la cession du Mendrisiotto à la Lombardie et une rectification de la frontière en sa faveur.

En juin 1797, une seconde série de représentants se rendit dans les bailliages. Bonaparte les reçut peu gracieusement. Il parla de conquérir le Valais pour y faire passer une route facile entre la France et l'Italie. La République cisalpine venait de naître (mai 1797). Le collège helvétique de Milan fut supprimé d'un trait de plume. Aussitôt fondée, la République cisalpine demanda la reconnaissance par les Cantons du nouvel état de choses. Les Cantons hésitèrent ; il en résulta de nouvelles complications à la frontière. La Suisse eut encore à déplorer de nouvelles tentatives faites dans le but de révolutionner les bailliages.

Ainsi à mesure que l'Europe se pacifiait, les relations de la Suisse avec la France, loin de s'améliorer devenaient plus tendues. La Confédération se flattait de voir sa neutralité confirmée par le traité de Campo-Formio. Il n'en fut rien. C'est que la politique de la France avait changé; l'invasion de la Suisse venait d'être décidée à Paris.

Paul MAILLEFER.

ARMOIRIES COMMUNALES VAUDOISES[1]

L'appel que nous adressions à la fin de notre étude sur les armoiries communales vaudoises n'est pas resté sans réponse : de divers côtés nous sont parvenus des renseignements que nos lecteurs nous sauront gré de leur communiquer.

Begnins. M. Fréd. Dubois, étudiant, nous signale l'existence d'une plaque en argent repoussé portée autrefois dans les tirs par l'huissier municipal ; sur cette plaque figure un écu *de* —, *à trois sapins de* —, *sur un mont à trois coupeaux*[2] *de* —. Sur chaque coupeau est gravé un signe analogue à celui par lequel les géomètres représentent la vigne sur les plans ; la présence sur le coupeau central des armes des Stürler (une porte à claire-voie), possesseurs d'un fief à Begnins, assigne à cette plaque un âge respectable.

Genollier. M. Dubois possède un ancien drapeau à flammes rouges, vertes et jaunes, portant la date de 178- ; d'après l'inscription, c'est le drapeau d'une abbaye de la localité. Au centre est un médaillon *d'azur chargé d'arbres au naturel sur une terrasse de sinople.*

Lucens. M. Lucien Briod, télégraphiste, nous a envoyé une planche en couleur portant un écu *tranché d'argent et de gueules au soleil figuré d'or brochant sur le tout.* L'absence de ces armoiries dans les anciens armoriaux, la légende *Sigillum oppidi Lucini*, l'aspect général de la planche nous portent à croire que nous avons affaire à une production des fameuses officines héraldiques de Milan. Cependant fussent-elles modernes, ces armes ne seraient pas mal composées : les couleurs sont celles de l'évêché de Lausanne du domaine duquel Lucens faisait partie ; le soleil est une allusion au nom de la localité, étymologie populaire (*lucens* part. prés. du latin *lucere*, luire).

Montpreveyres a des armes qui ont reçu une sorte de sanction officielle puisqu'elles figurent sur les vitraux placés récemment dans l'église de la paroisse ; elles se blasonnent comme suit : *d'azur au cœur de gueules posé sur une montagne d'argent, au chef d'argent chargé d'un*

[1] Voir livraison de janvier 1896.

[2] On appelle *coupeaux* les pièces arrondies représentant en blason les montagnes.

rossignol au naturel perché sur un rameau de même. Bien que la présence de cet oiseau soit une allusion au surnom des habitants, il n'est pas d'un effet très héraldique. A part cela, le choix de ces armes est des plus judicieux, il rappelle celles du Grand St-Bernard auquel se rattachait le prieuré de Montpreveyres. Les armes du Grand St-Bernard, que M. le pasteur Guignard a eu l'obligeance de relever pour nous sur les dits vitraux ainsi que les précédentes, sont d'azur au cœur flamboyant de gueules posé sur une montagne d'argent entre deux colonnes d'argent et accompagné vers le chef d'une étoile d'or.

Ollon porte, nous a-t-on dit, *écartelé de gueules et de sinople à la croix alésée*[1] *d'argent brochant sur l'écartelure.* Aucun document quelconque ne nous a été présenté pour prouver l'authenticité de ces armes.

Rossinières. Nous tenons de M. le syndic de Rossinières un acte de bourgeoisie délivré en 1781 par le conseil de commune ; il se termine par la formule : « En vertu du présent acte délivré sous le sceau de nos armes, etc. » Ce sceau circulaire, de $0^{m},04$ environ de diamètre, porte *une grue essorante sur une montagne de trois coupeaux ;* à la partie inférieure, deux palmes qui ne sont qu'un motif décoratif ; à la partie supérieure, une banderole avec la légende *Rossinières.* Ces armes sont celles de Gruyères (de gueules à la grue d'argent) ; la montagne est une brisure servant à distinguer les armes de la localité de celles des comtes de Gruyères. Quel émail attribuer à cette montagne, nous ne le savons : Gessenay qui a les mêmes armes, brise par une montagne d'or ou de sinople.

St-Prex a fait placer dans son église des vitraux portant un écu *de sable à la fleur de lys d'argent,* armes qui se voyaient jadis sur l'enseigne de l'auberge de commune. M. C. Forel les a vues autrefois sur des sceaux appliqués à divers actes de l'époque bernoise.

Ces armes sont identiques à celles de la famille Hässig, de Berne ; cette dernière a-t-elle possédé un fief ou des droits à St-Prex, c'est à présumer [2].

Yvonand. M. F. Payot nous a fait parvenir l'empreinte d'un poinçon en forme d'écusson portant des balances, un arbre et deux étoiles ; en chef le mot Yvonant (orthographe archaïque). L'ancienne auberge communale avait pour enseigne des balances et

[1] *Alésé* se dit d'une croix ou d'un sautoir dont les extrémités ne touchent pas le bord de l'écu (la croix fédérale est une croix alésée).

[2] Sous le régime bernois, les fonctionnaires scellaient les actes de leur sceau personnel.

vis-à-vis se trouvait un tilleul. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse là de véritables armoiries ; mais dans le cas où la commune en adopterait, le dit poinçon pourrait en fournir les éléments.

* * *

Ajoutons encore quelques remarques à propos des armes suivantes dont nous avons donné le blason dans notre premier article.

Bex. M. Gauthier, le regretté héraldiste, auteur de l'Armorial des villes et bourgs de la Suisse, estime que le bélier ne doit pas être contourné ; s'il figure ainsi sur les sceaux, c'est que le graveur s'est trompé.

Les Clées. D'après l'ouvrage de M. Pellis sur cette commune, le champ de l'écu serait d'argent et non de gueules ; dans les fêtes locales, ajoute-t-il, les jeunes filles, sur leurs robes blanches, portent des écharpes noires, reproduisant ainsi les couleurs des armoiries. En faisant le champ d'argent, on évite également d'avoir couleur sur couleur ; à ceci, sans contester l'opinion avancée par M. Pellis, nous objecterons que le noir étant la couleur naturelle d'une claie, celle-ci peut se trouver indifféremment sur métal ou sur couleur.

Lausanne. M. Gauthier estime que blasonner les armes de cette ville « coupé d'argent et de gueules » est plus correct que « de gueules au chef d'argent. » Divers vitraux et armoriaux que nous avons eus sous les yeux depuis nos études à ce sujet, portent « coupé d'argent et de gueules » ; toutefois, vu le désaccord entre les divers documents, il n'est pas probable que le débat soit tranché de sitôt.

La Tour de Peilz. Les deux tours inégales qui figurent sur les armes de cette commune, au lieu d'être accolées sont parfois séparées, ce qui est d'un effet héraldique plus heureux ; elles sont représentées de cette manière sur la plus vieille des cloches de St-Martin à Vevey, laquelle porte la date de 1603.



En remerciant nos correspondants, nous formons le souhait que l'exemple qu'ils ont donné soit suivi par d'autres.

André KOHLER.

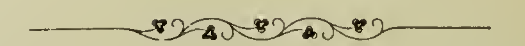


TABLE DES MATIÈRES

4e année. 1896.

Pages

Les **relations diplomatiques entre la France et la Suisse** pendant la guerre contre la Première Coalition, par M. Paul Maillefer 1, 33, 97, 129, 321, 353

Armoiries communales vaudoises, avec planches, par M. André Kohler 19, 380

Lausanne de 1865 à 1894 30

Un **épisode des guerres du Premier empire.** Les prisonniers de la Castille, récit d'un Suisse. 44

Une **chronique de Château-d'Œx.** 56

Un signalement 60

Petite **chronique** et **bibliographie,** 62, 95, 126, 157, 192, 218, 255, 287, 319, 352

Jean-Jacques Cart et **Maurice Glayre,** par M. Eug. Mottaz . 65

Les **pasteurs de la classe de Morges** après Wilmergen, par M. J. Cart. 82

Le **Château de Martigny,** par M. H. Gay du Borgeal . . . 85

La **tabatière du général de la Harpe,** par M. H. Mayor . . 92

Adresse des infortunés **habitants de Thierrens** au général Ménard 93

Fribourg en 1798, par M. F. Reichlen. 115, 143

Note de la main de **P.-A. Stapfer,** relative à l'écrit de Charles Pictet de Rochemont: De la Suisse dans l'intérêt de l'Europe 150

Extraits des **manuaux** et **du corps de ville** de Lausanne, par M. Charles Vuillermet 154, 189, 216

La **marine bernoise** sur le Léman, traduit de B. Haller, avec planche, par M. Henri Mayor 161, 193

Payerne, Avenches et le **canton de Vaud,** par M. Eug. Mottaz 171, 203

Relation contemporaine peu connue de la **conspiration de Davel,** par M. A. de Montet 184

Pages

Etat des esprits en Suisse en automne 1802, par M. Emile Couvreu 210
Chercheurs et curieux 224, 256, 288, 352
Extraits d'**un voyage en Suisse** en 1817-18 et 1819, par H. Jaccard 225, 267
Un document relatif à l'**exécution d'un prêtre belge à Vevey** en 1643, par M. Paul Ceresole 238
Le **général Jean-Baptiste Gremion**, par M. F. Reichlen . . 250
Notice historique sur le **Petit-Saconnex**, par M. H. Gay du Borgeal 257
Une lettre inédite du **doyen Bridel** 276
Quelques mots sur la **baronne d'Olcah**, par M. Maxime Reymond 279
Une **chanson** contre le **gouvernement helvétique** communiquée par M. Eug. Mottaz 286
Le **voyage de l'empereur Joseph II** en Suisse en 1777, par M. J. Cart. 289
Une lettre inédite de **Frédéric-César de la Harpe**, par M. P. Ceresole 301
Le **chateau d'Illens** près Oron, par M. Ch. Pache 316
Le **droit romain** en Helvétie, par M. Jean Spiro 317
Aventicum, par M. E. Payot 340
Le **Graffito de Montoie** 346
Procès de la montagne de **Charmontannaz** ou de Durand, dépositions des témoins dans l'enquête de 1517, par M. A. Millioud 347
Correspondance 351
Armoiries communales vaudoises, par M. A. Kohler . . . 380